This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

/ mon excellent ami, Monsieur Charles Sarchi, en retour et en
r de la jolie édition du traité de la Constance qu'il m'a donnée à Bruxelle
mencement du siège de Paris, et qui a été l'occasion et la raison
nante de ce travail

Pieur

le baron Molroguier

TRAITÉ

DE LA

CONSTANCE

Lipsius, Justus

JUSTE LIPSE

TRAITÉ

DE LA

CONSTANCE

TRADUCTION NOUVELLE

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR JUSTE LIPSE

PAR

LUCIEN DU BOIS

BRUXELLES & LEIPZIG
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA COUR & DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

1873

Rg

877.5
L76coFd

A

M. le Baron d'ANETHAN

MINISTRE D'ÉTAT

ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MEMBRE DU SÉNAT

Hommage de la respectueuse affection
et de l'entier dévouement

De son très obéissant serviteur,
LUCIEN DU BOIS.

Juste Lipse est une des gloires de la Belgique. Il n'est pas de nation qui ne fût fière d'avoir produit un tel homme. Non seulement, par la patience de ses recherches, la sagacité de sa critique et la sûreté de son érudition, il a contribué pour une large part à nous restituer le texte des grands écrivains de l'antiquité, corrompu dans la nuit des âges, et à nous rouvrir le trésor des connaissances intellectuelles accumulées par les travaux immortels des plus puissants génies de la Grèce et de Rome; mais encore, par l'empire qu'il sut prendre sur les savants, les littérateurs et les publicistes de son temps, il fut un de ceux qui influèrent avec le plus d'efficacité sur les esprits, et sur le mouvement des idées au développement desquelles nous

assistons encore de nos jours. Juste Lipse fut généralement reconnu et accepté, pendant plus d'un demi-siècle, comme un chef et comme un maître, par tous les hommes qui pensaient; il partageait cette domination glorieuse sur les intelligences avec Joseph Scaliger et le grand Casaubon : c'est ce qu'on a appelé le second triumvirat littéraire du XVIe siècle [1]. Des souverains, des princes, des nobles, des militaires, des magistrats, des prêtres, des gens de tout ordre et de tout état, et jusqu'aux femmes du meilleur monde et les plus élégantes, excités par la célébrité de son nom, venaient le visiter et lui rendre hommage dans sa retraite : les hommes les plus éminents par leurs dignités, par leurs emplois ou par leurs talents tenaient à honneur d'entretenir avec lui correspondance : on le prenait pour juge dans toutes les controverses historiques et littéraires et dans toutes les questions à l'ordre du jour : aucune réputation ne s'établissait qui ne fût consacrée par ses suffrages : ses disciples et ses partisans, répandus par toute l'Europe, formaient une école considérable que l'on appelait la secte des Lipsiens. Et, cependant, si l'on excepte quelques rares érudits restés fidèles aux anciennes disciplines, qui donc aujourd'hui se pré-

[1] NISARD, *le triumvirat littéraire au* XVIe *siècle*, Paris, 1852, in-8°.

occupe de Juste Lipse et connaît de lui autre chose que son nom ? Le latin a cessé d'être la langue universelle. Or, toutes les œuvres de Juste Lipse sont écrites en latin; elles échappent ainsi à l'intelligence d'un très grand nombre et gisent ensevélies sous la poussière des bibliothèques.

Ne laissons pas se ternir ainsi l'éclat de l'auréole de nos Belges : le capital intellectuel d'une nation mérite d'être préservé au même titre, et avec plus de soin encore, que son capital industriel ou commercial. On le comprend généralement pour la peinture et l'architecture. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour toutes les œuvres de l'intelligence? Pourquoi ne pas restaurer les bons livres avec le même amour que l'on met à conserver les bons tableaux et les monuments des âges anciens? Les uns comme les autres font également partie de la richesse nationale. Animé de cette pensée, nous avons résolu de faire un choix parmi les ouvrages principaux de Juste Lipse et de les vulgariser en les traduisant du latin.

Nous commençons par le traité de la CONSTANCE, et cela pour deux motifs.

En premier lieu, le traité de la CONSTANCE, écrit au milieu des calamités publiques qui affligeaient la patrie en proie, à cette époque néfaste, aux malheurs et aux ravages de la guerre civile et de la

guerre étrangère, est une de ces œuvres morales dont l'utilité est toujours actuelle, et qui nous apprennent à conserver l'égalité et conséquemment la vigueur de l'âme, quelles que soient les vicissitudes de la fortune favorable ou contraire. Pour notre compte, nous avons été incité à le traduire précisément par le spectacle des catastrophes de 1870, de la guerre, du siége de Paris et de la hideuse insurrection de la Commune. Les réflexions que nous avons puisées dans la méditation de cet excellent opuscule n'ont pas été d'un faible secours pour maintenir notre âme dans les régions sereines de la philosophie, et pour raffermir notre confiance dans la Providence divine qui veille sur l'humanité, préside à son avenir, et sait ménager ses progrès suivant des desseins impénétrables tant qu'ils ne sont pas accomplis.

En second lieu, le traité de la CONSTANCE intéresse d'une façon spéciale l'histoire de notre pays : il a été dédié par son auteur aux Bourgmestre et Échevins et au Conseil communal de la ville d'Anvers; cette dédicace a été agréée avec reconnaissance; la ville d'Anvers en a noblement récompensé Juste Lipse par l'octroi du droit de bourgeoisie, et, traitant l'ouvrage lui-même comme un joyau d'un prix inestimable, elle a fait enchâsser les deux livres de la CONSTANCE dans un reliquaire d'or

fermé à clef et précieusement conservé à l'Hôtel-de-ville.

Qu'on ne s'étonne donc pas si, en nous efforçant de renouveler le souvenir de Juste Lipse et en donnant au public cette traduction de la CONSTANCE, nous sommes soutenu par la conviction que nous faisons un acte de patriotisme, un acte utile pour la Belgique tout entière et particulièrement pour cette noble cité d'Anvers, qui est à la fois la grande métropole de notre commerce maritime, le berceau de nos libertés modernes et l'inexpugnable boulevard de notre indépendance nationale.

*

Nous sommes dans la seconde moitié du seizième siècle : les hautes études, à cette époque, étaient très fortes en Belgique, beaucoup plus qu'à présent. En même temps nous voyons les esprits fortement agités par les questions religieuses et par les questions politiques. L'amour de la nouveauté se montrait partout : la foi discutée avait perdu de son empire sur les âmes : le Concile de Trente allait se réunir : saint Ignace venait de fonder la Compagnie de Jésus: Luther était mort depuis un an : l'Angleterre, sous l'impulsion de Henri VIII,

s'était séparée de l'Eglise : l'Allemagne, le Danemark, la Suède se déclaraient pour les nouvelles doctrines et le libre examen : toutes les anciennes institutions chancelaient ébranlées : un état nouveau semblait se préparer pour le monde. Ces époques de troubles paraissent, au premier abord, contraires aux loisirs que réclame la culture des lettres. Cependant, il n'en est rien : les esprits, tenus en éveil par l'ébullition des passions contemporaines, puisent, dirait-on, des forces plus grandes dans les événements calamiteux qui se déroulent devant eux, et c'est presque toujours alors qu'on voit apparaître les plus brillantes pléiades de maîtres dans toutes les branches des beaux-arts et des belles-lettres.

Juste Lipse est né à Isque, à égale distance de Louvain et de Bruxelles, le 18 octobre, ou 15 des calendes de novembre 1547, l'année même où Charles-Quint remportait sa victoire définitive sur les princes luthériens [1]. Il avait reçu au baptême le nom de Josse qu'il changea plus tard en celui

[1] Aubert Mirœus, ou Le Mire, de Bruxelles, chanoine et bibliothécaire de la ville d'Anvers, puis aumônier et historiographe de l'infante Isabelle, a écrit, en latin, la vie ou plutôt l'éloge de Juste Lipse, dont il avait été l'ami, en tête de l'édition de ses œuvres publiées à Lyon, 1613, 2 vol. in-folio, Il raconte que, dans la nuit qui précéda la naissance de notre auteur, sa mère vit en songe deux enfants d'une blancheur admirable qui se promenaient dans sa chambre en se tenant étroite-

de Juste. Sans être considérable, sa famille tenait un rang distingué par sa fortune et par sa position. Son père, Egide, était lieutenant-amman ou commandant de la garde civique de Bruxelles. Il tenait à la noblesse par les femmes, son bisaïeul ayant épousé une demoiselle Linkebeke (1) qui lui avait apporté en dot le fief de Rode, des terres et la maison d'Isque, où la famille demeurait pendant la première enfance de Juste Lipse (2).

Dès l'âge de six ans, on le mit à Bruxelles à l'école de la paroisse de la Chapelle (3); et, à dix ans, il fut

ment embrassés : présage, dit le bon chanoine, de la science et de la modestie qui devaient caractériser un jour, et à un si haut degré, l'enfant près de venir au monde.

M. le baron de Reiffenberg, dans son commentaire latin sur la vie et les ouvrages de Juste Lipse, mémoire plein d'érudition, publié en 1823 et couronné par l'Académie royale de Belgique, a donné une vue de la maison natale du savant. Cette maison, située à trois lieues de Bruxelles, sur une pente qui mène à la route de Louvain, existe encore aujourd'hui et appartient à la famille Poot.

(1) Anne Linkebeke était d'une famille très noble, mais déjà éteinte dans les mâles. Juste Lipse son mari, bisaïeul de notre professeur, était un savant distingué. Martin Lipse, grand oncle de Juste, chanoine augustin à Louvain, a donné de bonnes éditions d'anciens auteurs, avec des remarques : il était intimement lié avec Erasme. L'aïeule maternelle de Juste Lipse était une noble dame, Marguerite Eichantia, dont les ancêtres, le père et les frères ont fait figure à la Cour des princes belges.

(2) La famille de Juste Lipse n'habitait Isque qu'accidentellement. Elle appartenait à la bourgeoisie de Bruxelles où elle avait pignon sur rue. La maison de Bruxelles ayant été détruite par un incendie, la famille s'était retirée dans sa villa d'Isque, pendant la reconstruction de l'habitation incendiée.

(3) A l'école de la Chapelle, Lipse eut pour condisciple Denis Villers, depuis chanoine à Tournai, le premier belge qui se soit fait remarquer

envoyé au collége d'Ath en Hainaut, l'un des plus anciens de la Belgique, et célèbre par la quantité d'hommes distingués qui y ont été élevés[1].

par le nombre et l'excellent choix des livres de sa bibliothèque et par la possession d'un musée de numismatique et de curiosités recueillies par lui dans ses voyages en Italie et en Allemagne. (MIRŒUS.)

Lipse donna, pendant qu'il était à cette école, des preuves d'un esprit si vif et si précoce que ses maîtres le proposaient pour modèle aux autres enfants élevés avec lui. Mais il ne put jamais y apprendre à former ses lettres, et il conserva pendant toute sa vie une écriture tellement indéchiffrable qu'elle faisait le désespoir de ceux qui étaient obligés de lire ses lettres et ses manuscrits. (*Vie de Juste Lipse.* Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.) — Son écriture, dit Bayle, n'était qu'un griffonnage illisible.

(1) Nous avons trouvé à la Bibliothèque royale de Bruxelles un petit volume très rare et très curieux, intitulé « *Regulæ collegii Athensis — Ath, 1648* ». En tête de ce réglement figure un discours du régent du collége, Michel Couteau, lequel rappelle que l'un de ses prédécesseurs, Pierre Du Jardin, avait été le professeur de Juste Lipse et en avait reçu, sous la date du 3 des ides de juillet 1601, la lettre suivante :

« J'ai été affligé avec raison, car c'est sans intention que je n'ai pas « été vous voir à mon retour de voyage. Pourquoi as-tu agi ainsi? me « demanderez-vous. Je me hâtais, mes intérêts me rappelaient et me « poussaient malgré moi vers mes pénates. Vous savez, qu'exerçant « une fonction publique, je suis assujéti à certaine honorable servi- « tude, mais ce n'en est pas moins une servitude. Je souhaite donc « qu'elle m'excuse auprès de vous et que vous approuviez sinon le fait, « du moins l'intention. Sachez que mon esprit est votre ouvrage et « appartient à cet endroit où j'ai commencé agréablement, je dirai « même utilement, comme dans un camp ou dans une arène, à exercer « et à former mon esprit naissant. O douce pensée qui remplit mon « âme d'amour et de reconnaissance!

« *Quæ mihi flexanimo mentem perfundet amore!*

« Et, en effet, j'en fais ici l'aveu, c'est à vous que je suis redevable « de cette étincelle de feu nouveau qui est en moi, à vous que j'ai tou- « jours trouvé si bienveillant envers moi. Que puis-je vous donner

Juste Lipse s'est plaint toute sa vie du temps énorme qu'on lui fit alors consacrer aux rudiments de la langue latine. La méthode d'enseignement était très vicieuse : chaque école avait une grammaire différente, on fatiguait les élèves de règles, de vaines formules et de questions sans importance, les retenant pendant la meilleure partie de leur âge à l'entrée des connaissances humaines, sans les y laisser pénétrer, rebutant ainsi beaucoup de jeunes esprits et leur faisant prendre en haine, non sans motif, l'étude des lettres. Ces défauts n'ont pas entièrement disparu; l'on tient mal à propos les élèves pendant plusieurs années sur les principes que l'usage, la lecture et l'intelligence des auteurs leur enseigneraient naturellement et beaucoup mieux; et si Juste Lipse avait vécu de nos jours, il aurait encore le droit de se plaindre, comme il l'a fait, d'avoir consacré trop de temps

« pour vous payer de retour? Ma personne ne vous la dois-je pas déjà « tout entière?

« *Quod monstror digito prætereuntium,*
« *Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est.*

« O Ath, ô mes délices! ô école de ma première jeunesse! Puissiez-« vous la diriger encore longtemps et avec bonheur, cette école, comme « vous le faites, pour votre gloire et pour le bien de la patrie! » (*Lettre n° xc de la 1re centurie de la correspondance avec les Belges.*)

Un des successeurs de Pierre Du Jardin et de Michel Couteau, M. T. Ouverleaux, préfet des études au collége d'Ath, a renouvelé le même souvenir dans un discours éloquent qu'il prononça, à l'occasion de la distribution des prix, au mois d'août 1855.

à ces bagatelles stériles et de n'avoir pu mieux l'employer à l'étude du style, de la littérature, de l'histoire et de la philosophie [1]. Son génie s'annonçait dès lors. Il apprenait seul la langue française, langue qu'il ne parvint jamais à parler correctement, mais qu'il comprenait et écrivait assez bien; il faisait aussi des vers latins.

A seize ans, il fut placé au collége des Jésuites à Cologne où il eut beaucoup de succès dans ses classes. Sa vocation paraissait l'entraîner alors à faire des discours et à étudier les philosophes. Parvenait-il à rassembler cinq ou six de ses camarades, il les haranguait; et son biographe Mirœus conclut de là qu'il fût devenu sans doute un grand orateur, si les habitudes de son siècle lui eussent ouvert la carrière de l'éloquence.

[1] Dans une lettre adressée à Adolphe de Metkercke, antiquaire et philologue, qui fut nommé, par le duc d'Alençon, président du Conseil de Flandre, en 1580, Juste Lipse déplore le temps qu'il a perdu à ses études préparatoires et ajoute : « Quel fruit aurais-je obtenu si j'avais « passé ces cinq années à m'exercer à la composition, et si j'avais étu- « dié des choses plus sérieuses? Et cette faute de tous les jours est « causée non pas tant par l'incapacité des maîtres que par leur vanité « et leur routine. » — Dans cette même lettre, du 3 des ides de novembre 1582, Juste Lipse rapporte que Christophe Plantin lui avait demandé de faire une grammaire qui fût commune à toute la Belgique : rien n'étant plus préjudiciable aux bonnes études que cette variété de grammaires. — Michel Montaigne faisait des plaintes analogues sur la mauvaise méthode de l'enseignement au XVIe siècle : « C'est, dit-il « dans ses immortels *Essais*, un grand et bel agencement sans doute « que le grec et le latin, mais on l'achepte trop cher. »

En même temps, il apprenait le grec. C'est là une circonstance caractéristique qu'il faut noter.

*

Depuis la renaissance des lettres, depuis même la translation du siége de l'Empire à Constantinople, l'étude du grec avait été peu en honneur dans l'Occident catholique. En dehors de la rivalité introduite par Constantin entre l'ancienne et la nouvelle capitale, et des hérésies dont la politique impériale avait fait de Byzance un foyer perpétuel, les chefs de l'Eglise, dans leur haute sagesse, se défiaient des demi-savants : ils connaissaient l'imperturbable assurance avec laquelle les gens infatués de ce qu'ils croient savoir convertissent leurs visions en réalités, et ils ne voulaient pas que quelque pédant pût critiquer à tort et à travers la version des Septante, de peur que, sous le vain et faux prétexte d'erreurs grammaticales, il ne fût porté atteinte à l'autorité nécessaire de la Vulgate (1). Cette crainte ne paraîtra pas étrange à ceux qui se sou-

(1) Signalons ce passage d'un sermonnaire du XVIe siècle : « On a « trouvé une nouvelle langue qu'on appelle *grecque;* il faut s'en garan- « tir soigneusement: elle est la mère des hérésies. Il y a en cette « langue un livre appelé *Nouveau Testament*, qui est plein de ronces « et de vipères. »

viendront des querelles si longues, si importantes au fond, quoique si futiles en apparence, des Réalistes et des Nominaux. Mais les temps étaient changés. L'esprit d'innovation et d'examen avait éclaté avec violence dans divers pays de l'Europe : la fermentation et l'inquiétude agitaient toutes les classes : on contestait l'autorité d'Aristote avec autant d'acharnement et d'impatience que la suprématie du Pontife romain : on voulait à tout prix sortir de ce qu'on appelait la léthargie ancienne, remonter aux sources, renouveler la littérature et la philosophie, discuter les croyances religieuses.

Bien loin de s'opposer à ce réveil des intelligences, les membres du clergé catholique se jetèrent eux-mêmes dans le mouvement avec une ardeur généreuse : cédant à la noble émulation d'égaler au moins les réformateurs dans les talents qui leur avaient servi à séduire les hommes, et d'acquérir les connaissances nécessaires pour défendre victorieusement la vérité contre les attaques des sectaires, ils s'appliquèrent à l'étude de toutes les sciences utiles, et les cultivèrent avec tant de zèle et de succès qu'ils parvinrent bientôt à se rendre, dans toutes les branches des connaissances humaines, des maîtres autant et plus habiles que les plus illustres docteurs du protestantisme. Les Pères de la Compagnie de Jésus, institués, en 1540,

pour se dévouer sans trève et sans repos au service de Dieu et de son Vicaire, et dont l'objet principal était d'instruire la jeunesse et de réfuter les erreurs répandues par les ennemis du Saint-Siége, les Jésuites, ne furent pas les moins zélés promoteurs de cette révolution salutaire. On les vit améliorer les vieilles méthodes de la scolastique, corriger ses formes barbares, se livrer à une étude approfondie des langues anciennes et des langues modernes, enseigner le grec et l'hébreu, cultiver à l'envi les sciences, la poésie et tous les arts aimables, et faire faire à leurs élèves des progrès rapides. Les études n'étaient nulle part aussi bonnes que chez eux [1].

[1] La création des colléges de la Compagnie de Jésus a été le point de départ d'une révolution radicale dans le système des études. Jusqu'alors, les universités et les colléges avaient été dans la main du pouvoir civil ou complètement indépendants. Chaque professeur enseignait une partie des sciences et des belles-lettres, sans mêler rien de religieux à ses leçons : la théologie avait ses classes particulières; mais elle n'exerçait dans les autres classes aucune influence sur les idées, les sentiments, les habitudes de la vie. Sous la direction des Révérends Pères, l'étude de la théologie continua d'être l'objet d'un cours spécial, mais les opinions et les pratiques religieuses s'étendirent sur tout le système de l'éducation. Cet Ordre dévoué s'étudiait à rattacher au pouvoir pontifical les jeunes esprits que la fermentation générale tendait à y soustraire, et il combattait ainsi les attaques des sectaires avec des armes beaucoup plus efficaces que l'argumentation et la prédication. Les colléges des Jésuites formaient dans toute l'Europe comme autant de lazarets contre la contagion de l'hérésie, d'ardents foyers pour la défense de la foi. En même temps, la méthode d'enseignement était identique dans toutes ces écoles, les mêmes livres élémentaires étaient appris, les mêmes auteurs expliqués et de la même manière, et il se

Il faut convenir toutefois que Juste Lipse ne fit point dans la langue grecque les progrès que ces habiles professeurs auraient été en droit d'attendre. Livré tout entier à l'étude du latin, il accorda moins de temps à celle du grec; et, si on le compare aux érudits, ses contemporains, on peut presque dire qu'il n'eut jamais de cette belle langue qu'une médiocre teinture. Casaubon, son émule et son ami, disait que, sous ce rapport, Lipse n'était qu'un enfant. Les Hollandais allaient plus loin; ils l'accusaient de ne pas même savoir lire le grec. Ces reproches peu justes troublaient la quiétude de notre savant; il avouait qu'il n'était pas fort exercé dans cette partie de la littérature, mais non qu'il l'ignorât, et, pour aller au devant de la critique à cet égard, il tomba dans le travers de vouloir faire parade de la science qu'il avait le moins et de larder de citations grecques toutes ses

répandit bientôt parmi les classes cultivées une instruction générale à peu près la même pour tous, qui est demeurée l'un des cachets de notre époque. Cette uniformité n'existait point chez les anciens. — Ce sont aussi les Pères Jésuites qui ont séparé de la littérature l'étude des sciences physiques, mathématiques, politiques et morales. Peut-être ont-ils mérité par là le reproche d'avoir affaibli dans l'enseignement le principe fécond de l'universalité, qui était l'un des caractères des universités anciennes. Ils ont prouvé cependant, par leurs beaux travaux mathématiques à la Chine et aux Indes, qu'ils ne redoutaient la concurrence de personne dans aucune des directions que peut prendre l'intelligence humaine. Avant tout, ils suivaient un plan profond de conservation sociale.

productions, et surtout ses lettres familières. Disons immédiatement que, sans être très fort comme helléniste, Lipse l'était cependant assez pour avoir, de l'aveu de Casaubon lui-même, traduit Polybe avec beaucoup d'exactitude, et infiniment mieux qu'aucun de ses devanciers.

Ce qui le passionnait, c'était l'étude de la philosophie, principalement dans ses rapports avec la morale et la politique. Il lisait avec avidité tous les livres relatifs à cette haute science, les comparait ensemble, prenait des notes, faisait des extraits. Ses maîtres s'alarmèrent de cette ardeur périlleuse, en effet, dans ce siècle de discussion et de nouveautés : ils lui arrachaient les livres des mains, déchiraient ses cahiers, et les traités que déjà il s'efforçait de composer d'après les commentateurs les plus autorisés; mais ils apportaient à cette répression une bienveillance toute paternelle qui toucha profondément cet élève si bien doué, et dont il conserva toute sa vie le souvenir le plus reconnaissant et le plus affectueux. Son goût pour la philosophie ne s'affaiblit pourtant jamais, et c'est à ce goût que nous devons les études approfondies à l'aide desquelles il sut, le premier, coordonner et mettre en lumière non seulement les maximes de la philosophie stoïcienne, mais encore l'ensemble et le corps entier des doctrines de cette grande école.

Les Jésuites avaient bien jugé de la portée de cet esprit patient et infatigable dans tous les genres d'investigations scientifiques et littéraires; ils tentèrent de se l'attacher. Lipse n'y répugnait pas; mais ses parents ne voulurent pas voir leur fils unique, le seul espoir de leur race, entrer dans la carrière ecclésiastique. Ils se hâtèrent de le retirer de Cologne pour le mettre à l'Université de Louvain, dont l'un de ses ancêtres avait été l'un des premiers recteurs.

Pendant qu'il était à Louvain, il perdit son père et sa mère. Lui-même nous dépeint son père comme un homme rude, prompt à la main, fort ami des festins et des réunions joyeuses, et ayant consumé ainsi la majeure partie de son patrimoine.

*

La Belgique était alors fort travaillée : les idées nouvelles, les prétentions des Espagnols, les décrets sévères de Philippe II, l'administration rigide des gouverneurs, les cruautés du duc d'Albe avaient tout bouleversé. Depuis l'emprisonnement du comte d'Egmont, Guillaume le Taciturne était demeuré seul à la tête du parti national. Perrenot,

cardinal de Granvelle, avait depuis longtemps jugé la place intenable pour lui, et il s'était retiré à Besançon, d'où il venait d'être appelé à Rome.

Juste Lipse écrivit à ce moment ses livres des *Variarum lectionum*, en style cicéronien, et, pour se créer un protecteur puissant, il les dédia au cardinal de Granvelle.

Juste Lipse débutait en maître. Dans toute sa carrière, il n'a plus rien écrit avec autant d'élégance et de pureté que ce premier ouvrage. Le style en est excellent, clair, abondant et harmonieux, nourri de l'étude de Cicéron et des maîtres de la bonne latinité. L'auteur éclaircit plusieurs passages difficiles de Cicéron, de Properce, de Varron et de beaucoup d'autres. Le ton est toujours modeste comme il convient à un jeune homme; les critiques qu'il adresse à quelques gens de lettres, dont il combat les interprétations, n'ont rien de ce caractère acerbe et insultant qui était de mode alors, mais sont au contraire empreintes de politesse et de condescendance. Le cardinal de Granvelle, qui n'était pas seulement un politique consommé et un de ces ministres d'État de premier ordre devenus si rares aujourd'hui, mais qui était aussi un homme du meilleur monde et un esprit très cultivé, fut enchanté de cet ouvrage, fit venir l'auteur auprès de lui, à Rome, et l'attacha à sa maison

comme secrétaire préposé à sa correspondance latine.

Juste Lipse resta deux ans dans la maison du cardinal, traité avec une extrême bienveillance, non seulement excité, mais aidé par la science de son patron à continuer ses études. Ses fonctions lui laissaient de longs loisirs qu'il consacrait à la recherche des inscriptions lapidaires, à la visite des ruines et de tout ce qu'il y avait à étudier à Rome et dans les environs. Le savant cardinal Sirlet (1) lui ouvrit la bibliothèque vaticane et ce fut là qu'il put comparer les différents manuscrits de Sénèque, de Tacite, de Plaute, de Cicéron, de Properce, etc., et prendre les notes qui lui permirent plus tard de donner de ces écrivains des éditions correctes, et des commentaires pleins de remarques savantes et de rapprochements judi-

(1) Le cardinal Sirlet, né en 1514, en Calabre, avait une science prodigieuse : il parlait l'hébreu, le grec et le latin avec autant de facilité que sa langue maternelle. Il fut sur le point d'être pape à la mort de Pie IV, en 1565 : Charles Borromée lui avait gagné beaucoup de voix dans le conclave; mais on craignit qu'un pape si savant ne fût pas assez appliqué aux affaires, et on n'alla pas plus loin. Le cardinal Sirlet fut chargé de la garde de la bibliothèque vaticane qui suffisait à peine à l'ardeur de ses recherches. Il n'en sortit presque plus, ne cessa de travailler qu'en cessant de vivre, et pourtant, il n'a rien laissé que quelques variantes sur les psaumes, dans l'*apparatus* de la Bible d'Alcala, et quelques traductions de vies de saints et d'oraisons de Saint-Grégoire de Naziance. Le conclave avait jugé sainement. Sirlet était un de ces savants qui aiment le travail pour lui-même et n'y cherchent que la satisfaction de leur goût pour l'étude.

cieux. Il fréquenta aussi les bibliothèques publiques et privées les plus fameuses de la ville éternelle, notamment celles des Farnèse et des Sforce.

Des hommes très érudits de différents pays florissaient à Rome, dans ce même temps : Antoine Muret, Paul Manuce et ce Benci, qui, pour entrer dans la Société de Jésus, quitta son prénom païen de Plaute, pour celui plus orthodoxe de François. Lipse suivit les cours de Muret, et se lia avec Jérémie Mercuriali, le prince des médecins de ce temps, avec Charles Sigonius et Pierre Victorius, connus comme historiens et comme philologues, lesquels lui témoignèrent beaucoup d'affection, et contribuèrent à donner à son esprit plus d'étendue, à sa renommée un plus grand et plus prompt essor.

On ne sait pas bien pourquoi Juste Lipse se sépara du cardinal de Granvelle; mais, au lieu de suivre ce prince de l'Église quand il alla prendre possession de la vice-royauté de Naples, il revint à Louvain et y vécut, pendant un an, d'un genre de vie qui, de son aveu, ressemblait fort peu à celui de Caton : libre, sans parents, sans tuteur, il se laissa facilement séduire par l'exemple de ses camarades et entraîner aux plaisirs de son âge. Son bon naturel et de salutaires conseils lui firent abandonner enfin cette vie dissipée : pour mieux

rompre ses mauvaises habitudes il voulut visiter l'Allemagne. Là, se place son voyage à Liége, où il fut reçu chez Charles Lange, ou Langius, chanoine de Saint-Lambert, son vieil et très savant ami. Langius était passionné à la fois pour les fleurs et pour la philosophie : c'est durant cette visite que Lipse prit le goût de l'horticulture, et qu'il jeta les bases de ce livre d'or de la CONSTANCE, où il n'y a d'autres interlocuteurs que Lipse et Langius, et où les jardins sont décrits avec tant de charmes et de complaisance.

Durant son voyage vers l'Allemagne il avait passé par la Franche-comté et par Dole, siége de l'université que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Brabant, avait fondée en 1422; il y séjourna quelques jours. Là, dans un dîner donné en son honneur, Lipse prononça le panégyrique de Victor Gisélin nouvellement inauguré docteur en médecine. L'excitation causée par cette harangue et peut-être aussi par quelque excès de table, donna à Lipse une fièvre violente; sa vie fut en péril. Aussitôt guéri, il partit pour Vienne et se présenta à Maximilien II. La cour de cet Empereur réunissait alors autant de savants et de gens de lettres que toutes les autres cours de l'Europe prises ensemble. C'est à Vienne que Lipse connut Auger-Ghislain Busbecque, illustre comme ambassadeur, Jean Craton

et Nicolas Biesus, médecins fameux, ainsi que Jean Sambuc et l'historien Étienne Pigh, qui cherchèrent à le retenir et à le fixer parmi eux. Mais il avait l'amour de son pays. Pour y revenir, il passa par la Bohême, visita Prague, la Misnie, la Thuringe et la Saxe. Alors lui arrivèrent de tristes nouvelles : la guerre désolait de nouveau la Belgique, son patrimoine était ravagé par la soldatesque. Retardant son retour, il sollicita et obtint une chaire de professeur d'éloquence et d'histoire à Iéna : ce fut son début dans la carrière qu'il ne quitta plus jusqu'à son dernier soupir.

*

C'était assurément un succès bien séduisant pour un jeune homme de vingt-quatre ans que de devenir titulaire d'une chaire importante dans une université renommée. Les professeurs des diverses Facultés jouissaient d'une considération dont nous ne pouvons guère aujourd'hui nous faire une idée juste. Ils disputaient pour la préséance avec les nobles : ils avaient même été régulièrement investis du titre et de toutes les prérogatives de la Chevalerie; on les appelait Chevaliers-clercs, comme les docteurs en droit du Parlement de Paris. L'étude

des sciences et des lettres était déjà regardée par les peuples comme une profession au moins aussi utile et aussi honorable que celle des armes; et les chefs de la monarchie française avaient, depuis plusieurs siècles, donné l'exemple de s'appuyer sur les Chevaliers-clercs, à la fois pour restreindre l'autorité des grands vassaux et pour résister aux exigences de la curie romaine. Rappelons qu'en 1340, c'est à dire plus de deux siècles avant Juste Lipse, l'Université d'Oxford comptait, à elle seule, plus de trente mille étudiants. Au XVIe siècle, le nombre des universités s'était considérablement accru en Europe : la clientèle de chacune avait diminué, sans doute, mais l'importance personnelle des professeurs et des docteurs était restée la même, et l'on recherchait partout, sans distinction de nationalité, les savants les plus notables et les hommes les plus éminents, pour leur confier les chaires de l'enseignement public.

Juste Lipse faisait donc un grand pas, malgré son illustration précoce, en obtenant à son âge une position si enviée. Mais cette belle médaille avait un triste revers.

Les princes de Saxe, de la branche Ernestine, avaient été des premiers à se passionner pour les doctrines de Luther. Ils étaient devenus les promoteurs les plus ardents de la Réforme. Charles-

Quint, pour désunir le faisceau de la ligue de Smalkalde, avait réussi à gagner à son parti Maurice, chef de la branche cadette, dite Albertine, et lui avait conféré l'Électorat de Saxe, au mépris des droits de l'Électeur fait prisonnier à la bataille de Mühlberg et iniquement condamné à mort pour vaincre la résistance de sa femme, l'héroïque Sibille. Iéna était le centre de l'opposition contre l'Empire, le refuge et la forteresse des champions les plus déterminés du protestantisme. L'Université d'Iéna avait été créée par le duc de Saxe-Weimar, en 1555, précisément dans ce but, et son nom seul était pour les catholiques un objet d'horreur, comme celui d'un repaire de rébellion et d'hérésie. Il fallait donc que Lipse eût, d'un côté, bien peu de fermeté dans ses doctrines religieuses, et que, de l'autre, il fût bien impatient de se produire sur le théâtre de l'enseignement, pour consentir à occuper une chaire à cette université. C'était de sa part presque une apostasie. Quels qu'aient pu être ses sentiments dans le for intérieur, il ne pouvait exercer le professorat dans ce foyer du luthéranisme, sans se montrer lui-même luthérien comme ses collègues. Sur ce point, il ne laissa rien à désirer aux protestants les plus rigides. Cela est certain : en effet, il avait pour ennemis tous ceux qui le considéraient comme un intrus dans l'uni-

versité et qui aspiraient à le remplacer : ceux-là étaient très nombreux ; s'ils avaient douté de la sincérité de sa conversion au protestantisme, ces rivaux auraient assurément tiré parti de cette arme irrésistible : or, pas un n'en parla. Lipse ayant été élu doyen de la Faculté des arts, tous ses collègues en masse s'opposèrent à sa nomination; il ne fut fait à cette occasion aucune allusion à ses croyances religieuses : on se rabattit à dire, ce qui était vrai et ce qui est assez piquant, que Lipse n'était pas maître ès-arts, et que ce titre était indispensable pour occuper le Décanat. Lipse n'était que bachelier; mais il était déjà un homme de lettres illustre : le duc de Saxe-Weimar jugea avec bon sens que c'est la science et non pas le diplôme qui constitue le savant, et, par une lettre rendue publique, il ordonna que Lipse fût reconnu comme maître ès-arts et confirmé dans la dignité de doyen [1].

Néanmoins, Lipse, malgré la douceur de ses mœurs et l'aménité de ses manières, ne put par-

[1] Mgr De Ram, alors recteur magnifique de l'Université de Louvain, dans son discours pour l'inauguration du monument de Juste Lipse, en 1853, a fait ressortir cette circonstance intéressante : « Ainsi, « un savant belge, pendant les deux années qu'il enseigna l'éloquence « et l'histoire à l'Université d'Iéna, trouva, au début de sa carrière, il « y a trois siècles déjà, un protecteur et un admirateur dans la maison « de Saxe-Cobourg. »

venir à se concilier la faveur de ses collègues, ni à calmer l'opposition et les sentiments de malveillance qui fermentaient autour de lui. Le 1er mars 1574, après avoir fait agréer sa démission au prince, il quitta les bords de la Saale.

*

Lipse songeait à rentrer dans sa patrie. S'étant arrêté à Cologne, il y fit la connaissance d'Anne Calstria, ou Vanden Calsterre, veuve originaire d'une famille patricienne de Louvain, et il l'épousa malgré le conseil de ses amis. Comme il le dit lui-même en citant un vers d'Euripide : « *Les destins en avaient décidé ainsi, et le lit nuptial est aussi fatal pour le mari que pour la femme.* » Lipse ne trouva pas dans le mariage ce qu'il avait désiré par dessus tout, une postérité pour perpétuer sa race et son nom. Sa femme plus âgée que lui, n'eut point d'enfants; elle tenait à dominer dans sa maison; mais notre auteur se réfugia dans ses études, et la concorde ne fut jamais sérieusement troublée entre eux [1]. Il n'est pas sans in-

[1] L'anecdote suivante, puisée dans la tradition, peint la compagne de Juste Lipse :

« ... Lors de notre visite au village natal de J. Lipse, le sacristain « de l'endroit, qui nous accompagnait, nous raconta une anecdote qui,

térêt de remarquer ici que la femme de Lipse était fermement attachée à la religion catholique et même dévote. On doit en conclure que Lipse, à l'occasion de son mariage, rentra dans le giron de l'Église. Il est constant que sa femme avait pris un grand empire sur lui et que, dans la suite, elle ne fut pas étrangère à sa réconciliation avec les Pères de la Compagnie de Jésus.

Lipse demeura à Cologne pendant près de neuf mois; il y écrivit les *antiquæ Lectiones*, contenant des commentaires et des corrections sur les comédies de Plaute, pour lequel il professait une singulière estime. Il ne manquait aucune occasion de louer cet auteur et d'en conseiller la lecture. « Lisez Plaute, disait-il à ses élèves d'Iéna, il contient plus de doctrine véritable que Térence; c'est l'écri-

« jusqu'à ce jour, a échappé aux biographes du savant professeur. La « Providence, nous dit-il, avait doté J. Lipse d'une épouse dont le « peu d'aménité lui causa plus d'un ennui. Un jour que l'archiduc « Albert était venu, à Isque, faire visite à son conseiller d'État, la « femme de ce dernier, qui, accidentellement, avait ouvert au prince, « le reçut sans lui donner la moindre marque de respect. L'archiduc, « formalisé de cet accueil, eut la franchise d'en parler à Lipse qui se « borna, en haussant les épaules, à lui répondre : « Mon Prince, c'est une « femme », voulant ainsi donner à entendre que, plus d'une fois déjà, il « avait fait à la sienne des observations sur son manque de politesse, « mais que, avec l'obstination commune à son sexe, elle avait toujours « persisté dans sa manière d'agir. » (*Juste Lipse patriote*, par Ed. Van Even, archiviste de la ville de Louvain, 1853, broch. in-16). M. Van Even confirme le récit de son sacristain par un renvoi au *Dictionnaire historique de Bayle*, *Rotterdam*, 1697.

vain le plus utile à lire après Cicéron; vous y trouverez réunis la propriété des termes, la pureté, l'urbanité, la plaisanterie légère, le sel attique et les grâces que vous chercheriez vainement ailleurs dans le Latium. » Il aurait pu ajouter que Plaute, meilleur imitateur des Grecs, avait observé les mœurs avec plus de pénétration, qu'il avait plus de force comique et était plus véritablement poëte que son rival.

Ce fut aussi pendant son séjour à Cologne que Lipse commença à éclaircir, par des notes philologiques et historiques, Tacite, le plus profond des historiens, qu'il contribua à nous mieux faire connaître. Déjà Ferret, Alciat et Bertran avaient essayé de le faire, mais essayé seulement. Notre savant compatriote une fois entré dans cette carrière, la suivit jusqu'au bout, et il publia, sur Tacite, un commentaire complet et excellent, qui mérita d'avoir dix-sept éditions en moins d'un siècle [1].

[1] Nous avons dit que lorsque Lipse était à Rome chez le cardinal de Granvelle, il se lia avec Muret, l'un des savants les plus célèbres de l'Europe. Celui-ci travaillait depuis assez longtemps à des commentaires sur Tacite, et, habitué à aider de ses conseils les jeunes gens qui venaient s'éclairer près de lui, il ne fit aucune difficulté de communiquer ses notes à Lipse. Lorsque l'ouvrage de ce dernier parut, Muret prétendit y reconnaître plusieurs de ses idées et s'en plaignit. Lipse se défendit de ce plagiat, dont il serait injuste de l'accuser : il est naturel que deux hommes se rencontrent quand ils suivent la même route. (*Vie de Juste Lipse*. Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.)

*

Cependant, l'inflexible duc d'Albe, qui n'avait reculé ni devant les mesures les plus cruelles, ni devant les supplices les plus atroces pour asseoir en Belgique la domination du fils de Charles-Quint, avait été rappelé et remplacé par un successeur animé d'intentions conciliantes. Requesens, quoique sans négliger un seul instant l'emploi des moyens militaires, avait proclamé à Bruxelles une amnistie générale, aboli quelques impôts odieux et supprimé le Conseil des troubles, ce terrible instrument de tyrannie qui avait fait tomber tant de nobles têtes, et que le peuple avait justement flétri du nom de tribunal de sang. L'état de siége n'existait plus. Les États de Brabant croyaient pouvoir compter sur le rétablissement des anciens priviléges communaux et provinciaux : ils protestaient d'ailleurs de leur fidélité au roi et de leur amour pour la religion catholique. Juste Lipse revint à Isque dans la maison paternelle, désireux d'y consacrer sa vie à de studieux loisirs, loin de l'ambition et des soucis de la politique, et de partager son temps entre la culture de ses champs et le commerce des doctes sœurs. Nous avons de lui une lettre écrite vers ce temps au conseiller royal Guillaume Breu-

ghel, son parent, dans laquelle il vante avec éloquence les charmes de la vie rurale et déclare qu'il préfère la campagne à la ville pour la sagesse, pour les mœurs, pour le bonheur et pour le profit qu'on y trouve.

Mais la pacification du pays n'était qu'apparente. Les soldats des partis contraires désolaient la campagne [1]; une bande de partisans envahit la tranquille maison de notre savant, et Juste Lipse fut contraint d'aller chercher un refuge à Louvain.

Là fut donné à la jeunesse un noble et beau spectacle. On vit l'ancien professeur d'éloquence à l'Université d'Iéna, l'ancien doyen de la Faculté des arts, le savant déjà illustre, le commentateur érudit de Tacite et l'auteur d'ouvrages célèbres que tous les gens de lettres avaient continuellement dans les mains, se remettre comme un jeune homme sur les bancs de l'école, suivre les cours de jurisprudence, affronter avec éclat les académiques épreuves des examens et des thèses publiques et

[1] De tout temps les armées d'invasion ont vécu sur le pays ennemi, et la dernière guerre nous a montré avec quelle rigueur ce formidable droit de réquisition est encore exercé par les armées les mieux disciplinées. Que de maux n'en devait-il pas résulter pour les populations rurales, à l'époque de Juste Lipse, quand les troupes ne recevaient ni solde, ni rations régulières et que le pays était nécessairement livré à la discrétion absolue du soldat! Les villes souffraient moins, parce que les citoyens trouvaient, dans une entente commune, les moyens de régulariser au moins ce désordre et de se faire protéger par la discipline militaire.

conquérir le diplôme de docteur en droit [1]. On aurait pu croire qu'en se livrant à ces études, Lipse avait en vue de se frayer une carrière nouvelle dans le barreau ou dans la magistrature. Il n'en était rien. Son caractère prudent et réservé l'a toujours empêché de vouloir se lancer sur la mer orageuse des fonctions publiques, surtout au milieu de la confusion si grande de toutes choses qui régnait alors en Belgique, où les plus sages conseils étaient un objet de mépris quand ils n'étaient pas un motif de persécution. Il n'avait pas non plus de goût pour le barreau, et faisait peu de cas d'une profession consistant, selon lui, à soutenir indifféremment le pour et le contre, non par conviction ou par zèle du bien public, mais au gré du client qui commande et qui paye.

[1] Pendant que Juste Lipse étudiait à Louvain pour conquérir le diplôme de docteur en droit, il y rencontra le célèbre Bellarmin, neveu du pape Marcel II. Bellarmin, entré jeune dans l'ordre des Jésuites, fit tant de progrès dans les sciences et donna de si fortes preuves de son zèle et de ses talents, qu'il fut envoyé à vingt-sept ans à Louvain pour combattre l'hérésie, à la fois comme professeur de prédication et comme professeur de théologie à l'Université. Les premiers emplois de son ordre, la faveur de cinq papes consécutifs et le chapeau de cardinal furent la récompense de cette expédition qui dura sept ans. Tout le monde connaît la longue liste des ouvrages de cet illustre et savant professeur de l'Université de Louvain. Citons seulement ici son livre de *Scriptoribus ecclesiasticis*, qu'il composa chez nous au milieu des occupations que lui donnaient ses deux chaires. L'édition générale de ses œuvres remplit sept gros volumes in-folio, Cologne, 1605, 1617 et 1619.

Juste Lipse étudiait les lois pour acquérir une instruction plus solide[1], pour pénétrer plus avant dans la science des choses de l'antiquité, pour saisir dans la jurisprudence le cachet qu'y ont successivement imprimé les révolutions de l'histoire et les doctrines des différentes écoles philosophiques.

C'est pendant ces fécondes études, que, résumant et complétant les travaux de Pomponius Lœtus, de Paul Manuce, de François Hotoman et d'autres savants, il a colligé et donné au public le recueil des lois édictées par les anciens rois de Rome, et l'importante loi des XII Tables; — sérieux service rendu à l'érudition.

Vers le même temps, le hasard lui fit découvrir à Louvain dans la boutique d'un épicier, parmi les papiers destinés à être convertis en cornets, un manuscrit de Tite-Live, très vieux et en mauvais état, qu'il put acheter à bon compte. Cette découverte donna lieu aux livres des *Epistolicarum quæstionum*, spécialement consacrés à éclaircir

(1) La connaissance du droit romain est indispensable pour obtenir une pleine intelligence des anciens. Depuis que les études littéraires ont été séparées des études juridiques, les littérateurs ont perdu la clef de beaucoup de passages importants des grands écrivains de Rome, et, de leur côté, les juristes n'ont-ils pas perdu quelque peu de cette élégance, de cette urbanité et de cette pureté de langage qui, autrefois, caractérisaient, à un degré si éminent, les Ulpien, les Tribonien, les Cujas et tous les grands jurisconsultes ?

et à restituer divers passages du grand historien de Rome.

L'œuvre de Tite-Live était déjà retrouvée en partie depuis longtemps, et sa réputation n'avait point péri. Alphonse d'Aragon avait reçu des habitants de Padoue, comme une très précieuse relique, un fragment du bras de leur illustre compatriote; le prince, quand il était malade, se faisait lire des pages de l'histoire de Tite-Live, et il y prenait, assurait-il, plus de plaisir qu'aux concerts des maîtres de sa Chapelle. Léon X avait fondé une chaire pour expliquer Tite-Live dans le même Capitole d'où cet historien avait été autrefois banni comme trop favorable au parti de Pompée. L'imprimerie avait reproduit ce qui restait de ses œuvres, d'abord à Rome, en 1469; puis à Venise, en 1470; à Mayence, en 1519, etc. Des hommes érudits s'en étaient occupés avec fruit. Les travaux de Juste Lipse n'en furent pas moins très dignes d'intérêt : il a fait ressortir l'élégance et la pureté de ce style, dont tous nos efforts ne parviennent pas à reconnaître la légère *patavinité* reprochée par les contemporains, et montré la noblesse, la clarté et le parfait enchaînement des récits. Dans le même ouvrage, notre auteur, a rétabli, d'après les inscriptions marmoréennes, d'après les tables d'airain et les fastes consulaires, plusieurs passages importants des Pandectes, et

donné d'utiles corrections d'Ausone, de Martial, de Pline l'ancien, de Juvénal et d'Apulée.

*

Pendant que le laborieux savant se livrait à ces paisibles études, la question religieuse compliquée du désir de chasser l'étranger du sol de la patrie, faisait naître de graves dissidences entre les provinces catholiques du sud et les provinces calvinistes du nord des Pays-Bas, préparant, d'une part, la fondation de la République Batave, et, de l'autre, la restauration de l'autorité espagnole dans la Belgique future. Le Congrès, réuni à Gand, des députés des États de Hollande et de Zélande et du parti national belge, avait inutilement tenté de cimenter une alliance durable entre les dix-sept provinces, par la fameuse charte de 1576, connue dans l'histoire sous le nom de Pacification de Gand. Les classes supérieures de la Belgique étaient effrayées de l'ambition et du génie du Taciturne, et, tandis que le peuple maintenait encore dressé l'ancien étendard des Gueux, la Noblesse se ralliait à la cause royale, en vue d'assurer le triomphe de la religion catholique sur l'hérésie. De là cette nouvelle charte, dite l'Union de

Bruxelles, germe fatal de la division prochaine et d'une nouvelle et longue série d'infortunes. Le dénouement de la crise fut hâté par la précipitation des Gantois, ces irréconciliables ennemis de la domination étrangère. Vainement le prince d'Orange cherche à ralentir ce mouvement intempestif, à désarmer les haines religieuses, et à réunir sur le terrain de la tolérance les patriotes de toutes les confessions. Gand s'insurge : une armée de vingt mille ouvriers sans travail, prêts à tout, et déterminés aux plus grands sacrifices pour ressusciter les jours éclatants bien qu'orageux de la liberté communale, s'avance dans le pays sous la conduite de deux gentilshommes plus braves soldats que bons politiques. Don Juan d'Autriche, le chevaleresque vainqueur de Lépante, rencontre le 31 janvier 1578, à Gembloux, l'armée nationale et l'anéantit. C'en est fait. Le désastre est irréparable. Les principales villes du Brabant tombent au pouvoir des vainqueurs, et le soldat espagnol entre en maître à Louvain. Juste Lipse est frappé de terreur : il songe à la procédure sommaire de l'Inquisition et au compte qui lui peut être demandé de son compromettant séjour à Iéna, de son professorat à l'Université luthérienne : il quitte tout, et, sans même prendre le temps de mettre en sûreté ses meubles, ses livres, ses papiers, son

argent, il se sauve à Anvers. Martin Del Rio, son ami, se trouva fort à propos à Louvain pour mettre sa demeure à l'abri du pillage et de la confiscation. Del Rio, qui avait été l'un de ses condisciples à l'Université de Louvain, était alors membre du conseil de don Juan et juge dans le camp royal, conséquemment bien en position de le servir.

Lipse s'était réfugié à Anvers chez un autre de ses amis, Christophe Plantin, l'habile imprimeur français, si connu par sa belle édition, en huit volumes in-folio, de la bible polyglotte d'Alcala, et qui, ayant fait une fortune considérable par son travail, vivait avec tout le confort possible à cette époque (1). Mais Lipse n'osa point rester en Belgique; il ne se crut hors de danger que lorsqu'il fut parvenu en Hollande où il vécut près d'un an, sans domicile certain, à la manière d'un numide, comme il dit, et ne sachant où se fixer.

*

La protection du prince d'Orange lui fit obtenir en 1579, une chaire à l'Université de Leyde, qui

(1) La maison de Christophe Plantin existe encore de nos jours, place du Vendredi, à Anvers, et la chambre qu'y a occupée Juste Lipse a été religieusement conservée, par les héritiers et les successeurs du célèbre imprimeur, dans l'état où elle se trouvait alors.

avait été fondée en 1575[1]. C'était pour Juste Lipse comme une seconde apostasie : s'il avait dû se

(1) Il compta parmi ses élèves, à Leyde, le prince Maurice de Nassau et le savant Jean Gruter qui fut son auditeur pendant sept années consécutives.

C'est aussi sous Juste Lipse, pendant qu'il professait à Leyde, que se forma dans les lettres l'italien Scipion Gentili, jurisconsulte éminent, dont on estime avec raison les ouvrages sur les lois et le traité sur les droits de la nature et des gens, et qui fut successivement professeur à Bâle, à Heidelberg, à Altorf. Scipion Gentili avait pour Lipse une admiration passionnée et il était digne d'un tel maître, comme il l'a prouvé par des poésies élégantes, par des paraphrases de psaumes et par des notes sur la *Jérusalem délivrée*, dont il traduisit en vers latins les premiers chants. Il était luthérien, et, pour cette cause, il avait quitté l'Italie avec son père et son frère Albéric, lequel obtint et occupa avec distinction, jusqu'à sa mort, une chaire de droit à l'Université d'Oxford.—Nous ferons observer, à cette occasion, que Voltaire s'est exprimé d'une manière trop absolue et peu conforme à la vérité, lorsqu'il a dit dans son *Essai sur les mœurs*, chap. CXXVIII : « Peu de personnes pri- « rent le parti de Luther en Italie. Ce peuple ingénieux, occupé « d'intrigues et de plaisirs, n'eut aucune part à ces troubles. » Si les novateurs ne troublèrent pas la paix publique en Italie, ce fut uniquement par le soin que prit l'autorité de veiller sur toutes les entreprises particulières et de les arrêter aux premiers pas. Mais ce serait se faire une idée très fausse du caractère italien que de le supposer trop léger pour attacher du prix aux grandes questions de la métaphysique, de la philosophie et de la religion. C'est tout le contraire. Pendant que tant d'illustres personnages italiens se faisaient remarquer par leurs talents et par leur ardeur dans la défense des droits du Saint-Siége, d'autres devenaient les sectateurs fervents et les apôtres des idées nouvelles. Calvin avait séjourné à Ferrare sous le nom de Charles d'Heppeville, et il y avait fait de nombreux prosélytes ; des villes entières avaient paru infectées du poison de l'hérésie ; toutes les classes du clergé séculier et régulier avaient fourni leur contingent d'apostats, tels que le chanoine régulier Vermigli, le théologien Girolamo Zanchi de Bergame, Ochino, deux fois élu général des Capucins, Vergerio, évêque de Capo d'Istria et Nonce apostolique sous Paul III : la liste serait longue à épuiser. Non seulement les idées de Luther et de Calvin avaient pénétré en Italie, mais il avait surgi dans son sein même un grand nombre d'autres

montrer luthérien à Iéna, il lui fallait à Leyde être calviniste. Il parut se soumettre à cette nécessité sans répugnance, en se disant sans doute que ce ne serait que provisoire, mais ce provisoire dura douze ans : pendant douze ans, il eut à supporter les reproches de sa femme, désolée de lui avoir vu déserter sa foi, ceux de ses amis catholiques, surtout de Del Rio, devenu jésuite, et ceux de sa propre conscience : bien longue et bien triste épreuve!

Lipse n'avait pas de vocation pour le martyre : sur les questions religieuses et politiques, il affectait, pour son repos, l'opinion dominante des pays où il vivait. Outre le goût de la tranquillité, il avait encore l'amour-propre qui lui faisait désirer d'occuper une chaire de professeur et d'être en évidence. Enfin, il n'était pas riche : les émoluments de sa place l'aidaient à vivre avec plus d'aisance, et, quoiqu'il n'en convienne jamais, cette considération ne lui était pas à beaucoup près

redoutables ennemis de la Cour de Rome. Sans remonter jusqu'aux Arnauld de Brescia et aux Jérôme Savonarole, il nous suffira de citer ici toute la famille des Socini, fondateurs de la secte des Sociniens, dont les opinions anti-trinitaires et sur les effets de la mort du Christ tenaient de l'ancien Arianisme, et ne répugnaient pas moins au Protestantisme qu'au Catholicisme. Il s'en fallut de peu que Lelio Socini, retiré à Zurich, ne fournit à Calvin une nouvelle occasion de prouver au monde, en relevant le bûcher de Michel Servet, comment il entendait la tolérance religieuse.

indifférente. Plus d'une fois, dans sa correspondance avec ses amis, il déplore avec amertume le peu d'économie de son père, et la brêche que celui-ci avait faite à sa fortune par un trop vif penchant aux plaisirs [1]. Si véritablement, comme il l'assure, et comme sa conduite ultérieure semble le prouver, le calvinisme n'était pour lui qu'un masque extérieur, cette contradiction continuelle, entre ses actes et ses pensées, entre sa conduite et ses croyances, a dû semer bien des chagrins dans sa vie.

Quoiqu'il en soit, il laissa si peu soupçonner la sincérité de son adhésion aux doctrines de la Réforme, que des querelles religieuses s'étant élevées en Hollande, entre les ministres des diverses sectes protestantes, ce fut lui que les magistrats de Leyde et les Etats-Généraux chargèrent à plusieurs reprises, et avec succès, du rôle d'arbitre et de conciliateur.

Pendant son séjour à Leyde, Lipse était dans la fleur de l'âge et du talent. C'est là qu'il a écrit et publié ses livres les meilleurs. Il recommandait à ses amis et suivait lui-même l'exemple de Pline

[1] Les prodigalités du père de Juste Lipse obligèrent sa famille à le faire interdire pendant les dernières années de sa vie et à le placer sous tutelle. (ALPH. WAUTERS, archiviste de la ville de Bruxelles, *Histoire des environs de Bruxelles*, 1855, t. III. V. Yssche, p. 477).

l'ancien qui ne lisait jamais rien que la plume à la main, en prenant des notes ou faisant des extraits. Les deux livres des *Electa*, qui parurent en 1580, sont proprement un de ces recueils de notes, sur une multitude de sujets divers, mais rangées dans un ordre clair et méthodique. Le chapitre V du livre I donne une correction du *Pervigilium Veneris*, d'après une copie que Sannazar avait rapportée d'Italie en 1504, et que Pierre Pithou avait retrouvée et envoyée à Lipse [1]. On trouve dans les *Electa* l'explication ingénieuse de beaucoup d'usages de l'antiquité. L'ouvrage devait être grossi de remarques sur les fragments des anciens auteurs; mais cette partie de son manuscrit lui fut volée par un de ses amis, qu'il voue, en raison de ce larcin, aux dieux infernaux.

Peu de temps après, il publia sa *Satyre Ménippée* [2], badinage aimable, élégant et poli sur les

(1) C'est dans cet ouvrage, L. 2, C. 7, que Lipse émet l'opinion que les commentaires de César ont été altérés en plus d'un endroit. Mais il n'est pas vrai, comme on l'en a fort injustement accusé, qu'il ait attribué ces commentaires à Julius Celsius. Loin de là : dans ses *questions épistolaires*, L. 2, C. 2, il reprend Louis Carrion d'avoir été de cet avis. Ménage dit que cette opinion, qui attribuait à un autre écrivain les commentaires de César, s'était répandue parce que les meilleurs manuscrits de ces commentaires portaient en tête l'indication qu'ils avaient été révisés par un grammairien nommé Julius Celsius Constantinus. Les copies faites d'après ces manuscrits étaient jugées les plus correctes.

(2) Scaliger lui écrivit, à l'occasion de cette satire, les choses les plus flatteuses, en l'assurant qu'il le regardait moins comme son ami que

poëtes de cour et les lauréats officiels, qui faillit lui susciter de très graves embarras avec l'Empire, parce qu'on l'accusa d'avoir manqué de respect envers la personne sacrée de l'Empereur, quand il avait dit que c'est Apollon et non l'Empereur qui fait les poëtes [1].

comme son maître, et que ses écrits lui semblaient encore plus précieux que son amitié. Scaliger et Juste Lipse s'accablaient réciproquement de louanges ; et, tandis que celui-ci comparait le premier à un aigle planant fièrement dans les airs, Scaliger appelait Juste Lipse la gloire et le soutien des lettres en Europe. Mais chacun d'eux démentait ces éloges en particulier, et Scaliger écrivait : « Ce que fait Juste Lipse plaît au vulgaire, comme Ramus : il faut être estimé des doctes et non pas seulement des écoliers..... Si je me voulais prendre contre quelqu'un, je ne me prendrais pas à Lipsius, mais à un autre grand personnage qu'il n'est..... Je ne me soucie guère qu'il m'aime. » On voit que la confraternité des hommes de lettres de ce siècle ressemblait assez à celle des hommes de lettres nos contemporains. (*Vie de Juste Lipse.* Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.)

[1] Il n'était pas prudent en ces temps là de prendre les princes à partie. Nous trouvons à ce propos dans les opuscules de M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, une note qui nous a paru d'autant plus intéressante à reproduire ici qu'elle concerne précisément le successeur de Juste Lipse dans sa chaire à l'Université de Louvain. — Ce professeur, Erycius Puteanus, était soupçonné d'avoir écrit, contre Jacques Ier d'Angleterre, une satire très violente qui fit beaucoup de bruit et qui était intitulée : *Isaaci Casauboni Corona regia*, etc. Bayle rapporte que le roi d'Angleterre, furieux d'être dépeint sous des couleurs si noires, obtint de ses alliés que l'auteur de ce libelle fût recherché pour être puni. Mais ce que Bayle n'a pas su, c'est que Jacques Ier envoya à l'archiduc Albert un ambassadeur extraordinaire, exprès pour lui dénoncer Puteanus et lui demander sa punition. La lettre originale du Roi est au dépôt des affaires étrangères, à Paris, dans un volume de correspondances diplomatiques intitulé : *Pays-Bas*, 1601 à 1615 ; elle est ainsi conçue :

« A Monsieur mon frère et cousin l'archiduc Albert d'Autriche.

« Monsieur mon frère et cousin, nous envoyons vers vous le cheva-

Puis vinrent, à de courts intervalles, ses Notes sur Valère Maxime, ses Remarques sur Sénèque le tragique, sur Velleius Paterculus; son Traité sur la véritable prononciation de la langue latine, où il fait observer avec justesse que les langues modernes dérivent du latin parlé et non du latin écrit; et plusieurs centuries de lettres familières, aug-

« lier Benet, docteur en droit et juge de la cour de nostre prérogative, « et chancelier de la royne nostre très chère compagne, en qualité de « nostre ambassadeur pour vous demander justice contre la personne « d'Iriceus Puteanus, professeur en vostre Université de Louvain, « pour le libelle diffamatoire qu'il a osé escrire et publier contre nous, « intitulé : *Isaaci Casauboni Corona regia*, par lequel il s'est efforcé « malicieusement et calomnieusement de flestrir l'honneur de nostre « réputation. Qui estant une licence indigne et intolérable à l'endroit « d'un prince, nous nous promettons qu'en cela, vous nous ferez avoir « telle raison qu'il appartient, non seulement pour le respect de nostre « qualité et de la bonne amitié qui est entre noz couronnes et vos pro- « vinces, mais aussy mesmes pour l'amour de la justice qui est due à « tous : en quoy, comme vous nous donnerez tesmoignage particulier « de vostre bienveillance, aussy vous obligerez réciproquement la « nostre envers vous, et nous serons prets à vous en faire paroistre les « effets, quand l'occasion se présentera, ainsy que nous avons chargé « nostre ambassadeur de vous fayre plus particulièrement entendre « de bouche, auquel nous vous prions de donner audience gracieuse « et toute créance en ce qu'il vous dira et proposera de nostre part. « Ainsy nous prions Dieu, Monsieur mon frère et cousin, de vous « tenir en sa saincte et digne garde. De nostre palais de Westminster, « le 20e de mars, l'an 1616.

« Vostre très affectionné cousin et frère,
« JACQUES, R. »

Heureusement pour Puteanus, son innocence fut reconnue, car Jacques Ier était assez vindicatif : les États-généraux de Hollande furent obligés de destituer de sa chaire à l'Université de Leyde le professeur Vorstius, uniquement parce que celui-ci était Arminien et que le roi d'Angleterre avait ces sectaires en horreur.

mentées d'une dissertation sur l'art épistolaire, à l'usage de la jeunesse.

En 1582, il mit au jour ses *Saturnalium libri*, qui traitent des gladiateurs et des divers jeux du cirque, et qu'il fit suivre d'un livre sur la forme, les dispositions et les aménagements des amphithéâtres. C'est une suite savante au travail de Panvinius *De ludis circensibus* (1).

(1) Vers ce temps, une grande nouvelle se répandit dans la république des lettres ; on venait de retrouver et d'imprimer le traité perdu *de Consolatione*, œuvre philosophique de Cicéron composée par le grand orateur à l'occasion de la mort de sa fille Tullia. Joachim Camérarius en envoya un exemplaire à Juste Lipse. Celui-ci reconnut aussitôt que cette prétendue trouvaille n'était qu'une supercherie littéraire, une mystification organisée avec beaucoup d'esprit et de talent, mais non avec le style même de Cicéron. La sagacité de Lipse alla jusqu'à déceler la personnalité du mystificateur, Charles Sigonius. Riccoboni se joignit à Lipse, et il en résulta de toutes parts des clameurs et des discussions de la plus grande vivacité, mais qui prouvèrent la fraude avec évidence. — Charles Sigonius, ou plutôt Sigonio, né à Modène en 1519, était un des professeurs les plus distingués de l'Université de Bologne. La tranquillité de sa vieillesse fut singulièrement troublée par cette idée malencontreuse qu'il eut d'attribuer à Cicéron le livre *de consolatione* composé par lui-même. Cette folle querelle le brouilla avec Juste Lipse et un grand nombre de ses amis. Mais il ne faudrait pas croire que Sigonio fût un homme sans valeur. Il est un de ceux qui ont porté le plus de lumières dans les ténèbres des antiquités romaines. Ses *Fastes consulaires* et l'ample commentaire qu'il y joignit, en les publiant, furent le premier ouvrage où l'histoire de Rome ait été exposée dans l'ordre chronologique et avec une critique saine. Ses *Scholies et corrections sur les décades de Tite-Live*, ses ouvrages sur l'*ancien droit civil des citoyens romains*, sur l'*ancien droit de l'Italie* et sur l'*ancien droit des provinces romaines*, son traité *des noms des Romains* et ses trois livres sur *leurs jugements* sont encore les meilleurs guides que nous ayons pour diriger nos recherches dans ces matières difficiles. Sigonio fut en outre le fondateur de la diplomatique, cette science si utile à la conservation

L'année d'après, Lipse donna son œuvre la plus originale, celle dont il fit toujours le plus de cas, sur laquelle il fondait son plus grand espoir d'arriver à la postérité, le traité de la CONSTANCE. Il le composa, dit-il, pour se détourner de la contemplation des calamités sous le poids desquelles gémissait sa patrie et pour se consoler de ses propres chagrins. Mais son but véritable était, d'une part, de prouver que l'étude des belles-lettres ne le détournait pas de la philosophie, et, d'autre part, d'adapter les maximes des stoïciens à la vérité chrétienne. Grande assurément était sa hardiesse de relever l'étendard de la philosophie païenne dans un siècle où la théologie dominait si fort sur toutes les sciences! Il s'encourageait du précepte de saint Augustin qu'il faut prendre aux anciens tout ce qu'ils ont dit de bon et appliquer sans scrupules à notre usage les biens enlevés à ces injustes possesseurs. Ce petit livre est écrit avec infiniment d'élégance et de clarté. Les contemporains lui ont fait bon

et à l'interprétation des documents authentiques enfouis dans les archives publiques et privées de toute l'Europe. A l'aide de ces monuments écrits généralement avec indépendance et sincérité, il put retracer *l'Histoire de l'Italie* depuis l'arrivée des Lombards jusqu'à la fin du XIIe siècle. On lui doit encore une *Histoire de l'Empire d'Occident*, en vingt livres, quatre livres sur la *République d'Athènes*, huit sur la *République des Hébreux* et une multitude d'opuscules sur des sujets divers. Combien nous sommes loin aujourd'hui de ces temps de fortes études et de labeur infatigable!

accueil et il fut presque aussitôt traduit en diverses langues [1]. Nous nous abstiendrons d'en faire ici l'éloge ou la critique, puisque nous en donnons

[1] Le traité de la Constance est un prompt et immense succès. Naudé, le comparant à la cassette dans laquelle Darius serrait ses pierres précieuses, disait que Lipse avait eu l'art d'y répandre et d'y faire entrer tous les trésors de son esprit, et tout ce que son style avait à la fois de plus brillant et de plus élégant. Raphelengius, petit-fils du célèbre imprimeur Plantin, prétendait que lors même que tous les ouvrages de Lipse viendraient à être perdus, celui-ci pourrait consoler de la perte de tous les autres. (*Vie de Juste Lipse*. Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.) — « Nous connaissons un exemplaire fort curieux du traité de la *Constance*. Guillaume Barclay l'avait fait relier avec des feuilles de papier blanc intercalées et en avait fait un *album amicorum*. Un grand nombre d'hommes distingués de ce temps, Isaac Casaubon, Martin Del Rio, François Dousa, Juste Lipse lui-même, Aubert Mirœus, Erycius Puteanus, Philippe Rubens, Balthazar Moret et beaucoup d'autres avaient mis leur signature sur cet album. » (BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*. V. Juste Lipse). — Les Allemands, qui voyageaient beaucoup, avaient coutume, lorsqu'ils étaient gens de lettres, de se munir au départ d'un livre blanc, bien relié, qu'on nommait *album amicorum*, et ils ne manquaient pas d'aller visiter les savants de tous les lieux où ils passaient et de leur présenter cet album afin qu'ils y missent leur nom, « ce que ceux-ci faisaient ordinairement en y « joignant quelque propos sentencieux et quelque témoignage de « bienveillance en toutes sortes de langues. Il n'y a rien que nous ne « fassions pour nous procurer cet honneur, estimant que c'est une « chose autant curieuse qu'instructive d'avoir connu de ces gens « doctes qui font tant de bruit dans le monde, et d'avoir un spéci- « men de leur écriture..... Dans les festins, quand toutes les santés « ordinaires ont été bues, on prend l'*album amicorum* et l'on passe « en revue, en buvant à leur santé, tous ces grands hommes qui ont « eu la bonté d'y mettre leur nom ». (St-EVREMOND, *Œuvres mêlées*, t. II, p. 81.)

Le traité de la *Constance* a été traduit en français une première fois par Nuysement, Leyde, 1584, in-4°; une seconde fois par de Lagrange, avocat au Parlement, Paris, 1741, in-12. La traduction que nous offrons aujourd'hui au public est la troisième.

ci-après la traduction littérale. Le lecteur jugera par lui-même.

*

Après l'œuvre la plus chère à Juste Lipse vint celle qui lui causa le plus d'ennuis, d'embarras et de difficultés, par les orages qu'elle amassa sur sa tête et les disputes qu'elle lui suscita. Nous voulons parler de ses *Politiques*. Ce n'est pas là une étude sérieuse sur l'art de gouverner les hommes, comme la République de Bodin, ou le Prince de Machiavel. C'est un simple travail de mosaïque. Aubert Mirœus dit que Lipse a fait comme les brodeurs qui composent un tissu avec des fils de différentes natures, et cette comparaison est juste en ce que le livre entier n'est qu'un assemblage de sentences détachées, prises à droite et à gauche dans Tacite, Cicéron, Aristote, Xénophon, la Bible, etc., partout enfin. En la forme, c'est une œuvre agréable d'esprit, un recueil commode de citations faciles à trouver au besoin : au fond, ce n'est qu'une compilation à peu près sans valeur et sans idée qui soit propre à l'auteur.

Or, dans ce centon, Lipse émet l'opinion que le chef d'un État ne doit, pour le bon ordre, y souffrir

qu'une seule religion. Quelle légèreté singulière d'énoncer une proposition pareille au milieu d'une nation, qui était précisément en guerre avec son souverain pour échapper à la religion que celui-ci prétendait lui imposer! Mais Lipse ne s'en tient pas là. Il avait à placer une belle phrase qu'il avait trouvée dans les discours de Cicéron contre Marc Antoine, et il ne veut pas perdre son effet. Ce n'est pas le cas de la clémence, ajoute-t-il, URE ET SECA, brûle et coupe, il vaut mieux perdre un membre que le corps entier.

On ne peut disconvenir qu'une telle phrase ne fût odieuse après la Saint-Barthélémy, après les effroyables persécutions religieuses qui avaient si longtemps désolé la Belgique, et surtout sous la plume d'un homme qui passait si lestement d'une confession à une autre, quand son intérêt l'y conviait. La vérité est que Lipse ne s'était pas bien rendu compte de la portée de ce que Cicéron lui faisait dire, et qu'il fut bien déconcerté quand il entendit la tempête qu'il avait soulevée en indiquant cet abominable remède du fer et du feu contre les dissidents. Il fut attaqué de tous les côtés avec une extrême violence, notamment par un certain Théodore Coornhert, homme de peu de lettres et d'une latinité médiocre, auteur et apôtre d'une nouvelle secte religieuse, en Hollande, qui

avait eu des relations familières et amicales avec lui et qui avait même traduit son traité de la *Constance* en hollandais. Cela ne l'empêcha pas de dénoncer Lipse à l'indignation de tous les réformés. Lipse aurait pu répondre que, lorsque la politique est en jeu, la tolérance n'est pas de mise; que Calvin avait à son compte le bûcher de Servet, comme l'Inquisition avait au sien les auto-da-fé, et que Bèze, ce Père de l'Église protestante, avait ouvertement prêché que les dissidents en religion sont les pires des scélérats et doivent être punis comme des parricides. Mais il était sérieusement gêné par ses antécédents et par sa situation présente. Il se borna donc à prétendre que les mots *ure et seca* ne doivent pas être pris à la lettre, mais comme une pure figure de rhétorique; et que, dans tous les cas, il n'avait pas voulu parler du dernier supplice, mais d'un remède local, à la façon des médecins qui, au besoin, appliquent la cautérisation à une plaie ou l'amputation à un membre malade. La réponse à Coornhert est intitulée *De una religione adversus dialogistam.* Nous n'insisterons pas sur cette querelle aujourd'hui sans intérêt; toutefois, nous ne croyons pas inutile de rappeler à ce propos que Lipse était un homme d'une douceur extrême, péchant plutôt par la timidité que par l'audace, fuyant les disputes

et ayant toute espèce de bruit en horreur [1].

Dans cette controverse sur le livre des *Politiques*, les États de Hollande et les magistrats de Leyde prirent le parti de Lipse, imposèrent silence à son adversaire, et ne parurent avoir rien perdu de leur confiance et de leur amitié pour notre auteur. Mais lui se fatiguait de la contrainte perpétuelle où le maintenait sa position fausse en matière de religion; le mécontentement de sa femme et de ses amis catholiques le troublait profondément : il était bourrelé de remords.

Sous prétexte de santé, il demanda et obtint un congé de six mois pour aller prendre les eaux de Spa, et il promit de revenir à Leyde quand ce congé serait expiré.

*

Lipse ne revint pas [2]. Aussitôt sorti de la

(1) Étrange fatalité! ce livre des *Politiques*, source de tant d'ennuis pour Lipse, du côté des protestants, ne lui causa pas moins de déboires du côté des catholiques. Il fut mis à l'index de l'Église romaine, quelques années après, et Lipse dut se soumettre à corriger ou à faire disparaître plusieurs opinions jugées malsonnantes.

(2) Les derniers écrits de Lipse lui avaient fait à Leyde des ennemis nombreux. De plus, il avait des liaisons avec le parti du duc de Leicester que la reine Élisabeth d'Angleterre venait d'envoyer en Hollande avec six mille hommes. Lipse avait donc beaucoup de graves raisons pour quitter ce foyer d'intrigues. (*Vie de Juste Lipse*. Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.)

Hollande, il se rendit en Allemagne et, après un court séjour à Hambourg, alla s'enfermer chez les Jésuites de Mayence pour se réconcilier définitivement avec l'Église catholique. Écoutons-le lui-même. Voici la lettre que, de Mayence, il écrivit à son ami, le P. Del Rio, le 14 avril 1591 :

« Mon révérend Père, le vieil et sincère attache-
« ment que vous et votre Compagnie m'avez tou-
« jours montré m'interdit de vous cacher le grand
« acte que je viens d'accomplir. La bonté de Dieu
« m'a permis de m'arracher aux filets qui m'enve-
« loppaient, et je suis arrivé sain et sauf chez vos
« Pères en Allemagne. Quand je dis sain et sauf,
« je mens, car j'y suis arrivé malade et accablé
« sous le poids de mes péchés. Mais, par la misé-
« ricorde de Dieu et le secours de vos Pères, me
« voici délivré : il ne me reste plus qu'à persévérer
« avec constance dans la bonne voie. Aidez-moi
« de vos prières, vous qui avez si efficacement
« contribué à m'y ramener. Que Dieu me châtie
« de nouveau dans sa colère si, depuis vos lettres,
« j'ai eu un seul instant de repos. Nuit et jour, je
« ressentais cet aiguillon; mon sommeil était à
« tout moment interrompu par l'insomnie. Grâces
« soient donc rendues à Dieu qui m'a tiré de là
« malgré moi et m'a ramené dans des lieux où je
« puis me rendre utile à l'Église et à la chose

« publique comme je m'efforcerai de le faire avec « son secours. Je suis présentement chez vos « Pères de Mayence et mon premier soin est de « vous écrire. Réjouissez-vous, mon frère, d'avoir « retrouvé un frère et un ami, et pardonnez-moi « mes fautes passées, comme Dieu me les a par- « données lui-même. Je me recommande sérieu- « sement, très sérieusement, à vos prières et à « celles du P. Oranus; faites-lui part de cette « nouvelle, mais à lui seul : il ne convient pas de « la divulguer encore, car ma femme, ma famille « et mon modeste avoir sont toujours en Hollande. « Je ne tarderai pas à les faire venir, et alors je « me ferai connaître publiquement aux gens de « bien. Priez, ah! priez pour moi. »

Cette lettre nous dispense de tout commentaire. Elle explique avec clarté les causes de la nouvelle évolution religieuse de Juste Lipse, à laquelle, constatons-le, toute considération d'intérêt matériel paraît entièrement étrangère cette fois, et elle nous donne la clef du reste de sa vie.

Les Hollandais regrettèrent d'abord vivement que Juste Lipse eût déserté son poste de professeur à l'Université de Leyde, sur laquelle son enseignement avait jeté un grand lustre. Ils firent tous leurs efforts pour l'engager à revenir, refusèrent longtemps d'agréer sa démission et don-

nèrent de l'argent à sa femme, avec mission d'aller le rejoindre et tâcher de le fléchir et de le ramener. Mais quand ils connurent le véritable motif de sa retraite, leurs sentiments changèrent, et ils ne songèrent plus qu'à lui donner pour successeur un homme d'une autorité au moins égale à la sienne dans le monde des lettres; ils jetèrent les yeux sur Joseph Scaliger, littérateur moins élégant mais aussi érudit comme philologue, créateur de la science chronologique, protestant décidé, illustre par son père, et qui, par son caractère et par ses talents, s'était imposé à l'Europe savante comme l'un des triumvirs littéraires. Scaliger n'avait pas le don de parler en public. Les États de Hollande ne lui en donnèrent pas moins le titre et les appointements de professeur, en le dispensant de faire son cours, et il acheva sa vieillesse dans cette honorable sinécure.

*

Mais revenons à Juste Lipse.

Le bruit de sa rupture avec la Hollande s'étant répandu et confirmé, il lui vint de tous côtés les offres les plus brillantes de princes, de villes et d'universités qui désiraient s'attacher un personnage

si distingué dans les lettres, si profond dans la connaissance des langues savantes. Nous ne pourrions, sans d'inutiles longueurs, citer ici les noms de tous les princes qui firent auprès de lui des démarches dans ce sens. Qu'il suffise de nommer le duc Guillaume de Bohême, son frère l'évêque de Cologne, le cardinal Frédéric Borromée, les cardinaux Colonna, Palœotti et Sforza, le pape Clément VIII, le duc de Ferrare et le roi de France, Henri IV, qui n'aimait pas Scaliger et qui eût été charmé de lui faire pièce en le remplaçant en France par notre Juste Lipse. Le sénat de Venise, les universités de Padoue, de Bologne, les ducs de Toscane et d'Urbin le laissaient libre de fixer à son gré l'indemnité pour frais de voyage, le traitement annuel et les honneurs qu'il voulait avoir pour venir s'établir chez eux. L'offre la plus touchante fut celle du vieux savant Espagnol Arias Montanus, que Philippe II avait préposé à l'édition de la Bible polyglotte imprimée chez Plantin : ce brave homme demandait à Lipse, avec l'effusion la plus bienveillante, de venir s'installer en Espagne, dans sa maison, promettant de le traiter en fils plutôt qu'en ami, de partager avec lui, tant qu'il vivrait, tout ce qu'il avait et de lui laisser ses biens par testament après sa mort. Il faut noter aussi l'offre des Pisans qui lui

proposaient une chaire d'histoire, avec la faculté pour lui de croire ce qu'il voudrait en matière de religion [1].

En d'autres temps, Lipse eût probablement accepté l'une ou l'autre de ces propositions honorables et avantageuses; mais, il n'avait qu'une santé chancelante, il désirait se fixer dans son pays et y finir ses jours. Ses amis de la Compagnie de Jésus, qui l'avaient retiré de Leyde et ramené au bercail comme une brebis égarée, lui avaient promis de veiller à ses intérêts temporels avec la même sollicitude qu'ils voulaient pourvoir à ses besoins spirituels, et ils lui avaient fait entrevoir la possibilité d'obtenir une chaire à l'Université catholique de Louvain. Seulement il fallait attendre que fussent pleinement dissipées les préventions légitimes accumulées contre lui par ses tergiversations religieuses. On ne se fiait guère à la solidité de ses croyances, et beaucoup allaient disant que cette nouvelle volte-face

[1] Les universités italiennes étaient alors tombées dans une profonde décadence et la position des professeurs était loin d'y être enviable. Voici ce qu'en disait le cardinal Duperron : « J'aimerais mieux être « professeur du roi de France avec 300 écus, qu'en Italie avec 800. En « Italie, les professeurs sont esclaves des écoliers. Lorsque les docteurs « sont en chaire, s'il prend un avertin aux écoliers, ils lui feront mille « indignités, lui jetteront leurs pantoufles à la tête et des pointes dans « les f.... , qu'il est contraint d'endurer, comme M. Guillaume des « laquais. » (PERRONIANA, V°. Professeurs.)

n'était encore qu'un changement de masque. Lipse ne négligea rien pour faire disparaître ces doutes fâcheux. Il écrivait aux Jésuites dans une lettre qui fut rendue publique : « Mes Pères, je vous « institue désormais les arbitres et les directeurs « de ma vie. Ne m'épargnez ni les conseils ni les « ordres. Mes paroles, mes écrits, mes actions, je « prétends tout soumettre à votre conduite. » Plus tard, il écrivait encore : « Candidat du ciel, « c'est au ciel que j'aspire et non aux biens et aux « honneurs de la terre, vanités fantastiques pour « lesquelles je n'ai que du mépris. »

En outre, il donnait des gages non équivoques de son retour sincère à la foi véritable. Le jour de la Nativité de la Vierge, dans une conférence publique, à Liége, il prononça le panégyrique de la Bienheureuse Marie, et il écrivit à ses amis qu'il s'en était tiré à son honneur et qu'il avait saisi volontiers cette occasion de montrer au monde l'orthodoxie de ses sentiments religieux. Il n'en était pas moins aux yeux de la Cour d'Espagne un hérétique relaps, c'est à dire un de ces hommes que Philippe II avait le plus en horreur, et pour lesquels il fut toujours impitoyable. Les Jésuites intervinrent heureusement en sa faveur. Ils représentèrent, et non sans raison, que Lipse ne s'était jamais immiscé dans les controverses religieuses, qu'il n'avait en réalité

jamais attaqué la vraie religion, qu'il avait toujours été, soit à Iéna, soit à Leyde, exclusivement appliqué à l'étude et à l'enseignement des belles-lettres; ils obtinrent sa grâce, d'abord du prince de Parme, gouverneur des provinces Belgiques, puis enfin du Roi lui-même.

Toutes ces négociations avaient demandé du temps. Lipse s'était rendu de Mayence à Spa, dont les eaux semblaient favorables à sa maladie du foie. Ensuite il se fixa provisoirement à Liége, désireux, non d'y fonder une école qui eût pu faire concurrence au Collége des Révérends Pères, mais de rassembler autour de lui un petit nombre d'élèves pour s'entretenir dans la pratique de l'enseignement, et pour se procurer quelque aisance.

Deux ans environ après son départ de Leyde, il fut nommé professeur d'histoire et de littérature à Louvain [1].

*

L'Université de Louvain, fondée en 1426 sous le nom de *Studium generale*, par Jean IV, duc de Brabant, avait été l'une des plus florissantes et des

[1] La date de l'entrée de Juste Lipse comme professeur à l'Université de Louvain est certaine et doit être reportée à l'année 1592, ainsi que

plus illustres de l'Europe. Tout docteur devait avoir passé par cette école pour mettre le sceau à sa réputation. Mais les choses avaient bien changé pendant la guerre : les lettres étaient à peu près abandonnées et les étudiants, au nombre encore de plus de six mille, se livraient à tous les désordres qui sont le fruit ordinaire de l'ignorance, de l'indiscipline et de l'oisiveté.

l'établissent les pièces suivantes, trouvées dans les archives de la ville de Louvain :

« La première pièce est une requête sans date adressée aux magistrats de Louvain par un certain Nicolas Foxius qui demandait que Juste Lipse fût attaché comme professeur à l'Université. Il est dit dans cette requête que Juste Lipse était depuis plusieurs années réconcilié avec le Roi et avec l'Église et qu'il était actuellement sans emploi à Liége, où beaucoup de princes lui faisaient de belles propositions pour l'attirer chez eux.

« La deuxième pièce est une lettre de l'Université de Louvain, également sans date, ayant pour objet de recommander Juste Lipse aux États de Brabant : et l'Université fait observer que ce savant a été réconcilié avec l'Église et avec le Roi par l'intervention des Pères de la Société de Jésus.

« La troisième pièce est une lettre du 17 juillet 1592, par laquelle les bourgmestre, échevins et conseillers municipaux de Louvain écrivent à Juste Lipse qu'ils ont appris avec plaisir son désir de venir habiter leur ville; ils l'invitent à mettre ce dessein à exécution, lui promettent de lui accorder toutes les immunités possibles, et l'assurent qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour lui être agréable. Ce sera, ajoutent-ils, avec grand plaisir qu'ils le verront dans leur ville, et ils en espèrent le meilleur résultat pour le rétablissement de leur université. Cette lettre est en flamand.

« Juste Lipse répond le 21 juillet, aussi en flamand, qui était sa langue maternelle, qu'on lui fait partout des offres bien avantageuses dans différents pays catholiques, mais qu'il préfère Louvain, pourvu cependant qu'on lui accorde l'exemption de garde et celle des logements

Lipse se voua tout entier à la tâche de rendre à l'Université de Louvain sa splendeur première et il y réussit. Il fut le véritable restaurateur de cet établissement célèbre; l'impulsion qu'il a su lui donner s'est maintenue jusqu'à la suppression de l'Université en 1797.

Cette institution a été rétablie de nos jours et l'on peut dire, à la gloire des Belges modernes,

militaires. Il ne se porte pas assez bien pour monter la garde, et la présence de gens de guerre dans sa maison troublerait ses études.

« La cinquième pièce est un acte des 17 juin et 12 septembre 1592, par lequel les trois États de Brabant prient Juste Lipse dans des termes très flatteurs de se rendre à Louvain, pour l'amour de sa patrie, et d'y enseigner à l'Université les lettres humaines, moyennant une pension de 600 florins.

« La sixième et dernière pièce est une lettre adressée par Juste Lipse, en décembre 1594, au greffier des États de Brabant, pour lui dire qu'il ne peut pas vivre avec ces 600 florins et qu'il demande une augmentation de traitement. (Par suite de cette réclamation, son traitement fut porté à 1,000 florins.) »

Les documents que nous venons de citer ont été retrouvés de nos jours par notre éminent archiviste général, *M. Gachard*, dont la sagacité a su, par de nombreuses et utiles découvertes, éclaircir tant de points obscurs de l'histoire de notre pays. Nous sommes heureux, à cette occasion, de rendre un hommage public à cet érudit, français d'origine, mais belge par l'adoption.

« *M. Gachard*, disait avec raison M. Léopold Delisle à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 27 décembre 1872, en le proposant en première ligne pour la place de correspondant particulier de l'Institut, vacante par la mort de notre compatriote M. Polain, de Liége, *M. Gachard* est le véritable organisateur des archives de Belgique : il en a inventorié et classé les richesses ; il en a assuré la conservation ; à la place de dépôts en quelque sorte embryonnaires qu'il a reçus, il laissera à son pays d'adoption, et aux historiens futurs, des collections précieuses, faciles à consulter et qui peuvent être mises au rang des meilleures de l'Europe. »

que, par l'habileté de son administration et par la force de ses études, l'Université catholique nouvelle n'a point dégénéré de l'ancienne *Alma Mater*. Plusieurs de ses professeurs figurent avec éclat comme députés dans la Chambre de nos Représentants et même dans les Conseils de la Couronne. La voie leur avait été ouverte par Juste Lipse, leur digne prédécesseur. Lui aussi, il a joint successivement au titre de professeur celui d'historiographe du roi d'Espagne et des États du Brabant, et celui de membre du Conseil d'Etat : mais il n'a jamais voulu en remplir les fonctions.

*

Lipse avait conçu le plan d'un grand ouvrage, qui, sous le titre de Flambeau de l'histoire, *Fax historica*, devait expliquer et mettre en lumière les usages et les habitudes des Romains, tant dans la vie privée que dans la vie publique. En 1595, il détacha de ce travail et publia séparément tout ce qui se rapporte à l'art militaire. Le traité de *Militia romana*, le premier de cette série, a la forme d'un commentaire sur Polybe, et donna aux ennemis de Lipse le prétexte de l'accuser de plagiat envers François Patrizzi, savant commentateur de

l'historien grec : mais cette accusation a été démontrée injuste. Les remarques de Juste Lipse sont indépendantes de celles de Patrizzi, et le chevalier Follard a tiré bon parti des unes et des autres, comme l'évêque d'Avranches, Huet, en fait l'observation dans son dialogue de *Claris Interpretibus*. Cependant notre auteur s'est trompé en soutenant que la cavalerie romaine était disposée en masses profondes sur les ailes de l'armée. Nous ne lui en ferons pas un crime : un homme de lettres n'est pas un général d'armée, un stratégiste ou un tacticien. Le livre *de Militia* fut suivi, l'année d'après, des *Poliorcétiques*, traité fort curieux et intéressant de la balistique militaire des anciens, de leurs différentes machines de guerre, de leurs engins pour l'attaque ou la défense des places, et de leurs armes de jet [1].

La mauvaise santé de notre professeur ne lui permit pas de compléter ce travail par l'histoire du *Triomphe* qu'il avait projetée : il a donné en 1598, et ce fut le dernier de cette série de traités qui devaient former le *Flambeau de l'histoire*, un traité en quatre livres sur la grandeur des Romains,

[1] Les livres de Juste Lipse sur la Milice romaine, les Poliorcétiques, les Saturnales, les traités de l'Amphithéâtre et de la Croix sont illustrés de gravures sur bois d'après les dessins d'*Otto Vœnius*, ou Van Veen, peintre, savant et littérateur, ami de Juste Lipse, et qui eut la gloire d'avoir été le maître de Rubens.

ouvrage remarquable par la sagacité de la critique, par l'esprit philosophique et par la pureté du style, et dans lequel il passe en revue toute l'administration de Rome et des provinces, le régime économique [1], le système des impôts, les règles de

[1] Les économistes modernes aiment à se persuader, et ils ne craignent pas de proclamer à haute voix qu'ils sont les inventeurs, les créateurs et les apôtres d'une science entièrement nouvelle, laquelle ils élaborent chaque jour, et dont le monde n'avait jamais eu l'idée avant le temps de Colbert. Comment donc ces savants comprennent-ils l'histoire? A quel ordre d'idées peuvent-ils bien rattacher les voyages d'exploration scientifique ordonnés par les Pharaons autour des côtes de l'Afrique, par les Ptolémées dans la Méditerranée orientale, par les Carthaginois au Nord et au Sud des colonnes d'Hercule, par Néron dans le centre encore aujourd'hui si peu connu du continent africain, ou la fructueuse expédition dans laquelle Pytheas, ce grand navigateur, parti de Marseille, reconnaissait les îles Britanniques jusqu'au cap Orcas, se dirigeait vers le pôle et arrivait à Thulé d'où il passait aux bouches de l'Elbe, et revenait dans sa patrie avec la plus riche moisson de documents astronomiques, géographiques, commerciaux et ethnographiques? Comment s'expliquent-ils que les Tyriens, sans territoire, aient pu parvenir à ce prodigieux degré de puissance qui leur permit de repousser les forces incalculables des monarques Assyriens, et d'arrêter longtemps dans sa marche le conquérant Macédonien, de couvrir de leurs colonies florissantes tous les points les plus avantageux de la Méditerranée, de fonder Carthage et Cadix, d'étendre leur navigation et leur commerce jusque dans l'Océan Atlantique, et d'aller chercher aux îles Cassérides le précieux étain que la Malésie ne pouvait encore fournir aux besoins de l'industrie? Les sources qui produisent la richesse, et les dérivations qui la distribuent étaient-elles donc inconnues de ces rois qui fertilisaient l'Égypte à l'aide de si magnifiques canaux, creusaient le lac Mœris pour régulariser les débordements du fleuve fécondateur, et mettaient en communication les deux mers à travers l'isthme de Suez? Que dirons-nous des Grecs élevant jusqu'au ciel les Argonautes pour avoir ouvert à leur commerce les ports du Pont Euxin, colonisant l'embouchure de tous les fleuves qui se jettent dans cette mer, fondant Syracuse et Marseille, et luttant avec tant d'énergie, pour les intérêts commerciaux, contre la rivalité de toutes les colonies

l'édilité et de la police, le caractère et les mœurs des Romains.

Le livre de la grandeur des Romains fut traduit en italien par Philippe Pigaletta, Rome, 1600, in-8°. Lipse en fut particulièrement flatté.

de Carthage et de Tyr? N'était-ce pas pour obéir à de profonds desseins économiques qu'Alexandre faisait explorer avec tant de soin les rivages du golfe Persique entre les bouches de l'Indus et celles de l'Euphrate, et qu'il fondait, comme entrepôt du commerce entre l'Inde et l'Europe, cette grande cité d'Alexandrie si judicieusement située qu'elle est demeurée, malgré tant de révolutions, populeuse et riche dans tous les siècles suivants; — qu'Athènes assurait la subsistance de sa population en promulguant ces sages lois frumentaires dont les maximes ont régné dans toute l'Europe jusqu'au moment où nous les avons vu renverser tout à coup sous les attaques intéressées de l'école de Manchester; — que les ligues Achéenne et Etolienne cherchaient à introduire partout l'uniformité des monnaies, et l'unité des poids et mesures; — que Lucullus recherchait en Asie les meilleurs traités d'agriculture et qu'il en rapportait, pour les acclimater en Italie, les végétaux les plus utiles; — que les légions romaines creusaient des canaux de navigation dans la Germanie septentrionale; — que le Sénat entretenait sur les rives du Phase cent trente interprètes destinés à faciliter les relations commerciales avec tous les peuples de l'Orient; — qu'Ancus Martius, Claude et Trajan luttaient, avec une si infatigable persévérance, et au prix de tant de travaux, contre les atterrissements qui gênaient la navigation du Tibre inférieur; — que Claude, cet empereur si admirable dans ses œuvres quoique taxé d'imbécillité par Sénèque, abolissait le nombre excessif des jours fériés, creusait l'émissaire du lac de Ficino, et amenait à Rome, par de magnifiques aqueducs, les eaux les plus abondantes et les plus pures, puisées à des sources très éloignées; — que Néron créait à grands frais le port d'Antium et entreprenait de réaliser le projet si complaisamment caressé par Jules César de percer l'isthme de Corinthe? Le moyen-âge lui-même ignorait-il les vrais principes de l'économie politique quand il créait la lettre de change et le billet à ordre, quand il donnait à l'hypothèque son véritable caractère de publicité et de spécialité, quand il organisait tant de corporations et de maîtrises imitées des *sodalitia* de l'ancienne Rome, et que les hommes de 89 ont eu la folie de suppri-

L'Italie avait été la grande initiatrice de la Renaissance; tous les savants de l'Europe la considéraient avec une secrète jalousie, et leur grande ambition était d'être estimés et acceptés par elle. Par ce motif, Lipse fut alors tenté de changer encore une fois de théâtre, et de se transporter sur cette grande scène de l'Italie. Il demanda l'agrément du Roi, mais Philippe II refusa d'une façon péremptoire.

Ce monarque commençait à se lasser des

mer, lorsqu'il fallait au contraire les conserver et les élargir comme un précieux élément organique et social, en leur enlevant seulement leurs dispositions trop restrictives? Avant les premiers âges de la République Romaine, ces Gaulois, qu'on nous dépeint comme des peuplades sauvages, entreprenaient, pour contenir les fleuves de l'Italie supérieure, les digues colossales que les Lombards, les ducs de Mantoue et de Ferrare et les Vénitiens se sont fait gloire de consolider et de redoubler.

Osons le dire, par le seul fait qu'il a existé autrefois de puissants empires et des civilisations avancées, il est manifeste que les fondateurs, les chefs de ces empires et les hommes de ces civilisations ont eu le juste sentiment des besoins économiques et politiques, car la violence et le hasard ne suffisent à fonder rien qui soit durable. Combien n'en a-t-il pas coûté d'efforts aux Assyriens pour féconder par des irrigations les campagnes infertiles de la Mésopotamie, ou aux Péruviens pour construire des routes si magnifiques au travers des Cordilières? Depuis les temps les plus anciens, les générations qui nous ont précédés ont su en quoi consiste la *valeur*, comment le travail la *crée*, comment l'industrie et le commerce la *multiplient*, la *distribuent* et l'accumulent en *richesse*. Un volume ne suffirait pas à la complète énumération des faits constatés par l'histoire et qui prouvent, avec évidence, que nos pères en savaient pour le moins autant que nous sur les plus importantes questions de l'économie politique.

Bien loin d'être disposé à reconnaître un progrès dans les nombreux volumes où la science prétendue nouvelle s'étale avec tant de présomption et de fracas, nous sommes porté à y voir un funeste recul de l'esprit

longues luttes qui avaient marqué son règne. Il sentait la vie lui échapper, et, comme son père, il éprouvait ce profond dégoût des hommes, cette satiété du pouvoir qui avaient conduit Charles-Quint au monastère de Saint-Just. Il voulait réparer les maux qu'il avait faits à la Belgique, panser les plaies de ce pays si malheureux, et lui ouvrir une ère nouvelle de paix et de prospérité. Il entrait donc dans ses vues d'encourager les lettres et tous les arts de la paix, et cette cir-

humain, comme nous y voyons certainement l'un des plus redoutables des dangers auxquels l'ordre social paraît exposé de nos jours. Les économistes modernes ont eu le tort grave de matérialiser leurs conceptions et de ne tenir, dans la considération des phénomènes industriels et commerciaux, aucun compte des principes de justice et du besoin de sociabilité que l'éternelle Raison a si profondément imprimés dans l'âme humaine. De là, ces théories monstrueuses, cette doctrine désolante que l'antagonisme des efforts et des intérêts individuels librement exercés est l'état normal de l'homme, et suffit à produire un ordre harmonieux, sans aucune intervention des principes supérieurs ; et conséquemment de là aussi, l'organisation de la guerre incessante et inconciliable entre les classes, entre les producteurs et les consommateurs, entre le capital et les travailleurs, entre les salariants et les salariés. Ah ! combien les idées de Platon, d'Aristote et de Xénophon nous paraissent plus justes et plus consolantes ! Nous ne laisserons passer aucune occasion de protester contre les théories insensées de nos novateurs. C'est dans l'homme, c'est dans la volonté humaine qu'est le principal élément générateur de la richesse ; et les forces individuelles n'arrivent à des résultats importants qu'autant qu'elles se sont plus intimement *associées* à des efforts homogènes, et qu'elles ont été *dirigées* d'une manière intelligente pour tirer le meilleur parti du concours des forces naturelles. Donc c'est la paix, la concorde et l'association, et non pas la concurrence illimitée et la guerre à outrance qu'il faut prêcher aux hommes dans l'économie politique, comme dans toutes les ramifications de l'intelligence humaine appliquée à la vie sociale.

constance explique son refus persistant d'accorder à Juste Lipse le congé que celui-ci sollicitait. Dans la même pensée, érigeant les Provinces Belgiques en État indépendant de l'Espagne, sous le rapport administratif, le roi en confia le gouvernement à son neveu le cardinal-infant Albert, archiduc d'Autriche, archevêque de Tolède, qu'il fit renoncer aux dignités ecclésiastiques, en lui destinant la main de sa fille Isabelle. Ce mariage se conclut quelque temps après la mort de Philippe II : l'archiduc se consacra dès lors entièrement à l'œuvre réparatrice que lui avait léguée le monarque expirant, et son administration a laissé dans le cœur des Belges la reconnaissance la plus persistante.

*

Le 26 novembre 1599, l'archiduc et l'infante firent leur entrée solennelle à Louvain. Le prince manda immédiatement près de lui Juste Lipse, l'accueillit avec toutes les marques de la plus grande distinction, le présenta à l'infante, s'entretint longuement avec lui en latin, lui parla de sa santé, de ses études, de ses ouvrages, et le prévint que dans deux heures, le même jour, il irait avec l'infante à l'Université pour assister à son cours. Lipse

fut ébloui par une réception aussi flatteuse; il fut ému de tant de grâces déployées par les princes à l'égard d'un simple professeur; et, bien gagné cette fois, il ne pensa plus à quitter la Belgique.

A l'heure dite, l'archiduc, l'infante et toute la cour arrivent à l'Université dans tout l'appareil de la royauté, se rangent dans l'hémicycle autour de la chaire de l'éminent professeur d'histoire : Lipse, ouvrant Sénèque, explique à ce brillant auditoire le traité de *la Clémence*, et paraphrase cette pensée du philosophe latin : « la grandeur d'un « prince n'est stable et bien assurée que lorsque « les sujets sentent qu'elle est pour eux, plus « qu'elle n'est au dessus d'eux. » C'était d'un grand à-propos (1). Tant que Lipse parla, l'archiduc, l'in-

(1) « Entraîné par l'ardeur de son génie, Juste Lipse commenta « admirablement son texte de la manière la plus convenable à la cir- « constance. Il fit voir que la clémence est la seule vertu spéciale qui « puisse distinguer les grands des autres hommes. Il peignit l'autorité « qui comprime les cœurs et la bonté qui les gagne, la justice sévère « qui glace les peuples, le pardon et les bienfaits qui les réjouissent et « les raniment. Il termina la plus magnifique des improvisations en « formant des vœux pour la prospérité du règne de ses augustes « auditeurs, et en priant le ciel de leur accorder des rejetons pour « perpétuer cette nouvelle dynastie, espoir et salut de la Belgique « après tant d'années d'oppression, de guerres, d'anarchie et de « désordres. . . . . Qu'on me permette d'ajouter qu'une « part de la gloire acquise par Juste Lipse rejaillit sur cette ancienne « école qui, pendant plusieurs siècles, nourrit dans son sein presque « tous ceux que la Belgique de 1830 compte parmi les illustrations de « son passé. Plus qu'on ne le pense peut-être aujourd'hui, l'ancienne « *Alma Mater* savait inspirer à ses enfants, avec l'amour de la science

fanté elle-même qui ne savait pas le latin, mais qui savait le monde et connaissait le cœur humain, toute la noblesse qui les accompagnait et l'ambassadeur d'Espagne ne détournèrent pas un seul moment le regard de dessus l'orateur, et parurent lui prêter l'oreille la plus attentive.

De tout temps, les plus illustres personnages se sont complu à rendre ainsi publiquement hommage aux savants, aux gens de lettres et aux artistes. Pompée, après avoir vaincu Mithridate, voulut entendre, à Rhodes, Posidonius discutant avec Hermagon; il visita l'une après l'autre toutes les écoles célèbres de cette ville, alla conférer chez eux avec les professeurs les plus en renom : et ceux-ci s'exaltaient à voir le vainqueur de tant de batailles laisser stationner à leur porte ses lauriers, ses faisceaux et tous les insignes de sa dignité. Tibère aimait à suivre les cours des écoles publiques de Rome, et Claude à survenir inopinément au milieu des leçons. Charles-Quint, dans l'atelier du Titien, ne dédaigna pas de se baisser pour ramasser lui-même le pinceau que le grand artiste avait laissé tomber. Ces traditions géné-

« et de la foi, et avec le respect dû à l'autorité, les sentiments généreux « et énergiques du patriotisme. » (Extrait du discours prononcé le 28 juin 1853, par Mgr De Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, à l'inauguration du monument élevé, à Isque, à la mémoire de Juste Lipse.)

reuses ne se sont pas perdues: naguère encore, la Belgique constitutionnelle a tressailli d'allégresse et de fierté, quand elle a appris avec quelle bienveillante condescendance son auguste souverain, S. M. Léopold II, avait daigné se prêter, dans la métropole d'un pays voisin et ami, à présider la société des gens de lettres, et avec quel tact consommé, quelle profonde connaissance des hommes et des choses, ce noble roi avait montré, dans le discours le plus éloquent, combien son front est digne de ceindre tous les genres de couronnes. Que ces beaux exemples traversent les âges, et qu'ils enseignent aux princes à venir qu'il existe pour eux une autre grandeur que celle qui consiste à verser à flots le sang des peuples pour accroître les limites de leur domination!

*

Juste Lipse a publié, sans y rien changer, la courte dissertation qu'il avait improvisée devant les archiducs et il y a joint, sans doute pour grossir le volume, des commentaires sur le Panégyrique de Trajan, œuvre de Pline le jeune, dont il faisait le plus grand cas, et dont il conseillait la lecture à tous les princes. Mais tout son désir

de plaire aux puissants de ce monde ne put, malgré le mauvais succès de son traité des *Politiques*, le guérir de la manie de vouloir leur donner des leçons. En 1605, il publia et dédia à l'archiduc Albert deux livres intitulés : *Monita et exempla politica*. Dans cet ouvrage, toutefois, il ne se hasarde plus, comme dans le premier, à donner directement des avis et à tracer des règles ; il procède d'une façon plus détournée, et se borne à recueillir dans l'histoire de l'antiquité, du moyen-âge et de son siècle, les exemples les plus propres à mettre en relief les vertus et les vices de ceux qui ont eu part au gouvernement des hommes. C'est un recueil dans le genre de celui de Valère Maxime : même, on peut affirmer sans témérité que Lipse s'est montré bien supérieur à son modèle par la méthode et par le jugement, mais non par le style qui est au contraire beaucoup plus élégant et plus poli chez l'auteur ancien que chez l'écrivain moderne (1).

Nous ne donnerons ici aucune appréciation sur

(1) Les deux livres des *Monita et exempla politica* forment à peine le tiers de l'ouvrage que Juste Lipse avait conçu et voulait donner au public. Les deux livres qui devaient en faire la suite étaient consacrés l'un à la prudence civile, l'autre à la prudence militaire. L'auteur n'a pas eu le temps de les revoir, et ne les a pas publiés. Le reste est demeuré à l'état de projet. Lipse avait aussi entrepris un livre *des cérémonies*, destiné à faciliter l'étude de l'histoire : ce devait être un dictionnaire historique formant, par ordre alphabétique, un commentaire

les trois livres relatifs au supplice de la Croix (1595) ni sur les traités de la Vierge de Hal (1604), de la Vierge de Sichem (1605), et des autres Vierges miraculeuses de la Belgique. Ces ouvrages n'appartiennent pas au catalogue des œuvres littéraires de Juste Lipse, mais à celui des gages qu'il entendait ainsi donner de la sincérité et de la persévérance de sa foi. Quel concert de railleries, quelle tempête d'outrages dans le camp des protestants contre l'auteur de ces livres de piété ! Tout cela est étranger à notre sujet : nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

*

Parmi les écrivains de l'antiquité, deux surtout, Tacite et Sénèque, ont fait sur Juste Lipse une impression profonde et lui ont inspiré une passion véritable [1] : l'historien, parce qu'il a peint

général des poëtes, orateurs, historiens, philosophes et autres écrivains grecs et latins : il y travailla trente ans, mais il n'eut pas le temps de l'achever.

[1] Lipse avait tellement étudié Tacite qu'il le savait par cœur tout entier. On raconte qu'étant un jour dans une cour d'Allemagne, on vint à parler de l'auteur des *Annales*, et que Lipse se vanta d'en réciter les écrits d'un bout à l'autre, consentant à recevoir un coup de poignard à la moindre erreur de mémoire qu'il viendrait à commettre. (Baron DE REIFFENBERG, *Notice sur J. Lipse*. Panthéon national, 1845.)

avec une effrayante énergie des malheurs semblables à ceux dont la Belgique souffrait au XVIe siècle, et le philosophe, parce qu'il lui a fourni dans les maximes des stoïciens les plus puissants arguments de consolation contre les calamités de sa patrie. Dès sa jeunesse, nous l'avons dit, il avait publié un excellent commentaire sur Tacite. Dans un âge plus avancé, il voulut commenter aussi son philosophe favori, Sénèque. Il s'y prit tard ; déjà la maladie lui laissait peu de trève ; il craignait même de ne pouvoir achever son œuvre. Pourtant il y parvint et put donner ce remarquable travail au public, en 1605, un an avant sa mort. Ce commentaire est précédé d'une introduction à la philosophie stoïcienne, véritable chef-d'œuvre, qui est encore de nos jours ce qui a été écrit de mieux sur ces questions si épineuses. Lipse, l'un des premiers, a montré l'incontestable influence que les doctrines chrétiennes ont exercée sur la philosophie des stoïciens, et réciproquement, influence si bien mise en lumière, depuis, par le jurisconsulte Troplong dans son beau mémoire *De l'influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*. La correspondance entre Sénèque et saint Paul est apocryphe sans doute; mais l'action de l'apôtre sur le philosophe grand seigneur n'en est pas moins évidente pour qui sait regarder.

Dans le traité de la *Constance*, Lipse avait emprunté à Sénèque beaucoup d'enseignements salutaires pour conserver la paix de l'âme au milieu des malheurs publics. Mais ici, dans ses admirables livres sur le stoïcisme, et surtout dans celui qui est intitulé *Manuductio ad philosophiam stoïcam*, il ne se borne plus à quelques emprunts de détail, il pénètre au cœur même du sujet et nous donne, rangés dans l'ordre le plus clair et le plus facile à saisir, tous les principes de la philosophie stoïcienne. Pas un dogme, pas une maxime, pas même un paradoxe de cette secte rigide qu'il ne rappelle et qu'il n'explique. Il emprunte tout ce qui concerne l'Ethique à Epictète et à ses interprètes, à Plutarque contre Colotès et aux paradoxes de Cicéron; tout ce qui concerne la physique à la météorologie de Cléomède et aux églogues de Stobée; et la partie morale à Zénon, à Diogène l'historien, et à Sénèque. Ce n'est qu'après nous avoir initiés à la filiation des idées et des principes, sur ces trois points primordiaux, qu'il aborde les œuvres de Sénèque, et que, par ses scholies, il en épure le texte en même temps que, par ses remarques, il en expose et en élucide les doctrines. Cette œuvre magistrale fut dédiée au pape Paul V. Le Pontife romain eut cette dédicace pour agréable : par un bref spécial, il en remercia l'auteur et

l'exhorta fortement à consacrer désormais à la glorification de l'Église tous les trésors de son érudition, de son esprit et de son style.

*

Lipse touchait au terme de sa carrière. Le commentaire de Sénèque fut le dernier ouvrage qu'il put achever. Atteint d'une fluxion de poitrine, il fut pris, vers le milieu du mois de mars 1606, d'une toux opiniâtre qui lui fit présager sa fin prochaine. *Ad lectum,* dit-il, *ad lethum.* Il fit appeler le savant jésuite Léonard Lessius, son confesseur et son ami, et n'eut plus d'autre souci que de regretter ses fautes, de faire ses dévotions, de se préparer à la mort.

Son détachement des choses de ce monde fut exemplaire : il ne fit plus la moindre mention ni de ses livres, ni de ses manuscrits, ni de ses études. Dieu seul l'occupait. Il reçut le viatique le jour des Rameaux, et l'extrême-onction le lendemain ; jusqu'à son dernier soupir, il conserva tant de force d'âme que les pleurs de sa femme et de ses amis ne purent l'émouvoir un seul instant. Pas une plainte, pas un regret; sa fin fut de tout point celle d'un philosophe chrétien.

Pendant que ses amis environnaient son lit, l'un d'eux dit tout haut que Lipse manifestait une résignation vraiment stoïque. Le mourant l'interrompit aussitôt pour dire : *ce sont des choses vaines*, et, montrant du doigt le crucifix, appendu au pied de son lit, il ajouta : « voilà la vraie patience! » Un autre lui ayant dit : « la Vierge, votre patronne, viendra au devant de son client et lui tendra les bras », Lipse, levant au ciel ses yeux à demi éteints et ses mains déjà froides, invoqua la Vierge en ces termes : « ô Mère de Dieu, assistez votre serviteur « dans sa lutte avec toute l'éternité : ne m'aban- « donnez pas à cette heure d'où dépend le salut « de mon âme ». On l'entendit ensuite se féliciter de ce qu'il sortait de la vie à l'époque de l'année pendant laquelle le Sang du Rédempteur fermente avec le plus de fruit dans l'Église. Un Père de la Compagnie de Jésus lui disant la messe dans sa chambre, le jour de sa mort, et lisant la Passion, Lipse s'écria : « fasse Dieu que soit abondamment « dérivé sur moi ce précieux Sang qui a été « répandu dans cette Passion! » Enfin, durant son agonie, quand le râle commençait déjà à lui couper la parole, il reprit des forces pour recommander à sa femme de donner à l'image de la Vierge sa plus belle robe de professeur, hommage certes bien touchant de la part de ce vieux

maître qui entendait donner ainsi tout ce qu'il avait de plus beau et de plus précieux [1].

Juste Lipse mourut le 24 mars 1606, à cinquante-neuf ans. Nous avons reproduit tous les détails de sa mort d'après son contemporain Mirœus : nous nous serions fait scrupule d'y rien ajouter ou d'en rien retrancher, parce que ces détails sont édifiants en eux-mêmes, et qu'ils sont un témoignage éclatant des véritables sentiments religieux du fugitif d'Iéna et de Leyde.

*

Juste Lipse avait demandé que ses funérailles fussent très simples. Sa veuve fit ce qu'elle put

(1) Antérieurement, dans un voyage que Lipse avait fait à Hal, il avait suspendu et consacré à la chapelle de Notre-Dame une plume d'argent avec des vers qui commençaient ainsi :

Hanc, diva, pennam interpretem mentis, etc.....

Scaliger répondit à ces vers par cette épigramme :

« Post opus explicitum quod tot miracula narrat,
« Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat.
« Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, dicare,
« Ni forti est levius quod tibi scripsit opus. »

« Après avoir fini cet ouvrage qui raconte tant de miracles, Lipse « te dédie, ô Vierge, la plume dont il s'est servi. Il ne pouvait, ô « Vierge, te dédier rien de plus léger que cette plume, si ce n'est peut-« être l'ouvrage même qu'il a écrit pour toi. » (*Vie de Juste Lipse.* Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.) — Cette épigramme malveillante est une preuve nouvelle du peu de sympathie que Scaliger avait pour Juste Lipse.

pour se conformer à cette volonté dernière. Mais la douleur publique les rendit splendides. De toutes les parties du pays, la Noblesse, le Clergé et tous les hommes instruits voulurent en augmenter l'éclat par leur présence. Les étudiants de l'Université se disputèrent l'honneur de porter jusqu'au tombeau le cercueil qui contenait les restes du professeur qu'ils aimaient autant qu'ils l'honoraient. Il fut inhumé le samedi, veille de Pâques, dans l'église des Récollets, devant l'autel de la Vierge [1]. Sa veuve lui fit élever de ses deniers un

[1] Il avait fait lui-même, deux ans auparavant, l'épitaphe suivante qui fut gravée sur sa tombe :

« Quis hic sepultus, quœris? ipse edisseram.
« Nuper locutus et stylo et lingua fui,
« Nunc altero licabit. Ego sum Lipsius
« Cui litteræ dant nomen et tuus favor :
« Sed nomen, ipse abivit, abibit hoc quoque,
« Et nil hic orbis, quod perennet, possidet.
« Vis altiore voce me tecum loqui?
« Humana cuncta fumus, umbra, vanitas,
« Et scenæ imago, et, verbo ut absolvam, nihil.
« Extremum hoc te alloquor :
« Œternum ut gaudeam, tu approcare. »

« Qui est enseveli en cet endroit, vous le demandez? je vous le dirai « moi-même : naguère je me suis fait comprendre la plume à la main « et de vive voix : maintenant, j'emploierai un autre moyen. Je suis « Lipse à qui les lettres et votre bienveillance ont donné de la célé- » brité : mais Lipse n'est plus et son nom cessera d'être aussi, car rien « de ce qui est au monde n'est éternel. Voulez-vous que je vous parle « d'un ton sérieux? Toutes les choses humaines ne sont que fumée, « ombre, vanité, illusion théâtrale, rien. Voici les derniers mots que je « vous adresse : priez pour moi, afin que je jouisse du bonheur éternel. « (*Vie de Juste Lipse*. Bibliothèque populaire, Bruxelles, 1838, in-32.)

mausolée orné de son buste, et la ville d'Anvers, à qui il avait dédié le traité de la *Constance*, lui consacra un sarcophage de marbre avec cette inscription que nous ne pouvons omettre :

JUSTI LIPSII
QUOD CLAUDI POTUIT
HIC JACET.
S. P. Q. ANTWERP.
INCLYTI VIRI.
FAMÆ ORBI NOTÆ
VIRTUTI COELO RECEPTÆ.
H. M. P.

Le tombeau de Juste Lipse est demeuré intact jusqu'à la Révolution française. En juillet 1794, le buste de marbre qui en faisait partie fut enlevé et envoyé à Paris par ordre du colonel Brunot. Le bourgmestre de Louvain avait inutilement essayé de le faire respecter, en faisant observer à ce colonel que Juste Lipse n'avait été ni prêtre, ni prince, ni fonctionnaire public, mais purement et simplement un homme de lettres et un savant, ancien professeur de l'Université. Mais les républicains de la grande époque étaient à peu près aussi instruits et aussi intelligents que les radicaux de nos jours, quoique le pétrole ne fût pas encore un de leurs instruments de civilisation. « De quoi? fit

le colonel; un savant? les savants sont des tyrans comme les autres : à Paris! [1] »

Notre philosophe n'avait point d'enfants. Sa bibliothèque, plus recommandable par le choix que par le nombre des volumes, passa, avec ses manuscrits, à son neveu, Guillaume Grevius ou De Greve, de Bruxelles, alors âgé de treize ans. Lipse laissait beaucoup d'ouvrages commencés, plusieurs presque terminés et d'autres complètement achevés, quoique non encore imprimés. Aucun d'eux n'a vu le jour. L'auteur, à l'exemple de Virgile, de saint Jérôme et de l'archevêque Hincmar, avait expressément interdit dans son testament la publication, après sa mort, d'aucun des ouvrages qu'il n'avait pas lui-même publiés pendant sa vie. Cette défense a été scrupuleusement respectée : il ne s'est pas alors rencontré un Auguste qui voulût transmettre à la postérité les œuvres posthumes de notre auteur : il est vrai qu'il n'y avait peut être pas non plus une Enéide à conserver [2].

[1] L'église des Récollets, si remarquable à tant de titres, tomba à son tour, en 1801, sous le marteau des démolisseurs; le tombeau de Lipse fut profané et détruit : ses cendres furent jetées au vent. (*Juste Lipse patriote*, par Ed. Van Even, archiviste de la ville de Louvain, Louvain, 1853, broch. in 12.) — Le buste de Juste Lipse, rapporté en Belgique, est aujourd'hui, avec la pierre tumulaire qu'il surmontait, au Musée d'antiquités de Bruxelles, à la porte de Hal.

[2] Les œuvres de Juste Lipse ont été réunies plusieurs fois. Nous citerons entre autres : l'édition de Lyon, 1613, 2 vol. in-folio; celle dite

En 1853, la commune d'Overyssche, dont Isque est une annexe, fit élever un monument à la mémoire de l'homme illustre qu'elle se glorifie d'avoir vu naître. Ce monument consiste en un buste beaucoup plus grand que nature, reposant sur un piédestal orné de deux bas-reliefs sculptés, et entouré d'une grille d'un travail artistique. L'un des bas-reliefs représente Juste Lipse, dans sa chaire, donnant son cours à l'Université de Louvain en présence de l'archiduc Albert; l'autre le représente occupé à écrire dans son cabinet d'étude (1).

de Plantin, imprimée par son successeur Balthazar Moretus avec les caractères de Plantin, Anvers, 1637, 6 vol. in-folio, et celle de Wesel, 1675, 4 vol. in-8°.

(1) Sur les deux autres côtés du piédestal sont gravées en lettres d'or les inscriptions suivantes :

JUSTO . LIPSIO
ISCANO
E PRINCIPIBUS SŒCULI XVI
PHILOLOGIS
LITTERARUM DOCTOR LOVANII.
NATUS D. XVIIII M. OCTOBR. A. MDXLVII
OBIIT LOVANII D. XXIIII M. MART. A. MDCVI

Sur l'autre face, on lit :

AUSPICE
LEOPOLD I, BELGARUM REGE,
MONUMENTUM
EX ÆRE PUBL. ET PRIV.
ISCANI
CIVI SUO.

Rappelons les nobles paroles prononcées à cette occasion par

La municipalité de Bruxelles, de son côté, voulant perpétuer le souvenir du littérateur érudit que la Belgique compte avec fierté au nombre de ses plus glorieux enfants, a donné le nom de Juste Lipse à l'une des rues nouvelles de la capitale.

*

Si nous essayons de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur l'œuvre de Juste Lipse, nous sommes forcé de reconnaître que sa qualité maîtresse a été moins l'ampleur et la hardiesse du génie que la patience et la perspicacité dans l'application à l'étude des lettres. En politique, la pratique des affaires publiques ne l'avait pas préparé à considérer de haut l'ordre social, les intérêts des peuples, les règles de l'équité naturelle, les mœurs et les besoins des nations ou les différentes formes de gouvernement. En philosophie, il n'a cherché que des leçons de morale pratique, sans scruter jamais les grandes lois de l'entendement humain,

M. Piercot, alors ministre de l'Intérieur, aujourd'hui bourgmestre de Liége..... « Les honneurs décernés aux hommes illustres ne sont « pas seulement le produit d'une généreuse pensée. Ils se lient inti- « mement à l'existence politique d'un peuple. Ils ont pour conséquence « de l'attacher à son histoire et de l'enflammer d'un juste sentiment « d'orgueil pour tout ce qui peut contribuer à relever la patrie dans « l'opinion du monde. »

sans se préoccuper non plus de l'extension et des progrès de l'esprit philosophique. Enfin, en religion, nous ne lui voyons prendre aucune part directe et effective à la grande lutte entre l'Église romaine et les sectes novatrices qui affichaient la prétention de revendiquer, contre l'autorité hiérarchique, les droits de la raison et du libre examen. Dans aucune occasion, il ne s'élève à cette hauteur de vues, à cette généralisation des idées et des principes, qui caractérisaient à un si haut degré le mouvement des esprits au XVIe siècle. Docile, il se soumet à toutes les puissances établies, il cherche à se frayer une voie entre les opinions contraires ; mais il ne veut pas se mêler aux discussions acharnées dont le bruit l'importune et trouble la paix et la sérénité de ses travaux littéraires.

A la suite de ses publications sur les Vierges de Hal et de Sichem, de tous côtés les attaques, les imprécations, les railleries et les quolibets tombent sur lui comme une avalanche : ses amis l'excitent vainement à répondre et à se défendre. « Qu'ai-je à « démêler, leur dit-il, avec ces gens inquiets et « turbulents qui ne cherchent que la dispute? il « ne me convient pas de me conformer à la mode « du jour et de me tenir sans cesse au ton d'un « Thyeste avide de vengeance et de fureur. Vous « voulez me faire répondre, vous m'excitez à réfu-

« ter, à renverser toutes ces attaques. Quel en « serait le terme? quel en serait le fruit? le terme, « ah! ce serait plutôt le commencement de la dis- « pute : pour un livre, on m'en répondrait trois, et « il en résulterait d'interminables querelles de « crocheteur. Ce n'est pas là mon fait. Soyez tran- « quilles pour mes Notre-Dame. Elles subsistent « ainsi que ma dévotion pour la Vierge, et elles sub- « sisteront malgré les frémissements et les colères « de l'impiété. » Puis, comme ses amis insistent et reviennent à la charge, il leur dit : « Vous me « harcelez inutilement. Je touche aux extrémités « de la vie; je m'en vais; j'ai à m'occuper de choses « plus sérieuses et plus importantes. »

Voilà l'homme.

Comment donc, avec une telle placidité d'âme, notre illustre compatriote a-t-il pu se faire une place si large, conquérir une autorité si grande et si incontestée dans une époque si profondément troublée, si passionnée pour la controverse?

Ce phénomène s'explique aisément pour qui considère la grandeur et la réalité de l'action qu'il a exercée dans la sphère de l'enseignement, sphère la plus modeste en apparence, mais cependant la plus féconde de toutes. Nul mieux que lui n'a compris l'extrême importance de l'éducation de la jeunesse. Il compare, en plusieurs endroits, les effets

d'une culture active sur l'intelligence et sur le cœur, à la moisson abondante qui, à l'automne, récompense le laboureur diligent de ses fatigues pendant le reste de l'année. Comme l'agriculteur force le champ stérile à lui prodiguer ses richesses cachées; de la même manière, celui qui a reçu les dons propres à l'éducation des peuples, et qui sait les employer utilement, vivifie les germes engourdis de génie et de vertus, et arrache aux champs négligés de l'intelligence des moissons nouvelles et inattendues, destinées à grossir l'héritage commun de l'humanité.

Aujourd'hui, que des éditions nombreuses et des traductions en toutes les langues ont multiplié, dans nos mains, toutes celles des œuvres des grands écrivains de l'antiquité que l'on a pu sauver du naufrage de la civilisation romaine, après les effroyables invasions des barbares, nous avons peine à nous représenter toute l'immensité du service que nous a rendu la patiente érudition des habiles philologues qui, comme Juste Lipse, ont consacré leurs veilles et leurs méditations à nous en restituer le texte. L'ignorance la plus absolue avait recouvert le monde. On ne savait plus lire ni écrire que dans les cloîtres : quand les moines avaient besoin de papier pour transcrire à leur usage les livres de la liturgie ou ceux de l'Écriture sainte,

ils n'hésitaient pas à gratter et à effacer les manuscrits des parchemins anciens. En agissant ainsi, ces bons religieux ne croyaient assurément sacrifier aucune richesse; ils voulaient seulement utiliser une matière première qui ne servait plus à personne, et, s'ils en avaient su davantage, ils auraient peut-être considéré comme une œuvre pie l'anéantissement des livres et de la science des païens [1]. Après le premier débordement des barbares, les Ordres monastiques avaient d'abord été le refuge des études et des lettres : l'activité intellectuelle des monastères s'était manifestée par la composition de nombreuses chroniques et d'ouvrages de théologie : les moines avaient le culte des auteurs anciens : ils changeaient contre des noms latins leurs noms franks, lombards ou germaniques : ils faisaient faire à la calligraphie et surtout à la miniature de merveilleux progrès; et nous ne pouvons oublier que c'est un couvent de la Saxe qui est parvenu à sauver de la destruc-

[1] Peu de temps avant Juste Lipse, un professeur de l'Université de Louvain, ancien précepteur de Charles-Quint, Adrien Florent, devenu Pape sous le nom d'Adrien VI, se signalait à Rome par sa répulsion contre les restes de la magnificence antique. Il fermait les yeux devant les chefs-d'œuvre de l'art et s'en détournait scandalisé, en disant : ce sont des idoles et des faux dieux ! Inutile de rappeler que cet ancien vice-roi d'Espagne avait reçu le jour, non en Italie, mais à Utrecht. Les Romains polis le redoutaient et le considéraient comme un barbare.

tion les cinq premiers livres des *Annales* de Tacite. Mais lorsqu'au IXe et au Xe siècle se déchaîna le second courant de l'invasion, les hordes sauvages des Normands, des Hongrois et des Sarrasins ne se laissèrent plus désarmer ni par l'aspect autrefois tutélaire de la Croix, ni par le zèle des religieux, et elles vinrent jusque dans les monastères chanter ce qu'elles appelaient « la messe des lances ». Comment de pauvres moines exposés à toutes les violences, jamais assurés de vivre jusqu'au lendemain, auraient-ils pu conserver, au milieu des tribulations de chaque jour, la discipline de leur Règle et les traditions studieuses de leur institut? Le désordre et l'oisiveté pénétrèrent dans les cloîtres, et à leur suite l'ignorance et tout son triste cortége. C'était le temps où, dans les actes publics et privés, le seigneur féodal déclarait fièrement ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme.

Lorsque, plus tard, les décrets de la divine Providence amenèrent la chute de Constantinople et forcèrent les savants de la Grèce à chercher un asile dans l'Occident, précipitant ainsi la renaissance des sciences, des lettres et des beaux-arts; lorsque l'invention du papier et de l'imprimerie, et la découverte de l'Amérique vinrent, coup sur coup, réveiller de leur torpeur les esprits si

longtemps engourdis dans le sommeil de l'intelligence, on se prit à rechercher et à rassembler ce qui restait des livres d'autrefois. Mais on n'était plus à la hauteur de ces œuvres savantes : on ne savait plus rien de l'histoire, ni des mœurs, ni des études anciennes : les manuscrits étaient rares, d'un prix inaccessible aux particuliers, souvent défectueux par la négligence des copistes, ou rendus obscurs par les abréviations, ou altérés par le temps, ou incomplets. Ces monuments des civilisations antérieures demeuraient inutiles et inintelligibles comme les hiéroglyphes gravés sur les obélisques ou tracés sur les papyrus de la vieille Égypte. Il fallait un prodigieux travail préliminaire pour retrouver la clef qui était perdue et ouvrir aux études l'accès de ces grands dépôts des connaissances humaines. C'est à cette tâche immense, quoique sans gloire, que se sont dévoués les commentateurs. Pareils aux mineurs qui retirent des entrailles de la terre les métaux précieux, non pour leur usage, mais pour le profit de la famille sociale, ces bienfaiteurs de l'humanité ont entrepris de fouiller dans le trésor intellectuel des vieux âges, et, à force de comparer les manuscrits des mêmes auteurs et les différents écrivains entre eux, ils ont réussi à rétablir les textes, à nous communiquer ces richesses inappréciables et à nous les rendre

propres. Nous, qui profitons de leurs travaux, ne soyons pas ingrats envers ces laborieux pionniers. Sachons leur rendre la gloire et les honneurs dont ils sont dignes, et méritons par là de jouir du fruit de leurs patientes et utiles investigations.

*

Juste Lipse avait été nommé historiographe du Roi, et il en recevait une pension à ce titre. Les États de Brabant le sollicitaient d'écrire l'histoire de la Belgique : ils s'efforçaient même de l'y déterminer par l'appât d'une large récompense. Beaucoup ont regretté que notre professeur n'ait pas donné une telle direction à ses études. On a dit que s'il se fût appliqué à ce travail, nous n'aurions à envier ni à l'Italie ses Paul Jove, ses Machiavel et ses Guichardin, ni à l'Espagne ses Mariana, ni à la France ses de Thou. Nous l'avouons franchement, nous nous associons peu à ces regrets. Chacun a son genre de talent. Pour écrire l'histoire il ne suffit pas d'avoir du style. Juste Lipse n'avait pas les qualités qui constituent un grand historien : il l'a trop bien prouvé, hélas ! par les mémoires historiques sur Louvain et ses comtes, qu'il a publiés à l'occasion du mariage du duc de Croy et d'Aer-

schot. Son goût d'ailleurs ne le portait pas de ce côté. Admirateur passionné des Grecs et des Romains, rien ne lui plaisait que l'antique, et, dans tout ce qui appartenait à son époque, ou aux temps intermédiaires, il ne voyait que rudesse et barbarie [1]. On assure que, plus âgé, il changea d'avis, qu'il parut comprendre l'intérêt que peuvent présenter les choses contemporaines, le plaisir que cause la connaissance des affaires, des idées et des mœurs des ancêtres, les bons exemples et les salutaires conseils que nous en devons retirer. On dit même que, surmontant ses répugnances, il avait commencé à lire nos historiens et nos chroniqueurs du moyen-âge, avec l'intention de résumer leurs travaux. Mais si cette circonstance est vraie, le projet n'eut pas de suite, et nous n'avons point de raisons d'en être inconsolables.

*

Juste Lipse était avant tout un bel esprit, il était essentiellement un homme de lettres exquis. S'il eût vécu de nos jours, il eût été un publiciste,

[1] Sa devise consistait en ces deux mots : *Moribus antiquis*. Ce n'était pas seulement un dicton d'antiquaire ; il en avait fait réellement la règle de sa vie privée. (Baron DE REIFFENBERG, *Notice sur J. Lipse*. Panthéon national, 1845.)

disons le mot, un journaliste de premier ordre. C'est dans sa correspondance familière qu'il faut le juger. Que de verve! que d'esprit! que de finesse! Trouverait-on facilement dans aucune langue un morceau qui pût rivaliser avec la lettre dans laquelle il peint son amour pour les fleurs et pour les jardins [1], ou avec celle dans laquelle il s'excuse de son goût pour les chiens, ces modestes amis de l'homme, dit-il, qui souvent valent mieux que leurs maîtres? Ses descriptions sont des tableaux et peignent à l'imagination toutes les choses dont il parle. Nous l'osons dire, rien dans toutes les œuvres de Juste Lipse ne nous paraît préférable à ses lettres écrites au courant de la plume : c'est là seulement que nous le retrouvons tout entier, tel que ses contemporains l'ont admiré, et digne de l'espèce de dictature qu'il a si longtemps exercée sur les hommes de lettres de son époque.

[1] Lipse avait pour les fleurs et surtout pour les tulipes un goût qui allait jusqu'à la passion. Un peu plus tard, cette passion devint générale en Hollande; plusieurs familles se ruinèrent pour la satisfaire et enfin les États-généraux furent obligés d'intervenir pour mettre des bornes à un délire aussi étrange. Dans le célèbre tableau des *Quatre Philosophes* de Rubéns, on voit derrière le portrait de Lipse, et pour le caractériser, des tulipes et son chien Saphir. Ce tableau a été gravé plusieurs fois, entre autres par Morel et par Gregori. Il est au palais Pitti, à Florence, salle de Mars, n° 85. Le peintre s'y est représenté lui-même en compagnie de son frère Philippe, de Juste Lipse et de Grotius.

Les protestants, qui ne l'aimaient point parce qu'ils le considéraient comme un transfuge, se sont évertués à blâmer son style. Henri Estienne a publié un gros livre pour essayer lourdement de nous démontrer que Juste Lipse écrivait mal en latin. Scioppius s'appliqua à le convaincre de solécismes et de barbarismes. Bayle, dans son fameux dictionnaire critique, dit qu'il est étrange qu'un style aussi mauvais ait pu créer une secte dans la république des lettres. « Il faut bien aimer les mauvais mo-
« dèles, dit-il, quand on est capable de préférer le
« style de Lipse à celui de Paul Manuce et de
« Muret : un style qui va par sauts et par bonds,
« hérissé de pointes et d'ellipses. Lipse est d'autant
« moins excusable qu'il avait passé du bon goût
« au mauvais goût. Il écrivait bien dans sa jeu-
« nesse; cela paraît dans son livre dédié au car-
« dinal de Granvelle. Il se gâta en vieillissant. »
Ces reproches sont injustes et dictés par la passion. Dans sa jeunesse, Lipse, comme l'exigeait l'empire de la mode parmi les savants, depuis la Renaissance, avait cherché à s'approprier la phrase harmonieuse, cadencée et abondante de Cicéron. Quand son jugement fut plus mûr, quand il fut mieux nourri des autres écrivains latins, de Plaute, de Térence, de Salluste, de Sénèque et de Tacite, il ne se préoccupa plus d'imiter personne, il se fit

un style à lui, dépendant moins d'aucun dessein préconçu que de la tournure naturelle de son esprit : son style, c'est lui-même, prompt, facile, élégant, plein de grâces, d'une précision qui ne nuit en rien à la clarté, et qui sait dire en peu de mots beaucoup de choses et plus encore qu'il ne semble.

Lipse écrivait en maître, voilà la vérité. Mais son style excellent n'est pas toujours le même : il varie avec les sujets qu'il traite et les personnes auxquelles il s'adresse. Cicéron non plus n'écrivait pas du même ton à Pompée ou à son ami Atticus; et quand Juste Lipse raconte à un ami qu'on lui a volé sa chienne Mélissa, ou qu'il a enterré au milieu des fleurs son chien Saphir, noyé dans l'eau bouillante, il mérite l'éloge et non le blâme de n'avoir pas employé le même langage que pour vanter la grandeur et la magnificence des Romains. Quelquefois, dans les leçons où il expliquait l'antiquité et dans certaines lettres adressées à des personnages très érudits, il a employé des expressions archaïques et passées d'usage : ce n'est pas un défaut bien grave. Il est vrai que ce qui nous charme dans Juste Lipse, nous choque sous la plume de ses imitateurs maladroits. En ce point, la remarque de Bayle est fondée : précisément parce que le style de Lipse lui appartenait en propre, il était un modèle dangereux à suivre :

la sûreté de son goût le maintenait dans des limites que la tourbe des Lipsiens n'a pas su respecter, et nous devons convenir que, sous ce rapport, il a fait de méchants disciples. Mais dit-on que Sénèque écrivait mal parce que ses sectateurs ont manqué de goût?

*

Lipse eut toujours l'amour de la modération et du bien public. Dans tout ce qu'il a produit, il a cherché l'utile plus que le brillant, et il a manqué rarement les occasions de donner des préceptes de sagesse et de prudence. Il a mérité cet éloge d'avoir été, de son temps, le premier et peut-être le seul à savoir allier le culte des Muses à l'austérité de Minerve. Il en avait conscience, et pour cette raison il exprime, dans une de ses lettres, l'espérance de voir ses deux livres de la *Constance* vivre aussi longtemps que la langue latine. Il avait une grande ardeur pour l'étude, une prodigieuse facilité à écrire, un amour extrême de la gloire et une incurable démangeaison de se faire imprimer. Ses écrits sur toutes sortes de sujets se succédaient rapidement les uns aux autres. Il faisait des vers, des satires, des libelles, des commentaires, des

éditions d'anciens auteurs, des livres de piété ; il écrivait sur la politique, sur l'histoire, sur la philosophie, sur la religion, sur la grammaire, sur la tactique militaire, sur les spectacles, sur tout ce qui lui venait à la pensée et il voulait être universel. Toutefois, il n'aimait pas la musique[1] : à ce point de vue, il n'aurait point été tenu pour un humaniste complet par les anciens Grecs, si nous devons prendre à la lettre l'affirmation de Cicéron dans ses *Tusculanes*, que la musique était considérée comme le complément essentiel de toute bonne éducation, et que Thémistocle parut un homme mal élevé et peu instruit, faute de savoir, dans un festin, chanter une chanson à boire en s'accompagnant sur la lyre.

[1] Impérialis assure que Lipse avait pour la musique une telle aversion, que le son des instruments le plongeait dans une noire mélancolie. — En cela Juste Lipse n'était pas de son pays. Depuis le XIVe siècle, la Flandre avait, en musique, une supériorité incontestée sur tous les peuples de l'Europe. Louis Guichardin, neveu du célèbre historien de l'Italie, dans une description des Pays-Bas, imprimée à Anvers, en 1567, dit en parlant des Flamands : « Ce sont les véritables maîtres de la musique, ceux qui l'ont restaurée et perfectionnée : elle leur est tellement propre et naturelle, qu'hommes et femmes chantent naturellement en mesure, avec beaucoup de grâce et de douceur. Ayant ensuite joint l'art à la nature, ils sont parvenus à cette habileté et à ce parfait accord des voix et de tous les instruments, qui les font appeler aujourd'hui dans toutes les cours des princes chrétiens, etc. » Arteaga, tout en réclamant pour les Espagnols, reconnaît aussi tout ce qui appartient aux Belges dans les premiers progrès de l'art de la musique. (*Rivoluzioni del teatro musicale italiano dalla sua origine sino al presente, di* STEFANO ARTEAGA, Venezia, 1785, 3 vol. in-8°.)

Au moral, Lipse était changeant et mobile par tempérament et avait le caractère inquiet et inégal; mais il était généralement bienveillant et doux, facile pour ses amis, incapable de garder longtemps rancune à ses ennemis les plus déclarés. Comme les stoïciens, dont il aimait et affectait les doctrines, il tenait pour bien seulement ce qui est honnête, pour mal ce qui est malhonnête, et il aurait voulu du fond du cœur n'attacher, à leur exemple, aucun prix ni à la noblesse, ni à la fortune, ni à tous les biens extérieurs. Nous avons déjà vu qu'il s'est constamment tenu à l'écart des affaires publiques, de la magistrature et du barreau. L'archiduc Albert l'avait nommé membre du Conseil d'État : Lipse ne voulut jamais y siéger une seule fois. Il ne faisait cas que de son loisir et de tout ce qui touchait aux lettres et à l'enseignement.

Au physique, si nous nous en rapportons au portrait que conserve le Musée de Bruxelles, son teint bilieux, la maigreur extrême de son visage, la sévérité de son regard et ses traits fortement accentués le rendaient plutôt laid que beau : il paraît même très laid, et, rapprochement étrange, sa figure rappelle à s'y méprendre le visage ascétique et tourmenté de ce même Sénèque, dont il était si chaudement épris. Mais on prétend qu'au-

cun peintre n'a jamais pu rendre le jeu spirituel de sa physionomie [1]. Tenons-nous en donc au portrait qu'il a lui-même tracé de sa personne : « Mon corps, dit-il, et mon visage ne sont pas sans « beauté. J'ai l'air honnête, l'esprit modeste, l'in- « telligence docile et apte à tout, excepté à la « musique. Avec un jugement droit et allant au « but, j'ai une mémoire qui, dans mon enfance, « étonnait mes professeurs et, bien qu'affaiblie, « elle ne m'a point encore manqué (il avait alors « cinquante-six ans). En public, je parle avec faci- « lité et non sans grâce : dans le particulier, je suis « plus réservé et je plais moins. Je trouve sans

[1] Le portrait du Musée de Bruxelles n'est qu'une copie assez médiocre. Nous avons mentionné déjà le tableau des *quatre Philosophes*, de Rubens, qui se trouve au palais Pitti, à Florence. Un autre portrait, également attribué à Rubens, est entre les mains de M. Poot, vicaire à Vieux-Genappe, l'un des propriétaires actuels de la maison natale de Juste Lipse ; il représente celui-ci en costume de conseiller d'État et porte l'inscription suivante : « *Clariss, D. Justius Lipsius a cons. archiducum.* » Sur la partie inférieure du cadre se trouve la devise « *Moribus antiquis* », et, par derrière, ce curieux chronogramme qui fait allusion à la fête de Saint-Luc, jour de la naissance de Juste Lipse :

IN LUCœ LUX LUCE PRIOR MIHI LUXIT
IN ISSCHA.

M. Poot possède aussi un second portrait qui est attribué à Ant. Van Dyck.

Dans son intéressante brochure « *Juste Lipse patriote* », M. Van Even, archiviste de la ville de Louvain, fait, en outre, mention d'un bon portrait qui était autrefois à l'hôtel de ville de Louvain, et qui, actuellement, se trouve au Musée de Halle.

« efforts le style et les idées, mais je suis incapa-
« ble d'une très longue assiduité au travail. Ma
« mise est simple de même que mes gestes et ma
« conversation, et bien des fois des étrangers en
« me voyant n'ont pu se figurer que je fusse Juste
« Lipse. Du reste, j'ai aimé le bon, j'ai aimé les
« bons, et les bons m'ont aimé. J'ai cultivé les
« sciences, la sagesse encore plus : j'ai fui les pro-
« cès, j'ai fui les honneurs. Bon et affable, je suis
« de ceux que l'on respecte et qu'on ne craint
« pas. »

Ajoutons quelques traits à ce tableau. L'égoïsme avait sa part dans la bonté dont se targue Juste Lipse. Son grand objectif était de conserver le calme et la quiétude de sa vie, de ne porter ombrage à personne, de ne point heurter l'opinion publique et de ménager tous ceux qui l'approchaient. Son langage était mielleux et plein d'onction. Il affectait la plus respectueuse déférence envers les personnes puissantes, surtout envers les gens d'Église. « Je suis de vos sujets, ou plutôt je suis votre esclave », écrivait-il au cardinal Aldobrandini. Sa modestie ressemblait assez à sa bonté. C'était plutôt du savoir-vivre et le désir de ne pas offusquer les autres, de ne pas exciter l'envie. Lui-même nous le fait penser ainsi : « je
« crains que le titre de conseiller d'État n'excite

« l'envie; j'aimerais mieux être le conseiller privé « de Son Altesse. Je n'aspire pas aux titres. Ici, « dans nos séances publiques, je marche toujours « le dernier des professeurs, au grand étonnement « des étrangers. » Ce n'est pas là précisément de la modestie, c'est peut-être tout le contraire. Quoiqu'il en soit, il est certain que Lipse a eu des amis nombreux et dévoués, et qu'il ne s'est jamais brouillé volontairement avec personne.

Juste Lipse était homme. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait participé dans une certaine mesure aux faiblesses inséparables de la nature humaine. Mais, dans un temps où les agitations politiques avaient communiqué aux esprits un ébranlement si vif, retrempé les caractères et agrandi démesurément le cercle auparavant si étroit des idées courantes; dans un temps où notre pays se glorifie d'avoir compté un très grand nombre d'hommes éminents par leur habileté dans les affaires, dans les arts et dans les lettres, Lipse s'est élevé au premier rang et a mérité d'être appelé par la voix générale, qui ne se trompe jamais dans ces sortes d'appréciations, le flambeau des lettres, le soleil des docteurs, le prince des savants, la perle de la Belgique.

*

La jeunesse de notre époque a une tendance fâcheuse à négliger les études littéraires pour s'adonner exclusivement aux sciences abstraites et applicables à l'industrialisme. C'est un grand mal. Sans l'étude des lettres, on ne sera jamais un esprit réellement distingué, à plus forte raison un esprit supérieur. Les lettres et les beaux-arts adoucissent les âmes, les rendent souples, polies, bienveillantes, éclairent les intelligences et les initient aux plus hautes conceptions de la Divinité et des fins véritables de l'homme et des agglomérations sociales; tandis que les sciences, cultivées uniquement au point de vue de l'acquisition des richesses, ravalent les esprits à la recherche des intérêts matériels, les rattachent à la glèbe et seraient impuissantes à prévenir le retour des temps d'ignorance, de grossièreté et de barbarie[1].

[1] Les masses populaires, elles-mêmes, vivent, sans le savoir, de la vie spirituelle, car autrement elles ne consentiraient pas à soumettre leurs actes à ces règles fixes et harmoniques sans lesquelles aucune société ne serait possible. Mais cela ne suffit pas. Quiconque a des lumières a pour devoir primordial et sacré de ne pas souffrir que le flambeau de la Raison s'affaiblisse, de ne pas laisser s'oblitérer cette source vive de toute vérité et de toute consolation, de laquelle s'épanchent incessamment dans l'humanité les salutaires notions qui la rat-

Virgile recommandait aux Romains de se donner à la science du commandement et de laisser aux nations assujéties les beaux-arts et les autres soins, comme serviles et populaires. Le vers insolent, dans lequel le poëte, pour flatter le peuple de Romulus, lance cette insulte au monde entier, est grandiose et magnifique, sans doute : mais au fond la pensée est absolument fausse. Les Romains ne se sont élevés au faîte de la puissance qu'à l'époque même où les lettres étaient arrivées chez eux au comble de la perfection. Les deux premiers Césars, ces hommes si supérieurs dans l'art de gouverner et si lettrés eux-mêmes, avaient pour contemporains Virgile, Horace, Ovide, les premiers des poëtes;

tachent à l'ensemble des choses créées, la mettent en commerce intime avec les forces universelles et lui assignent sa mission en ce monde. Pourquoi, de nos jours, la société peut-elle être mise dans un sérieux péril par des doctrines désespérantes et de fallacieux sophismes dont l'absurdité éclate au premier examen ? En France, par exemple, pourquoi, chez ceux à qui, par leur position et leur intelligence, incombe le gouvernement des hommes, ne voyons-nous plus rien de décidé, rien de fixe, aucun dévouement aux intérêts collectifs, aucune entente, aucune discipline, — tandis que l'ardeur, l'audace, la volonté, la fixité du but à atteindre, toutes les qualités qui assurent le succès sont dans le camp des révolutionnaires ? Pourquoi voyons-nous réellement monter à la surface, comme une écume, tous les bas-fonds de la société et s'approcher le règne de ces nouvelles couches sociales annoncées par le dictateur de Tours et de Bordeaux ? C'est que, depuis un siècle, l'appétit des intérêts matériels a dominé presque exclusivement dans les hautes classes. Ah ! combien il est temps de réagir contre ces tendances funestes, de relever les yeux vers le Ciel, *ad sidera tollere vultus*, et de revenir au côté spirituel de notre nature, à ce Verbe sacré qui éclaire ici-bas tout homme de bonne volonté !

Tite-Live, le premier des historiens; Cicéron, le premier des orateurs; Varron, le premier des érudits; c'est à dire les hommes qui furent, de l'aveu de tous les siècles, les premiers dans tous les genres des belles-lettres.

La culture littéraire prépare à toutes les autres. Non seulement elle est pleine d'attraits par elle-même, mais elle aiguise l'esprit et développe en nous cette soif de savoir, cette ardeur de chercher, sans lesquelles la science positive ne saurait être poussée bien loin et n'existerait même pas. Les hommes qui abandonnent, comme Juste Lipse, l'âpre et incessante pensée du gain pour consacrer leur vie entière à la propagation du culte des lettres et à l'éducation des jeunes intelligences, ces hommes sont les véritables initiateurs, les véritables agents de la civilisation et du progrès : ce sont eux qui contribuent de la manière la plus efficace au bon ordre, à la prospérité et au bien-être de toute la famille humaine. Profondément convaincu de cette vérité, nous ne cesserons de rappeler aux jeunes gens la haute importance de l'étude des langues savantes, des belles-lettres, et des grandes littératures indispensables au développement complet des facultés de notre entendement.

Dans le champ de l'intelligence, aucun travail n'est inutile, aucun effort n'est perdu. Cette pensée

nous soutient et nous encourage. Puisse cette traduction du traité de la CONSTANCE, que nous osons présenter humblement au public, éveiller dans un grand nombre le désir de mieux connaître les travaux du célèbre professeur de l'Université de Louvain et de feuilleter les œuvres de ce grand esprit! Nous l'avons dit, en commençant cette courte notice, nous le disons encore en la finissant : Juste Lipse est une des gloires les plus pures de la Belgique : ne laissons pas cette gloire se perdre dans un injuste oubli.

OMNE CADAT!... GLORIA LIPSI FLORESCAT!... [1].

[1] Ce chronogramme, composé en 1853 à l'occasion de l'inauguration du monument de Juste Lipse, à Isque, fait allusion au cri attribué à l'illustre professeur mourant : « *Omnia Cadant.* »

TRAITÉ

DE LA

CONSTANCE

NOBILIBUS & MAGNIFICIS

CONSULIBUS & SENATUI POPULOQUE ANTVERPIENSIS

JUSTUS LIPSIUS

DEDICO CONSECROQUE

Libros istos quos de Constantia in mediis patriæ meæ turbis constanter scripsi et perscripsi : eos vobis dare dedicare mihi visum, urbis magnæ magni Senatores. Splendor vester me impulit, prudentia, virtus : humanitas etiam illa, quam coram sum expertus, propria vobis in bonos et eruditos.

Nec, arbitror, pro ingrato erit munus, quod per se haut magnum, pondus ab animo meo accipiet : quia dedi

AUX NOBLES & MAGNIFIQUES

CONSULS, AU SÉNAT & AU PEUPLE D'ANVERS

MOI, JUSTE LIPSE

JE DÉDIE & JE CONSACRE

Ces livres sur la Constance que j'ai écrits et continués avec constance au milieu des troubles de ma patrie : j'ai trouvé bon de vous les dédier, illustres Sénateurs d'une ville illustre. Ce qui m'a poussé à le faire, c'est votre splendeur, votre prudence, votre vertu, et aussi cette munificence bienveillante que j'ai personnellement éprouvée, et qui vous est propre envers les gens de bien et les érudits.

Je pense que le présent ne vous sera pas désagréable. Il n'est pas grand par lui-même, mais mon intention lui

quod, hoc quidem tempore, optimum maximumque habui in omni meo litterario censu.

Denique novitas etiam forsan aliqua illud commendaverit : quoniam nisi fallor, interclusam diu et spinis obsitam hanc Sapientiæ viam, sternere et munire aggredimur primi, quæ illa profecto est, quæ cum divinis litteris conjuncta, possit ducere ad Tranquillitatem et Quietem. Mihi certe animus gratificandi vobis, júvandi alios, non defuit. si vires : tam æquum est æquos vos adversum me esse, quam ego adversus magnum illum Deum sum : quem scio non uni omnia dedisse. Valete.

donnera de la valeur; car je vous donne en lui ce que j'ai de plus considérable et de meilleur dans tout mon bagage littéraire.

Enfin sa nouveauté peut-être le recommandera auprès de vous : car, si je ne me trompe, je suis le premier à entreprendre de rouvrir et de déblayer cette route longtemps fermée et obstruée, la route de la Sagesse, la seule qui, avec les lettres divines, puisse nous conduire à la Tranquillité et au Repos. Les forces ont pu me manquer, mais non certes la volonté de vous être agréable à vous, et d'être utile aux autres. Il est juste que vous soyez aussi justes envers moi, que je le suis moi-même envers Dieu, qui, je le sais, n'a pas tout donné à un seul. Adieu.

PRIMA PRÆFATIO

AD LECTOREM

DE CONSILIO MEO SCRIPTIONIS & FINE

Nihil me fugit, Lector, in novo hoc scribendi genere, nova mihi judicia parata et censuras; sive illorum, quos percutiet inopinata hæc Sapientiæ professio ab eo, quem amœnioribus tantum litteris censebant operatum : sive aliorum, quibus vilescet et pro levi erit, quidquid in hoc studio aut stadio sudabitur post antiquos. Quibus utrisque ut breviter respondeam, mea interest, imo etiam tua.

Ac primi quidem illi duabus diversissimis rebus peccare mihi videntur. Incuria et cura. Hac, quod in aliena studia actionesque ultro inquirendum sibi censeant : illa, quod inquirant tamen parum intente aut diligenter Ut

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

AU LECTEUR

SUR MON PROJET & MON BUT DANS CET ÉCRIT

Il ne m'a point échappé, Lecteur, que, par ce nouveau genre d'écrits, je me préparais de nouveaux jugements et des censures; soit, de la part de ceux que frappera cette profession inopinée de Sagesse par un homme qu'ils croyaient adonné seulement aux belles-lettres; soit, de la part d'autres qui tiendront pour de peu de poids et même pour méprisable tout ce que, dans cette étude et dans cette carrière, on s'efforcera d'établir après les anciens. Il est de mon intérêt et même du tien que je réponde brièvement aux uns et aux autres.

Les premiers me semblent pécher de deux façons très diverses, par défaut et par excès de soin : par excès, en ce qu'ils se croient autorisés à soumettre à une inquisition indiscrète les études et les actions des autres; par défaut,

enim ipse iis me indicem, numquam ita colles illi fontesque Musarum totum me cœperunt, ut non oculos idemtidem mentemque reflexerim ad severiorem istam Divam. Philosophiam dico, cujus studia jam tum à puero ita mihi placuere, ut peccare juvenili quodam ardore viderer, et fræno atque inhibitione fuerim coërcendus. Sciunt preceptores mei, qui in Ubiis : excussos mihi velut per vim libros eos omnes è manibus, et scripta etiam Commentariosque ereptos, quos laboriose confeceram ex omni interpretum classe. Nec mutavi sane postea. Et in omni hoc studiorum cursu, si non recto rigore et linea, tamen flexu tetendisse me scio ad illam Sapientiæ metam.

Nec id ea via, qua hic philosophantium vulgus, qui in spinis argutiarum aut laqueis quæstionum male dediti, non aliud quam subtili quodam disceptationum filo texunt eas et retexunt. Haerent in verbis, aut captiunculis : et ætatem totam in aditu Philosophiæ versantur, adyta ejus numquam vident. Habent eam ut oblectamentum, non ut remedium : et instrumentum vitæ maxime serium, vertunt in ludum quemdam nugarum. Quis eorum mihi de moribus quærit? quis adfectus temperat? quis timori, quis spei metam ponit aut modum? Quin adeo ad Sapientiam spectare hæc non arbitrantur : ut aliud aut nihil agere eos censeant, qui id agunt. Itaque vitam eorum, sive

en ce que cette inquisition même ils la font avec trop peu d'attention et d'exactitude. Pour me faire moi-même connaître à eux, je leur dirai que les collines et les fontaines des Muses ne m'ont jamais absorbé tout entier jusqu'au point de m'empêcher de tourner de temps en temps mes yeux et ma pensée vers cette Déesse plus sévère, la Philosophie, dont l'étude a eu tant d'attraits pour moi, depuis mon enfance, que je semblais y être entraîné par une ardeur trop juvénile, et que l'on crut devoir y mettre un frein et me l'interdire. Mes maîtres de Cologne le savent, eux qui m'arrachaient des mains comme par force tous les livres de ce genre, et les commentaires que j'en avais laborieusement écrits et extraits de toute la classe des interprètes. Je n'ai point changé depuis, bien certainement. Dans tout le cours de mes études, je sais que, sinon en ligne droite et avec une rigueur absolue, du moins obliquement, j'ai toujours tendu vers la Sagesse comme vers mon but.

Mais, en me livrant à cette étude de la philosophie, je n'ai pas suivi la même voie que le vulgaire des philosophes qui, malheureusement perdus dans les épines des arguties et les lacets des questions captieuses, n'arrivent qu'à faire et à défaire sans cesse un même tissu avec le fil subtil des disputes. Ils s'arrêtent aux mots et aux subtilités et consument toute leur vie dans l'avenue de la Philosophie sans jamais parvenir même à en voir le sanctuaire. Ils s'en font une récréation au lieu d'un remède : et cet instrument le plus sérieux de la vie, ils le convertissent comme en jeu de bagatelles. Lequel me citerez-vous parmi eux qui s'occupe des mœurs? qui tempère les passions? qui mette un terme ou une mesure à la crainte, à l'espérance? Bien plus, ils ne jugent pas même que ces sujets appartiennent

judicia, si vides : nihil vel in ipso vulgo reperias, quod ad illam attinet, spurcius; stultius, quod ad ista. Scilicet ut vinum, quo nil salubrius, quibusdam in venenum est : sic istis Philosophia, qua abutuntur.

At mihi alia mens, qui navim semper avertens ab illis argutiarum salebris, velificationem omnem direxi ad unum tranquillæ mentis portum. Cujus studii mei primum nec fallax specimen esse volui hos libros.

Sed enim, inquiunt alteri, melius et uberius ista veteres. Quædam ex istis, fateor : abnego, quod universa. Si de moribus aliquid adfectibusque carptim post Senecam, et divinum illum Epictetum, scribam : me quoque judice, parum cordis habeam aut frontis. At si ea quæ ne attigerunt quidem illi, aut quisquam (fidenter enim ea adfirmem) ex antiquis : quid fastidiunt aut carpunt? Solatia malis publicis quæsivi, quis ante me? Rem sive ordinem videant : mihi ea debere fatebuntur, et de verbis ipsis (fas dicere) non ea nobis inopia, ut cuiquam supplicemus.

Denique hoc sciant : alia pluria aliis mihi scripta; hunc librum præcipue mihi : illa famæ; at hæc saluti. Quod

à la Sagesse, et ceux qui s'en occupent leur paraissent ou faire autre chose ou ne rien faire du tout. C'est pourquoi, si tu considères leur vie ou leurs jugements, tu ne trouveras, même pour le vulgaire, rien de plus méprisable que l'une, rien de plus insensé que les autres. Comme le vin, bien qu'il n'y ait rien de plus salubre, est un poison pour quelques-uns, de même est malsaine pour eux la Philosophie dont ils abusent.

Mais j'ai eu une autre pensée, moi qui ai toujours détourné mon navire de ces récifs des arguties, et qui ai dirigé tous les efforts de ma navigation vers l'unique port de la paix de l'âme. J'ai voulu que les présents livres fussent un premier et sincère spécimen de ce zèle qui m'anime.

Mais cependant, dira-t-on, les anciens ont traité de toutes ces choses mieux et avec plus d'abondance. De quelques-unes de ces choses, je l'avoue; de toutes, non. Si par endroits j'écris, après Sénèque et ce divin Epitecte, quelque chose sur les mœurs et les passions, je déclare moi-même que j'en tire peu de vanité et peu d'assurance. Mais si je parle de choses auxquelles n'ont touché ni ces grands hommes, ni aucun des anciens, et cela je l'affirme hautement, que peut-on avoir à me reprocher et à me harceler? J'ai cherché des consolations contre les maux publics : qui l'a fait avant moi? Que l'on considère la chose en elle-même ou la disposition que je lui ai donnée, il faudra confesser qu'on me les doit; et quant aux mots eux-mêmes, on nous permettra de dire que nous n'en éprouvons pas une telle disette que nous ayons à cet égard rien à demander à personne.

Enfin que l'on sache une chose : j'ai composé beaucoup d'autres ouvrages pour les autres; ce livre, je l'ai écrit

olim alte et acute quispiam, id hic vera voce proclamo : *Satis mihi pauci lectores, satis est unus, satis est nullus.*

Id tantum peto, ut quicumque hæc tangent, cognoscendi animum adferant, et simul ignoscendi. Ut sicubi forte lapsus sim, præsertim cum locos illos altiores conatus scandere de Providentia, Iustitia, Fato : condonent, quia nusquam certe malitia aut pertinacia est, sed humana saltem imbecillitas et caligo. Denique ab iis docear : faxo, ut nemo tam promptus ad monendum sit, quam ego ad mutandum. Cætera vicia naturæ mea non demo aut minuo : pertinaciam et contentionum studium serio deprecor ab ea et detestor.

Salve mi Lector, quod utinam per hunc librum in parte tibi sit !

principalement pour moi; ceux-là pour ma renommée, celui-ci pour mon salut. Je puis m'approprier avec vérité ce mot profond et incisif d'un ancien : *il me suffit d'avoir peu de lecteurs, il me suffit de n'en avoir qu'un, il me suffit de n'en point avoir.*

Je demande seulement à tous ceux qui toucheront à ce livre d'y apporter le désir de savoir et un esprit d'indulgence. Peut-être ai-je fait quelque faux pas, ici ou là, notamment quand je me suis efforcé de gravir les cimes escarpées de la Providence, de la Justice, du Destin : que l'on me pardonne, car on ne trouvera nulle part ni mauvaise volonté, ni obstination, mais seulement la faiblesse humaine et l'obscurité. Je demande que l'on m'instruise. Nul ne sera si prompt à m'avertir que moi à me corriger. Je ne veux pas dissimuler ou atténuer les autres vices de ma nature. Mais je renie sérieusement et je déteste l'opiniâtreté et l'amour de la dispute.

Salut, mon Lecteur. Puisse ce livre t'être de quelque utilité !

SECUNDA PRÆFATIO

AD LECTOREM

PRO CONSTANTIA MEA PRÆSCRIPTIO

Quod in iterata hac editione, iterum te alloquor, Lector, præter votum meum accidit, etsi non præter opinionem. Iudicia enim ista prævidi ante, imo prædixi.

Negant satis pie hoc argumentum à me tractatum : negant locis aliquot satis vere.

Parum pie ideo : quia Philosophum egisse tantum videor, inquiunt, nec inspersisse quæ potui et debui è libris sacris. Quæ admonitio valde mihi grata : velim et illis simplex meum et sine fuco responsum. Nam quod apertam pietatem ante omnia requirunt, amo : hoc tantum moneo, ut oculos prius serio intendant in finem meum

PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION

AU LECTEUR

AVANT-PROPOS POUR MA CONSTANCE

Lecteur, si, dans cette seconde édition, je t'adresse une seconde fois la parole, cela arrive contre mon désir, mais non contre mon attente. J'avais prévu et même prédit d'avance tous ces jugements.

On m'impute d'avoir traité ce sujet avec trop peu de piété, et dans certains endroits avec trop peu de vérité.

Trop peu de piété, en ce que je parais, dit-on, avoir fait seulement œuvre de Philosophe, et n'avoir pas tiré parti de tout ce que j'aurais pu et dû emprunter aux lettres sacrées. Ce reproche m'est très agréable. Je veux y faire une réponse simple et sans ambages. J'aime que l'on me demande avant tout une profession ouverte de piété. J'engage seulement les critiques à considérer d'abord avec attention mon projet et mon but. Ai-je voulu traiter une

et scopum. Si mihi Theologum agere propositum, aberravi : si Philosophum, cur culpant?

Haurimus enim è lacunis, inquiunt, quæ liceat è purissimo divinarum litterarum fonte. Hucne me vocant? At ego ex animo testor et respondeo, non aliam me viam salutis nosse, quam hanc quæ per unum illum et directum limitem ducat : ad quem tamen percurrendum, humanas etiam litteras laxamenti aliquid afferre censeam, imo adjumenti. Augustini consilium esse scio, quæ à Philosophis scripta sunt colligere, *et in usum nostrum vindicare, possessoribus illis injustis erepta.* Hoc sequi volui : et peccavi? Peccassem, fateor, si purum hunc et mysticum religionis nostræ liquorem corrupissem veteri aliqua et olenti fæce. At contra institi : et sordentem per se, parumque mundam doctrinam, depurgare atque illustrare aggressus sum novo isto Sole. Cui bono autem id non bonum? In pugna, equitum aut statarii militis præcipuam operam esse scimus : spernis ideo sagittarios et funditores? In domo extruenda architecti maximam laudem et usum : tollesne operas igitur et administros? Idem hic cense, divinæ illæ litteræ veri roboris, veræ virtutis et constantiæ solidæ effectrices : nec tamen humanam prorsus Sapientiam sperne : eam dico quæ non se effert, sed servit placide et ancillatur. Lapides, cæmenta, calcem, ex veteri et

thèse théologique? En ce cas, je me suis trompé; mais si c'est une thèse philosophique qu'ont-ils à me reprocher?

On dit que nous puisons dans des marais ce que nous aurions pu puiser à la source très pure de l'Écriture sainte. Est-ce là qu'on m'appelle? Eh bien je proteste hautement et je réponds que je ne connais pas en effet d'autre voie de salut que celle qui va par ce sentier unique et droit : mais que, cependant, pour le parcourir, je trouve aussi dans les lettres humaines un soulagement et même un secours. Je connais le conseil de saint Augustin, de faire un choix dans les écrits des Philosophes et de revendiquer pour notre usage les bonnes choses que nous arrachons à ces injustes possesseurs. C'est ce conseil que j'ai voulu suivre. Ai-je eu tort? J'aurais eu tort, je l'avoue, si j'avais corrompu cette liqueur pure et mystique de notre religion en y mêlant quelque lie vieille et de mauvaise odeur. Mais j'ai fait tout le contraire. J'ai abordé une doctrine vicieuse par elle-même et peu limpide, et j'ai entrepris de l'expurger et de la clarifier aux rayons de ce nouveau soleil. A quel propos cela ne serait-il pas bon? Nous savons que dans une bataille l'effort effectif et principal est celui de la cavalerie et de l'infanterie : méprise-t-on pour cela les archers et les frondeurs? Dans la construction d'une maison, la plus grande gloire et le plus utile travail sont pour l'architecte : est-ce une raison de rejeter les ouvriers et leurs servants? C'est la même chose ici. Les lettres divines sont le foyer efficace de la vraie force, de la vertu véritable et de la constance solide. Cependant il ne faut pas mépriser la Sagesse humaine, non celle qui s'emporte et veut dominer, mais celle qui obéit paisiblement et qui est comme la servante de l'autre. Nous ramassons les pierres, les ciments, la chaux de ce vieil édifice de la Philosophie

diu lapso ædificio illo Philosophiæ comportamus : ne invide lucellum hoc architecto, et patiare materiam hanc substerni saltem in fundamentis.

At enim sacra illa meliora, nec verbis iis abstinendum fuit. Meliora fateor : sed adde etiam graviora. Lacertos meos expendo, et artus artesque libro : cur onus mihi imponi patiar, cui non sim ferendo? Theologis, id est, magnis altisque viris (et eximios multos hæc ætas tulit) magna ista et alta relinquo : mea cymba leget litus. Phisophum ego agam : sed Christianum.

Nam de verbis, quid turbant? Non quo stilo ea scripta sint, sed quo sensu videant : nec an usitate, sed an vere. Si enim recti sensus, quid refert in re tam ardua, quo velo ant veste (modo non indecora) eos texerim? Si vani : convincant.

Nempe hoc ipsum volumus, ajunt : et quædam à te scripta non ex fide. De recta Ratione erras, quam cum priscis illis exaggeras nimis et attollis. Egone? verbis fortasse illorum : sensu numquam meo. Nam ne ipse erres, uno verbo hoc testor : nullam me rectam puramque Rationem intelligere, nisi à Deo directam, nisi à fide illustratam.

Sed quæ, malum, illegitima ista captio est, cum genere

depuis longtemps écroulé : n'enviez pas ce petit profit à l'architecte et permettez-lui d'employer ces matériaux au moins en sous-œuvre et dans les substructions.

Mais vous ne deviez pas négliger, même dans les termes, les matériaux meilleurs que fournit l'Écriture sainte. Meilleurs, j'en conviens, mais aussi plus lourds. J'étends mes bras, je consulte la force de mes membres, le jeu de mes articulations : pourquoi me laisserais-je imposer un fardeau que je ne saurais soutenir? Je laisse ces choses grandes et élevées aux Théologiens, c'est à dire à des hommes grands et élevés eux-mêmes, comme ce siècle en a compté beaucoup d'éminents. Ma barque à moi cotoie le rivage. J'agis en Philosophe, mais en Philosophe chrétien.

Quant aux mots, pourquoi s'en offusquer? Ce qu'il faut rechercher c'est le sens et non le style de mes écrits. Examinez si mes écrits sont non seulement utiles, mais vrais. Si mes sentiments sont justes, qu'importent, dans une matière si difficile, les voiles ou les vêtements sous lesquels j'ai pu les exposer, pourvu que j'aie observé les convenances? Si ces sentiments sont faux, qu'on me le prouve.

C'est précisément ce que nous voulons, m'est-il répondu : certaines choses que tu as écrites ne sont pas conformes à la foi; tu te trompes sur la droite Raison, tu l'exagères et tu l'exaltes trop avec ces anciens. L'ai-je fait? Peut-être dans leurs expressions que j'ai reproduites, mais jamais dans ma pensée. Pour qu'on ne puisse s'y tromper, j'atteste ici en un mot que je ne reconnais pour Raison droite et pure que celle que Dieu dirige et que la foi éclaire.

Mais, en vérité, n'est-ce pas une subtilité illégitime, quand une pensée est bonne dans tout son ensemble, que

de toto sententia bona sit, quærere in verbi unius aut alterius latebra calumniæ ansam?

Ratio ipsa, et suis viribus, non ducit nos ad Deum, non ad verum : sed tamen ut in aqua aut pelvi defectum Solis intuemur, idque per Solis ipsius radios oblique et quodam flexu; sic in ista, res divinas : sed cave censeas aliter, quam per Deum ipsum. Iam de fato aut fatalibus, de impiis ob bonum punitis, si quid nimis exacui, aut ab aliis acutum arripui : itemque dolorem aut affectus si arcte nimis coërcui : velim ab æquo lectore æquiter legi et intellegi; quam ad rem præivimus nunc aliquot ad oram Notis. Mihi quidem mens ubique bona : et si alibi humana hœc lingua aut calamus titubavit, ne aspere quæso nimis luam. Sum enim ex iis, quibus Pietas in corde magis, quàm in ore; quique factis exerceri eam acriter malim, quam verbis. Nec sœculum hoc satis mihi placet, (audebo dicere) quo nullum unquam feracius religionum fuit, sterilius pietatis. Quæ contentiones ubique? quæ rixæ? Et cum omnia fecerint, cum cœlum et terram subtilis ingenii ala pervolarint; quid aliud, quam, cum Aristophanæo Socrate, ἀεροβατοῦνσι?

Habes, mi Lector, brevem præscriptionem nostram : quæ tamen æquo tibi nimia, satis vel iniquo. Te cum cura moneo hortorque, ne avocent et avertant animum à ger-

de chercher un prétexte à la calomnie dans l'équivoque de tel ou tel mot?

La Raison, par ses forces seules, ne suffit pas à nous conduire à Dieu et au vrai. Or, comme nous regardons une éclipse de soleil dans de l'eau ou dans un bassin, mais à l'aide des rayons du soleil lui-même qui viennent s'y réfléchir obliquement; ainsi, dans la Raison, nous étudions les choses divines, mais, prends-y bien garde, non autrement qu'à l'aide de Dieu lui-même. Si, en parlant du Destin ou des choses fatales, ou des impies punis pour le bien, j'ai, en quelque point, trop subtilisé ma pensée ou emprunté aux anciens des pointes trop aiguës; ou si j'ai contenu la douleur ou les affections dans des limites trop étroites, je désire que le lecteur juste me lise et me comprenne justement, et c'est dans ce but que j'ai mis quelques notes à la marge. Assurément partout mon intention a été bonne. Si, quelque part, ma langue et ma plume, qui sont d'un homme après tout, ont pu hésiter ou faiblir, je supplie qu'on ne m'en punisse pas trop sévèrement. Je suis de ceux qui ont la piété dans le cœur plus que sur les lèvres; j'aime mieux la pratiquer dans mes actes, que d'en faire montre dans les paroles. Même, j'oserai le dire, ce siècle ne me satisfait point, parce qu'il n'y en eut jamais aucun plus fertile en sectes religieuses, plus stérile en piété véritable. Que de controverses de tous côtés? Que de querelles? Et, au bout du compte, quand tous ces disputeurs ont ainsi parcouru le ciel et la terre sur l'aile d'un génie subtil, qu'ont-ils fait de plus que de *marcher dans les* NUÉES avec le Socrate d'Aristophane?

Tu as là, Lecteur, mon bref avant-propos. Il sera de trop, si tu es juste, suffisant si tu es injuste. Je t'avertis avec soin et je te conseille de ne pas laisser ces nouveaux

mano Philosophiæ studio novi Domitiani isti : qui non eam solum (facultas modo et vires sint) sed in exsilium pellant omnes bonas artes. Priscos illos potius Patres vide, Græcos Latinosque, denso agmine à nobis omnes stant, et modestum Philosophiæ studium non ferunt in Christiano solum, sed inculcant et suadent; quorum auctoritatis scuto, satis me putem sine alia ulla ratione contra gigantes istos tectum.

Nam Philosophiam cur uberius verbis laudem? Frustra, quia ut montium altitudo procul non apparet, sed cum accesseris : non item hujus splendor, nisi cum pernoris. Pernosci autem sine Christiana veraque religione non potest : quam prælucentem si tollis, fateor ecce et clamo, ludibrium illa, vanitas, delirium est. Bene Tertullianus : *Cui veritas cognita, sine deo? cui deus, sine Christo?* In qua sententia finio, et serio conquiesco. Velim tu mecum.

Domitiens dégoûter et détourner ton esprit de l'étude de la Philosophie. S'ils en avaient la puissance et la force, ils banniraient non seulement la Philosophie, mais avec elle tous les beaux-arts. Vois plutôt ces anciens Pères Grecs et Latins qui se présentent à nous en bataillons pressés et qui, non seulement, permettent mais qui commandent et conseillent aux Chrétiens l'étude modeste de la Philosophie. Leur autorité m'est une égide qui me suffit; je ne crois pas avoir à chercher dans aucune autre raison un abri contre ces géants.

Pourquoi louerais-je la Philosophie avec des mots plus abondants? Ce serait inutile. De loin on n'apprécie pas bien la hauteur des montagnes; il faut s'en approcher. Il en est ainsi de la Philosophie; il faut la connaître pour juger de sa splendeur. Mais on ne peut la connaître sans la religion chrétienne, la vraie religion. Si tu enlèves cette lumière, je suis le premier à le confesser, à le proclamer à haute voix, tout n'est plus qu'illusion, vanité, folie. Tertullien a bien dit : *qui connaît la vérité sans Dieu? et Dieu sans le Christ?* Sur cette pensée je finis et je me repose en pleine paix. Puisses-tu en faire autant avec moi!

LIBER PRIMUS

CAPUT I.

Præfatio, et introductio. Querela item aliqua de Belgarum turbis.

Ante annos aliquot cum Viennam Austriæ iter haberem, fugiens patriæ meæ turbas; deflexi, non sine deo duce, ad Eburonum urbem, quæ nec longe à via; et in qua amici, quos salutare more suadebar et amore. Inter eos Carolus Langius, vir (sine fraude aut ambitione dicam) optimus doctissimusque Belgarum. Qui cum mè hospitio excepisset; non omni solum comitate et benivolentia id temperavit, sed eo genere sermonum qui utiles imo salutares mihi in omne ævum essent. Ille enim fuit ille vir, qui oculos mihi aperiret, detersa vulgarium aliquot opinionum nube : ille, qui viam ostenderet, qua sine ambage pervenirem, ut cum Lucretio loquar, ad illa

Edita doctrina sapientum templa serena.

Nam cum post meridiem fervido sole (præceps enim

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER.

Préface et introduction. Quelques plaintes sur les troubles de la Belgique.

Il y a quelques années, je m'étais mis en route pour Vienne, en Autriche, fuyant les troubles de ma patrie. Je me détournai, et ce ne fut pas sans quelque impulsion divine, vers la ville des Eburons (Liége), qui n'était pas loin de mon chemin, et dans laquelle j'avais des amis que la coutume et l'affection m'engageaient à saluer. De ce nombre était Charles Langius, personnage, je puis le dire sans mensonge comme sans flatterie, le meilleur et le plus savant des Belges. Il me reçut dans sa maison, et, dans l'honorable hospitalité qu'il m'accorda, il sut mêler les procédés les plus bienveillants et des conversations substantielles qui devaient m'être utiles et salutaires pendant toute ma vie. Il fut l'homme qui m'ouvrit les yeux, en dissipant les nuages dont m'offusquaient encore quelques opinions vulgaires ; l'homme qui me montra la voie pour arriver directement, je vais employer les expressions de Lucrèce, *à ces temples sereins élevés par la doctrine des sages.*

Une après-midi, par un soleil ardent, car nous étions

jam mensis Iunius erat) domi ejus in atrio inambularemus : quæsivit, ut fit, blandius de itinere meo et ejus caussis. Cui cum ego de turbis Belgarum, de insolentia Præfectorum et militum, libere et vere multa dixissem : addidi postremo, prætexi à me aliam, sed hanc intimam esse discessus mei caussam. Quis enim Langi, inquam, tam firmo et tam ferreo pectore, qui diutius ferendis iis malis sit? Iactamur jam tot annos, ut vides, bellorum civilium æstu : et, ut in undoso mari, non uno vento agitamur turbarum seditionumque. Otium mihi cordi et quies? tubæ interpellant, et strepitus armorum. Horti et rura? miles et sicarius compellit in urbem. Itaque certum mihi, Langi, relicta hac infesta et infausta Belgica (ignoscat mihi genius patriæ) γῆν πρὸ γῆς, ut ille ait; et quovis terrarum fugere — *ubi nec Pelopidarum facta neque nomen audiam.*

Langius admirans et velut excitatus : Itane tu Lipsi, inquit, abeas à nobis? A vobis, inquam, aut certe ab hac vita. Quod enim malorum istorum effugium, nisi in fuga? Nam ut videam ista cottidie et feram, non possum, Langi : nec chalybs aliquis mihi circa pectus.

à la fin de juin, nous nous promenions ensemble dans le vestibule de sa demeure : il s'informa tout naturellement, et avec bienveillance, du but de mon voyage et de ses motifs. Après lui avoir parlé librement et avec vérité des troubles de la Belgique, de l'insolence des officiers et des soldats, je finis par lui confesser que c'était là, bien que j'en eusse prétexté une autre, la cause véritable qui m'avait déterminé à m'éloigner : Qui donc, ô Langius, lui dis-je, aurait un cœur assez ferme, assez bardé de fer, pour supporter plus longtemps de si grands maux? Depuis tant d'années nous sommes, vous le voyez, en proie au bouillonnement des guerres civiles ; nous sommes ballotés à tous les vents, comme sur une mer orageuse, par les troubles et par les séditions. Si je cherche le repos et le calme du cœur, je suis assourdi par le son des trompettes et le fracas des armes. Si je me réfugie aux champs ou dans les jardins, soldats et sicaires me rejettent dans la ville. C'est pour cela, mon cher Langius, que je me suis décidé (le génie de la patrie me pardonne !) à quitter cette Belgique tourmentée et malheureuse, à changer de pays, et à fuir dans quelque coin de terre *où ne viennent plus fatiguer mes oreilles les forfaits et le nom des Pélopides.*

Langius étonné et comme excité par l'émotion s'écria : Ainsi donc, ô Lipse, tu t'en vas loin de nous? — Loin de vous, répondis-je, ou certainement loin de cette vie. Où trouver, ailleurs que dans la fuite, un refuge contre ces maux ? car pour voir ces choses, et les supporter chaque jour, je ne le puis, Langius. Je n'ai pas une cuirasse d'airain autour du cœur.

Suspiravit ad hunc sermonem Langius : et, Infirme adolescens, inquit, quæ hæc mollities est? aut quæ tua mens salutem quærentis in fuga? Turbat et æstuat patria tua, fateor : sed quæ non hodie pars Europæ? Ut vere illud Aristophanæum possis augurari :

..... τὰ δ' ὑπέρτερα νέρτερα θήσῃ
Ζεὺς ὑψιβρεμέτης.

Itaque non patria fugienda, Lipsi : sed Adfectus sunt : et firmandus ita formandusque hic animus, ut quies nobis in turbis sit, et pax inter media arma.

Ego satis juveniliter, Imo deserenda illa, Langi, inquam : certè enim audita mala levius ad animum accident, quàm visa : et simul ponemur ipsi extra tela, quod dicitur, et pulverem hujus agonis. Homerum non audis callide monentem,

Ἐκ βελέ ων· μὴ πόν τις ἐφ' ἕλκεϊ ἔγχος ἄρηται?

CAP. II.

Peregrinationem non facere ad internos morbos; indicinam eam esse, non medicinam, nisi si forte in levi quodam et primo adfectuum motu.

Langius moto leviter capite, Audio, inquit : mallem tu Sapientiæ vocem et Rationis. Nam hæ, Lipsi, quæ te involvunt, nebulæ et nubeculæ sunt à fumo Opinio-

Mais lui, soupirant à ce langage : Faible jeune homme, dit-il, quelle est cette mollesse? Quel est donc l'état de ton âme que tu cherches ainsi ton salut dans la fuite? La patrie est en ébullition et en proie aux troubles; j'en conviens : mais quelle partie de l'Europe est tranquille aujourd'hui? On pourrait presque supposer, avec Aristophane, que *Jupiter Altitonnant se plaît à bouleverser tout et à mettre en haut ce qui est en bas.* Ce qu'il faut fuir, ô Lipse, ce n'est pas la patrie, ce sont les affections de l'âme. Affermir son esprit et le fortifier, voilà le vrai moyen de trouver en soi le calme au sein des troubles, la paix au milieu des armes.

Non, répondis-je avec un emportement de jeune homme, non, Langius. Il faut fuir ce désolant spectacle. Les maux que l'on voit de ses yeux frappent plus fortement l'esprit que ceux qu'on entend raconter. Plaçons-nous hors de portée des traits, loin de la poussière du champ de bataille. N'entendez-vous pas le conseil prudent d'Homère? *Loin des traits, de peur qu'une blessure nouvelle ne s'ajoute à une autre blessure.*

CHAPITRE II.

Le voyage ne peut rien contre les maladies intérieures. C'est un palliatif, non un remède, si ce n'est peut-être dans les affections légères et superficielles de l'âme.

Langius alors remuant légèrement la tête : J'entends, dit-il; j'aimerais mieux que tu entendisses toi-même la voix de la Sagesse et de la Raison. Car ces choses qui t'offusquent, ô Lipse, sont des nuages et des brouil-

num. Itaque, ut cum Diogene dicam, λόγῳ tibi hic opus non βρόχῳ : radio inquam illo, qui caliginem tui capitis illustret. Patriam ecce desertum is : sed dic serio, illam cum fugies, te quoque effugies? Vide ne contra sit, et tecum atque in pectore isto circumferas fontem fomitemque tui mali. Ut ii qui febriunt, jactant se inquiete et versant, et lectum subinde mutant vana spe levamenti : in eadem caussa nos, qui terram terra frustra mutamus, ægri scilicet mentis. Aperire enim hoc est morbum, non tollere : fateri internum hunc calorem, et non mederi. Eleganter Romanus sapiens : *Proprium est ægri nihil diu pati, et mutationibus ut remediis uti. Inde peregrinationes suscipiuntur vagæ, et littora pererrantur; et modo mari se, modo terra experitur præsentibus semper infesta levitas*(1). Itaque fugitis magis turbas quam vitatis. Ut cerva illa, apud Virgilium,

Quam procul incautam nemora inter Cressia fixit
Pastor agens telis :
..... *illa fuga silvas saltusque peragrat*
Dictæos...

frustra : quia, ut idem poëta addit,

..... *hæret lateri letalis arundo :*

ita vos, qui telo hoc adfectuum penitus percussi, non id excutitis, sed migratione transfertis. Qui crus sibi

(1) Sénèque.

lards produits par la fumée des opinions. C'est pourquoi je te dirai avec Diogène : tu as besoin ici de raison et non de subtilités ; tu as besoin d'un rayon qui éclaire les ténèbres accumulées autour de ta tête. Voilà que tu vas déserter ta patrie ; mais, dis-le moi sérieusement, en la fuyant, te fuiras-tu toi-même ? Prends-garde que le contraire ne t'arrive et que tu n'emportes avec toi, et dans ton propre cœur, la source et le foyer de ton mal. Comme ceux que la fièvre tourmente s'agitent sans cesse, ne pouvant supporter le repos, se retournent et changent de lit dans le vain espoir d'un soulagement, de même nous, quand nous sommes malades d'esprit, nous avons beau changer de lieu : c'est découvrir notre mal, non l'enlever ; c'est confesser, non éteindre cette inflammation intérieure. Un sage Romain a dit avec élégance : *C'est le propre d'un malade de ne rien supporter longtemps et de chercher le changement comme un remède. Alors on entreprend des pérégrinations sans but, on erre au hasard le long des rivages ; et tantôt sur mer, tantôt sur terre, se manifeste clairement aux yeux de tous ceux qui nous voient la légèreté qui toujours nous tourmente* (1). Vous fuyez les troubles, vous ne les évitez pas. Comme la biche, dont parle Virgile, *que le pasteur a frappée de loin avec son javelot pendant qu'elle errait sans défiance dans les forêts de la Crète, s'élance et fuit à travers les bois et les bocages de Dicté*, mais en vain, car, ajoute le poëte, *elle emporte le roseau mortel attaché à son flanc :* ainsi vous que le trait des affections a profondément blessé, vous ne le faites pas tomber en émigrant, vous l'emportez avec

aut brachium fregit, non currum poscit, ut opinor, sed chirurgum : tua quæ vanitas, qui internam hanc plagam motu sanare te postulas et discursu? Animus enim certè est, qui ægrotat : et omnis hæc exterior imbecillitas, desperatio, languor, orta ab uno fonte, quod jacet ille et languet. Sceptrum abjecit princeps divinaque pars : et eò vilitatis lapsa est, ut sponte serviat suis servis. Dic, locus hic quid faciet aut motus? Nisi forte regio aliqua est, quæ metus temperet, quæ spes refrænet, quæ malam hanc saniem educat, quam alte imbibimus, vitiorum. Atqui nulla est, nec in insulis ipsis beatorum; aut si est, ostende, et omnes illuc agmine facto imus.

Sed motio ipsa et mutatio, inquis, habet eam vim : et recreat attollitque jacentem animum cottidiana illa conspecta novitas morum, hominum, locorum. Lipsi, erras.

Nam, ut quod res est serio dicam, peregrinationem non usque eo deprimo, ut nihil ei in hominem et in adfectus dem juris. Imo habeat. sed hactenus, ut levia tædia quædam animorum et velut nauseas tollat: non tollat morbos, qui altius penetrarunt, quàm ut externa ulla medicina huc pertingat. Cantus, vinum, somnus, commotiunculas illas primas non raro sanarunt

vous. Qui s'est cassé un bras ou une jambe, ne demande pas, il me semble, qu'on lui amène un char ou un cheval, mais un chirurgien : quelle est donc ta vanité à toi de prétendre guérir ta plaie intérieure par le mouvement, et en courant çà et là? Car certainement c'est ton âme qui est malade. Cette faiblesse extérieure, cette langueur, ce désespoir, tout cela naît d'une même cause, la prostration et l'énervement de l'esprit. La partie dirigeante et divine a rejeté le sceptre; elle est tombée à ce degré d'avilissement qu'elle se rend esclave volontaire de ses propres esclaves. Dis, que peut faire à cela ou le lieu ou le mouvement? à moins qu'il n'y ait quelque région inconnue qui tempère les craintes, qui refrène les folles espérances, qui extirpe ce mauvais virus des vices dont nous sommes profondément imbus. Or une telle région n'existe pas, même dans les îles fortunées : s'il en est une, montre-la moi; à l'instant nous partons tous avec toi pour y aller.

Mais, dis-tu, le mouvement même et le changement ont cette vertu; le spectacle chaque jour nouveau des mœurs, des hommes et des lieux récrée l'âme abattue et la relève. C'est une erreur, Lipse.

Certes, pour dire sérieusement la chose comme elle est, je ne vais pas jusqu'à refuser aux voyages toute influence sur l'homme et sur les affections de son âme. Je reconnais qu'ils en ont une, mais capable seulement de dissiper les faibles ennuis, qui sont comme les nausées de l'âme, et non les maladies qui ont pénétré trop profondément pour qu'aucune médication extérieure puisse les atteindre. On a vu plus d'une fois le chant,

iræ, doloris, amoris : at nunquam ægritudinem, quæ radices egit et fixit pedem (1). Idem hic est : et peregrinatio fortasse leves quosdam languores sanabit, non sanabit veros. Hærent enim primi illi motus, orti a corpore, quodammodo adhuc in corpore, aut certe in summa, ut sic dicam, animorum cute : ideoque non mirum, si quamvis levi spongia abstergeantur, non ita inveterati illi affectus, quibus sedes, imo regnum, in ipsa animi mente. Cum diu multumque erraveris, cum terram omnem et mare circulatus fueris : nullo eos mari elues, obrues nulla terra. Sequentur te : et post peditem *equitemque sedebit*, ut cum poëta loquar, *atra cura*.

Socrates interroganti cuidam, *quid ita peregrinatio sibi non profuisset?* scite respondit, *Non enim te deseruisti.* Simile hic dixerim : et quocunque fugies, corruptum corruptoremque animum tecum habebis, comitem non bonum. Atque utinam comitem ! sed vereor ut ducem : quia non sequentur te adfectus tui, sed trahent.

(1) Ceci fait allusion à la distinction que faisaient les Stoïciens entre les différents mouvements de l'âme qui sont contraires à la Raison, ou en dehors d'elle. Ils les divisaient en deux classes : ils appelaient *affec-*

le vin ou le sommeil apaiser les premières émotions [1] de la colère, de la douleur et de l'amour; mais jamais une maladie de l'âme, qui a poussé des racines et s'est consolidée. C'est la même chose ici : les voyages guériront peut-être quelques langueurs légères; ils ne guériront pas les peines véritables. En effet, les premiers mouvements nés du corps, en quelque sorte encore dans le corps, effleurent tout au plus, si j'ose parler ainsi, la partie superficielle de l'âme; c'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'il suffise d'un simple coup d'éponge pour les faire disparaître. Il en est autrement des affections invétérées qui ont fixé leur siége ou plutôt leur empire dans les profondeurs de l'âme. Vainement tu erreras longtemps et de tous côtés; vainement tu parcourras la terre entière et toutes les mers : tu ne les laveras dans aucune mer, tu ne t'en débarrasseras sur aucune terre. Elles te suivront : *le noir souci* s'attachera à tes pas, et, pour parler avec le poëte, *il montera en croupe avec toi*.

Quelqu'un demandait à Socrate *pourquoi un voyage qu'il venait de faire avait été inefficace à le consoler;* le philosophe répondit très bien : *parce que tu ne t'es pas quitté toi-même*. Je puis ici t'en dire autant : où que tu fuies, tu auras avec toi ton esprit corrompu et corrupteur, mauvais compagnon; et plût à Dieu qu'il ne fût que ton compagnon! Mais il sera ton guide, je le crains; car les affections ne suivent pas, elles entraînent.

tions les premiers mouvements rares et superficiels, et *maladies* ceux qui étaient fréquents et invétérés.

CAP. III.

At veros animi morbos non tolli eâ, non minui : imo per eam recrudescere. Animum esse qui in nobis ægrotet : eique remedium à Sapientia et Constantia petendum.

Non avocat igitur, inquis, etiam à veris malis peregrinatio? non campi illi conspecti, et flumina, et montes, ponunt te extra doloris tui sensum? Avocant fortasse interdum et ponunt, sed nec in longum, nec in bonum. Ut pictura, quamvis egregia, oculi non diu delectantur : sic omnis ista hominum locorumque varietas novitate nos capit, sed ad breve tempus. Aberratio hæc aliqua à malis est, non fuga : nec solvit peregrinatio doloris hanc cathenam, sed laxat. Quid autem istud me juvat, si lucem paulisper video, in arctiorem mox carcerem compingendus? Ita profecto est. Insidiantur animo externæ hæ omnes voluptates, et specie juvandi magis lædunt. Ut medicamenta minus valida non extrahunt humorem noxium, sed movent : sic vana hæc delectatio irritat in nobis fluctum illum cupidinum et adauget. Non diu enim à se aberrat animus : sed vel invitus domum mox compellitur, et in vetus contubernium malorum. Illa ipsa oppida conspecta et montes, reducent te cogitatione in tuam patriam : et inter media gaudia videbis aliquid sive audies, quod sensum refri-

CHAPITRE III.

Que les véritables maladies de l'âme ne trouvent dans les voyages ni guérison, ni diminution, mais plutôt une recrudescence; que le remède d'un esprit malade doit être demandé à la Sagesse et à la Constance.

Eh quoi! me dis-tu, les voyages ne sont pas une distraction même pour les maux véritables? Est-ce que la vue de ces champs, de ces fleurs, de ces montagnes ne t'arrache pas au sentiment de ta douleur? Quelquefois, peut-être, mais la distraction ne s'implante jamais solidement dans l'âme, ni pour longtemps. Comme la peinture, quelque bonne qu'elle soit, ne plaît pas longtemps aux yeux, de même toute cette variété d'hommes et de lieux nous saisit par sa nouveauté, mais cela ne dure pas. C'est comme une diversion à nos maux, non un moyen d'y échapper. Les voyages ne brisent pas cette chaîne de douleurs, ils la relâchent. Et que m'importe d'entrevoir un instant la lumière, si je dois être aussitôt replongé dans un cachot plus étroit? Il en est certainement ainsi. Tous ces divertissements extérieurs sont un piége pour l'âme; en paraissant la secourir, ils la blessent davantage. Comme les médicaments trop faibles mettent en mouvement l'humeur mauvaise, mais ne l'expulsent pas, ainsi cette vaine distraction aigrit et accroît en nous le flot des passions. L'esprit ne s'éloigne jamais longtemps de lui-même; mais, malgré lui, il rentre bientôt dans son logis et dans l'ancienne cohabitation de ses maux. La vue même de ces villes

cet tui doloris. Aut si paulisper quiesces : brevis ille velut somnus erit : et mox experrecto tibi eadem aut major febris. Crescunt enim interpellatæ quædam cupidines, et vires capiunt ex intervallo.

Mitte igitur, Lipsi, vana hæc, imo noxia : nec remedia, sed venena : vera illa potius admitte et severa. Solem solumque mutas? imo animum, quem male Adfectibus mancipasti, subtractum legitimæ dominæ Rationi. Ab illo corrupto hæc desperatio est, ab illo vitiato hic languor. Illum mutes oportet, non locum : et efficere non ut alibi sis, sed ut alius. Tu fertilem illam Pannoniam videre nunc ardes, et fidam fortemque Viennam, et regem fluviorum Danubium, et tot mira et nova, quæ suspensa aure bibant audientes : sed quanto melius, si idem hic tibi ad Sapientiam impetus et cupido? si penetres in feraces illius campos? si fontes humanarum perturbationum inquiras? si valla et arces extruas, quibus arceas et defendas cupidinum insultus? Hæc enim vera morbi tui remedia : cætera omnia, panni et fomenta. Nihil te abitio ista juvabit : nihil

. . . . evasisse tot urbes
Argolicas, mediosque fugam tenuisse per hostes :

hostem reperies apud te, et in isto (pectus mihi concu-

et de ces montagnes ramènera ta pensée sur ta patrie, et, au milieu de tes joies, tu verras ou tu entendras quelque chose qui ravivra le sentiment de ta douleur. Ou, si tu as un moment de repos, ce sera comme un court sommeil; bientôt réveillé, tu sentiras la même fièvre et plus violente encore. Certaines passions grandissent quand on les arrête, elles couvent sous la cendre et reparaissent ensuite avec des forces nouvelles.

Rejette donc, ô Lipse, ces impuissants, ces nuisibles remèdes, poisons plutôt. Cherche des préservatifs plus sérieux et plus efficaces. Tu changes de soleil et de sol? Change plutôt ton esprit que tu as malheureusement asservi aux passions et soustrait à la domination légitime de la Raison. C'est parce qu'il est corrompu que tu désespères, parce qu'il est vicié que tu languis. Il faut le changer, lui, et non le lieu : fais que tu sois un autre homme, et non le même sous d'autres cieux. Tu brûles maintenant de visiter cette fertile Pannonie, et la forte et fidèle ville de Vienne, et le Danube, le roi des fleuves, et tant d'autres choses merveilleuses et nouvelles, dont le récit charmera plus tard les auditeurs suspendus à tes lèvres. Ah! que j'aimerais mieux te voir porter la même impétuosité et la même ardeur à la recherche de la Sagesse; pénétrer dans ses campagnes fertiles; explorer les sources des perturbations humaines; construire des retranchements et des forteresses pour prévenir et repousser les assauts des passions! Voilà qui vaudrait mieux pour toi, car voilà les vrais remèdes à ton mal. Tous les autres ne sont que des drogues suspectes, des médicaments nuisibles. Ce

tiebat) penetrali. Quid refert, ad quam pacata loca veneris? bellum trahis tecum, ad quam quieta? turbæ circum te, imo in te sunt. Pugnat enim pugnabitque secum semper discors hic animus, appetendo, fugiendo, sperando, desperando. Atque ut ii qui per timorem terga vertunt, magis exponunt se periculo intectos et aversos : sic errones et tirones isti, quibus cum affectibus nunquam pugna fuit, sed tantùm fuga.

At tu, adolescens, si me audies, stabis : et gradum firmabis contra hunc doloris hostem. CONSTANTIA enim tibi ante omnia opus : et victor aliquis pugnando evasit, nemo fugiendo.

CAP. IV.

Definitiones Constantiæ, Patientiæ, rectæ Rationis, Opinionis. Item Pervicacia quid à Constantia differat et abeat : et à Patientia, Abjectio.

Sermonibus iis Langii erectior aliqua parte ego. Alta et præclara hæc tua monita, inquam : et jam

départ ne te sera d'aucun secours. A rien ne te servira *d'avoir échappé à tant de villes grecques et d'avoir réussi à fuir à travers les ennemis.* Tu retrouveras l'ennemi chez toi et là (en parlant, il me frappait la poitrine). A quoi bon aller dans des endroits pacifiés, si tu portes la guerre avec toi? Dans des lieux où règne le calme, si les troubles sont autour de toi et en toi-même? Or l'esprit qui n'est pas d'accord avec lui-même, se combat et se combattra toujours, tantôt désirant une chose avec passion, tantôt ne la voulant plus, espérant et désespérant tour à tour. Ceux que la peur fait fuir sont plus exposés au danger, n'étant plus couverts par leur armure et présentant le dos à l'ennemi : il en est de même de ces vagabonds et de ces conscrits qui n'ont jamais lutté contre leurs passions, mais se sont dérobés par la fuite.

Quant à toi, jeune homme, si tu m'écoutes, tu t'arrêteras et tu attendras de pied ferme ton ennemi, la douleur. La CONSTANCE, voilà ton premier besoin. Songe que ce n'est pas en fuyant, mais en combattant que tu peux remporter la victoire.

CHAPITRE IV.

Définition de la Constance, de la Patience, de la droite Raison et de l'Opinion. En quoi l'Opiniâtreté diffère de la Constance, et l'Abattement de la Patience.

Plus relevé jusqu'à un certain point par ces discours de Langius, je lui dis : Vos enseignements sont élevés et excellents; déjà je tâche de m'affermir et de me

stare conor et adsurgere, sed, ut ii fere qui in somnis laborant, vano nisu. Revolvor enim Langi, nequid mentiar, idemtidem ad meam terram : et hærent fixæ animo publicæ privatæque curæ. Tu, si potes, pelle malas aves quæ me lancinant : et vincla solicitudinum deme, quibus in hoc Caucaso lente ligor.

Langius vultu alacri, Ego vero demam, inquit : et novus Hercules solvam hunc Prometheum. Attende tantum, et intende. Ad Constantiam te vocavi, Lipsi, et in ea spem et præsidium posui tuæ salutis. Ea igitur ante omnia nobis cognoscenda est.

CONSTANTIAM hic appello, RECTUM ET IMMOTUM ANIMI ROBUR, NON ELATI EXTERNIS AUT FORTUITIS, NON DEPRESSI. Robur dixi; et intellego firmitudinem insitam animo, non ab Opinione, sed à judicio et recta Ratione. Exclusam enim ante omnia volo Pervicaciam (sive ea melius Pertinacia dicitur :) quæ et ipsa obstinati animi robur est, sed à superbiæ aut gloriæ vento : et robur etiam duntaxat in una parte. Deprimi enim haud facile tumidi isti et pervicaces possunt, facillime attolli : non aliter quam culleus, qui vento inflatus ægre mergitur, supereminet autem et exsilit sua sponte. Talis enim istorum ventosa hæc duritiés est : cui origo à Superbia, ut dixi, et nimio pretio sui, igitur ab Opinione.

redresser, mais, comme dans un rêve, mes efforts sont vains. Car, pour ne pas mentir, mon esprit se reporte de temps en temps vers mon pays, et les soucis publics et privés sont incessamment attachés à ma pensée. Vous, Langius, si vous le pouvez, chassez ces méchants oiseaux qui me déchirent; brisez ces liens d'inquiétudes qui m'enchaînent impuissant à ce Caucase.

Langius me répondit avec un visage riant : Eh bien! je les briserai. Nouvel Hercule, je délivrerai ce Prométhée Écoute seulement et donne-moi ton attention. Je t'ai appelé à la Constance, mon cher Lipse; c'est en elle que j'ai placé l'espoir et la ressource de ton salut. C'est donc elle que nous devons connaître avant tout.

J'appelle Constance LA FORCE INÉBRANLABLE D'UN ESPRIT DROIT QUI NE SE LAISSE EXALTER NI ABATTRE PAR LES CHOSES EXTÉRIEURES OU FORTUITES. J'ai dit la force : et j'entends par là une fermeté établie dans l'esprit, non par l'Opinion, mais par le jugement et la droite Raison. Car je veux exclure surtout l'Opiniâtreté que l'on appellerait mieux l'entêtement. L'Opiniâtreté est la force d'un esprit obstiné, mais produite au souffle de l'orgueil et de l'ambition. C'est une force, seulement à un point de vue. En effet, ces esprits superbes et opiniâtres ne se laissent pas facilement abattre, mais ils s'exaltent avec la plus grande facilité : absolument comme ces outres gonflées de vent qu'on ne peut immerger qu'avec effort, et qui ressortent et reviennent d'elles-mêmes flotter à la surface. Telle est la fermeté vaine de ces esprits obstinés; elle a, comme je l'ai déjà

At Constantiæ vera mater, Patientia et demissio animi est, quam definio RERUM QUÆCUNQUE HOMINI ALIUNDE ACCIDUNT AUT INCIDUNT VOLONTARIAM ET SINE QUERELA PERPESSIONEM. Quæ recta ratione suspecta, una illa radix est, qua altitudo pulcherrimi hujus roboris nixa. Cave enim et hic Opinio tibi imponat : quæ Patientiæ loco Abjectionem sæpe et torporem quemdam animi marcentis suggerit : vere vitium, et cui origo à Vilitate sui. Virtus autem media via ingreditur; et caute cavet, nequid in actionibus suis defiat, aut excedat. Dirigit enim se ad unius Rationis trutinam : et illam habet examinis sui velut normam et obrussam.

Est autem recta Ratio non aliud, quam DE REBUS HUMANIS DIVINISQUE (quatenus tamen eæ ad nos spectant) VERUM JUDICIUM AC SENSUS. Opinio huic contraria, DE IISDEM FUTILE JUDICIUM AC FALLAX.

CAP. V.

Ratio et Opinio unde originem habeant. utriusque vires et effectus. Alteram ad Constantiam ducere, alteram ad Levitatem.

Sed quoniam è duplici hoc velut capite (Opinionis sentio et Rationis) non robur solum aut infirmitas

dit, son origine dans l'orgueil et l'estime exagérée de soi, par conséquent dans l'Opinion.

Mais la véritable mère de la Constance est la Patience d'un esprit qui se plie aux événements. Je la définis LA RÉSIGNATION VOLONTAIRE ET SANS PLAINTE A TOUS LES ACCIDENTS ET A TOUS LES INCIDENTS QUI SURVIENNENT A L'HOMME PAR L'EFFET DES CHOSES EXTÉRIEURES. Celle-ci, étayée sur la droite Raison, est la puissante racine sur laquelle pousse à une grande hauteur ce chêne magnifique. Mais prends garde que même ici l'Opinion ne t'en impose. Souvent elle suggère, au lieu de la Patience, l'abattement et la torpeur d'une âme énervée, véritable vice qui naît du mépris de soi-même. La Vertu tient un juste milieu : elle veille avec soin à ce qu'il n'y ait dans les actions ni excès, ni défaillance. Elle pèse tout dans la balance de la seule Raison, qu'elle tient pour la seule règle de son examen, sa seule coupelle d'épreuve.

Or la droite Raison n'est autre que LE JUGEMENT ET LE SENTIMENT EXACT DES CHOSES HUMAINES ET DIVINES, autant du moins que ces dernières nous concernent. L'Opinion au contraire est LE JUGEMENT FRIVOLE ET TROMPEUR SUR LES MÊMES CHOSES.

CHAPITRE V.

De l'origine de la Raison et de l'Opinion; de la force et des effets de chacune d'elles; que l'une conduit à la Constance et l'autre à la légèreté.

Comme de cette double source, la Raison et l'Opinion, découlent non seulement la force ou la faiblesse

animi oritur, sed omnes in hac vita laudes aut culpæ : pro bono utilique facturus mihi videor, si de utriusque origine et natura uberius paullo dicam. Ut enim lana priusquam ultimum illum et optimum colorem combibat, succis quibusdam aliis præparanda et imbuenda est : sic prædictionibus istis tuus Lipsi animus, priusquam eum hac Constantiæ purpura serio tingam.

Quod igitur te non fugit, duæ in homine partes; Anima et Corpus : illa nobilior, quæ spiritum ignemque refert : hæc vilior, quæ terram. Iuncta ista inter se, sed concordia quadam discordi : nec facile inter eas convenit, utique cum de imperio agitur aut servitute. Regere enim utraque vult, et magis illa quæ non debet. Terra attollere se supra ignem suum conatur, et cœnum hoc supra cœlum. Hinc in homine dissidia, turbæ, et veluti adsidua quædam velitantium inter se partium pugna. Cui duces et tanquam imperatores, Ratio et Opinio.

Illa pro anima, et in anima : hæc pro corpore et in eo pugnat. Rationi origo à cœlo, imo à deo est : et magnifice eam Seneca celebravit, *Partem in homine divini spiritus mersam*. Est enim hæc eximia illa intelligendi judicandique vis : quæ, ut anima perfectio

de l'esprit, mais aussi tout ce qu'il y a dans cette vie de louable ou de répréhensible dans nos actes, je crois faire chose bonne et utile de te parler plus longuement sur l'origine et la nature de l'une et de l'autre. De même que la laine, avant de recevoir sa dernière et plus belle couleur, doit d'abord être apprêtée et trempée dans de certains sucs; ainsi, par ces avant-propos, je disposerai et je préparerai ton esprit, ô mon cher Lipse, avant de le teindre sérieusement de la pourpre de la Constance.

Et d'abord, tu sais qu'il y a dans l'homme deux parties, l'âme et le corps : l'une plus noble, représentant l'esprit et le feu; l'autre plus vile et représentant la terre. Ces deux parties sont jointes, mais leur harmonie est souvent troublée : et il ne leur est pas facile de se mettre d'accord, car elles luttent entre elles pour l'empire ou pour la servitude. L'une et l'autre veulent commander, et principalement celle qui ne le doit pas. La terre s'efforce à s'élever au dessus de son feu, de placer cette boue au dessus du ciel. De là, dans l'homme, des discordes, des troubles, et, comme entre deux partis qui tiraillent l'un contre l'autre, il y a bataille incessante : les chefs, les commandants sont ici la Raison et l'Opinion.

La première combat pour l'âme et dans l'âme; la seconde pour le corps et dans le corps. La Raison vient du ciel et même de Dieu : et Sénèque la caractérise magnifiquement *une part de l'esprit divin immergée dans l'homme*. Elle est, en effet, cette faculté supérieure de comprendre et de juger, qui est la perfection de

hominis, sic ipsa anima est. Græci eam Νοῦν dixere, Latini Mentem, aut etiam junctim Animi mentem. Non enim tota anima, ne aberres, recta ratio est : sed quod in ea uniforme, simplex, immixtum, secretum ab omni fæce et lentore : quodque, ut verbo dicam, sidereum in ea et cœleste. Nam ipsa anima, quamquam labe corporis et contage sensuum graviter corrupta et infecta sit : tamen vestigia quædam ortus sui alte retinet, et clare in ea scintillantes reliquiæ primi illius purique ignis. Hinc isti etiam in malis projectisque hominibus conscientiæ stimuli : hinc flagella interna et morsus : hinc approbatio melioris vitæ extorta invitis. Premi scilicet sanior illa sanctiorque pars potest, non potest opprimi, et tegi urens illa flamma, non extingui. Emicant enim semper subsiliuntque illi igniculi, qui in his tenebris illustrant, in his sordibus depurgant, in his ambagibus dirigunt, et ad Constantiam ducunt et Virtutem. Atque ut heliotropium, et flores quidam, ingenio suo semper ad solem : sic Ratio ad deum obversa est, et originem sui. Firma in bono et immota : unum idemque sentiens : unum idemque appetens aut fugiens : recti consilii, recti judicii fons et scaturigo. Cui parere, imperare est : et subjici, præesse rebus omnibus humanis. Domuit enim cupidines et exuberantes animi motus, quisquis hanc audiit : et in omnibus vitæ labyrinthis tutus ab errore, qui hanc sequitur ut Theseium filum. Deus ipse per hanc sui imaginem ad nos venit, imo

l'âme, comme l'âme elle-même est la perfection de l'homme. Les Grecs l'appellent *nous*, les Latins *mens*, intelligence, et même, en réunissant les deux mots, *mens animi*, intelligence de l'âme. Car la droite Raison, ne t'y trompe pas, n'est pas l'âme tout entière, mais ce qui en elle est uniforme, simple, sans mélange, dépouillé de toute lie et de tout sédiment, et, pour tout dire d'un mot, ce qu'il y a en elle de sidéré et de céleste. Quoique gravement altérée et corrompue par la souillure du corps et par la contagion des sens, l'âme retient profondément quelques vestiges de son origine, et l'on voit clairement scintiller en elle les restes du pur feu dont elle est formée. De là, même dans les hommes les plus méchants et les plus débordés, cet aiguillon de la conscience, ces tourments, ces morsures intérieures, et cette approbation d'une vie meilleure, qui leur échappe malgé eux. Cette partie plus saine et plus sainte peut être comprimée, mais non opprimée : on peut en couvrir la flamme, mais non l'éteindre. Toujours jaillissent de son sein et brillent des étincelles qui éclairent dans les ténèbres, qui purifient dans ces souillures, qui dirigent dans ces détours et qui indiquent le chemin vers la Constance et la Vertu. De même que l'héliotrope et certaines fleurs se tournent toujours naturellement vers le soleil, ainsi la Raison se tourne vers Dieu qui est son origine : ferme et inébranlable dans le bien, ayant toujours un seul et même sentiment, désirant ou fuyant une seule et même chose, source intarissable de toute détermination saine, de tout jugement droit. Lui obéir, c'est commander ;

quod propius est, in nos : et recte ille quicumque dixit, *Bona mens sine deo nulla est.*

At sequens illa et non sana pars (Opinionem dico) originem suam Corpori, id est terræ debet : eoque nil nisi eam sapit. Corpus enim etsi per se immobile et exsensum, tamen vitam motumque ab anima sumit : et vicissim animæ imagines rerum subjicit, per sensuum fenestras. Ita velut communio quædam et societas coïta inter animam et corpus : sed communio, si exitum attendis, animæ non bona. Abducitur enim paullatim per eam è suo fastigio : addicitur misceturque sensibus : et ex impuro hoc cœtu Opinio in nobis nascitur, quæ non aliud quam Rationis vana imago et umbra. Cujus vera sedes Sensus : origo, Terra. ideoque abjecta et vilis, non erigitur, non attollitur, nec altum aliquid aut æthereum spectat. Vana eadem, incerta, fallax, male consulens, male judicans, Constantia imprimis animum spoliat et Veritate. Hoc cupit hodie, cras spernit : hoc probat, hoc damnat : nihil judicio, sed corpori sensibusque gratificans omnia et indulgens. Atque ut oculus, qui per nebulam aut aquam inspicit, res

lui être soumis, c'est présider à toutes les choses humaines. Car quiconque l'a entendue, a dompté les passions et les mouvements exubérants de l'âme; quiconque la suit, comme le fil d'Ariane, se dirige sûrement, et sans s'égarer, à travers les labyrinthes de la vie. Dieu lui-même, par cette image de lui, vient à nous, bien plus, vient en nous ; et il a bien dit celui, quel qu'il soit, qui a dit : *Il n'est aucune intelligence bonne sans Dieu.*

Mais la contre-partie de la Raison, celle qui n'est pas saine, je veux dire l'Opinion, doit son origine au corps, c'est à dire à la terre, et, par cela même, elle n'a de goût que pour la terre. Le corps, par lui-même immobile et insensible, reçoit de l'âme la vie et le mouvement; et, à son tour, il transmet à l'âme les images des choses, par le moyen des sens. Il y a donc une communion, une association intime entre l'âme et le corps; mais une communion qui n'est pas salutaire pour l'âme, si tu en considères le résultat. En effet, cette communion la fait descendre insensiblement de son faîte, l'attache et la mêle aux sens; et de cette alliance impure naît en nous l'Opinion, laquelle n'est rien qu'une image vaine, une ombre de la Raison. L'Opinion a dans les sens son siége véritable, dans la terre son origine. Conséquemment elle est basse et vile, ne se redresse pas, ne s'élève pas, ne se porte sur rien de haut ni d'éthéré. Elle est vaine, incertaine, trompeuse, conseillant mal, jugeant faux; et son premier effet est de dépouiller l'âme de la Constance et de la Vérité. Ce qu'elle désire aujourd'hui, demain elle le méprise; elle approuve et con-

metitur falso modo : si animus, qui per opinionis nubem. Hæc homini, si consideras, malorum mater : hæc auctor in nobis confusæ et perturbatæ vitæ. Quod curæ nos exerceant, ab hac est : quod adfectus distrahant, ab hac : quod vitia nobis imperent, ab ista. Itaque ut ii qui Tyrannidem sublatam è civitate volunt, tollunt ante omnia evertuntque arcem : sic nobis, si serio ad Bonam mentem pergimus, dejiciendum castellum hoc opinionum. Fluctuabimur enim cum iis semper suspensi, queruli, turbidi, non Deo, non hominibus satis æqui. Ut navis vacua et inanis circumagitur in mari omni vento : sic in nobis vaga illa mens, quam pondus et tamquam saburra Rationis non stabilivit.

CAP. VI.

Constantiæ laus, et seria ad eam exhortatio.

Opinionis igitur comes, Lipsi levitas est, ut vides : propriumque ejus, mutare semper et pænitere. at Rationis, Constantia : ad quam induendam animo, serio te

damne, mais sans jugement, rapportant tout au corps et aux sens, en faisant tout pour les servir. Comme l'œil qui considère les objets à travers l'eau ou à travers un nuage, l'âme offusquée par le brouillard de l'Opinion, ne voit plus la juste mesure des choses. L'Opinion est pour l'homme, si tu y fais attention, la mère de tous les maux; c'est elle qui porte la confusion et le trouble dans notre vie. Si les soucis nous rongent, c'est par elle; si les passions nous emportent, c'est par elle; si les vices nous commandent, c'est encore par elle. Donc, comme ceux qui veulent détruire la tyrannie dans une cité, commencent par supprimer et renverser la forteresse; de même nous, si nous tendons sérieusement à diriger notre âme vers le bien, nous devons d'abord détruire ce château-fort des opinions. Tant que nous le conserverons, nous serons toujours en suspens, plaintifs, troublés et jamais assez justes, ni envers Dieu, ni envers les hommes. Comme un navire vide et désemparé est le jouet des vents sur les mers, ainsi notre âme est vacillante en nous, tant que nous ne l'avons pas rendue stable par le poids et le lest de la Raison.

CHAPITRE VI.

Éloge de la Constance; sérieuse exhortation à l'acquérir.

Ainsi donc, comme tu le vois, Lipse, la compagne naturelle de l'Opinion est la légèreté. Elle a pour caractère distinctif de changer toujours et de se repentir. Mais la compagne de la Raison est la Constance, dont

hortor. Quid abis ad vana aut externa? hæc est sola illa Helena, quæ verum istud legitimumque Nepenthes propinet, in quo oblivio curarum et dolorum. Quod si semel demisisti et imbibisti; altus contra omnem casum et erectus, uno tenore æquabilis, nec ut in lance propendens aut dependens, magnum illud Deoque proximum tibi vindicabis, Non moveri.

Vidistin' in scitis et scutis quorumdam hodie regum sublime et invidendum illud, *Nec spe nec metu?* in te conveniet : qui vere rex, vere liber, soli Deo subjiciere, immunis à jugo Adfectuum et Fortunæ. Ut fluvii quidam per media maria transire dicuntur, et servare suam undam : sic tu per tumultus circumfusos, ut salsedinem nullam trahas ex hoc pelago mœrorum. Iacebis? Constantia te attollet. Vacillabis? sustinebit. Ac lacum properabis vel ad laqueum? solabitur et reducet à limine mortis. Tu eripe tantum et erige te, et navim flecte ad hunc portum, ubi securitas, ubi pax habitat : in quo perfugium asylumque è turbis et à curis. Quem si bona fide semel tenueris; non turbet solum patria tua sed ruat, stabis ipse inconcussus. Nimbi circum te cadant, et fulmina et tempestas : clamabis vera magnaque voce,

.... mediis tranquillus in undis.

je t'invite sérieusement à revêtir ton âme. Que vas-tu chercher au loin des choses vaines et extérieures? Voici la seule Hélène qui te présentera le véritable et légitime Nepenther, où tu trouveras l'oubli des soucis et des chagrins. Aussitôt que tu l'auras bu et que tu en seras pénétré, ton âme, haute et ferme en face de tout événement, établie dans un juste équilibre, au lieu de monter et de descendre sans cesse comme le plateau d'une balance, entrera en possession de cette grande qualité qui nous rapproche de Dieu : n'être ému de rien.

As-tu vu, dans les blasons et sur l'écu de certains Rois de nos jours, cette devise sublime et enviable : *ni par l'espoir, ni par la crainte?* Elle te conviendra. Vraiment Roi, vraiment libre celui qui, soumis à Dieu seul, est affranchi du joug des passions et de la fortune! Semblable à ces fleuves qui conservent, dit-on, leur onde pure de tout mélange avec les eaux de la mer où ils se jettent, toi, au milieu des tumultes répandus partout autour de toi, tu ne retireras aucune amertume de cet océan de douleurs. Viendras-tu à tomber, la Constance te relèvera; à chanceler, elle te soutiendra. Seras-tu pris de l'envie de te jeter à l'eau ou de te pendre? la Constance te consolera et te ramènera du seuil de la mort. Dégage-toi seulement, redresse-toi, conduis ta barque vers ce port où la sécurité, où la paix habitent, où sont le refuge et l'asile contre les troubles et contre les soucis. Que si tu parviens de bonne foi à te maintenir dans ce port, ta patrie pourra être troublée, elle pourra même tomber en ruines, mais toi tu

CAP. VII.

Quid sit et quotuplex quod Constantiam turbet. Bona et Mala externa esse. Mala autem duplicia, Publica et Privata. Ex iis gravia et periculosa maxime videri Publica.

Hæc cum dixisset Langius voce et vultu acrior quàm solebat, me quoque scintilla corripuit boni ignis : et, Mi pater, inquam, (vere non blande sic te appellem) duc me quo voles et doce, corrige et dirige. habes ægrum paratum ad omnem medicinam, sive tu ferrum cogitas sive ignem.

Imo utrumque pariter, ait Langius, quia et alibi stipulæ exurendæ inanium opinionum sunt, et, alibi stirpes adfectuum excidendæ ab radice. Sed ambulamusne etiam? an potior commodiorque nunc sessio.

Sessio, inquam ego, æstuare enim jam incipio non ab una caussa.

Cumque sellas Langius ferri et poni in eodem atrio jussisset, et juxtim eum assedissem : ille paullum ad me

demeureras inébranlable. Quand éclateront autour de toi les orages, la foudre et les tempêtes, tu pourras en toute vérité t'écrier, et d'une voix ferme : *Je suis tranquille au milieu des flots.*

CHAPITRE VII.

Quelles choses et combien de choses troublent la Constance. Que les biens et les maux sont extérieurs. Qu'il y a deux espèces de maux, les maux Publics et les maux Privés, et que les premiers sont de beaucoup les plus graves et les plus dangereux.

Lorsque Langius eut ainsi parlé, d'un air et d'un ton plus animés que d'habitude, saisi moi-même d'une étincelle de ce beau feu, je m'écriai : Mon père (et plût au ciel que je pusse vous donner ce nom en toute vérité et non par caresse), conduisez-moi où vous voudrez, instruisez, corrigez, dirigez à votre gré. Vous avez un malade prêt à accepter toute médication, que vous jugiez à propos d'employer le fer ou le feu.

J'emploierai l'un et l'autre, dit Langius ; car, d'un côté, il faut brûler le charme des fausses opinions, et, de l'autre, il faut arracher jusqu'à la racine les souches des passions. Mais continuons-nous à nous promener ? Ne serait-il pas mieux et plus commode de nous asseoir maintenant ?

Asseyons-nous, dis-je, car je commence à avoir chaud, et pour plus d'une raison.

Langius fit alors apporter des chaises dans le vestibule; je m'assis près de lui ; et lui, se tournant légère-

obversus, iterum sic cœpit. Ieci hactenus velut fundamenta, Lipsi, quibus commode et tute inædificaretur futurus sermo : nunc, si placet, accedam propius, et caussas doloris tui inquiram, et manu, quod ajunt, tangam tuum ulcus.

Duo sunt, quæ arcem hanc in nobis Constantiæ oppugnant, Falsa bona, Falsa mala. Utraque sic appello, QUÆ NON IN NOBIS SED CIRCA NOS, QUÆQUE INTERIOREM HUNC HOMINEM, ID EST, ANIMUM, PROPRIE NON IUVANT AUT LÆDUNT. Itaque Bona aut Mala ea, re et ratione non dicam : fatebor opinione esse, et communi quodam vulgi sensi. In priori classe numerant, Opes, Honores, Potentiam, Sanitatem, Longævitatem. in posteriore, Inopiam, Infamiam, Impotentiam, Morbos, Mortes : et ut verbo uno complectar, quidquid aliud fortuitum aut externum. Ab duplici isto stirpe quattuor illi capitales in nobis Adfectus orti, qui continent et conterunt vitam omnem humanam, Cupiditas, et Gaudium ; Metus, et Dolor. E quibus, priores duo bonum aliquod opinabile respiciunt, exque eo nati : posteriores, malum. Lædunt omnes turbantque animum, et nisi provides, dejiciunt de suo statu : sed non uno tamen modo. Nam cum quies ejus et Constantia tanquam in æquabili quadam trutina sit : depellunt eum ab hoc libramento, illi attolendo; hi deprimendo.

ment de mon côté, reprit en ces termes : Jusqu'ici, Lipse, j'ai établi comme les fondations sur lesquelles je pourrai plus commodément et plus sûrement construire les discours que je veux t'adresser. Maintenant, si tu le permets, je m'approcherai davantage, je rechercherai les causes de ta douleur, et je mettrai, comme on dit, le doigt sur la plaie.

Il y a deux sortes d'ennemis qui assiégent en nous cette citadelle de la Constance : ce sont les faux biens, et les faux maux. J'appelle ainsi les biens et les maux QUI, N'ÉTANT PAS PLACÉS EN NOUS, MAIS AUTOUR DE NOUS, NE SONT PROPREMENT NI FAVORABLES NI NUISIBLES A L'HOMME INTÉRIEUR, C'EST A DIRE A L'AME. Je dis donc que, par le fait, et selon la droite Raison, ce ne sont là ni des biens, ni des maux. Mais je confesse qu'ils sont tenus pour tels par l'opinion et le sentiment commun du vulgaire. Dans la première classe, on compte les richesses, les honneurs, la puissance, la santé, la longévité; dans la seconde, la pauvreté, l'infamie, l'impuissance, les maladies, la mort; et, pour tout comprendre en un mot, les choses quelconques fortuites ou extérieures. De ce double tronc, naissent en nous quatre affections capitales qui remplissent et brisent toute la vie humaine, la Cupidité et la Joie, la Crainte et la Douleur. De ces affections, les deux premières se rapportent à quelque bien présumé qui les produit, et les deux autres au mal. Toutes blessent et troublent l'âme, et, si tu n'y pourvois, la renversent de sa base, mais non de la même manière. Car, lorsque le repos et la Constance de l'âme sont comme en suspens dans une

Sed falsa Bona et elationem nunc omitto (non enim is tuus morbus) ad falsa mala venio, quorum agmen iterum duplex. Sunt enim Publica, sunt Privata.

Publica designo et definio, QUORUM SENSUS UNO EODEMQUE TEMPORE AD PLURES PERTINET. Privata, QUORUM AD SINGULOS. Inter illa censeo Bellum, Pestem, Famem, Tyrannidem, Cædem : et quæ alia foras et in commune spectant. Inter ista, Dolorem, Inopiam, Infamiam, Mortem : et si quid, velut domo clausum, in uno singuloque homine consideramus.

Caussa mihi ita distinguendi non vana, quia revera aliter is luget, et alio quodam sensu, qui cladem patriæ, qui exsilium exitiumque multorum, quam qui unius suum. Adde quod ex utrisque alii atque alii morbi, sed nisi fallor, graviores ex primis : certe pertinaciores. Publicis enim malis obnoxii plerique nostrum : sive quia impetu et turba ingruunt, ac conferta velut acie obrûunt resistentem : sive magis, quod ambitione quadam blandiuntur, et ægritudinem ex iis innasci animis non agnoscimus sæpe, non sentimus. Ecce privato dolori quisquis succubuit, fateatur vitium et imbecillitatem necessum est, etiam si non emendet, (quæ enim

balance, ces affections dérangent l'équilibre, les unes en relevant, les autres en abaissant le plateau.

Mais je passe ici les faux biens et l'exaltation qu'ils engendrent, puisque là n'est pas ta maladie, et j'arrive tout de suite aux faux maux, lesquels sont de deux sortes : maux publics, maux particuliers.

J'appelle et je définis les maux publics CEUX DONT LE SENTIMENT S'IMPOSE AU MÊME MOMENT A UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES, et maux particuliers ou privés CEUX QUI FRAPPENT LES INDIVIDUS. Parmi les premiers, je range la guerre, la peste, la famine, la tyrannie, le carnage et tous les autres fléaux qui frappent les hommes en dehors et en commun; et parmi les seconds, la douleur, la pauvreté, l'infamie, la mort, considérées en quelque sorte à maison close, dans un seul homme en particulier.

Je ne fais pas là une distinction inutile, car il est très vrai que nous pleurons la ruine de la patrie, l'exil ou la mort d'un grand nombre de citoyens, autrement et, si j'ose le dire, avec un autre sentiment que le malheur qui nous frappe personnellement. Ajoute que de ces deux sortes de maux naissent des maladies très diverses. Mais, si je ne me trompe, les maladies sorties de la première source sont les plus graves; elles sont bien certainement les plus opiniâtres. Nous sommes, pour la plupart, sous le coup des maux publics, soit parce qu'ils fondent sur nous avec impétuosité et en tumulte, et qu'ils écrasent comme en bataillons pressés ceux qui leur résistent; soit, et plus encore, parce qu'ils nous flattent par une espèce d'ambition, et

defensio?) at qui huic, adeo de labe aut lapsu sæpe non fateatur, ut sit qui jactet etiamet censeat pro laude : Pietas enim et Miseratio dicitur : et quantulum abest, ut inter virtutes imo numina consecretur publica, hæc Febris? Poëtæ et Oratores passim dilaudant et inculcant fervidum amorem patriæ : néc prorsus exculco ego, sed temperandum eum moderandumque esse censeo et scisco. Revera enim vitium est, intemperies est, et animi à gradu dejectio ac lapsus. Sed et gravis morbus parte alia, quia non unus in ea dolor, sed confuse Tuus et Alienus. Atque Alienus item duplex, caussa Hominum, caussa Patriæ.

Ut id quod subtilius dici et dividi à me videtur, capias sub exemplo : ecce Belgica tua nunc premitur non una clade, et circumplexa eam undique civilis hujus belli flamma. vides passim agros vastari, diripi : oppida incendi, everti ; homines capi, cædi ; matronas pollui, virgines imminui ; et quæ alia comitari amant

que nous ne reconnaissons pas, que nous ne sentons pas la maladie qu'ils font naître dans nos âmes. Vois plutôt : lorsqu'un homme succombe à une douleur privée, il est forcé, car comment pourrait-il s'en défendre, de confesser son infirmité et sa faiblesse, même s'il ne s'amende pas. Au contraire, dans les maux publics, on est si peu disposé à reconnaître la chute de l'âme, que souvent même on s'en vante et qu'on la croit digne d'éloges : on la qualifie de piété et de compassion ; et peu s'en faut qu'on n'aille jusqu'à consacrer cette fièvre parmi les vertus et jusqu'à la déifier ! Les poëtes et les orateurs célèbrent et prêchent à l'envi ce fervent amour de la patrie : et moi-même, assurément, je ne le condamne pas d'une manière absolue ; mais je pense et je maintiens qu'il faut le modérer et le contenir dans de justes bornes. Car c'est véritablement un vice, un état désordonné qui ébranle l'âme, la trouble et prépare sa chute. Mais, à un autre point de vue, il est encore une grave maladie, en ce que la douleur qu'il provoque en nous n'est pas simple et une, mais complexe et confondant notre propre mal et celui d'autrui. Le mal d'autrui lui-même est double, suivant que l'on considère les hommes ou la patrie.

Toutes mes observations et mes divisions te paraissent sans doute bien subtiles; mais tu me comprendras par un exemple. Voici ta Belgique opprimée par de nombreuses calamités, enveloppée de toutes parts de la flamme de cette guerre civile; tu vois à chaque pas les campagnes pillées et ravagées, les villes incendiées et détruites, les hommes pris ou massacrés, les matrones

bello. Nonne hic tibi dolor? dolor. sed varius et divisus, si inspicis : quia simul et te luges, et cives, et patriam ipsam. In te, damna; in civibus, varium casum et occasum; in patria conversionem eversionemque status. Alibi habes quod clames, *Me miserum!* alibi,

..... tot cives mei
Mandatam hostili pestem oppeti istis manu.

alibi denique, *O pater, ô patria!* Ut qui his non moveatur, et in quem cuneus ac cumulus nihil possit ingruentium tot malorum : aut valde siccum et sapientem eum esse oporteat, aut valde durum.

CAP. VIII.

Mala publica oppugnata, sed ante omnia tres adfectus coërciti exque iis hoc Capite ambitiosa quædam Simulatio : qua homines Mala propria ut Publica lugent.

Quid est Lipsi? satin' ut prævaricari Constantiæ meæ videor, et caussam adhuc agere tui doloris? Sed feci quod animosi et fidentes Imperatores : elicui in campum et in aciem omnes tuas copias, cum quibus strenue nunc confligam. sed velitatione quadam prius, deinde aperto Marte et velut collatis signis. Inter velitandum autem, tres mihi Adfectus primo pedato (ut

et les vierges violées, et tous les autres malheurs qui sont l'ordinaire cortége de la guerre. N'est-ce pas pour toi une douleur? C'en est une assurément, mais multiple et divisée, si tu y prends garde : car tu pleures en même temps sur toi, sur tes concitoyens et sur ta patrie. Sur toi, tu déplores tes propres dommages; sur tes concitoyens, leurs désastres et leur ruine; sur ta patrie, la révolution et la subversion de l'État. Ici tu as à t'écrier : *que je suis malheureux!* Là : *tant de mes concitoyens courant à la mort sous la main de l'ennemi!* et ailleurs enfin : *ô Père! ô Patrie!* Pour qu'un homme ne soit pas troublé par ces choses, pour qu'il demeure inébranlable devant cet amas de calamités, qui se précipitent en avalanches, il faut qu'il soit bien ferme et sage, ou qu'il soit bien dur.

CHAPITRE VIII.

Qu'il faut combattre les maux publics, mais avant tout réprimer trois affections qui produisent chez l'homme une certaine simulation ambitieuse dans la manière de pleurer les malheurs publics ou privés.

Eh bien! Lipse, ai-je assez trahi les intérêts de ma Constance et plaidé la cause de ta douleur? Mais j'ai fait comme les généraux valeureux et confiants; j'ai fait avancer et j'ai disposé en ligne toutes les troupes, contre lesquelles maintenant je vais combattre avec intrépidité, d'abord dans de simples escarmouches, ensuite en bataille rangée et enseignes déployées. Dans les escarmouches, je dois, dès le premier choc,

cum antiquis loquar) proterendi sunt, Constantiæ nostræ valde adversi : Simulatio, Pietas, Miseratio. Atque ille quidem prius. Negas te ferre mala publica, ea dolori tibi esse, imo morti. Satin' serio adfirmas? an fraus hic aliqua et fucus?

Ego commotior, imo serio tu hoc rogas? inquam ; an rides et irritas?

Ego serio, inquit. non enim pauci ex hoc valetudinario vestro imponunt medicis, et dolorem publicum simulant, qui revera est privatus. Quæro igitur, satisne acceptum habeas, curam istam

Quæ te nunc coquit et versat sub pectore fixa,

patriæ ipsius caussa susceptam esse, an tua?

Etiamne ambigis? inquam ego. patriæ unius caussa mihi hic luctus, Langi, patriæ.

Ille abnuens, Adolescens vide etiam atque etiam, inquit. Nam in te si eximia hæc et sincera pietas, mirabor : certe in paucis : Querimur homines sæpe de malis publicis, fateor : nec alius tam communis dolor, et ut sic dixerim, magis in frontem incurrens, sed si propius examinas, reperies plerumque discidium aliquod linguæ et cordis esse. Ambitiosa illa verba sunt, *Movet me clades patriæ*, non vera : in labris nata, non

culbuter trois affections qui sont fortement ennemies de notre Constance : la Simulation, la Piété et la Compassion. Attaquons d'abord la première. Tu m'assures que tu ne peux supporter le spectacle des malheurs publics ; qu'ils sont pour toi une cause de vive douleur et même de mort. M'affirmes-tu cela sérieusement? N'y a-t-il là aucune feinte, aucune fausse apparence?

Emu d'une telle question, je répondis avec impétuosité : Est-ce sérieusement que vous me le demandez? ou voulez-vous rire et me provoquer?

Rien de plus sérieux, me dit-il, car, dans votre infirmerie, beaucoup de malades en imposent à leur médecin, et feignent de souffrir d'une douleur publique, quand, par le fait, ils ne souffrent que d'un mal privé. Je te demande donc de nouveau si tu as suffisamment examiné ce souci *qui maintenant te ronge et bouillonne fixé dans ta poitrine?* A-t-il pour objet la cause de la patrie ou la tienne propre?

Est-ce que vous pouvez en douter? repris-je. Ma douleur n'a aucun autre objet, Langius, que la cause de ma patrie, le deuil de ma patrie.

Mais lui, faisant de la tête un signe négatif, répliqua : En es-tu bien sûr, jeune homme? Regardes-y encore, et encore. Si cette piété est sincère en toi, j'en serai surpris. Certainement, elle n'existe que dans un très petit nombre. Que nous autres hommes nous nous plaignions souvent des malheurs publics, j'en conviens. Il n'y a pas de plainte plus commune, ni qui s'affiche davantage sur le front. Mais si tu examines de plus près, tu trouveras le plus souvent qu'il y a désaccord

in fibris. Quod de Polo histrione nobili traditum est, cum Athenis fabulam actitaret in qua dolor repræsentandus, eum filii sui defuncti ossa et urnam clam intulisse, et theatrum totum vero gemitu luctuque complesse : idem hic dixerim de plerisque vestrum. Comœdiam, ô boni, luditis, et velati persona patriæ, privata vestra damna veris et spirantibus lacrymis lugetis. *Mundus universus exercet histrioniam*, ait Arbiter : certe hic. Bellum hoc civile nos cruciat, inquiunt, et fusus innocentum cruor, et interitio libertatis et legum. Itane? dolorem sane vestrum video : quæro et cunctor de caussa. Quian', publica male habent? histrio, pone personam; imo quia tua. Vidimus agrestes sæpe trepidare et concurrere, et vota facere, cum calamitas subita ingruit aut tempestas : sed tu, cum desæviit, eosdem sevoca et examina, reperies unumquemque timuisse duntaxat segeti et agellulo suo. Ad incendium in hac urbe clametur : claudi pæne dicam et cœci concurrent ad restinguendum. quid censes : utrum amore patriæ? imo pete ab ipsis : quia damnum illud ad singulos pertinet, aut certe ejus metus. Simile hic est : et movent vulgo turbantque homines mala publica, non quia plurium id damnum, sed quia inter plures eos ipsi.

entre la langue et le cœur. *Je suis tourmenté par les malheurs de ma patrie* : ce sont là des paroles ambitieuses, mais non des paroles vraies; elles partent des lèvres, non du cœur. Rappelle-toi ce qu'on nous raconte du célèbre comédien Polus. Comme il devait représenter en scène le rôle d'une personne désolée, il fit secrètement apporter et prit dans ses bras l'urne même contenant les restes d'un fils qu'il venait de perdre, et remplit le théâtre de pleurs et de gémissements véritables. Je dis que, pour la plupart, vous en faites autant. O bons acteurs, vous jouez la comédie et, sous le prétexte de la patrie, vous pleurez avec des larmes véritables sur vos infortunes particulières. *Le monde entier joue la comédie*, s'écrie Pétrone. Assurément c'est ici le cas. Nous sommes déchirés, disent-ils, par le spectacle de cette guerre civile, de tant de sang innocent répandu, de la ruine de la liberté et des lois. Est-ce bien vrai? Certes je vois votre douleur; j'en cherche la cause, mais là j'hésite. Pourquoi souffrez-vous? parce que les affaires de l'État vont mal? Comédien, laisse là ton masque; ce sont les tiennes qui t'occupent. Nous voyons souvent les paysans trembler, accourir en foule et faire des vœux parce qu'une calamité, une tempête s'est subitement déchaînée. Mais toi, quand l'orage est fini, appelle-les, interroge-les, et tu trouveras que chacun d'eux a craint pour sa moisson ou pour son champ. On crie au feu dans cette ville : tous, jusqu'aux boiteux et aux aveugles se précipitent pour l'éteindre. Qu'en penses-tu? Est-ce par amour de la patrie? Demande-leur à eux-mêmes : c'est parce que le fléau les menace

CAP. IX.

Simulatio ea clarius retecta, et ab exemplis, obiter de vera Patria dictum. item malitia hominum gaudentium malis alienis, cum ipsi extra ea.

Itaque coram te judice hæc causa agatur, et in tuo tribunali : sed, quod olim, levato velo. Nempe bellum hoc times. times cur? quia pestis et pernicies conjuncta bello. Pestis illa ad quos? nunc ad alios quidem, sed pertingere etiam ad te potest. En caput tui doloris (si verum fateri sine eculeo ullo vis) en fontem! Ut enim cum fulmen in unum aliquem cecidit, etiam ii qui in proximo stabant, tremuerunt : sic in magnis istis communibusque cladibus, damnum ad paucos pervenit, metus ad omnes. Quem si tollis, tollis una hunc dolorem. Ecce bellum si apud Æthiopas aut Indos geratur, nihil moveare (extra discrimen enim tu sis :) si apud Belgas : plores, clames, frontem percutias et femur. Atqui mala publica propter ipsa si luges, quid interest?

tous, ou que du moins ils le craignent. C'est la même chose ici. Les calamités publiques émeuvent et troublent les hommes, non pas parce qu'elles occasionnent des dommages à plusieurs, mais parce qu'elles leur nuisent à chacun en particulier tout en nuisant aux autres.

CHAPITRE IX.

Cette simulation plus clairement démontrée par des exemples. Un mot en passant sur la Patrie véritable, et sur la méchanceté des hommes qui trouvent un plaisir dans les maux des autres, quand eux-mêmes ils sont à l'abri.

Sois toi-même juge : que cette cause soit plaidée devant ton tribunal, mais comme autrefois avec le voile levé. Tu crains cette guerre : bien. Mais pourquoi la crains-tu? parce que la ruine et la destruction l'accompagnent. Cette ruine, qui frappe-t-elle? les autres en ce moment, il est vrai; mais plus tard elle peut arriver jusqu'à toi. Là, est la cause de ta douleur, si tu veux confesser la vérité, sans te faire mettre sur le chevalet; là, en est la source. Quand la foudre est tombée sur quelqu'un, tous ceux qui étaient dans le voisinage ont tremblé : de même dans ces grandes et communes catastrophes, le dommage n'atteint que le petit nombre, la crainte atteint tout le monde. Supprime cette crainte, tu supprimes du même coup la douleur. Que la guerre éclate aux Indes ou en Ethiopie, cela ne t'émeut en rien, le danger est loin de toi; mais aussitôt qu'on la voit en Belgique, tu pleures, tu cries, tu te frappes

Non enim illa patria mihi, inquies. Stulte, an non et illi homines eadem stirpe tecum et satu? sub eodem cœli fornice? in eadem terræ pila? Exiguum hoc quod hi montes coërcent, hi fluvii cingunt, patriam esse censes? Erras. universus orbis est, quacumque homines sunt cœlesti illo semine oriundi. Egregie olim Socrates interroganti, *cujatem se ferret? Mundanum*, respondit. Magnus enim erectusque animus non includit se istis ab opinione terminis : sed cogitatione et sensu totum hoc Universum complectitur, ut suum. Vidimus stultos et risimus, quos custos aut magister alligabat straminis vel exigui fili nodo : atque illi stabant quasi ferro aut vera compede devincti. similis nostra hæc amentia, qui futili opinionis vinclo astringimur ad certam terræ partem.

Sed ut firmiora hæc omittam (vereor enim ut possis concoquere :) addo amplius. si quis deus sponsor tibi per hoc ipsum bellum sit, agellos tuos intactos fore, domum pecuniamque salvam, teipsum in monte aliquo constituat velatum Homerica nube : etiamne dolebis? de te quidem hoc non ausim dicere, sed erit non nemo, qui gaudebit etiam, et oculos suos avide pascet in con-

le front et la cuisse. Pourquoi, si c'est véritablement pour eux-mêmes que tu déplores les malheurs publics ?

Mais, me dis-tu, l'Inde n'est pas ma patrie. Insensé! Les hommes ne sont-ils pas tous de la même espèce et de la même souche que toi ? sous la voûte du même ciel ? sur le globe de la même terre ? Bornes-tu l'idée de patrie à ce petit coin du monde qu'enferment ces montagnes et que ces fleuves arrosent ? Tu te trompes. La vraie patrie est cet univers entier, partout où se trouvent des hommes nés ou à naître de la même semence divine. On demandait à Socrate *de quel pays il était? — du monde*, répondit-il avec une admirable justesse. Un esprit vaste et élevé ne se laisse pas enfermer par l'opinion dans ces limites étroites : dans sa pensée, dans son intelligence, il embrasse tout cet univers comme sien. Nous avons vu, et nous n'avons pu nous empêcher de rire, des fous que le gardien ou le maître avait liés avec un brin de paille ou un fil léger, et qui demeuraient là immobiles, comme s'ils étaient retenus par des chaînes de fer ou par des entraves aux pieds : semblable est notre déraison quand nous nous laissons attacher par le lien futile de l'opinion à une certaine partie de la terre.

Je ne veux pas insister par des arguments plus solides, car je crains que cette nourriture ne soit encore trop forte pour toi. Je n'ajouterai qu'un mot. Si quelque Dieu te garantissait que, pendant cette guerre, tes champs demeureraient intacts, ta maison sauve, ton argent en sûreté, et s'il te portait toi-même, loin du péril, sur quelque montagne, entouré de cette nuée protectrice dont parle Homère, te plaindrais tu encore?

fusa illa morientium strage. Quid abnuis, aut miraris? Ita insita nescio quæ malitia humani ingenii fert, *Lætans*, ut poëta vetus loquitur, *malo alieno*. Atque ut poma quædam gustu suaviter acerba sunt : sic alienæ curæ, securis nobis. Pone mihi aliquem in Oceani illo littore, qui naufragium spectet. adficietur sane, sed non injucundo quodam animi morsu : quia aliena pericula videt, sine suo. at repone eumdem in jactata illa navi : dolebit scilicet alium dolorem. idem cum omnia fecimus, diximus, hic est : et nostra mala vere atque ex animo lugemus, publica dicis morisque caussa. Egregie Pindarus : Τὸ γὰρ ὁικεῖον πιέζει Πάνθ' ὁμῶς. ἐυθὺς δ' ἀπήμων καρδία κᾶδος ἀμφ' ἀλλότριον. Quamobrem aulæum hoc scænicum tandem remove, Lipsi, et siparium complica : et missa omni simulatione, ostende te nobis vero doloris tui vultu.

Je n'oserais le dire de toi ; mais certes il y en a plus d'un, en pareil cas, qui se réjouirait et qui, avide d'un tel spectacle, ne pourrait détacher ses regards de cet amas confus de mourants. Qu'y a-t-il là qui te répugne ou qui t'étonne? N'est-ce pas l'effet naturel de cette je ne sais quelle malice propre au caractère de l'homme qui, suivant le mot du vieux poëte, se réjouit du mal d'autrui? Les peines des autres, quand nous sommes nous-mêmes en sûreté, sont pour nous comme ces fruits dont la douceur est acerbe et qui néanmoins plaisent au goût. Place sur le rivage de l'Océan un homme en présence d'un naufrage : il sera sans doute affecté, mais la peine qu'il éprouve n'est pas sans charme, car il sait le danger d'autrui sans rien craindre pour lui-même. Place-le au contraire sur le même navire balloté par les flots, sa douleur sera d'une tout autre nature. Il en est exactement de même dans tout ce que nous faisons et disons sur les calamités publiques. Nous pleurons véritablement et du fond du cœur sur nos maux particuliers, et, par habitude et pour la forme, nous disons que nous pleurons sur les maux de tous. Pindare dit à merveille : *nous ressentons tous de la même manière notre propre infortune*; *mais de notre âme est absente la douleur pour le deuil d'autrui*. C'est pourquoi, Lipse, je t'engage à plier la toile du théâtre, et à tirer le rideau. Mets de côté toute simulation et montre-toi à nous avec le masque véritable de ta douleur.

CAP. X.

Querela mea de increpatione Langii tam libera, sed additum, Philosophi id munus esse. Conatus item refutandi superiora : et obligatio amorque, qui in patriam.

Acris mihi visa prima hæc velitatio, quam interpellans, Quæ ista sermonum libertas, imo acerbitas est? inquam. sic vellicas, sic pungis? Iure cum Euripide te compellem,

.... μὴ νοσοῦντί μοι νόσον
προθῇς. ἅλις γὰρ συμφορᾷ βαρύνομαι.

Langius arridens, Ergone tu crustulum, inquit, à me aut mulsum expectas? atqui ferrum paullo ante poscebas et ignem. Et recte. Philosophum enim audis, Lipsi, non tibicinem, cui docere propositum, non ducere : prodesse, non placere. Ut pudeas et ut rubeas malo, quam ut rideas : ut pœniteas, quam ut exsultes. Ἰατρεῖον, ὦ ἄνδρες, τὸ του φιλοσόφου χολεῖον, clamabat olim Rufus : quo sanitatis caussa concurritur, non voluptatis. Nihil palpat ille medicus, nihil blanditur : sed penetrat, pungit, radit, et acri quodam sermonum sale sordes absterget animorum. Itaque ne in posterum quidem, Lipsi, rosas cogita, sesamum, aut papaver; sed spinas, sicas, absynthium et acetum.

CHAPITRE X.

Ma plainte sur la grande liberté des reproches de Langius. Mais il ajoute que c'est le devoir d'un Philosophe. Essai de réfutation de ce qui précède. De nos obligations et de notre amour envers la patrie.

Cette première escarmouche me parut vive, et je l'interrompis par ces paroles : quelle liberté ou plutôt quelle amertume de langage! C'est ainsi que vous piquez dans vos escarmouches! J'aurais le droit de dire avec Euripide : *n'ajoutez pas à mes maux une maladie nouvelle : j'ai déjà bien assez et même trop de mes chagrins.*

Alors Langius me répondit en riant : attends-tu donc de moi des bonbons et du vin sucré? Tout à l'heure tu me demandais d'employer le fer et le feu, et tu avais raison. Tu écoutes un Philosophe, Lipse, et non un joueur: ma mission est de t'instruire, et non de te conduire en mesure; de te servir, non de te plaire. Au reste j'aime mieux te voir honteux et rougissant que de te voir rire. Il vaut mieux te repentir que de te gonfler d'orgueil. *O citoyens*, s'écriait autrefois Musonius Rufus; *l'école d'un Philosophe est le cabinet d'un médecin* : on y vient chercher la guérison, non l'agrément. Ce médecin ne caresse pas, ne flatte pas; mais il pénètre, il pique, il déchire, et, par l'âcre sel de ses discours, il nettoie les souillures de l'âme. Ainsi donc à l'avenir, ô Lipse, ne compte pas sur des roses, du sésame ou de l'opium; mais sur des épines, des bistouris, de l'absinthe et du vinaigre.

Ego iterum, Sed enim Langi, si fas dicere, agis mecum male et maligne : nec, ut bonus pugil, legitimo nexu dejicis me, sed per argutias supplantas. Simulate, ais, lugemus patriam, nec propter ipsam. Egone? falsum. Nam ut hoc tibi dem (agam enim ingenue) respectum in eo aliquem mei esse; at non solius. Lugeo enim, Langi, patriam imprimis, lugeo, lugeboque, etiam si nullum mihi in ejus discrimine discrimen. Iure bono, illa siquidem est, quæ me excepit, fovit, aluit : communi gentium sensu, sanctissima et antiquissima parens. At enim orbem universum patriam mihi das. Quis renuit? sed tu quoque fatere, præter hanc grandem et communem, aliam mihi esse magis definitam et peculiarem patriam : cui arcano quodam naturæ vinclo propius obstringor. Nisi censes vim nullam esse laciendi et attrahendi in natali illo solo, quod primum corpore isto pressimus, pedibus institimus : cujus aërem hausimus : in quo infantia nostra vagiit, pueritia lusit, juventus exercita et educata est. Ubi familiare oculis cœlum, flumina, agri : ubi longa serie cognati, amici, sodales : et tot gaudii illecebræ, quas frustra terrarum alibi quæram. Nec Opinionis hic, ut videri vis, filum tenue, sed firmi compedes Naturæ. Ad animalia abi. feræ ecce cubilia sua amant et agnoscunt; aves, nidos. Pisces ipsi in magno illo et interminato Oceano, frui gaudent certa ejus parte. Nam homines quid dicam? qui culti sive Barbari, ita adfixi genitali huic glebæ; ut quisquis vir

Je repris encore : mais enfin, Langius, si vous me permettez de vous le dire, vous en agissez mal avec moi ; vous y mettez de la malice. Vous ne faites pas comme un bon lutteur qui terrasse son adversaire dans une étreinte légitime, mais vous me faites perdre pied par des crocs-en-jambe. Suivant vous, quand nous pleurons sur la patrie, c'est par simulation, et non à cause d'elle. Dites-vous cela pour moi ? Eh bien ? c'est faux. Je vous accorde, car je veux être d'une entière franchise, que dans ma douleur je fais quelque retour sur ce qui m'est personnel ; oui, mais il y a autre chose encore. Avant tout, Langius, je pleure ma patrie ; je la pleure et je la pleurerai, même s'il n'existe pour moi aucun danger dans son danger à elle. Et c'est à bon droit, car c'est elle qui m'a recueilli, qui m'a bercé, qui m'a nourri. D'un assentiment commun, tous les peuples la tiennent pour la mère la plus sainte et la plus ancienne. Vous me donnez la terre entière pour patrie : qui prétend le contraire ? Mais, à votre tour, convenez qu'outre cette grande commune patrie du genre humain, j'en ai une autre plus circonscrite et particulière, à laquelle je suis plus étroitement uni par un lien secret de la nature : à moins que vous ne pensiez qu'il n'y a aucun charme ni aucun attrait dans ce sol, que le premier nous avons pressé de notre corps, que nous avons foulé de nos pieds, dont nous avons respiré l'air ; qui a entendu nos vagissements au berceau ; dans ce sol, dont le ciel, les fleurs et les campagnes sont familiers à nos yeux ; qui renferme toute une longue série de nos parents, de nos amis, de nos camarades, et qui nous réjouit par

est, nihil ambigat mori pro ea, et in ea. Itaque, Langi, novam hanc et rigidam tuam sapientiam nec sequor adhuc, nec adsequor : Euripidem magis, vere adfirmantem :

... ἀναγκαίως ἔχῳ
Πατρίδω ἐρᾷν ἅπαντας.

CAP. XI.

Refutatus secundus adfectus nimii amoris in patriam. quem Pietatem falso vocant, idque ostensum. Item unde origo illi Adfectui. et quid Patria proprie ac vere.

Ad hunc sermonem renidens Langius, Adolescens, inquit, mira tua pietas : et jam periclitatur, opinor, de cognomine suo M. Antonini frater. Sed tamen hoc commode, quod ultro offert se hic Adfectus et procurrit ante signa : quem jam aggredi mihi decretum, et sternere levi hasta.

tant d'émotions délicieuses que je chercherais vainement dans toute autre partie de la terre. Ce n'est pas, comme vous le prétendez, le fil léger de l'opinion qui nous attache à la patrie, ce sont les solides liens de la nature. Regardez les animaux eux-mêmes : les bêtes sauvages reconnaissent et aiment leurs tanières, les oiseaux leurs nids. Les poissons mêmes qui peuplent ce vaste et interminable océan se plaisent à se cantonner dans certaines plages. Enfin les hommes, qu'en dirai-je? qu'ils soient civilisés ou barbares, ils sont tellement attachés à la glèbe de la terre natale, qu'arrivés à la virilité ils n'hésitent pas à mourir pour elle et dans elle. C'est pourquoi, Langius, cette sagesse nouvelle et rigide que vous me présentez, je ne puis la suivre encore et l'accepter. J'aime mieux croire Euripide, quand il affirme que la *nécessité nous commande à tous d'aimer notre patrie*.

CHAPITRE XI.

Réfutation de cette seconde affection de l'amour exagéré de la Patrie, que l'on décore du nom de Piété, à tort, comme il est démontré. D'où cette affection tire son origine. Ce que la Patrie est proprement et véritablement.

Langius, souriant à ce discours, me dit : Jeune homme ta piété est merveilleuse, et déjà me paraît en péril le surnom du prédécesseur de Marc Aurèle. Cependant il y a cela de bon que cette affection vient s'offrir d'elle-même, et qu'elle sort des rangs et marche en avant au moment où j'avais résolu de l'attaquer et de la renverser d'un léger coup de lance.

Detraho autem illi ante omnia velut spolium pulcherrimæ vestis, qua male se exornat. Amor enim hic in patriam, Pietas vulgo dicitur : nec capiente me, fateor, nec ferente. Unde enim Pietas? quam eximiam virtutem esse scio : nec proprie aliud, quam LEGITIMUM DEBITUMQUE HONOREM ET AMOREM IN DEUM AC PARENTES. Qua fronte autem Patria mediam his se inserit? Quia, inquiunt, etiam illa sanctissima et antiquissima parens. O inepti : nec jam in Rationem injurii, sed in Naturam ipsam! Illane parens? cur, aut quomodo? Nihil enim hic video : et tu si acutior, Lipsi, tenebras meas illustra. Quiane excepit? id enim visus ante dicere. atqui etiam hospes aliquis sæpe aut caupo. Fovit? haud paullo mollius olim gerula aut nutrix. Aluit? hoc pecudes, hoc arbores, hoc segetes cottidie : et inter magna corpora, quibusque nihil imputet, Terra, Cœlum, Aër, Aqua. Denique transfer te, et hoc idem faciet quævis alia tellus. Madida hæc et natantia verba sunt : quibus nihil expresseris, præter plebeium et inutilem quemdam Opinionis succum. Parentes quidem ii soli, qui genuerunt, formarunt, gestarunt : quorum nos semen de semine, sanguis de sanguine, caro de carne. Quorum siquid in patriam vel comparatione conveniet; nil recuso, quin Pietatem hanc oppugnem irrito telo. At enim viri docti, viri magni, sic effati passim. Fateor. sed ad famam non ad verum. quod si sequeris, sacrum illud et augustum

Je commence premièrement par la dépouiller d'un vêtement magnifique dont elle se pare mal à propos. Le vulgaire décore cet amour de la patrie du nom de Piété. J'avoue que je ne comprends pas pourquoi, et que je ne le supporte pas. D'où lui vient ce nom de Piété? Je sais que la Piété est une vertu supérieure. Elle consiste proprement dans L'HONNEUR ET L'AMOUR QUE NOUS DEVONS LÉGITIMEMENT A DIEU ET A NOS PARENTS. De quel front la Patrie vient-elle se placer là? Parce qu'elle est, me dit-on, la plus sainte et la plus ancienne des Mères. Quelle ineptie! C'est faire injure non seulement à la Raison, mais à la Nature elle-même. Elle, une mère? En quoi et comment? Je ne le vois en rien. Toi, Lipse, qui es si pénétrant, éclaire mes ténèbres. Parce qu'elle nous a recueillis, car tu semblais le dire tout à l'heure! Mais tu peux en dire autant d'un hôte et souvent d'un aubergiste. Elle nous a bercés? pas aussi doucement que la nourrice ou la femme qui nous a portés enfants. Elle nous a nourris? Mais ce sont les bestiaux, les arbres, les moissons qui nous nourrissent chaque jour, et à cela contribuent avec la terre, et autant qu'elle, le ciel, l'air et l'eau. Change de lieu, et tu trouveras que partout, et sur tous les points du globe, la terre fait de même. Ce sont paroles creuses et vides; tu n'en exprimeras rien que le suc populaire et inutile d'une opinion sans valeur. Ceux-là seuls sont nos parents, qui nous ont engendrés, formés, portés; dont la semence est notre semence, le sang notre sang, la chair notre chair. Si quelqu'une de ces circonstances convient à la patrie, même par compa-

nomen deo remittes, et, si placet, parentibus : hunc quidem adfectum, etiam cum emendatus est, contentum esse jubebis honesto titulo Caritatis.

Sed de nomine tantum est : rem potius videamus, quam equidem non totam tollo, sed tempero, et velut scalpello circumcido rectæ Rationis. Ut enim vitis, nisi amputes, latissime se spargit : sic isti præsertim Adfectus, quibus aura aliqua velificatur popularitatis.

Ac fateor libens, Lipsi, (non enim ita hominem exui aut civem) inclinationem aliquam et amorem cuique nostrum in minorem hanc patriam esse : sed cujus caussæ, ut video parum liquido tibi cognitæ, aut origo. A natura enim esse vis : revera autem est amore quodam et instituto. Postquam enim homines, ex rudi illa et solivaga vita ab agris in oppida compulsi sunt, et domos ac mœnia struere cœperunt, et cœtus facere, et populariter vim inferre vel arcere : ecce communio quædam necessario inter eos exorta, et societas variarum rerum. Terram et fines quosdam conjunctim habuerunt : templa in promiscuo, fora, æraria, tribunalia : et quod

raison, je me rétracte aussitôt et j'avoue que je porte contre cette prétendue Piété des coups impuissants. Mais des hommes doctes, de grands hommes ont parlé ainsi dans plusieurs circonstances? J'en conviens, mais pour flatter l'opinion et non pour satisfaire à la vérité : car, si tu suis la vérité, tu réserveras ce nom sacré et auguste de Piété à tes sentiments pour Dieu, et, si tu le veux, pour tes parents. Quant à ton affection pour la patrie, même si elle est épurée, tu te contenteras de l'appeler charité, titre déjà suffisamment honorable.

Mais c'est assez nous occuper du mot. Passons maintenant à la chose même que je combats ici, que je cherche non à détruire, mais à régler, et que je circonscris comme avec le scalpel de la droite Raison. Cette affection, comme la vigne qui n'est pas taillée, envahit tout de ses rameaux, et plus que toute autre parce qu'elle est favorisée par une certaine brise de popularité.

Toutefois, ô Lipse, je t'avoue volontiers, car je n'ai entièrement dépouillé ni l'homme, ni le citoyen, que chacun de nous porte en soi une certaine inclination et même de l'amour pour cette patrie restreinte dont tu parles. Mais quelles en sont les causes et l'origine? Voilà ce que tu ne me sembles pas discerner bien nettement. Tu les cherches dans une impulsion de la nature; mais, en réalité, elles sont dans les mœurs et les institutions. Après que les hommes, abandonnant la vie rude et isolée des sauvages, eurent quitté les champs pour se renfermer dans la ville, qu'ils commencèrent à construire des maisons et des remparts, à tenir des assemblées, à se réunir en armes pour repous-

præcipuum vinclum, cœrimonias, jura, leges. Quas tamen ipsas res ita amare et curare avaritia nostra occœpit (nec erravit prorsus) ut suas. Vere enim singulis civibus in ea jus : nec differunt à privatis possessionibus, nisi quod non unius. At consortio ista velut formam, et faciem quamdam expressit novi status. quam Rempublicam et eamdem proprie Patriam appellamus. In qua cum intellegerent homines quantum momenti esset ad salutem singulorum : latæ etiam leges de ea juvanda et propugnanda : aut certe traditus à majoribus mos, qui instar legum. Hinc factum, ut commodis ejus gaudeamus, doleamus incommodis : quia reipsa privatæ nostræ opes salvæ, illa salva ; et mortuæ, moriente. Hinc caritas in eam sive amor. quem boni publici caussa (illuc autem occulta quædam dei Providentia nos trahit) auxêre majores, factis dictisque omnibus majestatem patriæ adstruentes.

ser la violence ou la porter au dehors, la nécessité fit naître parmi eux une certaine communauté, une association de diverses choses. Ils possédèrent conjointement un territoire et des limites déterminées; ils eurent en commun des temples, des places publiques, des trésors, des tribunaux, et, ce qui est le lien principal, des cérémonies religieuses, des droits et des lois. C'est alors que l'avarice qui nous est naturelle les porta, et ce fut un bien, à aimer et à soigner tout cet ensemble comme leur appartenant. Il est certain que chacun des membres de la communauté a un droit véritable sur ces sortes de choses, lesquelles ne diffèrent des possessions privées qu'en ce qu'elles ne sont pas la propriété d'un seul. Cette communauté prit la forme et comme la figure d'un État nouveau que nous appelons la République, la chose publique, et qui est proprement la Patrie. Les citoyens comprirent combien la conservation de cette patrie importait au salut de chacun d'eux; des lois furent édictées pour ordonner de la défendre et de combattre pour elle, et cette obligation fut imposée par la coutume qui a force de loi. De là vient que nous nous réjouissons des avantages de la patrie et que nous déplorons ses maux, parce qu'en résultat, quand elle est sauve, nos richesses privées sont conservées avec elle, tandis qu'elles sont anéanties par sa ruine. De là, pour elle, cette charité ou cet amour que, pour le bien public, et conduits par une Providence occulte de Dieu, nos ancêtres ont surexcité, autant qu'ils ont pu, en consacrant la majesté de la patrie par tous leurs actes et toutes leurs paroles.

Ab instituto hic adfectus igitur, me quidem judice, quod si à natura, ut tu pertendebas; quid ita non pariter in omnes, et eadem mensura, diffusus? cur nobiles divitesque patriam magis amant, curant? minus plebeii aut inopes, quos plerumque curarum suarum videas, publica omissa. Quod tamen aliter evenire certum est, in omni adfectu, qui à violento jussu naturæ promanat.

Denique quid caussæ adferes, quod tam levis caussa sæpe eum minuit aut tollit? Ecce alium ira, alium amor, quosdam ambitio patria elicuit : et hodie quam multos Lucrius ille deus? Quot Itali, relicta regina regionum Italia, in Galliam, Germaniam, imo Sarmatiam sedes transtulerunt et fixerunt, quæstus tantum caussa? Hispanórum quot millia quotannis in sepositas, et sub alio sole terras, avaritia aut ambitio trahit? Magno hercules et valido argumento, externum et opinabile totum hoc vinclum esse, quod una aliqua cupiditas tam temere solvit aut rumpit.

At erras etiam largiter, Lipsi, in circumscribenda patria ipsa. Adstringes enim eam ad natale illud solum,

Je crois pouvoir conclure de tout cela que cette affection ressort des institutions. Si elle venait de la nature, comme tu le voulais, pourquoi n'est-elle pas répandue en nous tous pareillement et dans la même mesure? Pourquoi les Nobles et les Riches ont-ils pour la patrie plus d'amour et de sollicitude que les plébéiens et les pauvres, lesquels tu vois, pour la plupart, absorbés dans le soin de leurs intérêts privés, sans souci de ceux du public? Et cependant, il est bien certain qu'il en est autrement dans toute affection qui découle d'une injonction impérieuse de la nature.

Enfin, comment pourrais-tu expliquer qu'il suffise quelquefois du motif le plus léger pour diminuer et même pour détruire cet amour de la patrie? L'un a été attiré hors de sa patrie par la colère, l'autre par l'amour, quelques-uns par l'ambition : et, de nos jours, combien n'en voyons-nous pas qui la fuient conduits seulement par le dieu du Lucre? Combien d'Italiens abandonnent l'Italie, cette Reine des contrées, pour transporter leur établissement et leur demeure en France, en Allemagne, même jusque dans la Russie, et cela uniquement pour faire fortune? Combien de milliers d'Espagnols sont chaque année entraînés par l'avarice ou par l'ambition dans des terres lointaines et situées sous un autre soleil? Par Hercule! c'est là un grand et irréfutable argument que ce prétendu lien est tout extérieur et d'opinion, puisqu'il suffit de la moindre passion pour le dénouer et pour le rompre.

Tu te trompes encore beaucoup, Lipse, dans la manière dont tu circonscris la patrie elle-même. Tu la

quod institimus, quod pressimus : et quæ alia mihi tinnis inani sonitu verborum. Petere enim illinc frustra vis insitas amoris hujus caussas. Nam si genitalis solius soli id nomen : patria mihi quidem Bruxella tantum erit, tibi Isscanum, alteri cuipiam tugurium aut magar. imo multis nec tugurium quidem, sed silva et nudus ager. Amor ergo meus et cura intra istos angustos limites conclusa ? villam illam tantum aut domum, ut patriam, amplectar et defendam ? Vides ineptias, et quam beati, te definiente, silvani illi aut agrestes, quorum natalis terra florens semper, et pæne extra omne cladis aut interitus discrimen. Sed non illud profecto Patria est, non : sed UNUS ALIQUIS STATUS, ut dixi, ET COMMUNIS VELUT NAVIS, SUB UNO REGE AUT SUB UNA LEGE. Quam si jure amari à civibus vis, fatebor; defendi, agnoscam; morbem pro ea suscipi, permittam. non illud, ut etiam doleat quis, jaceat, lamentetur :

Dulce et decorum est pro patria mori,

magno adsensu caveæ dixit poëta Venusinus : sed mori dixit, non flere. Ita enim esse boni cives debemus, ut etiam boni viri simus. quos exuimus, cum in luctum et lamenta transimus puerorum aut mulierum.

restreins à ce sol natal sur lequel nous nous tenons, que nous pressons de nos pieds : futiles arguments, comme bien d'autres encore que tu fais tinter à mes oreilles dans un vain cliquetis de paroles, car c'est bien inutilement que tu y cherches les causes de cet amour. Si le lieu de la naissance constitue à lui seul la patrie, alors je n'ai moi pour patrie que Bruxelles, toi Isque, tel autre une cabane ou une hutte : bien plus, beaucoup n'auront même pas cette hutte, mais la forêt ou les champs. Mon amour et ma sollicitude se renfermeront-ils dans ces étroites limites? N'aurai-je à embrasser et à défendre comme patrie que cette ville ou cette maison? Tu vois l'ineptie, et combien seraient heureux, suivant ta définition, ces enfants de la forêt et des champs dont la terre natale toujours florissante ne court presque aucun risque de catastrophe ou de ruine. Mais ce n'est pas là bien certainement la patrie; Non : La patrie, COMME UN NAVIRE ISOLÉ SUR LES MERS SOUS LA DIRECTION DU PILOTE, EST UN CERTAIN ÉTAT COMMUN SOUS UN ROI OU SOUS UNE LOI. Si tu veux que les citoyens aient le droit de l'aimer, j'en conviendrai ; de la défendre, je le reconnaîtrai; de mourir pour elle, je l'accorderai : mais je n'accorderai jamais que personne puisse pour elle se désoler, se laisser abattre, ni se lamenter. *Il est doux et honorable de mourir pour la patrie,* a dit, aux grands applaudissements de la galerie, le poëte de Venusium; mais il a dit mourir et non pleurer. Car nous devons nous montrer bons citoyens, tout en demeurant en même temps bons comme hommes, ce que nous cessons d'être quand nous nous laissons aller

Postremo, Lipsi, altum illud et arcanum tibi instillo : si hominem totum aspicis, vanas falsasque esse has omnes patrias, et corpori quidem fortasse aliquam hic posse tribui, nullam animo, qui e supero illo domicilio delapsus, velut carcerem et custodiam habet omnem hanc terram. At cœlum vera illi germanaque patria est. ad quam adspiremus, ut cum Anaxagora ex animo possimus dicere fatuo huic vulgo quærenti, *nihil tibi curæ patria est? Mihi vero illa patria*, et digitum mentemque in æthera intendamus.

CAP. XII.

Tertius Adfectus temperatus, qui Miseratio. eam in vitio esse. discriminata, lucis caussa, à Misericordia. quomodo, et quatenus eâ utendum.

Nubem aliquam mihi ab animo dispulisse hoc sermone visus Langius, et ad illum, Iuvas largiter, mi senex, qua monendo, qua docendo. et jam adfectum illum, qui erga solum aut statum est, videor temperare posse : nondum illum, qui in homines ipsos. Quomodo enim non tangant et angant me damna patriæ, propter

aux pleurs et aux lamentations des enfants ou des femmes.

Enfin, Lipse, il me reste à t'initier à un arcane d'un ordre plus élevé. Si tu considères l'homme de haut et sous ses divers aspects, tu reconnaîtras que toutes ces patries correspondent à des idées vaines et fausses. Si l'on peut à la rigueur attribuer une certaine patrie au corps, on ne peut en attribuer absolument aucune à l'âme, qui, tombée de son domicile d'en haut, a la terre entière pour prison et pour cachot. Le ciel, voilà sa pure, sa véritable patrie. C'est vers elle que nous devons tendre sans cesse, afin de pouvoir, avec Anaxagore, répondre du fond du cœur au vulgaire insensé qui demande : *tu n'as donc aucun souci de la patrie? — Ma patrie à moi est là;* et, en disant cela, diriger vers le ciel la main et la pensée.

CHAPITRE XII.

La troisième affection qu'il faut tempérer est la Compassion. Elle est tenue pour un vice. La Compassion distinguée de la Miséricorde, pour plus de clarté. Comment et jusqu'à quel point il faut en user.

Il me sembla que ce discours de Langius avait dissipé quelque nuage dans mon esprit, et je lui dis : Mon respectable ami, vos exhortations et vos enseignements me sont d'un grand secours. Je crois que déjà je puis tempérer cette affection, en ce qui concerne le sol natal et l'État; mais non en ce qui concerne les hommes. Comment les malheurs de la patrie pourraient-ils ne

cives et populares meos, qui jactantur in hoc calamitatum pelago, aut pereunt, varia et misera sorte?

Langius excipiens, At istic, Lipsi, inquit, non dolor proprie, sed Miseratio est : quæ ipsa tamen spernenda à sapiente et constante. Nihil enim illi magis convenit, quam firmitas animi et robur : quæ esse non possunt, si dejicit contrahitque eum non suus solum luctus, sed alienus.

Interrupi hic ego, et, Quæ istæ Stoïcorum spinæ sunt? inquam. Miserari me vetas? at virtus ea apud bonos est, certe apud nos qui vera religione imbuti et pietate.

Langius adfirmate, Ego vero veto, inquit : et ægritudinem hanc si ab animis tollo, ægrè non feret quisquam serio bonus. Vere enim ægritudo : nec longe à miseria est, quisquis miseratur. Ut imbecilli malique oculi nota est, lippire ad conspectum lippientis : sic animi, dolere viso dolente. Definitur ea recte, VITIUM PUSILLI MINUTIQUE ANIMI, AD SPECIEM ALIENI MALI COLLABENTIS. Quid ergo? tam duri et ferrei nos, qui flecti in alieno dolore quemquam nolimus aut inclinari? Imo flecti non displicet : sed ad juvandum, non ad dolendum.

pas me toucher et me déchirer l'âme à cause des citoyens, mes amis et mes compatriotes, tristement ballottés sur cet Océan de calamités, ou qui périssent de différentes manières dans le sort le plus misérable?

Halte là! mon cher Lipse, s'écria Langius. Ce n'est plus là proprement de la douleur, mais de la Compassion; et, elle aussi, l'homme sage et constant doit la dédaigner. Rien ne lui convient mieux en effet que la fermeté et la force de l'âme, qu'il ne peut conserver s'il se laisse entraîner et abattre, non seulement par sa propre affliction, mais aussi par celle des autres.

Je l'interrompis à mon tour par ces mots : Voilà bien les subtilités des Stoïciens! Vous me défendez la Compassion! Mais elle est regardée comme une vertu par les honnêtes gens ; à plus forte raison devons-nous la tenir pour telle, nous qui avons été nourris dans la piété de la vraie religion.

Langius me répondit du ton le plus ferme : Moi, je te la défends; et si je puis arracher des âmes cette maladie, aucun homme de bien ne s'en plaindra. C'est une maladie : qui compatit n'est pas loin de pâtir lui-même. On assure que la marque d'un œil faible et infirme est de loucher à la vue d'un œil qui louche. C'est encore plus le propre d'une âme faible de souffrir à l'aspect d'une souffrance étrangère. On peut très bien définir la Compassion LE VICE D'UN ESPRIT FAIBLE ET PUSILLANIME QUI SE LAISSE ABATTRE A LA VUE DU MAL D'AUTRUI. Quoi donc? Sommes-nous si durs et si insensibles que nous refusions de fléchir et de nous incliner devant la douleur des autres? Non : il ne nous déplaît pas de

Misericordiam tibi permitto, non miserationem. Distinguere enim ea nunc placet, et recedere paulisper à nostra porticu, docendi caussa. Misericordiam appello, INCLINATIONEM ANIMI, AD ALIENAM INOPIAM AUT LUCTUM SUBLEVANDUM. Hæc virtus illa, Lipsi, quam velut per nebulam vides, et pro qua Miseratio tibi subrepit et imponit. At enim humanum est, adfici, et miserari. Esto. sed non rectum. An tu virtutem ullam in mollitie et abjectione animi esse censes? ut ne ingemiscas? ut suspires? ut verba fracta et tertiata cum lugente misceas? Erras. alioqui dare tibi avaras aliquot anus et deparcos Eucliones possum; è quorum oculis mille lacrymas citius expresseris, quam unum è bulga nummum.

At noster verus ille misericors, non miserabitur quidem, sed tamen eadem omnia aut majora faciet miseranti. Adspiciet aliena mala humanis oculis, sed tamen rectis : adducto quodam vultu adfabitur, sed non lugubri aut dejecto. solabitur fortiter, juvabit liberaliter : et faciet benignius, quam dicet : et manum potius egeno aut lapso porriget, quam verba. Atque hæc omnia caute et circumspecte præstabit. ne, ut in

fléchir, mais à la condition que ce soit pour secourir, et non pour nous affliger.

Je te permets la Miséricorde, non la Compassion. Il convient de les distinguer l'une de l'autre, et pour cela revenons un peu sur nos pas, afin de bien t'instruire. J'appelle Miséricorde L'INCLINATION DE L'AME A SOULAGER LA DÉTRESSE OU LE CHAGRIN D'AUTRUI. C'est cette vertu, Lipse, que tu vois comme à travers un brouillard, que tu confonds avec la Compassion, et, à l'aide d'une telle confusion, celle-ci s'est glissée subrepticement dans ton esprit et s'y est implantée. Tu me diras qu'il est humain de s'affliger et de compatir. Soit. Mais ce n'est pas un bien. Penses-tu qu'il puisse y avoir aucune vertu dans la mollesse et l'abattement de l'âme? Seras-tu vertueux parce que tu gémiras, parce que tu soupireras et que tu échangeras avec une personne affligée des sanglots et des paroles entrecoupées? Si tu le crois, tu te trompes beaucoup. Je pourrais faire passer devant toi une foule de vieilles avares et d'Euclions parcimonieux à qui tu tirerais mille larmes des yeux plutôt qu'un écu de la bourse.

L'homme vraiment miséricordieux n'éprouvera pas de compassion, il est vrai; mais il fera ce que fait le compatissant, et plus encore. Il considèrera les maux des autres avec humanité, mais aussi avec rectitude; il parlera affectueusement, et non d'un air lugubre et abattu; il consolera efficacement, secourera d'une façon libérale; il fera mieux qu'il ne dira; et à l'homme indigent ou tombé il donnera la main plutôt que des paroles. Et toutes ces choses il les fera avec réserve et cir-

mala contagione, alienus morbus in illum transeat : neve, quod de gladiatoribus dicitur, per alterius latus ipse feriatur. Quid hic rigidum, sodes, aut durum? et talis omnis Sapientia est : quæ procul intuentibus severa et tetrica apparet; cum propius successeris, lenis, clemens reperitur, et qua non mitior aut amicior ipsa Amorum dea.

Sed satis de tribus his Adfectibus. quos si in parte tibi detersi, magnum mihi ad reliquam pugnam momentum.

CAP. XIII.

Remotis obstaculis, ventum serio ad elevanda aut tollenda ipsa Publica mala. quattuor ea præcipuis argumentis oppugnanda à me et expugnanda. Ac primo hic de Providentia dictum : eaque probata inesse et præesse rebus humanis.

Venio enim tandem à velitatione ad veram seriamque pugnam ; et omissis levibus istis telis et lusoriis, ad decretoria arma. Milites copiasque meas omnes ordine et sub signis inducam : quarum quadruplex mihi agmen. Primo pugnabo, A deo immitti et circummitti hæc publica mala : secundo, Necessaria ea esse et à Fato : tertio, Utilia nobis : postremo, Nec gravia nimis, nec nova. Quæ copiæ si locis suis apte pugnant et repu-

conspection, pour ne pas gagner lui-même la maladie par l'effet d'une contagion maligne, et, comme on le disait des gladiateurs, pour ne pas être blessé par le flanc d'un autre. Que trouves-tu là de dur et de rigide? Il en est ainsi de toute Sagesse. A qui la considère de loin, elle paraît sévère et farouche : quand on s'approche de plus près, on la trouve douce et clémente, plus tendre et plus amicale que la Déesse même des Amours.

Mais c'est assez nous occuper de ces trois affections. Si j'ai pu te les ôter en partie, ce me sera d'un grand secours pour le combat en règle que je vais maintenant te livrer.

CHAPITRE XIII.

Les obstacles étant écartés, on en vient aux moyens de soulager et d'amoindrir les maux publics. Quatre principaux arguments pour s'en défendre et en triompher. Et d'abord, de la Providence. Preuve qu'elle assiste et préside à toutes les choses humaines.

Après ces escarmouches préliminaires, j'en viens à la bataille véritable et sérieuse. Je laisse de côté la lance légère et de parade, et je prends les armes décisives. Je ferai avancer en ordre et sous leur drapeau toutes mes troupes et mes soldats. J'en forme quatre corps d'armée. Avec le premier, je combattrai pour établir que les maux publics sont envoyés et partout distribués par Dieu; avec le second, qu'ils sont nécessaires et viennent du Destin ; avec le troisième, qu'ils nous sont

gnant : etiamne resistere mihi ultra aut os obvertere audebit exercitus tui doloris? non audebit. Vici. Et cum hoc omine, signa canant.

Cum omnes igitur adfectus, Lipsi, qui vitam humanam varie incurrunt et turbant, à dementi mente sint : tum, meo animo, dolor præsertim, qui de republica sumptus. Nam cum ceteri finem aliquem habeant et tanquam scopum (ut amator, potiri ; iratus, ulcisci ; avarus, acquirere ; itemque in ceteris :) soli huic nihil propositum reperies, præter ipsum. Ne vaga et libera nimis oratio mea sit, sed adductis habenis maneam in hoc gyro : nempe tu patriam nunc luges, ut ais, corruentem. sed qua fini. cedo? aut quid speras in eo aut spectas? Utrumne ut rem lapsam corrigas? labentem firmes? an ut dolendo imminentem patriæ pestem perniciemque depellas? Nihil horum, tantum ut tritum illud possis dicere, Doleo ; et cetera vanus irritusque hic omnis luctus. Rei enim præteritæ is est : quam reprendere et infectam reddere, ne diis quidem voluerunt esse in manu. Et vanus tantum? imo fortasse impiuo, si rem pendes æqua judicii lance.

utiles; enfin, avec le quatrième, qu'ils ne sont ni trop graves, ni nouveaux. Si ces troupes donnent et combattent convenablement chacune en leur poste, l'armée que tu mets en avant, pour soutenir la cause de ta douleur, osera-t-elle tenir devant moi et me résister en face? Elle ne l'osera pas. J'ai vaincu. Sous ces auspices, que l'on sonne la charge!

Comme toutes les affections, qui assaillent et troublent de diverses manières la vie humaine, partent d'une âme dont la raison est obscurcie, il en est principalement ainsi, à mon avis, de la douleur causée par les accidents relatifs à la République. Les autres passions ont une certaine fin et comme un but déterminé : l'amant veut jouir, le colère se venger, l'avare acquérir et ainsi des autres. Mais ici tu ne trouveras rien de fixe, sinon la passion elle-même. Pour que mon discours ne s'égare pas dans des digressions trop longues, et pour demeurer dans mon cercle en tenant bien la bride en main, je te demande : tu pleures maintenant la ruine de ta patrie, mais à quelle fin? Voyons : qu'espères-tu ou qu'attends-tu de là? Veux-tu soutenir la République qui chancelle? ou la relever quand elle est tombée? ou détourner par ta douleur la calamité et la ruine qui menacent ta patrie? Rien de tout cela. C'est seulement pour pouvoir dire ce mot tant rebattu, je pleure. Tout ce deuil est donc vain et inutile; d'autant plus qu'il s'agit ici d'une chose passée : tu ne peux y revenir, ni faire qu'elle ne soit pas accomplie. Les Dieux eux-mêmes n'y pourraient rien. Ce deuil est-il seulement superflu? Il est bien plus encore, il est impie, et

Quod enim te non fugit, æterna quædam mens est, quam Deum appellamus : quæ cœlorum perennes orbes, quæ siderum inæquales cursus, quæ elementorum alternas vices, quæ denique omnes res superas, inferas, temperat, moderatur, gubernat. Casum tu aliquem Fortunamve dominari in hoc pucherrimo mundi corpore censes? temerario aut cœco impetu ferri miscerique res humanas? scio, non censes : nec quisquam à te alius, qui aliquid non dicam sapientiæ habeat, sed sanitatis. Naturæ enim, naturæ ista vox est : et quocunque oculos animumque convertas ; mortalia, immortalia ; sublimia et terrena ; animata et inanima, clamant clare et loquuntur, quiddam super nos esse, quod hæc tam mira, tam magna, tam multa crearit, fecerit : et creata, facta, etiamnunc dirigat et conservet. Id autem est Deus. cujus summæ et perfectissimæ naturæ nihil magis convenit, quam ut curam tutelamque operis sui gerere et velit, et possit. Quidni autem velit? optimus est. quidni possit? maximus est. adeoque vires nullæ supra ipsum, aut nullæ nisi ab ipso. Nec distringit eum aut distinet magnitudo hæc rerum, aut varietas. Spargit enim æterna illa lux quoquo versum suos radios : et uno eodemque, ut ita dicam, ictu sive nictu sinus omnes et abyssos penetrat cœli, terræ, maris. nec præest solum divinitas hæc rebus omnibus, sed interest, imo inest.

tu le reconnaîtras pour peu que tu veuilles le peser dans la juste balance du jugement.

Tu n'ignores pas qu'il existe une intelligence éternelle que nous appelons Dieu, qui règle, tempère et gouverne ces globes roulant perpétuellement dans l'espace, et la course inégale des astres, et les vicissitudes alternatives des éléments, et toutes les choses supérieures et inférieures. Penses-tu que la fortune ou le hasard puisse dominer dans cet ensemble magnifique du monde? que les choses humaines soient emportées et confondues par une impulsion fortuite et aveugle? Je sais que tu ne le penses pas : et quiconque est, je ne dis pas sage, mais dans son bon sens ne le pensera pas davantage. Car c'est la voix de la Nature. De quelque côté que tu portes tes yeux ou ta pensée, toutes les choses mortelles et immortelles, sublimes et terrestres, animées et inanimées, te crient, te proclament à haute voix qu'il y a au dessus de nous un Être qui a créé, fait ces choses si admirables, si grandes, si nombreuses ; et qui, après les avoir créées et faites, les dirige encore maintenant et les conserve. Cet Être, c'est Dieu. Rien ne convient mieux à sa nature suprême et très parfaite que de vouloir et de pouvoir exercer la surveillance et la conservation de son œuvre. Et pourquoi ne le voudrait-il pas? il est infiniment bon. Pourquoi ne le pourrait-il pas? il est infiniment grand, et tellement, qu'aucune force n'est au dessus de lui, et qu'il n'est point de force qui ne vienne de lui. Et la grandeur et la variété de ces choses ne peuvent l'arrêter, ni le distraire, car sa lumière éternelle répand de tous les côtés ses rayons;

Quid miramur? Sol ille quantam mundi partem simul lustrat et illustrat! nostra mens quantam congerem rerum una cogitatione complectitur et sensu? et, ô fatui, non censemus plura inspici et concipi ab eo posse, qui hunc ipsum Solem, hanc ipsam Mentem creavit et fecit? Egregie vel divine potius, is qui non multa de rebus divinis, Aristoteles : *Quod in navi gubernator, in curru auriga, in choro præcentor, in urbe lex, in exercitu imperator : id in orbe est Deus. Hoc tantum discrimine, quod illis quidem laboriosum situm regimen, anxium, et exercitum est : deo autem sine dolore aut labore, sejunctumque ab omni corporis nisu.*

Est igitur in deo, Lipsi, fuit, erit, PERVIGIL ILLA ET PERPES CURA (sed cura tamen secura) QUA RES OMNES INSPICIT, ADIT, COGNOSCIT : ET COGNITAS IMMOTA QUADAM ET IGNOTA NOBIS SERIE DIRIGIT AC GUBERNAT. Id autem est, quod providentiam hic voco. de qua queri non nemo per imbecillitatem possit, nemo quærere, nisi qui obsurduit et obbrutuit contra Naturæ vocem omnem et sensum.

et d'un seul et même coup, d'un seul clignement d'yeux, si j'ose ainsi parler, il pénètre tous les replis, tous les abîmes du ciel, de la terre et des mers. Non seulement ce grand Dieu préside à toutes les choses, mais il est au milieu d'elles, il est en elles.

Pourquoi s'étonner? Le soleil lui-même, quelle immense partie du monde ne voit-il pas, n'éclaire-t-il pas à la fois? Quelle longue série de choses notre intelligence ne peut-elle pas embrasser dans une seule pensée, dans un seul sentiment? et, insensés que nous sommes, nous refusons de croire que plusieurs choses peuvent être vues et conçues en même temps par Celui qui a créé et fait et le soleil et cette même intelligence! Aristote, qui n'a pas beaucoup parlé sur les choses divines, a pourtant dit excellemment, ou plutôt divinement : *Ce qu'est le pilote sur un navire, le cocher sur un char, le coryphée dans un chœur, la loi dans une ville, le général dans une armée : voilà ce que Dieu est dans le Monde : avec cette différence toutefois que, dans le gouvernement, il y a pour les hommes labeur, anxiété, peine; tandis que Dieu accomplit tout sans douleur, sans travail et sans effort.*

Ainsi donc, ô Lipse, il est, il fut, il sera toujours en Dieu CE SOIN VIGILANT ET PERPÉTUEL, SOIN TRANQUILLE, AVEC LEQUEL IL PÉNÈTRE, IL CONNAÎT TOUTES CHOSES, TOUCHE A TOUTES ET LES DIRIGE ET LES GOUVERNE ENCHAÎNÉES DANS UN ORDRE IMMUABLE QUE NOUS NE CONNAISSONS PAS. C'est ce soin que j'appelle ici la Providence. On peut s'en plaindre par faiblesse d'âme; mais nul ne peut en douter, à moins d'être sourd et abruti devant la voix et le sentiment de la Nature entière.

CAP. XIV.

Nihil hîc geri, nisi Providentiæ ejus nutu. ab eâ clades in populos aut urbes immitti. ideo parum pie super iis queri nos aut flere. Denique adhortatio ad parendum Deo. cum quo temere et frustra pugnatur.

Quod si bene imbibisti, si gubernatorem illam vim inserere se atque insinuare, et, ut cum poëta loquar,

..... ire per omnes
Terrasque tractusque maris,

serio et ex animo credis : non video, quis locus ultra esse possit dolori tuo aut querelæ. Illa enim ipsa provida mens, quæ cœlum hoc cottidie volvit revolvit, solem ducit reducit, fruges promit recondit : casus istos et vicissitudines omnes rerum peperit, quas miraris aut indignaris. Grata tu tantum, et nobis commoda, submitti cœlitus putas? imo tristia etiam, et incommoda : nec quicquam omnino in hac grandi machina geritur, turbatur, miscetur (peccatum excipio) cujus non caussa et origo à prima illa caussa. Πάντων enim ταμίαι ἔργων ἐν οὐ ρανῷ, ait Recte Pindarus : et aurea quædam veluti cathena demissa superne est (ut per fabulam Homerus velat) ad quam omnia hæc inferna alligata. Quod ibi labes terræ oppida aliquod absorpsit, à Providentia est : quod alibi pestis multa millia hominum demessuit, ab

CHAPITRE XIV.

Que rien ne se fait ici-bas que par la volonté de la Providence; que c'est par elle que les plaies publiques sont envoyées sur les peuples et sur les villes; que c'est donc manquer de piété de s'en plaindre et de les pleurer. Exhortation à obéir à Dieu, contre lequel il est téméraire et inutile de lutter.

Si tu m'as bien compris, si tu crois fermement et du fond du cœur que cette force qui nous gouverne intervient et pénètre dans tout, et, pour emprunter la parole du poëte, *qu'elle emplit toutes les terres et toute l'étendue des mers*, je ne vois pas quelle place il peut rester pour ta douleur et pour ta plainte. Car cette intelligence prévoyante, qui, chaque jour, roule et déroule les cieux, amène et ramène le soleil, fait sortir et met en réserve tous les fruits de la terre, c'est elle aussi qui produit tous ces événements et toutes ces vicissitudes qui te surprennent et qui t'indignent. Penses-tu donc que les choses qui nous sont agréables et commodes viennent seules du ciel? Les choses tristes et incommodes en viennent aussi. Rien absolument, j'en excepte le péché seul, ne s'agite, ne se trouble, ne se mêle dans cette machine immense, qui n'ait son origine et sa cause dans cette cause première. *Toutes les choses*, a fort bien dit Pindare, *ont leurs dispensateurs et leurs administrateurs dans le Ciel*; et, comme Homère nous le fait comprendre par un apologue, il y a comme une chaîne d'or suspendue en haut, à laquelle sont attachées toutes les choses d'en bas. Qu'un éboulement de

ista : quod cædes et bellum apud Belgas ab eadem ista. Divinitus, Lipsi, divinitus immissæ omnes istæ clades : ideoque bene et sapienter Euripidi ξυμφοραὶ θεήλατοι dictiæ. Fluxus, inquam, omnis et refluxus hic rerum humanarum, ab illa Luna dependet, ortus regnorum et occasus, ab illo Sole.

Itaque tu nunc cum fræna dolori tuo laxas, et indignaris patriam tuam converti aut everti : ne illud quidem cogitas; quis, et in quem, indignere? Quis? homo, umbra, pulvis. in quem? formido dicere, in deum. Vetustas gigantes quosdam fabulata est, qui divos deturbare agressi de sua arce. mittamus fabulas : vos queruli, ii estis. Si enim hæc omnia non permissa solum à deo, sed immissa; vos qui fremitis, qui repugnatis, quid aliud quam sceptrum illi (quod in vobis est) eripitis, et arbitrium regnandi? Cœca mortalitas! Sol, Luna, sidera, elementa, et omnia hæc secla animantum, parent non invita et obaudiunt supremæ illi legi : nobilissimum rerum homo, solus in conditorem suum calces jacit et resistit.

Atqui si vela ventis dedisses, sequerere non quo

terre engloutisse ici des villes, c'est la Providence qui le veut; que, dans un autre lieu, la Peste moissonne des milliers d'hommes, c'est elle; que la guerre et le carnage s'abattent sur la Belgique, c'est encore elle. C'est Dieu, ô Lipse, Dieu lui-même qui nous envoie toutes ces catastrophes; et Euripide a montré autant de rectitude que de sagesse quand il a dit : *de Dieu viennent toutes les plaies*. C'est de cette Lune et de ce Soleil que dépendent le flux et le reflux des choses humaines, la naissance ou la chute des Empires.

Ainsi donc maintenant lorsque tu es tenté de lâcher la bride à ta douleur, et que tu es indigné à la vue de ta patrie révolutionnée ou ruinée, demande-toi : qui suis-je, et contre qui vais-je m'indigner? Qui tu es? un homme, c'est à dire une ombre, un grain de poussière. Contre qui? je tremble de le dire, contre Dieu! L'antiquité a dit dans ses fables qu'il a existé des géants assez audacieux pour attaquer les Dieux et s'efforcer de les précipiter de leur forteresse. Laissons les fables. Vous qui vous plaignez, vous êtes ces rebelles. En effet, si tous ces événements sont non seulement permis, mais suscités par Dieu, vous qui frémissez, vous qui résistez, que faites-vous autre chose que d'arracher à Dieu, autant qu'il est en vous, son sceptre et la faculté de régner à son gré? Aveugles mortels! Le soleil, la lune, les éléments et toutes ces générations d'êtres animés obéissent avec docilité et se soumettent à cette loi suprême : et l'homme, la plus noble des créatures, jette la pierre à son Créateur et lui résiste.

Si tu mettais à la voile, tu arriverais où te pousse-

voluntas impelleret, sed quo illi : et in hoc vitæ Oceano spiritum illum sequi recusas, temperatorem Universi : Et recusas tamen frustra, quia aut sequere, aut trahere : et cœlestia illa decreta vim suam ordinemque servabunt, sive in volentem sive in rebellem. Rideamus, si is qui cymbam ad rupem alligavit et funem identidem trahat, rupem ad se accedere censeat, cum ipse ad illam : et non major nostra stultitia est, qui ad rupem illam æternæ Providentiæ nexi, trahendo et reluctando volumus eam nobis obsequi, non nos ipsi? Mittamus aliquando hæc vana ; et, si sapimus, sequamur ab alto attrahentem illam vim, et æquum censeamus ut homini placeat, quidquid placuit Deo. Miles in Castris, audito viæ signo, vasa colligit; audito pugnæ, deponit; animo, oculis, auribus, paratus ad omne imperium et intentus. idem nobis sit, et in hac militia sequamur alacres et pleno gradu quocumque vocantem Imperatorem.

Ad hoc sacramentum adacti sumus, ait Seneca, *ferre mortalia : nec perturbari his, quæ vitari nostræ potestatis non est. In regno nati sumus* : DEO PARERE, LIBERTAS EST.

rait non ta volonté, mais le vent : et sur cet Océan de la vie, tu refuses de suivre ce souffle modérateur de l'Univers! et tu le refuses vainement, car il faut suivre ou être traîné. Les décrets célestes conserveront sur toi leur force, et à leur moment, que tu sois soumis ou révolté. Nous ririons si nous voyions un homme qui, après avoir attaché son esquif à un rocher, tirerait sur la corde, espérant amener la roche vers lui, quand c'est lui-même qui serait attiré vers elle : mais notre sottise n'est-elle pas plus grande encore, à nous qui, liés à ce rocher de l'éternelle Providence, voulons, à force de la tirer à nous et de lutter contre elle, qu'elle nous obéisse, et non pas lui obéir nous-mêmes? Mettons enfin de côté tous ces vains efforts. Si nous sommes sages, suivons cette force qui nous entraîne d'en haut, et trouvons juste que plaise aux hommes tout ce qui plaît à Dieu. Le soldat dans les camps, au signal du départ, ramasse tous ses ustensiles ; au signal du combat, il les dépose ; de l'esprit, de l'œil, de l'oreille, il se tient attentif à tout commandement et prêt à obéir. Faisons de même, et, dans cette milice de la vie, suivons notre commandant avec empressement et d'un bon pas partout où il nous appelle. *Nous sommes obligés par notre engagement,* dit Sénèque, *à supporter les choses mortelles, à ne pas nous troubler de ce que nous ne pouvons empêcher. Nous sommes nés en puissance de maître.* OBÉIR A DIEU, C'EST LA LIBERTÉ.

CAP. XV.

Ad secundum pro Constantia argumentum transitum, quod à Necessitate. Vis ejus et impetus. Dupliciter ea Necessitas considerata : et primo in rebus ipsis.

Hoc firmum, Lipsi, et Vulcanium plane scutum contra omnia externa : hæc *aurea illa arma*, quibus tectos, Plato pugnare nos jussit in casum et Fortunam : Deo subjici, Deum cogitare : et in omni eventu, mentem hanc flectere ad magnam illam mundi Mentem. Providentiam dico. Cujus pias et felices copias quoniam satis explicui : producam et inducam agmen alterum, quod sub Necessitatis vexillo. Agmen forte, durum, ferreum : et quam non vane legionem dixerim Fulminatricem. Rigida enim et infracta ista vis, quæ omnia domat, superat : et cui mirabor, Lipsi, si resistes. Thales interrogatus olim, τί ἰχυρότατον, recte respondit, Ἀνάγκη. πάντων γὰρ κρατεί. et sermo de eadem vetus etsi parum cautus, τὴν ἀνάγκην οὐδὲ τοὺς θεοὺς βιάζεθαι. Hanc providentiæ nunc adtexo; quia cognata illi, vel, ut verius dicam, ex ea nata. A deo enim ejusque decretis Necessitas, nec aliud hæc Ἀνάγκη, ut Græcus Philosophus definivit, quam Κρίσις βεβαία καὶ ἀμετάτρεπτω δύναμις τῆς προνοίας : FIRMA *sanctio, et immutabilis Providentiæ potestas*. Eam Malis publicis intervenire, dupliciter

CHAPITRE XV.

Transition au second argument pour la Constance : la Nécessité; sa violence et son impétuosité. Qu'il faut considérer la Nécessité sous un double point de vue, et d'abord dans les choses elles-mêmes.

Voici, Lipse, le bouclier solide, aussi sûr que celui forgé par Vulcain, que nous pouvons opposer à toutes les choses extérieures; voici *les armes d'or* dont Platon nous invite à nous munir contre les coups du hasard ou de la fortune : être soumis à Dieu, penser à Dieu, et, dans tout événement, tourner notre intelligence vers cette grande âme du monde, appelée la Providence. Maintenant que j'ai suffisamment déployé ses troupes pieuses, je produirai et ferai avancer un autre bataillon sous l'étendard de la Nécessité; bataillon terrible, dur comme le fer, et que je pourrais appeler justement la Légion Fulminante. C'est une force rigide, que rien ne brise, qui dompte et renverse tout : je serai bien étonné, Lipse, si tu lui résistes. On demandait un jour à Thalès : *qu'y a-t-il de plus fort au monde?* Il répondit avec raison : *la Nécessité, car elle domine tout*, ajoutant, avec peu de prudence toutefois, ce vieux proverbe : *les Dieux mêmes ne peuvent forcer la Nécessité*. Je la réunis à la Providence, parce qu'elle lui touche de près, ou, pour dire plus vrai, parce qu'elle est née d'elle : car la Nécessité vient des décrets de la Providence, et elle n'est autre chose, suivant la définition du philosophe grec, que LA SANCTION INÉBRANLABLE ET L'IMMUABLE

evincam, A rebus, et à Fato. A rebus ipsis : quoniam ingenium hoc omnibus creatis, ut insita quadam vi ad mutationem ferantur et casum. Ut ferro consumens quædam rubigo per naturam agnata est : ligno, exedens caries aut teredo : sic animalibus, oppidis, regnis, internæ et suæ caussæ pereundi. Supera, infera respice ; grandia, parva ; manufacta, aut mente : ab omni ævo corruunt, et corruent in omne ævum. Atque ut flumina ad mare feruntur, perpeti et prono cursu : sic res omnes humanæ, per hunc (ut sic dicam) cladium canalem labuntur ad suam metam. Meta ea, mors et interitus, quibus Pestis, Bella, Cædes, administri et instrumenta. Ita si mors iis necessaria : necessariæ hoc respectu et clades. Quod ut clarius videas sub exemplis, non diffugiam mente et animo paulisper tecum peregrinari per magnum hoc Universum.

POUVOIR DE LA PROVIDENCE. Qu'elle intervienne dans les maux publics, je l'établis doublement et par les choses elles-mêmes et par le Destin : par les choses elles-mêmes, parce qu'il est de la nature de tout ce qui est créé d'être emporté par une certaine force intérieure vers le changement et la ruine. De même que la Nature attache au fer la rouille qui le consume, au bois la carie ou le ver qui le ronge : ainsi les animaux, les cités et les empires portent en eux-mêmes les causes de leur destruction. Regarde en haut et en bas, les choses grandes et petites, les œuvres de la main ou de l'intelligence : toujours elles se sont écroulées et toujours elles s'écrouleront. Comme les fleuves sont portés à la mer par la pente continue de leur cours ; de même les choses humaines sont, si j'ose ainsi parler, entraînées jusqu'à leur terme dans ce torrent de calamités. Leur terme, c'est la mort et la destruction, dont la Peste, la Guerre et le Carnage sont les ministres et les instruments. Si donc la mort est nécessaire, nécessaires aussi sont les maux qui la produisent. Pour que tu le puisses voir plus clairement par des exemples, je ne me refuserai pas à parcourir un peu avec toi ce vaste univers, en esprit et par la pensée.

CAP. XVI.

Exempla necessariæ mutationis aut mortis in toto Orbe. Cœlum et elementa converti, aliquando interitura, idem in oppidis spectari, in provinciis, et regnis. Denique gyrare hic omnia, nec quidquam stabile aut firmum.

ÆTERNA lex à principio dicta omni huic Mundo, nasci, denasci, oriri, aboriri : nec quidquam stabile aut firmum arbiter ille rerum esse voluit, præter ipsum.

..... μόνοις, οὐ γίγυεται
Θεοῖσι γῆρας, οὐδὲ μήν θανεῖν ποτε.
Τὰ δ' ἄλλα συγχεῖ πάνθ' ὁ παγκρατὴς χρόνω

exclamat Tragicus vates. Omnia ista quæ suspicis, quæ miraris, vicibus suis aut pereunt, aut certe mutantur.

Solem illum vides? deficit. Lunam? laborat et tabescit. Sidera? labuntur et cadunt. Et ut velet aut excuset hæc ingenium humanum : evenere tamen in cœlesti illo corpore et evenient, quæ Mathematicis legem omnem frangant et mentem. Cometas omitto, varia forma, vario situ, et motu : quos omnes ab aëre et in illo esse, haud facile imponat mihi Lycæum : sed ecce nuper negotium Astrologis fecere novi quidam motus deprehensi, et novæ stellæ. Sidus exortum hoc ipso anno ; cujus incrementa et decrementa clare observata.

CHAPITRE XVI.

Exemples de mutation et de mort dans le monde entier. Que le ciel et les éléments se transforment et doivent périr un jour; qu'il en est de même des villes, des provinces et des royaumes; enfin que tout est en mouvement, et qu'il n'y a rien de stable ni de fixe.

Une éternelle loi, édictée à l'origine des choses, veut que tout dans ce monde naisse et meure, commence et finisse. Le souverain arbitre de toutes choses a voulu qu'il n'y eût ici-bas rien de fixe et de stable que lui-même. *Dieu seul*, s'écrie le poëte tragique, *n'est menacé ni par la vieillesse, ni par la mort : mais les autres choses, l'âge vainqueur les dompte et les confond toutes.* Toutes ces choses que tu regardes d'en bas et que tu admires, à leur tour elles périssent ou certainement se transforment.

Ce Soleil que tu vois, il s'use; la Lune, elle s'épuise et vieillit; les Astres, ils glissent et tombent. Quoique fasse l'esprit humain pour dissimuler et excuser ces défaillances, il arrive et il arrivera dans le corps céleste des événements faits pour déconcerter toutes les lois et toutes les idées des mathématiciens. Je ne veux rien dire des Comètes variables dans leur forme, variables dans leur orbite et dans leur mouvement, car le Lycée ne me fera pas croire aisément qu'elles sont dans l'air et formées de l'air. Mais voici que naguères les astrologues ont été troublés dans leurs calculs, et qu'ils ont constaté dans les cieux de nouveaux mouvements et

vidimusque (difficulter creditum) in cœlo ipso nasci aliquid posse, et mori. Quin Varro ecce apud Augustinum clamat et adserit, *stellam Veneris quam Plautus Vesperuginem*, Homerus, εὔπερον *appellat, colorem mutasse, magnitudinem, figuram, cursum*. Proximum cœlo aërem inspice. mutatur cottidie : et in ventos abit, nubes et imbres.

Transi ad aquas, flumina illa, quæ perennia dicimus, et fontes, alias periisse videbis ; alias alveum mutasse et cursum. Ipse ille Oceanus, magna et arcana Naturæ pars, modo tempestatibus attollitur aut dejicitur : et ut eæ non sint, suos habet aquarum accessus et recessus. atque ut interire eum totum posse censeas, crescit minuiturque cottidie per partes.

Iam si Terram intueris, quam unam immobilem voluerunt, et vi sua stare[1] : ecce illic labat, et tremore atque occulto spiritu concutitur : alibi aqua corrumpitur, aut igne. Pugnant enim et hæc inter se : neu bella inter homines tantum esse indignere, sunt inter elementa ipsa. Diluvies maris subita inundatioque, quot terras imminuit, aut absorpsit! olim magnam

[1] Vi suá stare, *d'où le nom de* Vesta.

des étoiles nouvelles. Cette année même (1572), il a surgi un astre dont on a pu clairement observer les accroissements et les décroissances; et, ce qui est difficile à croire, nous avons pu voir de nos yeux que dans le Ciel même quelque chose peut naître et mourir. Varron, cité par saint Augustin, affirme et proclame que *l'étoile de Vénus appelée par Plaute Vespurgo, et par Homère Étoile du soir, a changé de couleur, de grandeur, de figure et de cours*. Regarde l'atmosphère près de nous : elle change chaque jour sous l'action des vents, des nuages et de la pluie.

Passe aux eaux : vois ces fleuves dont le cours est permanent, et ces sources appelées intarissables; ici tout a disparu, ailleurs le lit ou la direction a changé. L'Océan lui-même, cette grande et mystérieuse partie de la Nature, est tantôt soulevé, tantôt abaissé par les tempêtes; et alors même qu'elles n'existeraient pas, il a le flux et le reflux de ses ondes, et, pour que tu comprennes que lui-même il peut périr tout entier, il s'accroît ou il diminue par endroits.

Si maintenant tu diriges tes regards vers la Terre, qu'on avait voulu nous donner pour immobile et se soutenant par sa force intrinsèque [1], tu la verras ici ébranlée et secouée par un tremblement ou un souffle inconnu; ailleurs bouleversée par l'eau ou par le feu. Là aussi éclatent des combats. Ne t'irrites pas de voir la guerre entre les hommes, car tu la retrouves aussi entre les éléments. Combien de terres diminuées ou englouties par le débordement et l'inondation subite de la mer! Autrefois, cette grande île de l'Atlantide que je

illam Atlantidem insulam (nec enim meo animo fabula est) postea Helicen, Buren (1) : et ne ad vetera aut remota eamus, apud nos Belgas, patrum ævo, duas (2) insulas cum oppidis virisque. Quin jam nunc cum maxime cærulus ille Divus novos sibi sinus aperit, lambens cottidie et abrodens infidum marginem, Frisiorum, Caninefatum, Cauchorum. Nec terra ipsa muliebri ignavia cessat : sed interdum se vindicat, et in medio mari insulas sibi facit : mirante et indignante cano illo patre.

Quod si ad interitum mutationemque magna illa corpora, et nostro sensu æterna, destinata sunt : quid censes oppida, respublicas, regna? quæ tam mortalia esse necessum est, quam eos qui fecerunt. Ut hominibus singulis adolescentia sua, robur, senecta, mors : sic istis. Incipiunt, crescunt, stant, florent : et omnia ideo, ut cadant. Unus fub Tiberio terræmotus, duodecim celebres Asiæ urbes evertit. totidem Campaniæ oppida alius, sub Constantino. et unum aliquod Attilæ bellum, plus centenas. Veteres Ægypti Thebas vix fama retinet : centum Cretæ urbes vix fides. et ut ad certiora veniam, cadavera Carthaginis, Numantiæ, Corinthi, prisci viderunt et mirati sunt : nos Athenarum, Spartæ, et tot illustrium urbium ignobiles rui-

(1) Villes de l'Achaïe septentrionale détruites par la mer, l'an 373 av. J. C.

(2) Du côté de la Zélande, lors de la terrible inondation de 1282 qui forma le golfe du Zuyderzée.

suis loin de tenir pour une fable, puis Hélice et Bura [1]; et pour ne pas recourir à des temps si anciens, ni à des lieux si éloignés, chez nous-mêmes Belges, nos pères n'ont-ils pas vu s'engloutir deux îles avec leurs villes et leurs habitants [2] ? De nos jours encore, la mer s'ouvre de nouveaux golfes, battant et corrodant incessamment le rivage peu sûr des Frisons, des Caninéfates, des Cauchois. De son côté, la Terre ne se tient pas dans une inertie passive : elle se venge parfois, et pousse des îles au milieu de l'Océan, malgré la surprise et l'indignation de ce vieillard couvert d'écume.

Si tous ces grands corps qui nous paraissent éternels sont ainsi voués au changement et à la destruction, que sera-ce, à ton avis, des Cités, des Républiques et des Royaumes nécessairement périssables comme ceux qui les ont fondés? Les États, comme les hommes, ont leur adolescence, leur âge viril, et leur vieillesse. Ils naissent, ils croissent, ils durent et florissent, et tout cela pour tomber enfin. Un tremblement de terre, sous Tibère, renversa douze célèbres villes de l'Asie ; un autre en détruisit autant dans la Campanie, sous Constantin, et une seule guerre d'Attila en ruina pour jamais plus de cent. A peine la Renommée garde encore la mémoire de l'antique Thèbes Égyptienne ; à peine tu peux croire aux cent villes de la Crète ; et pour venir à des choses plus certaines, les anciens ont visité les cadavres de Carthage, de Numance et de Corinthe avec la même stupeur qui nous saisit, nous aussi, devant les ruines d'Athènes, de Sparte et de tant de villes illustres. Elle-même, cette fière dominatrice du Monde et

nas. Illa ipsa rerum gentiumque domina et falso Æterna urbs, ubi est? obruta, diruta, incensa, inundata; periit non uno leto, et ambitiose hodie quæritur nec invenitur in suo solo. Byzantium illud vides, quod sibi placet duplicis imperii sede? Venetias istas, quæ superbiunt mille annorum firmitate? veniet illis sua dies : et tu nostra Antuerpia, ocelle urbium, aliquando non eris. Diruit videlicet construitque, et (si fas dicere) ludit in rebus humanis magnus ille architectus : et velut plastes, varias sibi formas et imagines fingit ac defingit ex hac argilla.

Oppida adhuc loquor et urbes : sed regna etiam et provinciæ trahuntur in hanc labem. Olim Oriens floruit; et Assyria, Ægyptus, Iudæa valuêre armis ingeniisque : sors ea in Europam transiit, quæ tamen ipsa, ut corpora instante morbo, vibrari mihi nunc videtur, et præsentiscere magnum suum casum. Quod amplius et numquam satis miremur, hic à quinque annorum millibus et quingentis habitatus orbis senescit : et ut Anaxarchi explosæ olim fabulæ iterum applaudamus, surgunt alibi succrescuntque novi homines et novus Orbis.

O mira et numquam comprehensa Necessitatis lex! abeunt omnia in hunc nascendi pereundique fatalem

des Nations, la Ville par excellence, la ville Éternelle qu'est-elle devenue? Bouleversée, détruite, incendiée, inondée, elle est morte de mille morts, et aujourd'hui, sur son propre sol, on la cherche et on ne la trouve plus. Vois-tu cette superbe Byzance, glorieuse d'avoir été la capitale de deux Empires? Et Venise qui s'enorgueillit de mille années de stabilité prospère? Leur jour viendra. Et toi aussi, ô notre Anvers, joyau des villes, il sera un temps où tu n'existeras plus! Le grand et suprême Architecte construit et renverse : on dirait qu'il se joue au travers des choses humaines : comme un modeleur, il pétrit cette argile et lui donne et lui retire à son gré toutes les formes et toutes les figures.

Jusqu'ici j'ai parlé des villes et des cités : les Royaumes et les provinces sont sujets aux mêmes écroulements. Autrefois l'Orient a été florissant; l'Assyrie, l'Égypte et la Judée ont brillé par les armes et par le génie; la prédominance a passé ensuite à l'Europe qui, cependant, aujourd'hui, comme les corps menacés de maladie, me semble frémir et frissonner convulsivement et pressentir quelque terrible catastrophe. Bien plus, et ce que nous ne saurions assez admirer, ce monde habité depuis cinq mille cinq cents ans vieillit à son tour. Comme pour nous faire applaudir une seçonde fois la fable si applaudie jadis d'Anaxarque, voici qu'ailleurs surgissent de nouveaux hommes et un monde nouveau.

O loi merveilleuse et jamais assez comprise de la Nécessité! Tout est entraîné dans ce fatal tourbillon de naissances et de morts : dans cette grande machine de

gyrum : et longævum aliquid in hac machina est, nihil æternum. Attolle et circumfer mecum oculos (non enim me piget premere hunc locum) et vide rerum humanarum alternas vices, et, ut in Oceano, æstus. Tu surge, tu cade. tu impera, tu servi. tu occultare, tu emerge. et eat hic rerum in se remeantium orbis, quamdiu erit ipse Orbis. Germani feri olim fuistis? nunc mitescite ante plerosque populos Europæ. Britanni inculti et inopes? deliciis ac divitiis Ægyptios provocate et Sybaritas. Græcia olim floruit! nunc jaceat. Italia sceptrum tenuit? nunc serviat. Vos Gothi, vos Vandali, vos fex Barbarorum prodite è latebris, et gentibus imperate per vices. Adeste etiam pelliti vos Scythæ et potenti manu paulisper habenas temperate Asiæ atque Europæ. Sed isti ipsi mox discedite, et sceptrum relinquite illi ad Oceanum genti. Fallor enim? an Solem nescio quem novi imperii surgentem video ab Occidente?

l'Univers, il y a des rouages qui durent longtemps, rien qui soit éternel. Lève avec moi les yeux, car je ne suis pas fâché d'insister ici, porte tes regards autour de toi, et considère le bouillonnement des choses humaines agitées comme les flots de l'Océan. Que l'un surgisse, que l'autre tombe ; que celui-ci commande, que celui-là obéisse ; qu'ici l'on disparaisse, que là on émerge ; et que cette trombe des choses de l'Univers, revenant sans cesse sur elles-mêmes, roule aussi longtemps que durera l'Univers. Germains, vous étiez barbares autrefois? Aujourd'hui, soyez civilisés avant la plupart des peuples de l'Europe. Anglais, vous étiez incultes et pauvres? Que votre luxe et vos richesses vous placent au dessus des Égyptiens et des Sybarites. La Grèce autrefois a été florissante? Que maintenant elle gise abattue. L'Italie a tenu le sceptre? Qu'elle tombe dans la servitude. Vous, Goths, vous, Vandales, vous le rebut des Barbares, sortez de vos retraites : à votre tour commandez aux Nations. Jusqu'à vous, Scythes, couverts de fourrures, paraissez, et, d'une puissante main, guidez pour un peu de temps dans la carrière et l'Europe et l'Asie. Mais vous-mêmes, bientôt, disparaissez, laissez le sceptre à cette race de l'Océan : car je me trompe, ou je vois le Soleil de je ne sais quel nouvel Empire se lever à l'Occident.

CAP. XVII.

Ventum ad Necessitatem qua à Fato Fatum ipsum primo adsertum. Vulgi in eo et sapientum universum quemdam consensum fuisse, sed in partibus dissensum. Quotuplex priscis Fatum.

Dixerat Langius : et lacrymas mihi pæne expresserat hic sermo. ita visus mihi in clara luce cernere ludibria rerum humanarum. Et exclamans, Heu, quid aut ipsi sumus, inquam, aut omnia hæc in queis sudamus? τί δέ τις ; τί δ'οὔτις ; σκίας ὄναρ ἄνθρωπος, ut vere nimis olim Lyricus vates.

Langius ad me, At tu adolescens, inquit, non adspice solum ista, sed despice : et Constantiam animo imprime, ex hac inconstanti et desultoria levitate omnium rerum. Inconstantem dico, à mente et sensu nostro. quia Deum providentiamque si adspicis, rato omnia et immobili ordine decurrunt. Iam enim omissis gladiis, ad machinas venio : nec telis dolorem tuum oppugnabo, sed tormentis. Fati arietem intorquebo, firmum, validum : et quem nulla unquam humana vis elidet, aut acumen eludet. Qui locus etsi lubricus ad lapsum : tamen ingrediar. sed caute, lente, et quod Græci dicunt, ἡσύχῳ ποδί. Ac principio Fatum aliquod

CHAPITRE XVII.

On vient à la Nécessité à laquelle le Destin est attaché par le Destin lui-même. Sorte d'assentiment universel du Vulgaire et des Sages sur le Destin; dissentiment sur différents points.

Langius avait fini de parler, et son discours faisait presque tomber les larmes de mes yeux, tant je croyais voir en pleine lumière la vanité des choses humaines. Je m'écriai : hélas! qui sommes-nous? que sont toutes ces choses pour lesquelles nous prenons tant de peines? Il avait trop raison le vieux poëte lyrique quand il disait : *Qui est quelqu'un? Qui n'est personne? L'homme est l'ombre d'un songe!*

Langius alors : Jeune homme, dit-il, il ne suffit pas de voir ces choses; il faut les considérer de haut. Que cette mobilité inconstante et volage de tout ce qui existe imprime la Constance dans ton âme. Mais quand je parle ici d'inconstance, prends bien garde que j'entends à notre jugement et à notre sens : car si tu regardes vers Dieu et la Providence, tu reconnaîtras que tout est réglé dans un ordre calculé et immuable. Maintenant, quittant le glaive, j'en viens aux machines de guerre; car ce n'est plus seulement à coups de javelot, mais avec l'artillerie que je vais livrer bataille à ta douleur. Je lancerai contre elle le bélier solide et irrésistible du Destin qu'aucune force ne brise, qu'aucun angle n'élude. Quoique ce terrain soit glissant et périlleux, j'y entrerai, mais avec précaution, lentement, et, comme disent les Grecs, *d'un pied modeste*. Et d'abord, qu'il y ait un

in rebus esse, non tu Lipsi, ut opinor, non gens aut ætas ulla dubitavit.

Ego interpellans, Ignosce, inquam, si rem eligo tibi objicior in hoc cursu. Fata mihi opponis? Futilis hîc aries, Langi, et qui Stoïcorum nervis dirigitur parum firmis. Libere dico, et illa ego sperno, et Parcas : et cum Plautino milite, totum hoc anile agmen uno spiritu difflaverim, ut folia ventus.

Langius severo atque adeo minace oculo, Temerarie et inconspecte, inquit, fata tu eludis aut tollis? non potes : nisi unà vim omnem tollis numenque divinum. Si enim deus est, Providentia est : si hæc, Decretum et ordo rerum : si istud, firma et rata Necessitas eventorum. Quomodo exis hunc ictum? aut quâ securi scindis hanc cathenam? Deum enim et æternam illam mentem, non aliter cogitare nobis fas, quam ut scientia et prævisio in eo sint æternæ. Eumdemque fixum, firmum, immutabilem, semper unum et sui similem sentimus : in iis quæ semel voluit aut vidit, nihil flectentem, nihil fluctuantem.

Οὐ γάρ τ'αἶψα θεῶν τρέπεται νόωσ ἀιὲνὲόντων.

Quæ si vera fateris (et fatearis necessum est, nisi rationem omnem exuis et sensum :) illud quoque adfa-

Destin dans les choses, je présume, Lipse, que tu n'en doutes pas plus que n'en ont douté toutes les nations et tous les âges.

Je l'interrompis à ces mots : Excusez-moi de vous arrêter par une objection. Vous m'opposez le Destin? Si c'est là votre artillerie, Langius, vous pouvez la laisser à l'arsenal. C'est un bélier impuissant mis en mouvement par les efforts peu efficaces des Stoïciens. Je le dis avec franchise, je fais peu de cas du Destin et des Parques. Avec le soldat de Plaute, je n'aurai qu'à souffler sur ce bataillon de vieilles femmes pour le balayer, comme le vent balaie les feuilles sèches.

Mais Langius, me regardant d'un œil sévère et presque menaçant, me répondit : Téméraire et inconsidéré? tu veux échapper au Destin et le supprimer? Tu ne le peux, à moins que tu ne supprimes en même temps la puissance et la volonté divines. S'il y a un Dieu, il y a une Providence : s'il y a une Providence, il y a une loi et un ordre de choses; et si cet ordre existe, il y a une nécessité absolue et calculée de tous les événements. Comment pareras-tu ce coup-là? Avec quelle hache briseras-tu cette chaîne? En effet, nous ne pouvons concevoir Dieu et cette intelligence éternelle qu'en lui supposant une science et une précision éternelles. Nous sentons qu'il est fixe, ferme, immuable, toujours un, toujours semblable à lui-même, ne faiblissant en rien, n'hésitant en rien dans ce qu'une fois il a voulu ou vu. *Car la pensée des Dieux éternels ne change pas*. Si tu avoues que cela est vrai, et tu ne peux te refuser à cet aveu, si tu n'as perdu tout sens et toute

tere, decreta omnia divina firma et immota esse, ab æterno in æternum. At ex eo necessitas emergit, et hoc quod illudis fatum. Cujus rei tam liquida et tam obvia veritas, ut non alia veterior aut receptior sententia inter gentes. omnibusque fere, quibus dei aut providentiæ lux aliqua adfulsit, his et Fati. Ut iidem illi primi purique igniculi, qui homini illum aperuere : præluxisse pariter videantur ad istud. Homerum ecce adi et audi, primum et sapientissimum poëtarum. mentior, si aliam magis orbitam divina illa Musa calcavit et inculcavit, quam hanc Fatalem. Nec abiit reliqua poëtarum stirps à suo patre. Euripidem, Sophoclem, Pindarum : et è nostris, Virgilium vide. Ad historicos me vocas? omnium illæ voces, Fato hoc tale accidisse, et, Regna eversa aut stabilita Fatis. Ad philosophos? quibus cura major eruendæ et tuendæ contra vulgum veritatis. At illi cum in plerisque aliis diversi ierint, studio et malo ambitu certandi; mirum quam omnes convenerint in unius hujus viæ capite, quæ ducit ad Fatum.

Capite viæ dixi, quia non eo negatum, quin ea in plures mox semitas secta. quas tamen omnes ad hoc

raison, il te faut avouer aussi que tous les décrets divins sont fermes et immuables de toute éternité et pour l'éternité. De là ressort la Nécessité, et de la Nécessité ce Destin dont tu ris. La vérité de cette déduction est tellement claire et évidente qu'il n'en est pas d'autre plus ancienne et plus générale parmi les peuples. Presque tous ceux chez qui a brillé quelque lumière de Dieu et de la Providence ont aussi reconnu le Destin. Pour te prouver que ces premières et pures étincelles qui ont révélé Dieu à l'homme, lui ont en même temps fait connaître le Destin, je te renvoie au premier et plus sage des poëtes, Homère. Dis que je mens, si cette muse divine a battu et signalé aucune autre route avec autant de persistance que celle de la Fatalité; en cela, toute la race des poëtes a suivi l'exemple du père, et Euripide, et Sophocle, et Pindare; parmi les nôtres, vois Virgile. En appelleras-tu aux historiens? Tous, d'une commune voix, nous racontent que tel accident est arrivé par le Destin, que les Empires ont été renversés ou établis par le Destin. Veux-tu consulter les Philosophes dont le soin principal est de rechercher la vérité et de la défendre contre le vulgaire? Entraînés par le désir fâcheux ou plutôt par la rage de disputer, ils sont en désaccord sur presque toutes les questions : mais admire comme ils s'entendent tous sur un seul point, le commencement de la voie qui conduit au Destin.

Je dis le commencement, car ils se séparent bientôt pour suivre des sentiers différents. Ces sentiers peuvent être réduits à quatre, et ils mènent au Destin mathé-

Quadrifinium videor posse reducere, Fati Mathematici, Naturalis, Violenti, Veri. Quæ explicabo breviter, et tamquam pedem in singulis ponens : quia vulgo confusio hic et error.

CAP. XVIII.

Tria prima genera Fati explicata breviter, omnium definitio sive descriptio. Stoïci leviter et breviter excusati.

Ac Fatum Mathematicum quidem apello, QUOD LIGAT ET NECTIT FIRMITER ACTIONES OMNES EVENTUSQVE AD VIM SIDERUM ET POSITURAM STELLARUM. Cui Chaldæi et Astrologi, primi auctores : interque philosophos fundus et subscriptor, sublimis ille Mercurius ([1]), qui Providentiam, Necessitatem, Fatum, subtiliter nec vane prorsus distinguens, ait : *Providentia est perfecta et absoluta ratio cœlestis dei, cui duæ cognatæ facultates, Necessitas et Fatum. Et Fatum quidem subservit ministratque Providentiæ, simul et Necessitati : at Fato ipsi, subserviunt stellæ. Nam nec Fati vim effugere quisquam potest, nec cavere sibi à vi et potentia stellarum. Hæc enim, tela et arma Fati, cujus arbitrio, cuncta efficiunt et perficiunt Naturæ atque Hominibus.* Et in eadem stulta navi hodie (pudor Christiani nominis !) Astrologorum fere vulgus.

([1]) Platon lui-même, dans *le Timée*, paraît incliner vers cette opinion.

matique, au Destin naturel, au Destin violent, au Destin véritable. Je t'expliquerai brièvement ces divers systèmes, mais comme en posant à peine le pied sur chacun d'eux, car là règnent généralement la confusion et l'erreur.

CHAPITRE XVIII.

Courte explication des trois premiers systèmes sur le Destin. Leur définition et leur description. Les Stoïciens légèrement et brièvement excusés.

J'appelle Destin mathématique CELUI QUI LIE ET RATTACHE FORTEMENT TOUTES LES ACTIONS ET TOUS LES ÉVÉNEMENTS A L'INFLUENCE DES ASTRES ET A LA POSITION DES ÉTOILES. Il a été imaginé d'abord par les Chaldéens et les Astrologues; et, parmi les Philosophes, son principal adhérent et soutien fut ce sublime Mercurius (1) qui, distinguant avec subtilité, mais non sans raison, la Providence, la Nécessité et le Destin, a dit : *La Providence est la raison parfaite et absolue du Dieu Céleste; elle a deux facultés sœurs, la Nécessité et le Destin. Le Destin sert et aide en même temps la Providence et la Nécessité; et au Destin lui-même obéissent les Étoiles. Personne ne peut échapper au Destin, ni se mettre à l'abri contre la force et la puissance des Étoiles. Celles-ci sont les traits et les armes du Destin, au gré duquel elles font et parfont toutes choses dans la Nature et dans les hommes.* Et dans ce même navire désemparé, nous voyons encore aujourd'hui s'embarquer, à la honte du nom Chrétien, le vulgaire des Astrologues.

At Naturale Fatum voco, ORDINEM CAUSSARUM NATURALIUM, QUÆ (nisi impediantur) VI ET NATURA SUA CERTUM EUMDEMQUE PRODUCUNT EFFECTUM. Aristoteles in hac parte, si Alexandro Aphrodisiensi (1) fides, interpreti ejus haud insido. itemque Theophrastus, qui clare scribit : τὴν εἱμαρμέ νην εἶναι τὴν ἑκάςου Φύσιν, *Fatum esse uniuscujusque naturam*. Ex horum mente, quod homo hominem gignit, Fato sit : quod moritur ab internis et sine aliena vi caussis, Fato. et retro (2), Quod homo serpentem gignit aut monstrum, præter Fatum : itemque, quod gladio occiditur, aut igne. Sententia non valde peccans, quia ad vim Fati ne adsurgit quidem. quis autem casum non vitet, qui non ascendat? Et talis in divinis ubique fere Aristoteles est (3) : libellum illum de Mundo excipio, qui totus aureus, ab alia mihi videtur et magis cœlesti aura. Quin hoc amplius in Græco scriptore lego, Aristotelem censuisse, τὴν εἱμαρμέ νην οὐκ ἀιτίαν μὲν, τρόπον δέ τινα ἀιτίας συμβεβηκότα πῶς τοῖς τῆς ἀνάγκης τεταγμένοις : *Fatum non esse caussam, sed modum quemdam caussæ accidentem iis quæ à Necessitate ordinata*. Cor philosophi! qui Fortunam Casumque serio numerare inter caussas audet, non audet Fatum.

Sed hunc mitto : ad Stoïcos meos venio (nom enim

(1) Car Aristote se tait sur ce chapitre, sauf dans le *Traité du Monde* où il expose un autre sentiment.

(2) C'est ainsi que nous trouvons dans Cicéron et dans Virgile ces expressions *fato perire*, et *præter fatum*.

J'appelle Destin naturel L'ORDRE DES CAUSES NATURELLES QUI, si elles ne sont empêchées, PRODUISENT PAR LEUR FORCE ET LEUR NATURE PROPRE UN EFFET DÉTERMINÉ, TOUJOURS LE MÊME. Aristote était de ce parti, du moins, si nous nous en rapportons à Alexandre Aphrodisien (1), son interprète ordinairement fidèle ; de même Théophraste qui a écrit nettement *que la nature de chacun dépend du Destin*. De l'avis de ces Philosophes, lorsqu'un homme engendre un homme, ou lorsqu'il meurt par des causes internes et non par une violence étrangère, c'est par l'effet du Destin. Mais, au contraire (2), c'est en dehors du Destin qu'un homme engendrerait un serpent ou un monstre, ou qu'il périt par le glaive et par le feu. Cette opinion ne pèche pas beaucoup, parce qu'elle ne s'élève pas jusqu'à la véritable doctrine du Destin : il est facile d'éviter de tomber quand on ne monte pas. C'est ce que fait assez généralement Aristote en ce qui concerne les choses divines (3). J'en excepte toutefois son livre du Monde qui est tout or et qui me paraît inspiré par un souffle plus céleste. Il y a plus encore : je lis dans un auteur grec qu'Aristote a pensé que *le Destin n'est pas une cause, mais un accident survenu à l'une de ces causes qui ont été réglées par la Nécessité*. Quel cœur de Philosophe qui ose compter sérieusement la Fortune et le Hasard parmi les causes, et qui n'ose y mettre le Destin !

Mais je laisse Aristote et je viens à mes Stoïciens, car je ne cache pas mon estime et ma prédilection pour

(3) Il ne s'explique nulle part ni suffisamment, ni avec clarté sur la Providence : quelques mots seulement dans son *Ethique*.

dissimulo, in pretio et amore mihi ea secta) qui auctores Fati Violenti. Quod definio, cum Seneca, NECESSITATEM RERUM OMNIUM ACTIONUMQUE, QUAM NULLA VIS RUMPAT. aut cum [1] Chrysippo, δύναμιν πνωματικὴν, τάξει τοῦ παντὸς διοικητικήν, *vim spiritalem, ordine Universum hoc gubernantem*. Nec abeunt definitiones illæ nimis a recto aut vero, si sane et modeste interpretere. uti nec tota fortasse eorum sententia, nisi jugulasset eam pridem conversus pollex omnis vulgi. Tribuunt iis duo impia. et, Quod deum subjicem faciunt trigis fati : et, Quod actiones item internas, et nostræ voluntatis. Nec fidenter nimis eos purgem utriusque culpæ. E scriptis enim eorum, quæ pauca restant, est ubi hæc elicias ; est etiam, ubi magis saniora. Seneca sane, porticus illius tibicen haud infirmus, in prius illud impingere videtur, libro quo minime debuit, De Providentia : *Eadem necessitas*, inquit, *et deos alligat. irrevocabilis humana ac divina pariter cursus vehit. Ille ipse omnium conditor ac rector scripsit quidem Fata, sed sequitur. Semper paret, semel jussit*. Et indissolubilis illa cathena nexusque caussarum, quo omnia et omnes ligant, vim facere non obscure videtur Arbitrio humano.

[1] On trouve encore une autre définition du Destin par Chrysippe dans *Aulu Gelle*, liv. VI.

cette école. Ce sont eux qui ont imaginé le Destin violent que je définis avec Sénèque LA NÉCESSITÉ DE TOUTES LES CHOSES ET DE TOUTES LES ACTIONS, QU'AUCUNE FORCE NE PEUT ROMPRE, ou avec Chrysippe (1), LA FORCE SPIRITUELLE QUI GOUVERNE CET UNIVERS AVEC ORDRE. Ces définitions ne s'éloignent pas trop du juste et du vrai, pourvu qu'on les interprète sainement et sans exagération; il en serait peut-être de même de toute leur doctrine, si elle n'était depuis longtemps discréditée par le mauvais sens que lui a donné le vulgaire. On leur attribue deux propositions impies, la première que Dieu même est attaché au char du Destin, la seconde que le Destin dirige nos actes intérieurs, les mouvements de notre volonté; et, à la vérité, je n'entreprendrais pas avec beaucoup de confiance de les justifier absolument de cette double faute. Dans le petit nombre de leurs écrits qui nous restent, il en est quelques uns d'où tu pourrais tirer ces conclusions, et d'autres qui présentent une doctrine plus saine. Sénèque, un des plus fermes piliers de ce portique, semble incliner vers la première proposition, précisément dans le livre où il aurait dû le plus l'éviter, dans son traité de la Providence. Il dit : *La même nécessité enchaîne les Dieux mêmes, et son cours irrévocable emporte également les choses humaines et les choses divines. C'est le Créateur et le modérateur de tout ce qui existe qui a écrit le livre des Destins : mais il s'y conforme. Toujours il obéit à ce qu'il a une fois ordonné.* Cette chaîne indissoluble et cet enlacement des causes qui enchaîne tout et tous, paraît clairement faire violence au libre arbitre de l'homme.

At germani tamen verique Stoïci, aperta fronte professi numquam ista. aut si quid tale iis elapsum in calore illo, ut fit, scribendi sive disserendi, verbis id magis tale comperies, quam re et sensu. Chrysippus ipse (qui primus corrupit et enervavit virilem sectam spinoso acumine quæstionum) de libertate imminuta. apud Agellium diluit et purgat. Nec Seneca noster deum Fato subjicit (sanior illi mens) sed genere quodam sermonis, deum deo. Nam qui inter eos proxime verum accessere, Fatum alias Providentiam ipsam appellabant, alias Deum. Itaque Zeno cum definisset εἱμαρμένην, δύναμιν κινητικὴν τῆς ὕλης κατὰ ταῦτα, καὶ ὡσαύτως : *Vim secundum eadem eodem modo materiæ motricem :* addidit, ἥν τινα μὴ διάφορον καὶ πρόνοιαν καὶ φύσιν καλεῖν : *quam nihil intersit, Providentiam etiam aut Naturam diœisse.* Et Chrysippus ab eadem mente Fatum alibi dixit λόγον ἀΐδιον τῆς προνοίας : *Providentiæ æternam rationem.* Iam Panætius Stoïcus θεὸν ἀπεφαίνετο τὴν εἱμαρμένην, *Deum ipsum dixit esse Fatum.*

Quod idem sentiens clare Seneca : *Quoties voles,* inquit, *tibi licet aliter hunc auctorem rerum et naturarum compellare. Et Iovem illum optimum ac maximum rite dices, et Tonantem et Statorem : qui non, ut historici tradiderunt, ex eo quod post votum susceptum acies Romanorum fugientium stitit, sed quod stant*

Mais cependant les vrais et purs Stoïciens n'ont jamais ouvertement professé de telles doctrines : ou, si quelque chose de semblable a pu leur échapper dans la chaleur de la composition, comme il peut arriver quand on écrit ou quand on disserte, c'est plutôt dans les mots que dans la réalité et dans le sens. Ce même Chrysippe qui, le premier, par la subtilité pointilleuse de ses questions, a corrompu et énervé cette école virile, la justifie et la défend, comme on le voit dans Aulu Gelle, d'avoir porté aucune atteinte à la liberté de l'homme; et notre Sénèque lui-même n'a soumis Dieu au Destin que par manière de parler, car sa pensée était plus saine que son expression, et c'est Dieu lui-même qu'il soumettait à Dieu. Ceux d'entre eux qui ont le plus approché du vrai donnent le nom de Destin, tantôt à la Providence, tantôt à Dieu. C'est pourquoi lorsque Zénon définit le Destin *la force qui met la matière en mouvement suivant une même loi et de la même manière*, il ajoute aussitôt : *et il n'importe en rien qu'on lui donne aussi le nom de Nature, ou de Providence.* Déjà, le Stoïcien Panætius avait dit que *le Destin c'est Dieu lui-même.*

Il est manifeste que Sénèque était animé d'un sentiment semblable dans ce passage : *Il t'est permis, tant que tu le voudras, d'invoquer sous un autre nom le Créateur des choses et de la nature, le Jupiter très bon et très grand ; tu peux l'appeler Tonnant ou Stator. Ce dernier nom ne vient pas, comme les historiens l'ont prétendu, de ce qu'à la suite d'un vœu, Jupiter a arrêté dans sa fuite l'armée des Romains en déroute, mais de*

beneficio ejus omnia, Stator Stabilitorque est. Hunc eumdem et Fatum si dixeris, non mentieris. Nam cum Fatum nihil aliud sit, quàm series implexa caussarum, ille est prima omnium caussa, ex qua cæteræ pendent (1). Quæ postrema tam pie dicta, ut calumniari ea nec Calumnia ipsa possit. Neque abiit hac parte a Stoïcis scriptor ille magnus ad regem magnum : *Existimo autem et Necēssitatem non aliud dici debere, quàm Deum : tanquam stabilem naturam. et Fatum item ipsum, quod connectat omnia, et progrediatur libere ac sine impedimento.*

Qui sermones si quid improvidi habent, nihil tamen impii : et apud æquos interpretes haud longe absunt à vero nostroque Fato. Illud quidem elogium serio Stoïcorum genti do. non aliam sectam majestatem suam et providentiam deo magis adseruisse : non aliam homines ad ætherea illa et æterna traxisse magis. Et in fatalis hujus stadii decursu si quid lapsi : credo, à laudabili bonoque studio fuit, cœcos mortales à cœca Dea revocandi. Fortunam inquio, cujus non solùm numen ab iis fortiter explosum, sed et nomen.

(1) De bénéfic. lib. IV, C. 7

ce que toutes choses sont rendues stables par son bienfait, parce que c'est lui qui établit et qui consolide. Tu ne mentiras pas non plus si tu dis qu'il est le Destin. Car le Destin n'est rien autre que la série et l'enchaînement des causes, et Dieu est la cause première à laquelle se rattachent toutes les autres (1). Ces dernières paroles sont si pieuses, que la calomnie elle-même ne parviendrait pas à les calomnier. En cela Aristote ne s'est pas éloigné des Stoïciens, quand ce grand écrivain, s'adressant au grand Roi dans son traité du Monde, disait : *J'estime que la Nécessité ne doit pas être dite autre chose que Dieu, comme la Nature stable et le Destin lui-même qui enchaîne tout et qui marche librement et sans empêchement.*

Tous ces discours, s'ils peuvent laisser quelque chose à désirer, n'ont pourtant rien d'impie, et quand on les interprète avec équité, ils ne s'éloignent pas trop de nos idées sur le véritable Destin. Je donne sérieusement cet éloge à la secte des Stoïciens, qu'aucune autre n'a affirmé avec tant de précision et de force la Majesté et la Providence de Dieu ; qu'aucune autre n'a fait des efforts plus efficaces pour entraîner les hommes vers la considération des choses célestes et éternelles. Si dans cette arène glissante de la fatalité ils ont fait quelques faux pas, je crois que ce fut par un zèle bon et louable, pour arracher les aveugles mortels au joug de la Déesse aveugle, la Fortune, dont ils ont vigoureusement combattu et la Divinité et même le nom.

CAP. XIX.

Quartum sive verum Fatum explicatum. De nomine ipso dictum breviter Id definitum tenuiore filo : et ostensum à Providentia differre.

Sed de sensu veterum aut dissensu, dixi satis. cur curiose nimis aut subtiliter scruter τὰς ἐν ᾄδου τριακάδας? Cum vero Fato adfatim mihi negotii : quod nunc propono et illustro. Id autem hic appello, æternum Providentiæ decretum : quod tolli non magis è rebus potest, quàm Providentia ipsa. Nec nomen mihi aliquis cavilletur. quia, fidenter hoc adsevero, non aliud huic rei proprium in Romana lingua. Abusi eo veteres? nos utemur : et eductam è Stoïcorum carcere vocem, trahemus ad lucem meliorem. Fatum enim certe à fando : nec aliud proprie, quàm *dictum et jussum divinum* (1). At hoc ipsum illud est, quod hic quærimus.

Fatum enim Verum definio, sive cum illustri Pico : PENDENTEM A DIVINO CONSILIO SERIEM ORDINEMQUE CAUSSARUM. sive nostris verbis, obscurius sed subtilius : INHÆRENS REBUS MOBILIBUS IMMOBILE PROVIDENTIÆ DECRETUM, QUOD SINGULA SUO ORDINE, LOCO, TEMPORE,

(1) Ce sont les paroles de Priscien et de Varron.

CHAPITRE XIX.

Le quatrième et véritable Destin expliqué. Un mot sur son nom. Sa définition. Qu'il diffère de la Providence.

Mais c'est assez du sentiment et du dissentiment des anciens sur cette matière. Pourquoi scruter avec trop de curiosité ou de subtilité des choses aujourd'hui tombées dans l'oubli? Ma grande affaire c'est le véritable Destin que maintenant j'aborde et vais expliquer. J'appelle ainsi le décret éternel de la Providence, qui ne peut pas davantage être enfreint par les créatures que révoqué par la Providence elle-même. Et qu'on ne me chicane pas sur le nom de Destin (*fatum*) que je lui donne, car j'affirme avec confiance que la langue Romaine ne m'en fournit aucun autre plus approprié à la chose. Les anciens en ont abusé? soit : nous, nous en userons; et tirant ce mot de la prison où les Stoïciens l'avaient resserré, nous le mettrons dans une meilleure lumière. Le mot latin que nous traduisons par Destin est *fatum* qui vient incontestablement du verbe *fari*, parler, et il signifie proprement la parole et l'ordre de Dieu ([1]). Or c'est précisément ce que nous cherchons ici.

Je définis donc le Destin, soit, avec l'illustre Pic de la Mirandole, L'ENCHAÎNEMENT, L'ORDRE DES CAUSES QUI DÉPEND DE LA DÉTERMINATION DE DIEU, soit, en d'autres termes, d'une façon un peu plus obscure mais aussi plus subtile, LE DÉCRET IMMUABLE DE LA PROVIDENCE INHÉRENT AUX CHOSES MOBILES, ET QUI FIXE IRRÉVOCABLEMENT L'ORDRE, LE LIEU, LE TEMPS DE CHACUNE D'ELLES. J'ai

FIRMITER REDDIT. Dixi, Providentiæ decretum, quia Theologis qui hodie (venia mihi in libero veri studio sit) non prorsus adsentior, qui id cum Providentia ipsa, re et nomine miscent. Scio arduum imo temerarium, ὑπερούσιον illam et ὑπεροὐράνιον Φύσιν (Deum dico) verbis certis concipere velle aut adstringere, et quidquid ad illum : tamen ut humanæ mentis captus est, persevero aliud Providentiam esse proprie, aliud nostrum Fatum. Nam Providentiam non aliter capio aut considero, quam ut IN DEO VIS SIT ET POTESTAS OMNIA VIDENDI, SCIENDI, GUBERNANDI, et vis dico universa, indivisa, stipata, et, cum Lucretio loquar, uniter juncta. At Fatum ad res ipsas magis descendere videtur, in iisque singulis spectari ; ut inquam sit digestio et explicatio communis illius Providentiæ distinctæ et per partes (1). Itaque illa in deo est, et ei soli tribuitur : hoc in rebus, et iis adscribitur.

Tricari tibi videor, et quod ille ait, κέγχρον τρυπᾷν ? Imo sumo hæc, Lipsi, è medio sermone vulgi; quo nihil magis increbuit, quam ut dicamus, *Meo bono fato id fieri, aut malo : et, Hoc esse regni illius aut oppidi fatum.*

(1) C'est pour expliquer ce point que les Platoniciens ont fait la Providence triple. Plutarque en a fait autant. Cette division est inutile.

dit *le décret de la Providence*, et ici je réclame quelque indulgence dans cette libre étude de la vérité, parce que je ne suis pas d'accord avec les théologiens d'aujourd'hui qui confondent sous le même nom, comme étant une même chose, le Destin avec la Providence. Je sais combien il est difficile et même téméraire de vouloir définir et comme limiter par de certains mots cet être supersubstantiel et supercéleste, Dieu, et tout ce qui est de lui. Cependant, autant que le puisse comprendre l'intelligence humaine, je persiste à soutenir que la Providence est proprement une chose et notre Destin une autre. Je ne conçois pas et je ne considère pas la Providence autrement que comme étant LA FORCE ET LE POUVOIR EN DIEU DE VOIR, DE CONNAÎTRE ET DE GOUVERNER TOUT : et cette force, je dis qu'elle est universelle, unique, condensée et, j'ajoute avec Lucrèce, homogène et ne faisant qu'une. Or le Destin paraît s'appliquer davantage au détail des choses et se manifester dans chacune d'elles : en sorte que je puis le considérer comme étant la distribution et le développement de cette Providence générale agissant d'une manière distincte et partiellement ([1]). La Providence est en Dieu et ne peut être attribuée qu'à lui seul : le Destin est dans les choses et il y est limité.

Tu trouves que je fais bien des subtilités, et, comme l'on dit, que *je m'étudie à percer un grain de mil?* Eh bien! Lipse, je prends tout cela dans le langage vulgaire. Quoi de plus fréquent que d'entendre dire *cela m'est arrivé par mon bon ou par mon mauvais Destin*, ou bien *tel fut le Destin de ce Royaume ou de cette ville?*

At de Providentia nemo sic loquetur : nemo, inquam, rebis ipsis eam tribuet, citra impietatem aut irrisum. Bene ergo dixi, in deo illam esse : hoc à deo quidem, sed intellegi in rebus.

Addo amplius, Providentiam et si reapse a Fato indivulsam, tamen præstantius quiddam et prius Fato videri : uti Solem præcellere lumini, æternitatem tempori, intellectum rationi, vulgo adserimus in Sapientum scholis.

Sed ne dilatem hæc tristia, etsi nondum trita : vides ex istis caussam mihi justam discriminis, itemque nominis retenti contra novitium τῶν θεολογουμένων Senatum. Nam prisci illi et olim conscripti Patres, nihil mihi invident aut inhibent quin verbo Fati in sana et vera notione fidenter utar (1).

Sed ut ad clarandam definitionem meam redeam, dixi Inhærens decretum ; ut ostenderem spectari Fatum debere in iis ad quæ pervenit, non à quo venit.

Addidi, Rebus mobilibus, illud adsignificans. Fatum ipsum etsi immobile, motum tamen insitum et naturam non tollere à rebus : sed leniter et sine vi agere,

(1) Minutius, Isidore; Origène, liv. VIII, chapitre dernier. Même Saint Thomas d'Aquin a fait un livre sur le Destin, et il l'a intitulé *de ato.*

Mais personne ne dira cela de la Providence : personne, à moins d'impiété ou de dérision, n'attribuera la Providence aux choses elles-mêmes. J'ai donc eu raison de dire que la Providence est en Dieu, et que le Destin vient de Dieu mais doit être conçu dans les choses.

J'ajoute encore que la Providence, bien qu'inséparable du Destin, paraît cependant avoir quelque chose de supérieur et d'antérieur : de même que le soleil précède la lumière, que l'Éternité précède le temps, que l'intelligence précède la raison, comme nous le disons dans les écoles de philosophie.

Je ne veux pas prolonger outre mesure cette discussion austère, bien qu'elle ne soit pas encore suffisamment approfondie : il me suffit de t'avoir montré les causes de mon dissentiment, et pourquoi je maintiens le nom de Destin, malgré le Sénat novice de nos Théologiens. Quant aux anciens Sénateurs, aux saints Pères de l'Église, ils ne me contredisent en rien, ils ne me défendent en rien d'employer avec confiance le nom de Destin dans un sens sain et vrai [1].

Revenons et continuons à expliquer ma définition. J'ai dit *le décret inhérent aux choses*, pour indiquer que le Destin doit être considéré dans les choses auxquelles il parvient et non dans la source d'où il vient.

J'ai ajouté *aux choses mobiles*, pour signifier que le Destin, quoique immobile lui-même, n'enlève aux choses ni leur mouvement ni leur nature propres, mais qu'il agit doucement et sans violence, suivant les caractères et les propriétés imprimés par Dieu sur chaque chose : nécessairement dans les causes secondes, bien

ut cuique rei impressa à deo signa postulant et notæ. In caussis quidem (secundas intellego) necessariis, necessario : in naturalibus, naturaliter : voluntariis, voluntarie : contingentibus, contingenter. Itaque rerum quidem respectu, vim nullam adfert aut coactionem : sed ut quidque natum est facere aut pati, ita dirigit singula et flectit.

At si id ad originem suam tamen retrahis, id est, Providentiam et Deum : constanter nec timide adfirmandum, necessario omnia fieri quæ Fato fiunt.

Postremo adjunxi, de Ordine, Loco, Tempore. firmans quod ante posui, Providentiam rerum omnium junctim esse ; Fatum per distributionem singularum. Et in Ordine, seriem nexumque caussarum intellego, quas Fatum definit. in Loco et Tempore, miram illam et numquam explicandam vim, qua omnia eventa et certis locorum sedibus, et temporum momentis, sunt adstricta. Fatum est Tarquinium regno ejici? fiat : sed adulterium præcedat. ordinem vides. Cæsarem interfici? ita : sed in Curia etiam, et ad statuam Pompeji. locum vides. Domitianum à suis cædi? cædetur : et illa ipsa hora, quam frustra vitabat, quincta. tempus vides.

entendu, qui sont nécessaires; naturellement dans les naturelles; volontairement dans les volontaires; accidentellement dans les contingentes. Ainsi donc, même au point de vue des choses, le Destin n'apporte aucune violence, aucune coaction; mais il dirige et plie chaque chose de manière à ce qu'elle fasse ou souffre ce pour quoi elle a été créée.

Néanmoins, si tu le considères dans son origine, c'est à dire dans la Providence et Dieu, tu peux affirmer hardiment et en toute confiance que tout ce qui se fait par le Destin se fait nécessairement.

Enfin j'ai terminé en rappelant *l'ordre, le lieu, le temps* de chaque chose, pour confirmer, ce que j'ai dit auparavant, que la Providence exerce son action sur l'ensemble des choses et que le Destin n'est que sa distribution sur chacune d'elles en particulier. Par l'ordre, j'entends la série et l'enchaînement des causes que le Destin détermine; par le lieu et le temps, cette force merveilleuse et jamais expliquée qui assigne à chaque événement un lieu dans l'espace, un moment dans le temps. Est-ce le Destin qui a renversé Tarquin de son trône? soit, mais l'adultère a précédé : tu vois l'enchaînement. Est-ce le Destin qui a fait assassiner César? oui, mais dans la Curie, aux pieds de la statue de Pompée : tu vois le lieu. Le Destin veut que Domitien soit massacré par les siens? qu'il soit égorgé, mais à cette même heure contre laquelle il cherchait toujours à se prémunir, à la cinquième : tu vois le temps.

CAP. XX.

Distinctum et divulsum id à Stoïco fato quatuor terminis. Ostensum accuratius, quomodo vim non inferat voluntati, itemque Deum nec συνεργὸν *mali nec auctorem esse* (1).

Satin' hæc capis, adolescens? an clarior etiam fax tibi accendenda?

Ego caput concutiens, Clarior Langi, clarior, inquam : aut æternum relinquis me in hac nocte. Quod enim istud discriminum subtile stamen? qui quæstionum captiosi laquei sunt? insidias, mihi crede, metuebam : et tam expensa et suspensa tua verba suspiciebam, ut singulos hostes.

Langius subridens? At tu contide, inquit. nullus hic Annibal est : et in præsidium, non insidias devenisti. Dabo lucem : illud modo effare, ubi et in qua parte cœcutis?

In ea, Langi, inquam, quæ de vi est et necessitate. Non enim capio prorsus, quomodo Fatum hoc tuum ab illo Stoïcorum disjungis. quod cum verbis et janua, quod dicitur, bene exclusisti ; re et postico videris admittere.

(1) Je soumets tout le contenu de ce chapitre aux hommes prudents. Si l'on me montre que je me suis trompé, je suis tout prêt à me rétracter. On pourra me convaincre d'erreur, non de mauvaise foi ni d'obstination.

CHAPITRE XX.

Que ce Destin diffère de celui des Stoïciens, sous quatre rapports. L'on démontre avec plus de soin comment il ne violente pas la volonté, et que Dieu n'est ni l'inspirateur ni l'auteur du mal (1).

As-tu suffisamment compris toutes ces choses, jeune homme? faut-il t'allumer encore un flambeau qui fasse plus clair?

— Oui, plus clair, Langius, répondis-je en secouant la tête, plus clair, ou vous me laisserez éternellement dans cette nuit. Qu'est-ce que ce subtil tissu de distinctions? ces lacets captieux de questions? Croyez-moi, j'étais en garde contre des piéges que je redoutais, et j'ai accueilli comme autant d'ennemis vos paroles si bien ordonnées et sans décision.

Langius me répondit en souriant : Rassure-toi; il n'y a point ici d'Annibal : tu es tombé non dans une embuscade, mais dans une place de refuge. Je te donnerai de la lumière. Mais, d'abord, dis-moi : où et dans quelle partie de mes explications ta vue se trouble-t-elle?

— Dans celle, Langius, qui traite de la force et de la nécessité. Je ne comprends pas du tout en quoi votre Destin diffère de celui des Stoïciens dont vous prétendez le distinguer. Il me semble que vous acceptez en fait ce dont vous vous défendez dans les termes, et que ce que vous chassez par la porte, vous le faites rentrer par la fenêtre.

Langius prompte. Absit, Lipsi, inquit, absit. Non enim ego vel per somnium Fatum ullum Stoicorum laudo : nec anus illas renoquo diu extinctas : modestum plumque Fatum profero, quod ab illo Violento quatuor his finibus abjungo. Illi deum Fato subjiciunt, nec Jupiter ipse apud Homerum, cum maxime vellet, Sarpedonem suum eripuit ejus vinclis : at nos Fatum fecit, quem liberrimum omnium rerum auctorem et actorem esse volumus, et transcendere cum libuit ac rumpere implexa illa agmina et volumina Fati. Item illi ab æterna ducentem seriem caussarum naturalium constituunt, sic nec naturalium caussarum semper, deus enim prodigii aut miraculi caussa, sæpe citra, imo contra naturam agit : nec ab æterno : quia secundæ causæ non æternæ. Origo enim iis certe cum mundo. Tertium illi τὸ ἀπρόαιρετον sustulisse videntur è rebus : non id reliquimus, et quoties secundæ caussæ tales sunt, contingens fortuitumque admittimus in eventis. Possemus voluntari vim illi intulisse visi violentam, abest non a nobis, qui et Fatum ponimus, et in gratiam rursum redimus cum arbitrii libertate. Ita enim Fortunæ et Casus fallacem ventum fugimus, ut navim hanc ad Necessitatis scopulum non allidamus.

— Il n'en est rien, Lipse, répondit vivement Langius, il n'en est rien. Je n'admets pas, même en rêve, le Destin des Stoïciens, et je ne songe nullement à ressusciter ces vieilles Parques mortes depuis longtemps. Je mets en avant un Destin modeste et pieux, que je sépare du Destin violent par quatre délimitations bien tranchées. Les Stoïciens soumettent Dieu au Destin, et, dans Homère, Jupiter lui-même ne peut, malgré son vif désir, arracher au Destin son fils Sarpedon. Nous, au contraire, c'est le Destin que nous soumettons à Dieu, Dieu, que nous voulons être l'auteur et le modérateur infiniment libre de toutes choses, Dieu, à qui nous reconnaissons tout pouvoir de transgresser et de rompre à son gré toutes les mailles et tous les nœuds de la chaîne du Destin. En outre, les Stoïciens supposent un enchaînement continu des causes naturelles, établi de toute éternité : nous n'admettons pas, nous, que cet enchaînement soit continu, car Dieu, dans les prodiges et dans les miracles, peut agir en dehors et même à l'opposé des lois de la nature : ni qu'il soit établi de toute éternité, puisque les causes secondes ne sont pas éternelles et qu'elles ont certainement commencé à la création du Monde. Troisièmement, les Stoïciens paraissent enlever le contingent à l'ordre des choses : nous, nous le restituons et nous admettons, parmi les causes secondes, le contingent et le fortuit dans les événements. Enfin, ces mêmes philosophes semblent avoir opposé à la volonté une force qui la contraint et qui la violente : cette idée est loin de nous. Si nous établissons le Destin, nous le concilions avec le libre arbitre de chacun, et nous

Fatum est? sed prima nempe caussa. quæ adeo secundas mediasque non tollit, ut non nisi (ordinatim quidem et ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖςον) per eas agat. At inter secundas etiam Voluntas tua est : quam fuge credere, ut deus ille cogat aut tollat (1). Hic error omnis in ista re, hæc nubes, nemo scit aut cogitat se velle quod vult Fatum : et dico, libere velle. Deus enim ille qui res creavit, rebus utitur, sine corruptione rerum. Sicut supremum illud cœlum inferiores omnes orbes ita secum ducit, ut proprium eorum motum non abrumpat aut sistat : sic Deus fati impetu humana omnia trahit, sed peculiarem cujusque vim aut motionem non tollit. Arbores et fruges voluit crescere? crescunt sine ulla vi, per naturam. Homines deliberare, eligere? deliberant sine ulla vi et eligunt, per voluntatem. Et tamen hoc ipsum quod electuri fuerunt, vidit ipse ab æterno : sed vidit, non coëgit; scivit, non sanxit; prædixit, non præscripsit (2). Quid titubant hic nostri Curiones? Miselli! non alius mihi locus videtur in clariori luce, nisi quod petulca ista mens idemtidem se scalpit et exasperat, mala quadam scabie infecta litigandi et differendi.

(1) Saint Augustin a dit finement à ce sujet : La volonté ne peut pas être contrainte ni amenée à vouloir ce qu'elle ne veut pas; car nous ne voulons pas quand nous ne voulons pas.

échappons ainsi au vent trompeur de la Fortune et du Hasard qui ferait échouer notre esquif sur cet écueil de la Nécessité.

Qu'est donc le Destin? Une cause première qui ne supprime pas les causes secondes et intermédiaires, qui n'agit que par elles, suivant l'ordre établi et le plus souvent. Mais ta volonté fait partie des causes secondes : donc tu ne dois pas croire que Dieu la violente ou la supprime (1). Là est la source de l'erreur; là, le brouillard : personne ne sait et ne pense qu'il veut, qu'il veut librement, précisément ce que veut le Destin. Dieu, qui a créé tout, use des choses sans les altérer. De même que le firmament entraîne dans son mouvement tous les globes inférieurs sans contrarier ni arrêter leur mouvement : ainsi Dieu entraîne, par l'impulsion du Destin, la totalité des choses humaines, sans ôter à aucune sa force particulière ni son mouvement propre. Il a ordonné aux arbres et aux fruits de croître? Ils croissent sans aucune violence, par leur nature; aux hommes de délibérer et de choisir? ils délibèrent librement et choisissent à leur gré. Et cependant, Dieu a vu de toute éternité précisément ce que chacun d'eux choisirait; mais il a vu et il n'a pas forcé; il a su et il n'a pas réglé; il a prédit et il n'a pas prescrit (2). Qu'est-ce donc qui peut offusquer ici nos docteurs? Les chétifs! Pour moi, je ne vois rien de plus clair. Il faut pour y contredire un de ces esprits qui, comme un taureau furieux, s'excitent et s'exaspèrent eux-mêmes, emportés par la triste rage de disputer ou de disserter.

(2) Saint Jean Damascène.

Quomodo enim, inquiunt, si Deus prævidit peccaturum me, nec falli prævisio illa potest, non necessario peccem? Fateor, necessario : sed non pro tua mente : libera voluntate hic interveniente. Nempe hoc providit, ut eo modo pecces quo providit : providit autem ut libere : igitur necessario libere peccas. Satin' hoc clarum?

Sed urgent iterum, At enim deus in nobis auctor omnis motus. Communiter auctor, fateor : sed non nisi boni fautor. Ad virtutem accingeris? illo sciente et juvante sit. ad vitium? sciente et sinente. Nec ejus hic aliqua culpa. Equum insideo et impello debilem et claudum : quod impello, à me est; quod debilem, ab ipso. Citharam pulso dissonam et nervis male vinctam : quod tamen discordat, instrumenti vitium esse fatebere, non meum. Terra hæc ipsa arbores et fruges omnes alit communi succo : sed illæ salutarem fructum proferunt, aliæ venenum. quid dices? à terra hoc esse, an potius ab insita arborum vi, quæ alimentum bonum decoquunt in suum virus? Simile hic est. et a deo quidem quod movere; à te et in te, quod ad malum.

Denique ut concludam de hac Libertate : Fatum veluti præsultor est, et funem ducit in mundi ista chorea:

Comment, disent-ils, si Dieu a prévu que je pècherais, et si cette prévision ne peut être trompée, est-ce que je ne pèche pas nécessairement? Je l'avoue, nécessairement, mais non comme tu le comprends : ta libre volonté intervient ici ; car Dieu a prévu que tu pècherais, mais de la manière dont il l'a prévu : or il a prévu que tu pècherais librement : donc tu pèches librement et nécessairement. Est-ce assez clair?

Mais ils insistent encore et ils disent : Cependant, puisque Dieu est en nous l'auteur de tout mouvement? En général, oui, je l'avoue : mais il n'est le fauteur que du bien. Vas-tu vers la vertu? Dieu le sait et il t'aide. Vas-tu vers le vice? Il le sait et il te laisse faire. Il n'y a là pour lui aucune faute. Je monte et je pousse en avant un cheval faible et boiteux. Que je le pousse en avant, c'est mon fait : mais que ce cheval soit infirme, c'est le sien. Je joue d'une guitare qui n'est pas d'accord, et dont les cordes sont mal tendues : tu conviendras que, s'il n'est pas d'accord, c'est le défaut de l'instrument et non le mien. La terre nourrit d'un même suc tous les arbres et toutes les plantes : mais parmi celles-ci les unes produisent de bons fruits, d'autres du poison : qu'en diras-tu? Est-ce la faute de la terre? n'est-ce pas plutôt celle de la nature spéciale de la plante, qui transforme en son virus un aliment bon en lui-même? C'est la même chose ici. Dieu te donne le mouvement : si tu en profites pour faire mal, cela est de toi et en toi.

Enfin, pour conclure sur ce chapitre de la liberté, je dis : Le Destin est comme le Coryphée de la danse;

sed ita, ut partes aliquæ nostræ sint volendi semper aut nolendi. nec ultra. non enim efficiendi : quia arbitrium saltem relictum homini, quo reluctari et obniti deo libeat : non vis etiam, qua possit. Ut in navi ambulare mihi fas, et per foros discurrere aut transtra, sed nihil minutus hic motus valet ut impediat ejus cursum : sic in fatali hac navi, qua omnes vehimur, currant licet voluntates nostræ et transcurrant, non via eam ejicient aut sistent. Temperabit et habenas moderabitur semper suprema illa voluntas : et quo visum erit cumque, currum hunc diriget leni quodam fræno.

CAP. XXI.

Conclusio tractationis de Fato. Monitum, periculi plenam et ancipitem eam esse, non curiose indagandam. denique adhortatio seria ut vires animo imprimantur à Necessitate.

Sed quid ego ista? verto proram, et removeo me ab hac Charybdi, quæ multorum ingenia absorpsit. Ciceronis hic naufragium video, qui Providentiam maluit tollere, quam delibare aliquid de humana libertate. *Ita dum homines liberos fecit*, (ait eleganter antistes

il mène le branle dans ce monde, mais de telle manière que nous soyons toujours libres, non pas de faire, mais de vouloir ou de ne pas vouloir : rien de plus. Car à l'homme est au moins laissé son libre arbitre qui lui permet de vouloir lutter contre Dieu, de faire des efforts contre Dieu; mais il n'a pas la force pour le pouvoir. De même que dans un navire je puis me promener, marcher sur le pont, monter sur les bastingages, sans que ce mouvement diminue en rien la marche du navire : ainsi, dans ce vaisseau fatal qui nous emporte tous, nos volontés peuvent librement se manifester en tous sens ; mais nous ne pouvons ni arrêter la course du vaisseau, ni le jeter hors de sa route. La volonté suprême tient toujours les rênes; elle les modèrera toujours à son gré, de manière à diriger le char constamment et sans efforts vers le but qu'elle a fixé d'avance.

CHAPITRE XXI.

Conclusion de la discussion sur le Destin : que c'est une matière scabreuse et pleine de périls, et qu'il ne faut pas la scruter avec trop de curiosité. Exhortation sérieuse à puiser dans la Nécessité des forces nouvelles pour l'âme.

Mais pourquoi vais-je traiter de ces choses ? Je tourne la proue et je m'éloigne au plus vite de ce Charybde funeste à un grand nombre de puissants génies. Là, je vois le naufrage de Cicéron qui a mieux aimé supprimer la Providence que d'ôter quelque chose à la liberté humaine : *Ainsi*, comme le remarque élégamment l'évê-

Hipponensis) *fecit sacrilegos*. Quam multi etiam hodie natant in hoc freto, et disputationum hic fluctibus abripiuntur? Quorum periculis moniti, terram malimus legere, Lipsi, nec alte penetremus nos in hoc mare. Euclides olim interroganti multa de diis, perçommode respondit : *Cætera quidem nescio, illud scio, quod odere curiosos*. Idem de Fato cense : quod aspici vult, non inspici : credi, non cognosci. Biantis opinor illud est, περὶ θεῶν λέγε ὡς εἰσί. melius ad Fatum transferam : de quo hoc satis esse moneo, ut esse scias, cætera, nihil peccas, si ignoras.

Illud proprie ad nostram Spartam (jam enim ab implicito hoc flexu redeo in veterem et apertam viam) ut Necessitatem agnatam malis Publicis credas, et in illa solatium aliquod quæras tui luctus. Quid ad te curiose de libertate arbitrii quærere, aut servitute? de coacta voluntate, aut ducta? Miser! Syracusæ tuæ capiuntur, et in pulvere pingis. Bellum tibi supra caput, tyrannis, cædes, mors : quæ superne certe immissa, nec quidquam ad tuum arbitratum. Timere ea potes, non cavere : fugere, et non vitare. Arma adversum hæc induc, et arripe hoc Fatale telum. quod dolores istos omnes non pungit, sed jugulat : non minuit, sed tollit. Ut urticam si contanter attingas adurit; si fortiter, hebescit : sic luctus

que d'Hippone, *à force de faire les hommes libres, il les fait sacriléges*. Combien, même de nos jours, n'en voit-on pas nager éperdus sur cette mer, en butte aux flots orageux de la controverse? Que leurs dangers nous servent de leçon, mon cher Lipse; gagnons le rivage, et ne nous hasardons pas plus avant en pleine mer. Euclide, à quelqu'un qui le pressait de questions multipliées sur les Dieux, répondit à propos : *j'ignore tout le reste; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils détestent les indiscrets* : Applique cette même pensée au Destin. On peut le regarder, non le sonder; y croire, non le connaître. Bias, je crois, a dit : *en ce qui concerne les Dieux, borne-toi à assurer qu'ils existent*. Ce serait encore avec plus de raison que je dirais cela du Destin. Il te suffit de savoir qu'il existe. Pour le reste, tu peux l'ignorer sans reproche.

Revenant au grand chemin que nous avons quitté pour cette diversion embrouillée, crois que la Nécessité est attachée aux maux publics, et cherche dans cette pensée quelque consolation à ta douleur. A quoi bon rechercher curieusement si tu as la liberté morale, ou si tu en es privé? si ta volonté est contrainte, ou si elle est dirigée? Infortuné! ta Syracuse est prise et tu dessines sur la poussière. Voilà que tombent sur ta tête la Guerre, la Tyrannie, la Ruine, la Mort : donc ces maux te viennent d'en haut et ta volonté n'y est pour rien. Tu peux les craindre, non t'en garantir; les fuir, non les éviter. Revêts une armure pour t'en défendre, et prends ce trait fatal qui n'enlève pas ces douleurs, mais qui les calme; qui ne les diminue pas, mais qui les

ista asperitas increscit, si lenioribus remediis attractes; si duris et fortibus, cedit. Necessitate autem nihil fortius est, quæ solo impetu mollia hæc agmina obruit et avertit. Quid enim tibi vis dolor? non inventis locum in eo, quod fieri non solum potest, sed debet. Quid tu querela? quatere hoc cœleste jugum potes, non potes excutere.

Desine fata deum flecti sperare quærendo.

Necessitatis non aliud effugium est, quam velle quod ipsa cogat. Eximie eximius ille Sapientum : Ἀνίκητω εἶναι δυνασαι, ἐὰν μηδένα ἀγῶνα καταβαίνῃ, ὃν οὐκ ἔςιν ἐπί σοι νικῆσαι. *Invictus esse poteris, si in nullum certamen te dimittes, quod in te non est vincere* (1). At talis agon iste cum Necessitate est : quem quisquis suscipit, succumbit : et quod magis mirere, succubuit, priusquam suscepit.

CAP. XXII.

Ignaviæ latibulum aliquod quæri solere in Fato. sed id detectum. Fatum agere per caussas medias, eoque illas adhibendas. Quatenus auxiliari patriæ. quatenus non oporteat. Finis impositus primo libro et sermoni.

Et sermonis pausam hic aliquam faciente Langio, alacrius erupi et interrupi ego : Si ventus hic diutius

(1) Epictète dans l'Euchiridion.

dissipe entièrement. Comme l'ortie pique quand on la touche légèrement, mais émousse ses pointes quand on la comprime avec force, de même l'âpreté de la douleur s'augmente si l'on y apporte des remèdes trop doux, mais elle cède à une médication sérieuse et énergique. Or, il n'est rien de plus fort que la Nécessité. Du premier choc elle enfonce et disperse ces faibles bataillons. Pourquoi donc éprouverais-tu de la douleur? Tu n'en trouveras aucun motif dans des choses qui non seulement peuvent, mais qui doivent forcément arriver. A quoi te sert la plainte? Tu peux te débattre contre ce joug céleste, tu ne peux t'en débarrasser. *N'espère pas fléchir par tes plaintes les arrêts du Destin.* Il n'est contre la Nécessité d'autre refuge que de consentir à ce qu'elle impose. Le plus excellent des Sages a dit excellemment : *tu ne peux éviter la défaite qu'en évitant le combat, car il n'est pas en toi de vaincre* (1). Tel est le combat contre la Nécessité : qui entreprend de lutter contre elle, succombe : bien plus, c'est déjà avoir succombé que d'entreprendre cette lutte.

CHAPITRE XXII.

On se plaint d'ordinaire que le Destin fournit un certain prétexte à la paresse : ce prétexte dévoilé. Que le Destin agit par les causes intermédiaires, et que celles-là on peut s'en servir. Jusqu'à quel point il faut porter secours à la patrie, et quand il faut s'en abstenir. Fin de ce premier livre.

Langius ayant fait ici une pause, j'éclatai tout à coup et je l'interrompis avec vivacité : Si ce bon vent souffle encore quelque temps en poupe, je ne me vois

spirat à puppi, non procul mihi videar à portu. Audeo enim jam deum sequi, audeo necessitati obsequi : et videor cum Euripide posse dicere.

Θύοι μ' ἂν αὐτῷ μᾶλλον, ἡθυμούμενω
Πρὸς κέ ντρα λακτίζοιμι, θνητὸς ὢν θεῷ.

Æstus tamen unus est turbidæ cogitationis, qui me jactat : quem, Langi, siste. Si enim Mala publica à Fato : nec vinci id potest aut vitari : quid ultra de patria aut pro eo laboramus? cur non omnia rectori illi magno et indomito permittimus, et cedemus ipsi, quod dicitur, manibus compressis? nam tuo quoque concessu, vanum auxilium omne et consilium, adversantibus Fatis.

Langius renidens, Per contumaciam aut proterviam adolescens, inquit, à recto abis et à vero. Fatis hoc est obsequi, an oppedere et illudere? Sedebo, inquis, manibus compressis. Bene habet. vellem nunc labiis. Quis enim unquam tibi dixit, Fatum merum solumque agere, sine media et auxiliante caussa? Liberos tibi tollere fatum est : sed ita ut in uxoris tuæ horto prius feras. A morbo sanescere : sed hactenus, ut medicum adhibeas et fomenta. Simile hic. et servari hanc fluctuantem et mergentem patriæ tuæ navem si Fatum est; hoc quoque Fatum, propugnari eam et defendi. Si ad portum pervehi vis, manum remis admoveas oportet, et vela expandas : non otiosus captes et expectes ab alto ventum. At contra, si Fatum illam ipsam patriam tuam

pas loin du port. Déjà j'ose suivre Dieu. J'ose me soumettre à la Nécessité, et je crois pouvoir dire avec Euripide : *J'aime mieux lui offrir des sacrifices que de me mettre en colère et de regimber vainement contre ses aiguillons, faible mortel combattant contre Dieu.* Cependant, il y a encore dans ma pensée un bouillonnement confus qui m'agite. Insistez sur ce point, Langius : si les maux publics sont l'œuvre du Destin, et si celui-ci ne peut être ni vaincu, ni évité, à quoi bon lutter contre lui et travailler davantage pour la patrie? Pourquoi ne pas tout abandonner à la gouverne de ce maître absolu et indomptable, et ne pas nous soumettre à mains jointes devant lui? Vous convenez vous-même que tout secours et toute prudence sont inutiles contre le Destin.

Langius me répondit avec un sourire aimable : Jeune homme, l'esprit d'opposition et de controverse t'entraîne au delà du droit et du vrai. Est-ce là se conformer au Destin, ou l'attaquer et en rire? Tu dis que tu demeureras les mains jointes. C'est bien. Je voudrais que maintenant tu joignisses les lèvres. Qui jamais t'a dit que le Destin agissait purement et simplement par lui-même, sans le secours d'une cause intermédiaire? Le Destin veut que tu élèves des enfants : oui, mais il faut d'abord que tu te sois uni à une épouse. Il veut que tu sois guéri d'une maladie; mais à la condition que tu verras un médecin et que tu suivras ses ordonnances. De même ici. En même temps que le Destin veut que le vaisseau de ta patrie, battu par la tempête, échappe au naufrage qui le menace, il veut que tu combattes pour elle et que tu la défendes. Si tu veux arriver au port,

perire : fient Fato videlicet ista quoque, quæ ad exitium humana via ducant. Plebs cum proceribus, et inter se, erit discors. nemo parere gnarus, nemo imperare. strenui lingua multi, ignavi omnes opera. denique in ducibus ipsis non consilium, non tides.

Vere Velleius : *Ineluctabilis fatorum vis, cujus fortunam mutare constituit, consilia corrumpit*, Itemque : *Quippe ita res habet, ut plerumque qui fortunam mutaturus est deus, consilia corrumpat : efficiatque, quod est miserrimum, ut quod accidit, etiam merito accidisse videatur*. Nec tamen illuc statim delabere, ut extrema fata urgere patriam tuam censeas. Qui enim nosti? et qui scis an concussio et commotiuncula hæc tantum sit, an ad interitum morbus? Fer opem igitur, et quamdiu, juxta vetus verbum, anima huic ægro est, spera. Quod si jam certis clarisque indiciis fatalis mutatio apparebit : me quidem judice valebit μὴ θεο μαχεῖν. Et Solonis exemplum tuto hic ingeram : qui cum Athenas Pisistratus occupasset, videretque conatum omnem frustra esse pro libertate; arma et scutum ante fores Curiæ ponens, *o patria*, inquit, *tibi et dictis et factis opitulatus sum* : atque ita domum abiit, in pos-

il faut que tu mettes la main à la rame, que tu orientes tes voiles, et non pas que tu restes dans l'oisiveté à attendre qu'il te vienne un bon vent du large. Si le Destin veut que ta patrie soit perdue, tu verras le Destin produire les circonstances qui conduisent à la ruine par des moyens humains : le Peuple en guerre avec la Noblesse et divisé lui-même en factions; personne ne voulant obéir, personne ne sachant commander; beaucoup de gens courageux en parole, mais lâches en action; la fidélité et le conseil faisant défaut dans les chefs eux-mêmes.

C'est avec vérité que, dans le livre II de la vie de César, Velleius Paterculus a dit : *la force inéluctable du Destin aveugle les Conseils de celui dont elle veut renverser la fortune;* et aussi : *le plus souvent Dieu frappe d'aveuglement celui dont la fortune doit tomber; il fait, et c'est là le dernier degré du malheur, que ce qui arrive paraît arriver justement.* Tu ne dois pas du premier coup te laisser aller à la pensée que ta patrie touche à ses destins extrêmes. Qu'en sais-tu ? Comment distingueras-tu s'il s'agit d'un simple ébranlement, d'une commotion passagère ou d'une maladie mortelle ? Porte d'abord secours, si tu le peux : comme dit le proverbe, espère tant que le malade a le souffle. Mais si le fatal renversement t'apparaît à des signes certains et manifestes, alors je te dirai : *ne combats point contre Dieu.* Je te propose ici l'exemple de Solon. Athènes était dominée par Pisistrate : Solon, jugeant que tous ses efforts pour rétablir la liberté seraient impuissants, alla déposer ses armes et son bouclier devant la porte

terum quieturus. Hoc facias. cede deo, cede tempori : et, si bonus civis es, te ipsum mollioribus et melioribus fatis reserva. Quæ nunc periit libertas, reviviscere potest : et patria quæ corruit, resurgere labenti ævo. Cur temere abjicis animum, aut despondes? Ex illo pari Consulum apud Cannas, fortiorem civem Varronem habeo qui fugit, quam Paullum qui occubuit. Nec aliter Senatus populusque Romanus judicavit : qui publice gratias ei egerunt, quod de republica non desperasset. Cæterum sive titubat illa tantum, sive cadit : sive perit, sive prorsus interit : ne nimis adfligere, sed Cratetis excelsum illum animum indue, qui quærenti Alexandro, *An patriam suam vellet restitui? Quid opus?* respondit. *alius Alexander interum eam fortasse diruet.* Hæc sapientium, hæc virorum.

..... ἄλγεα δ' ἔμπης
Ἐν θυμῷ κατακεῖθαι ἐάσομεν, ἀχνύμενοί περ
Οὐ γάρ τις πρῆξις πέλεται κρυεροῖο γόοιο.

ut recte monitum Achilli apud Homerum. Nam alias, ut Creon ille in fabulis ardentem filiam amplexus, nihil eam juvit, sed ipse una periit : sic te citius, Lipsi, exstinxeris, quam lacrymis tuis hunc publicum Belgicæ ignem.

de la Curie, en disant : *ô ma patrie, je l'ai secourue par mes paroles et par mes actions autant que je l'ai pu;* et il rentra chez lui décidé à se tenir désormais dans une tranquille retraite. Fais cela. Cède à Dieu, cède au temps, et, si tu es un bon citoyen, réserve-toi pour des destins plus doux et meilleurs. Cette liberté qui périt aujourd'hui peut revivre. Ta patrie qui tombe peut se relever dans le cours du temps. Pourquoi désespérer et te laisser abattre? Des deux Consuls qui commandaient à la journée de Cannes, je tiens Varron, qui prit la fuite, pour un citoyen meilleur que Paul Emile qui y périt. Le Sénat et le Peuple Romain n'en ont pas jugé autrement, puisque l'on rendit à Varron de publiques actions de grâces pour n'avoir pas désespéré du salut de la République. Du reste, que la patrie chancelle ou qu'elle tombe; qu'elle périsse tout à fait ou que seulement elle dépérisse, ne t'afflige pas sans mesure. Emprunte à Cratès un peu de cette largeur d'esprit qui, lorsque Alexandre lui offrait de rétablir Thèbes sa patrie, le porta à répondre : *A quoi bon? Peut-être quelque nouvel Alexandre la détruirait de nouveau.* Voilà comme pensent les Sages, les hommes dignes de ce nom. *Laissons les douleurs même les plus tristes se calmer dans notre âme, le frisson du désespoir n'est d'aucune utilité :* c'est l'avertissement donné dans Homère au bouillant Achille. Rappelle-toi ce Créon de la fable, qui, voyant sa fille enveloppée de flammes, la saisit dans ses bras, ne put lui donner aucun secours et périt avec elle. De même toi, Lipse, tu t'épuiseras plus vite que tu ne parviendras à éteindre par tes larmes ce feu public qui dévore ta Belgique.

Dum dicit etiam Langius, validiore sonitu strepuere fores, et puer ecce recta ad nos introiit, qui à Lævino Torrentio missus, ut admoneret de hora cœnæ. Langius velut experrectus, Hem! inquit, ita imposuit mihi hæc fabulatio? et dies jam elapsus? Simulque surgens et manum mihi injiciens, Eamus, Lipsi, inquit, ad optatam mihi cœnam. Imo sedeamus, inquam ego renitens. Ante omnes cœnas hæc mihi est : quam vere cum Græcis dixerim θεῶν τροφήν. In his epulis esurio semper ego, numquam saturio. At Langius nihilominus me traxit, et, Fidem, inquit, nunc servemus : cras si voles, Constantiæ perlitabimus.

Pendant que Langius parlait ainsi, on sonna vigoureusement à la porte et l'on introduisit près de nous un jeune domestique envoyé par Lœvinus Torrentius pour nous avertir que c'était l'heure du souper. Langius comme réveillé en sursaut s'écria : Eh quoi! cette conversation nous a mené si tard! Voilà déjà le jour qui tombe! Se levant en même temps et me tendant la main : allons, Lipse, dit-il, rendons-nous à cet agréable souper. — Pour moi, m'y refusant, je lui dis : restons plutôt. Je préfère à tous les soupers du monde cet aliment de l'âme que vous me donnez ici, et que je puis véritablement appeler, avec les Grecs, *la nourriture des Dieux*. A de tels festins, je suis toujours affamé, jamais rassasié. — Mais Langius, m'entraînant malgré moi, me dit : tenons aujourd'hui la parole donnée; demain, si tu le veux, nous sacrifierons à la Constance.

LIBER SECUNDUS

CAPUT I.

Occasio repetiti sermonis. itio ad Langii amœnum hortum, ejusque laudatio.

Sequenti die, visum Langio abducere me ad suos hortos. Quos impenso sane studio duplices colebat. alteros in colle, è regione ædium : alteros paullo longius sitos, in depressiore loco, ad ipsum Mosam

Quod per amœnam urbem leni fluit agmine flumen.

itaque cum occupasset me satis mane in cubiculo, Ambulamusne, Lipsi? inquit. an quies tibi magis cordi et sessio?

Imo ambulatio, Langi, inquam, si tecum. sed quo imus?

Si placet, ad hortos meos, inquit Langius, qui ad flumen. Non longa ea via est, corpus obiter exercueris : urbem videris : denique grata ibi in hoc æstu et frigerans aura.

Placet, inquam ego. nec te duce via mihi ulla molesta, non ad extremos Indos. Et cum dicto pallia poposcimus, sumpsimus ; ivimus, inivimus.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER.

Occasion de la reprise du discours. Visite à l'agréable jardin de Langius, et son éloge.

Le jour suivant, Langius voulut me conduire à ses jardins. Il en avait deux qu'il cultivait avec un grand soin, l'un sur la montagne du côté des maisons, l'autre un peu plus loin, dans la vallée, sur le bord de la Meuse, *ce fleuve qui serpente doucement à travers l'agréable cité*. Étant donc venu me prendre dès le matin dans ma chambre, il me dit : allons-nous nous promener, Lipse? ou bien préfères-tu rester ici tranquillement assis dans le repos?

— Je préfère la promenade, Langius, si c'est avec vous. Mais où irons-nous?

— Si tu le veux, à mes jardins près du fleuve. Il n'y a pas loin. Cette promenade te donnera de l'exercice, tu verras la ville, et enfin tu trouveras une brise rafraîchissante qui te sera agréable par ces chaleurs.

— La chose me plaît, répondis-je, et avec vous j'irais partout volontiers, même au bout des Indes.

Alors nous demandons et nous mettons nos manteaux, nous partons, nous arrivons.

Cumque in ipso aditu, oculos circumtulissem vago quodam et curioso adspectu : miratus ex animo elegantiam et cultum loci, Mi sinex, quæ hæc amœnitas est? inquam, quis splendor? Cœlum hic habes Langi, non hortum. nec astrorum illi ignes profecto magis nitent in serena nocte, quam hi tui scintillantes micantesque varie flores. Adonidis aut Alcinoï hortos loquuntur? nugæ, ad istos comparati, et imagines muscarum. Et simul propius accedens, et flores quosdam naribus oculisque admovens, Quid primum voveam? inquam, oculus cum Argo fieri, an nasus cum Catullo? Ita utrumque sensum pariter permulcet mihi et titillat hæc voluptas. Ite, ite omnes Arabum odores, qui nausea mihi præ halitu hoc ingenuo et vere cœlesti.

Langius manum mihi blande premens, nec sine risu, Præfiscine, Lipsi, inquit. non ego, non hæc rustica mea Flora agnoscimus tam scitam, tam urbanam laudem.

Ego interum, Tamen, Langi, veram. Blandiri me putas? serio hoc dico et ex intimo meo sensu, Campi Elysii Elysii non sunt, præ hoc tuo rure. Ecce enim, quæ hic ubique nitela est? quis ordo? quam apte omnia in areolas suas pulvillosque disposita? ut non elegantius tesselæ aliquæ in pavimento. Iam quæ florum her-

En entrant, et dès le premier coup-d'œil d'ensemble que je jetai avec curiosité autour de moi, je fus positivement ébloui de l'élégance et du parfait entretien de ce jardin. O mon Père, dis-je, que de charmes! que de splendeurs! Vous avez là un vrai paradis, Langius, plutôt qu'un jardin. Les feux des étoiles ne brillent pas avec autant d'éclat dans une nuit sereine que ne font ici toutes ces fleurs si riches en couleurs variées et éblouissantes. On vante les jardins d'Adonis et d'Alcinoüs? pures bagatelles et jeux d'enfants si on les compare aux vôtres. Et, m'approchant en même temps pour voir de plus près quelques fleurs et pour respirer leur parfum, je m'écriai : que souhaiterai-je le plus? Est-ce de devenir tout yeux avec Argus, ou tout odorat avec Catulle? Je ne sais en vérité, car ces deux sens sont également flattés et caressés en moi par cette douce volupté. Qu'on ne me parle plus des parfums de l'Arabie! ils me dégoûtent auprès de ces émanations suaves et vraiment célestes.

Langius alors, me pressant affectueusement la main, me dit, non sans rire : Soit dit sans te choquer, Lipse, ni moi, ni ma flore rustique, nous ne sommes habitués à une louange si savante et si pleine d'urbanité.

Mais moi reprenant : Et cependant, Langius, elle est sincère. Pensez-vous que je veuille vous flatter? Je parle très sérieusement, et c'est mon sentiment bien intime que les Champs-Élysées eux-mêmes n'étaient pas aussi Élyséens que votre campagne. En effet, quel éclat de tous côtés! quel ordre! comme toutes ces plantes sont artistement disposées en parterres et en

barumque copia? quæ raritas et novitas? ut videatur in exiguum hunc locum Natura conclusisse, quidquid eximium habet noster aut alter orbis.

CAP. II.

Hortorum in genere Laudatio. Cultum eum antiquum esse, et à natura. Reges et viros magnos usurpasse. Denique delectatio eorum ob oculos posita, et non improbum meum votum.

Et profecto egregium et laudabile hoc tuum studium, Langi, in re hortorum. studium ad quod, nisi fallor, optimus et modestissimus quisque trahitur à natura ipsa. Cui argumentum, quod non facile voluptatem aliam dixeris, in quam ab omni ævo tam cupide consenserint selecti inter gentes. Sacras litteras lustras? videbis una cum orbe nato natos hortos : quos Deus ipse primo homini domicilium attribuit, et velut sedem beatæ vitæ. Profanas? ecce Adonidis, et Alcinoï, et Tantali, et Hesperidum hortos proverbia et fabulæ loquuntur : et in veris certisque historiis, reperies Cyri regis manu plantaria instituta, et Semiramidis aërios pensilesque flores, et Masanissæ novum, et celebrem cultum, Africa mirante. Iam inter priscos Græcos Romanosque, quot illustria capita tibi proferam, qui

corbeilles avec autant d'élégance que les pièces brillantes d'une mosaïque! Et de plus, quelle abondance de fleurs et de plantes! quelle nouveauté! quelle rareté! On dirait que la Nature a voulu rassembler dans cet enclos tout ce qu'elle produit de plus excellent dans l'un et l'autre hémisphère.

CHAPITRE II.

Éloge des jardins en général. Que leur culture est très ancienne et inspirée par la Nature. Que des Rois et des grands personnages s'en sont occupés. Enfin que leur vue charme le regard et que mon souhait n'est pas répréhensible.

Certainement, Langius, je trouve excellent et louable votre goût pour les jardins, goût qui, si je ne me trompe, est inspiré par la Nature elle-même aux hommes les meilleurs et les plus modestes. Ce qui le prouve, c'est que vous ne trouverez pas facilement un autre genre de plaisir, à l'égard duquel les gens d'élite se soient de tout temps accordés avec plus d'empressement. Parcourez-vous les saintes Écritures? vous voyez que les jardins sont nés avec le monde. Dieu en a fait le domicile du premier homme, et comme le siége de la vie heureuse. Lisez-vous les écrits profanes? Vous y trouverez les jardins d'Adonis, d'Alcinoüs, de Tantale et des Hespérides, jardins passés en proverbe et célébrés par la fable. Dans les histoires véritables et certaines, vous rencontrez le roi Cyrus traçant de sa main les règles des plantations; les jardins aériens et suspendus de Sémiramis, et les cultures nouvelles de Massi-

positis aliis curis, soli in hac cura? In illis quidem; uno verbo, plerosque philosophos et sapientes. qui remoti ab insano foro et urbe, hortorum se spatiis sepibusque clauserunt. At in istis; Tarquinium regem video jam tum prisca illa Roma, in hortis molliter ambulantem, et papaverum capita resecantem : Catonem Censorium agnosco in re hortensi deditum, et de ea serio scribentem : Lucullum, post Asiaticas victorias, in iisdem otiantem : Sullam, abjecta Dictatura, suaviter hic senescentem ; et Diocletianum Principem, olera sua et lactucas ad Salonam, purpuræ et omnibus sceptris præferentem. Nec abivit ab hoc meliorum judicio vulgus. in quo ipso, simplices omnes et sine mala ambitione animas, scio fuisse in hoc cultu. Est enim profecto arcana quædam et congenita nobis vis, cujus intimas caussas non facile reddo, quæ ad hanc innoxiam et ingenuam delectationem trahit non nos tantum, qui propendemus; sed illos ipsos serios et severos, qui renituntur et irrident. Atque ut cœlum et æternos illos ignes nemini adspicere fas, sine occulto horrore quodam et religione : non item Terræ sacras opes, et hunc inferioris Mundi mundum, sine tacita quadam gaudii titillatione et sensu. Animum tuum mentemque percontare : capi se hoc adspectu dicet, imo pasci. Oculos sensumque : fatebuntur non alibi libentius se acquiescere, quam in his hortorum areis et pulvillis. Circum-

nissa, merveilles de l'Afrique. Chez les anciens Grecs et Romains, combien ne vous citerais-je pas de personnages illustres qui ont quitté tout autre soin pour se consacrer entièrement à celui-là seul? Parmi les premiers, il faudrait ranger ensemble presque tous les philosophes et les sages qui fuyaient le tumulte insensé de l'Agora et de la ville, et se renfermaient dans l'enceinte close de leurs vastes jardins. Quant aux autres, je vois, dès les temps de l'ancienne Rome, le roi Tarquin se promenant nonchalamment dans son jardin et abattant les têtes des pavots; je reconnais Caton l'ancien livré tout entier à la culture des jardins, et écrivant avec le plus grand soin un savant traité sur la matière; Lucullus qui se repose, après ses victoires d'Asie, dans les bosquets de ses jardins; Sylla qui y vieillit doucement après avoir abdiqué la dictature, et l'empereur Dioclétien qui préféra ses choux et ses laitues de Salone au sceptre et à toute la pompe de l'Empire. Le vulgaire même n'a pas été à cet égard d'un autre sentiment que l'élite : là encore, je le sais pertinemment, les âmes simples et sans ambition mauvaise ont toujours eu le culte des fleurs. Il n'est pas douteux que nous ayons en nous une force cachée, née avec nous, dont je n'expliquerais pas facilement les causes intimes, et qui entraîne vers cette jouissance innocente et honorable, non seulement nous, qui y sommes enclins, mais aussi les hommes sérieux et sévères qui s'en défendent et s'en moquent. Il n'est donné à personne de regarder sans une secrète horreur et je ne sais quelle crainte religieuse le ciel et les astres éternels qui y scintillent : il en est

siste, quæso te, paululum hæc agmina florum et augmenta. vide mihi illum è calyce, hunc è vagina, alium è gemma protuberantem ; vide hunc morientem subito, alium subnascentem; denique inspice in uno aliquo genere cultum, formam, faciem, mille modis paria et diversa. Quæ illa tam rigida mens, quæ inter hæc non flectat se molli aliqua cogitatione, et liquescat? Jam ades curiose tu ocule : defigere paullum in nitores istos et pigmenta. inspice hanc nativam purpuram, hunc sanguinem, hoc ebur, hanc nivem, hanc flammam, hoc aurum : et tot colores, quos artifici cuique penicillo æmulari fas. æmulari, sed non imitari. Denique quis exhalans ille odor? quis penetrans spiritus? et nescio quæ pars æthereæ auræ infusa ab alto? Ut non vane poëtarum nostra gens flores plerosque natos finxerit, è succo aut sanguine immortalium deorum. O gaudii et liquidæ voluptatis vere fons? ô Venerum et Gratiarum sedes! mihi in vestris umbraculis quies et vita sit : mihi fas remoto; extra civicos tumultus, inter has herbas, inter hos noti ignotique orbis flores, hilari et hiante oculo oberrare : et modo ad hunc occidentem, modo ad illum exorientem, manum vultumque circumferre : et cum vaga quadam allucinatione, curarum hic omnium falli et laborum.

ainsi de ces saintes richesses de la terre et de ce monde du Monde inférieur ; nul ne peut les considérer sans éprouver dans son âme comme une sensation de joie et une caresse. Interrogez votre esprit et votre intelligence, ils vous diront qu'ils sont saisis à ce spectacle et qu'ils s'en repaissent ; vos yeux et vos sens : ils avoueront qu'ils ne se reposent nulle part plus volontiers que sur ces parterres et ces corbeilles des jardins. Arrêtez-vous un peu, je vous prie, auprès de ce parterre de fleurs ; voyez sortir celle-ci d'un calice, celle-là d'une gaîne, cette autre d'un bourgeon ; voyez l'une subitement mourir, tandis que l'autre est en train de naître; enfin, fixez votre attention sur un genre quelconque de fleurs et remarquez le port, la forme, la figure en mille façons semblables et divers. Quelle âme serait assez rigide pour ne pas s'attendrir et se fondre dans quelque pensée douce à la vue d'un pareil spectacle? Approchez ici un œil curieux : examinez cet éclat, ces nuances, considérez cette pourpre native, ce sang, cet ivoire, cette neige, cette flamme, cet or et tant de couleurs brillantes que le pinceau de l'artiste pourra bien imiter, mais jamais égaler. Enfin, quel parfum s'en échappe ! quel arôme pénétrant! Je ne sais quelle parcelle de l'air éthéré est descendue là d'en haut. Ce n'est pas vainement que nos poëtes ont imaginé de faire naître la plupart des fleurs du suc et du sang des Dieux immortels. O source abondante de joie et de volupté pure! ô séjour de Vénus et des Grâces! Puisse ma vie entière s'écouler en paix sous vos ombrages! Qu'il me soit donné de rester à l'écart, loin du tumulte des villes,

CAP. III.

Contra curiosos quosdam dissertum, qui hortis ad vanitatem et ignaviam abutuntur. Quis verus eorum usus : Sapientibus et Doctis idoneos esse : et Sapientiam ipsam altam in iis et educatam.

Cum dixissem hæc acrius, et voce vultuque accenso : remisso ore ad me Langius, Amas certe, Lipsi, inquit, amas floridam hanc purpureamque Nympham : sed vereor, ut ames immodeste. Hortos enim laudas. sed ita, ut vana pleraque in iis mirere, aut externa : vera et legitima eorum gaudia omittas. Colores enim dumtaxat avide inspicis, et in pulvillis quiescis, et flores petis ab noto ignotoque orbe. Obsecro ut quid? ut ne te quoque esse sciam in hac secta, quæ exorta hodie, male curiosorum hominum, male feriatorum? qui rem optimam simplicissimamque, instrumentum duorum vitiorum fecerunt, Vanitatis et Torporis. Hac enim fini habent hortos. Herbulas aliquot et flores exoticos ambitiose conquirunt : et quæsitos ita anxie fovent et

au milieu de ces fleurs des pays connus et inconnus, promenant de tous côtés mes yeux satisfaits et avides, tournant ma main et mon visage, là, vers cette fleur qui tombe, ici, vers cette autre qui s'ouvre : échappant ainsi, dans une sorte de rêveuse hallucination, à tous les soucis et à toutes les fatigues.

CHAPITRE III.

Contre certains curieux qui abusent des jardins par vanité ou par paresse. Du véritable usage des jardins : qu'ils conviennent aux Sages et aux Doctes : que la Sagesse elle-même s'y forme et s'y élève.

Comme j'avais dit ces choses avec vivacité, le visage et la voix également animés, Langius me dit d'un ton doux : Assurément, Lipse, tu aimes les fleurs, tu aimes cette Nymphe diaprée et purpurine ; mais, je le crains, tu l'aimes d'une manière déréglée. Tu loues les jardins : oui ; mais ce que tu admires en eux, ce sont surtout des choses vaines et extérieures, et tu ne parais pas tenir compte des plaisirs véritables et légitimes qu'ils procurent. Tu regardes avidement les couleurs, tu te reposes devant les plates-bandes, tu cherches les fleurs de tout l'univers connu et inconnu. Je te le demande, pourquoi ? Voudrais-tu me donner à comprendre que tu appartiens toi aussi à cette secte née de nos jours, composée d'hommes mal à propos curieux et désœuvrés, qui, de cette chose excellente et très simple, font l'instrument de deux vices, la Vanité et la Paresse ? Dans cet unique but ils ont des jardins, ils recherchent ambi-

tuentur, ut nulla mater suum gnatum. Hi sunt, quorum litteræ in Thraciam, Græciam, Indiam discurrunt: idque seminis exigui aut bulbuli causa. Hi, quibus ægrius sit florem aliquem novum mori, quam veterem amicum. Romanum illum riserit aliquis, qui piscem suum atratus luxit? isti plantam. Jam si quis ex his Floræ candidatis novius aliquid aut rarius nactus est, ut ostentat ! ut alii competitores æmulantur, invident! è quibus non nemo tristior domum discedit, quam olim in Præturæ petitione victus Sulla aut Marcellus. Quid dicam? nisi hilarem hanc quamdam insaniam esse : nec absimilem illi puerorum, pallentium et rixantium circa pupas suas et sigilla? At eorumdem industriam in hortis etiam cognosce. Sedent, circumambulant, oscitant, dormiunt. nec aliud. prorsus ut non otii sui secessum hunc habeant, sed desidiæ sepulchrum.

Profanum genus! et quos jure arceam ab orgiis veri arcanique horti. quem modestæ voluptati natum scio, non vanitati : quieti, non torpori. An ego tam levis, quem efferat aut deprimat herbula aliqua rarior, sive adepta sive amissa? Imo æstimo res suis pretiis : et se-

tieusement quelques plantes ou quelques fleurs exotiques, et quand ils les ont obtenues, ils les soignent et les choient avec plus d'anxiété qu'aucune mère pour son fils. Ce sont ceux-là dont les lettres parcourent la Thrace, la Grèce et l'Inde pour en faire venir un petit peu de graines ou quelque bulbe ; ceux-là qui éprouvent plus de chagrin à la perte d'une plante nouvelle qu'à la mort d'un vieil ami. On rit de ce Romain, Hortensius, prenant le deuil à la mort d'une murène qu'il aimait : eux en font autant pour une plante. Aussi, que l'un de ces amants de Flore vienne à trouver quelque plante, ou plus nouvelle, ou plus rare, comme il se hâte d'en faire parade ! combien d'émulation et de jalousie dans ses rivaux, dont plusieurs rentrent chez eux plus tristes et plus désappointés qu'autrefois un Sylla ou un Marcellus vaincu dans la compétition de la Préture ! qu'en dirai-je ? rien, sinon que c'est là une sorte de folie gaie assez semblable à celle des enfants qui pâlissent et qui se querellent au sujet de leurs poupées et de leurs pantins. Sais-tu à quoi ils s'occupent dans leurs jardins ? Ils s'assoient, ils se promènent de long en large, ils baillent en regardant voler les mouches, ils dorment, rien de plus ; en sorte qu'ils n'ont pas là une retraite pour le loisir, mais un vrai sépulcre d'oisiveté.

Race profane ! Je l'éloigne à bon droit des fêtes mystérieuses d'un jardin véritable et réservé, créé pour une volupté modeste, non pour la vanité ; pour le repos, non pour la paresse. Serais-je donc assez léger pour que quelque petite plante rare, ou acquise ou perdue, me transporte ou m'abatte ? J'estime les choses à leur

posito lenocinio illo novitatis, scio herbas esse, scio flores : id est, brevia quædam et fugacia, de quibus aptissime poeta princeps :

Ζεφυρίη πνείουσα τὰ μὲν φυει, ἄλλα δὲ πέσσει.

Itaque non sperno eas sive delicias sive elegantias (et exemplum vides :) sed hoc à mollibus Hortensiis istis muto, quod sine cura hæc talia conquiram : sine cura habeam : sine cura amittam. Nec idem ille ego tam marcidus, imo tam mortuus ut recondam et velut sepeliam me in his hortorum umbris. Negotium etiam in illo otio reperio; et invenit ibi animus, quod sine actione ulla agat. sine labore ullo elaboret.

Numquam minus solus sum, aiebat ille, *quam cum solus : numquam minus otiosus, quam cum otiosus*. Vox egregia, et quam ausim dicere natam in his ipsis hortis. Scilicet menti parati illi, non corpori : ad eam recreandam, non ad hoc laxandum : et ad salubrem quemdam secessum à curis atque turbis. Homines tibi molesti? hic apud te eris. Occupatio exhausit? hic replebere; ubi animo quietis illud pabulum, et ab aura puriore velut inspiratio novæ vitæ.

Itaque vides veteres illos Sapientes? in hortis habitarunt : Eruditas hodie doctasque animas? hortis delectantur : et in iis divina illa pleraque scripta procusa,

valeur, et laissant tout ce maquignonnage de la rareté ou de la nouveauté, je sais que ce sont des herbes, je sais que ce sont des fleurs, c'est à dire des choses éphémères et fugitives dont le prince des poëtes a si bien dit : *le Zéphir, d'un souffle, les fait naître; d'un souffle, les fait mourir*. Je ne méprise pas assurément ces délices et ces élégances : tu en vois la preuve; mais je diffère de ces Hortensius efféminés en ce que ces sortes de choses, sans souci je les acquiers, sans souci je les possède, sans souci je les perds. Je ne suis pas assez ramolli, assez mort pour me renfermer et comme m'ensevelir sous l'ombrage de ces bosquets. Jusque dans ce loisir je trouve à m'occuper. Ici mon esprit agit dans l'inaction, travaille dans le repos.

Quelqu'un a dit : *je ne suis jamais moins seul que lorsque je suis seul, moins oisif que lorsque je n'ai rien à faire;* parole admirable de vérité et qui, j'oserais l'affirmer, a été inspirée par les jardins : car ils sont préparés pour l'âme aussi bien que pour le corps, pour récréer celle-là autant que pour reposer celui-ci, et pour nous fournir une retraite salutaire contre les soucis et les agitations. Les hommes te sont-ils fâcheux? ici tu seras chez toi. Le travail t'a-t-il épuisé? tu retrouveras des forces ici, où le repos de l'âme te sera comme une nourriture, et où l'air plus pur te soufflera une vie nouvelle.

Vois-tu les anciens Sages? Ils ont habité dans les jardins. Et aujourd'hui que font les âmes instruites et savantes? Elles se délectent dans les jardins. C'est au milieu des jardins qu'ont été médités la plupart de ces

quæ miramur, et quæ nulla temporum series aut senectus abolebit. Viridi illi Lycæo tot dissertationes de natura debemus, umbriferæ Academiæ, de moribus: et ex hortorum spatiis diffusi uberes illi Sapientiæ rivi quos bibimus, et qui fœcunda diluvie orbem terræ inundarunt. Scilicet attollit se magis erigitque ad alta iste animus, cum liber et solutus videt suum cœlum : quam cum ædium aut urbium carceribus tenetur inclusus. Hic mihi vos poëtæ duraturum aliquod carmen pangite. hic vos litterati meditamini et scribite. hic vos Philosophi de tranquillitate, de constantia, de vita et morte disputate. En Lipsi, quæ vera hortorum usio et finis. otium inquam, secessio, meditatio, lectio, scriptio : et ea tamen omnia velut per remissionem et per lusum. Ut pictores, longa intentione hebetatos oculos. ad specula quædam et virores colligunt : sic nos hic animum defessum, aut aberrantem.

Et cur celem te meum institutum? Pergulam illam topiario opere vides? Hæc Musarum mihi domus est, hæc Sapientiæ meæ gymnasium et palæstra. Illic aut seria arcanaque lectione pectus impleo : aut semente quadam obsero bonarum cogitationum. Et ut tela quædam in armamentarium, sic ex iis præcepta in animum

écrits divins que nous admirons, qu'aucun laps de temps, qu'aucune vieillesse ne feront pâlir. C'est au verdoyant Lycée que nous devons tant de dissertations sur la Nature, et aux ombrages de l'Académie tant d'autres sur les mœurs : c'est du sein des jardins que se sont écoulés tous ces fertilisants ruisseaux de la Sagesse, auxquels nous nous sommes abreuvés et qui ont répandu sur le Monde entier une féconde inondation. Notre âme s'exalte davantage et se dresse plus ferme vers les choses élevées, quand elle voit librement et sans contrainte le ciel dont elle est émanée, que lorsqu'on la tient séquestrée dans cette prison des édifices et des villes. Là, vous poëtes, composez-moi quelque chant immortel ; vous lettrés, méditez et écrivez ; et vous philosophes, discutez sur la tranquillité, sur la constance, sur la vie et sur la mort. Voilà, Lipse, le véritable but, le véritable usage des jardins : le repos, la retraite, la méditation, la lecture, l'écriture : et tout cela cependant comme une récréation et un jeu. Les peintres, quand ils ont les yeux fatigués par une attention trop longtemps soutenue, les reposent sur de certains reflets et des surfaces vertes : de même nous reposons ici notre esprit fatigué ou agité.

Et pourquoi te cacherais-je mes habitudes ? Vois-tu ce berceau formé par l'art du jardinier ? C'est le séjour de mes Muses, le Gymnase et la Palestre de ma Sagesse. Là, tantôt je remplis mon cœur par une lecture sérieuse et solitaire, tantôt je plante les germes des bonnes pensées qu'elle m'a suggérées. Comme on renferme les armes dans un arsenal, ainsi je dépose dans mon âme

recondo : quæ prompta mihi mox contra vim varietatemque Fortunæ. Intra eam quoties pedem penetravi emanere viles omnes servilesque curas jubeo : et erecto quantum licet capite, studia profanæ plebis despicio, et magnum hoc in rebus hominum inane. Hominem imo ipsum exuere mihi videor, et in altum rapi igneis Sapientiæ quadrigis. An illic angi me censes, quid Celtæ, quid Celtiberi moliantur? quis sceptrum Belgicæ teneat, aut amittat? Asiœ tyrannus classe nobis aut terra minetur? aut denique

..... quid sub arcto
Rex gelidæ meditetur oræ?

Nihil horum. munitus et clausus contra externa, intra me maneo : à curis omnibus securus præter unam, ut fractum subactumque hunc animum rectæ Rationi ac Deo subjiciam, et animo cæteras res humanas. Ut quandocumque fatalis ille et meus dies venerit, fronte composita nec mœstus eum excipiam : abeamque ex hac vita non ut ejectus, sed ut emissus. Hæc muginatio mea in hortis, Lipsi, hi fructus. quos non permutem (quamdiu sana mihi mens) cum omni gaza Persarum aut Indorum.

les préceptes que j'ai recueillis dans ma lecture, puissant secours contre la violence et la variabilité de la Fortune. Chaque fois que je pénètre sous ce berceau, je commande à toutes les préoccupations basses et serviles d'avoir à en sortir, et, la tête haute, je jette un regard de mépris sur les passions de la plèbe profane et sur tout ce grand vide des choses humaines. Il me semble que moi-même je dépouille l'homme, que je suis ravi au Ciel sur le quadrige de feu de la Sagesse. Crois-tu que je m'inquiète alors de ce qu'entreprennent les Celtes ou les Celtibères? que je me demande qui laisse tomber ou qui ramasse le sceptre de la Belgique? que je me tourmente dans la crainte que le tyran de l'Asie ne nous menace par mer ou par terre? ou que je me soucie des projets que *le Roi du Nord médite sur ses rivages glacés?* Rien de tout cela. Bien clos, bien abrité contre les choses du dehors, je demeure en moi-même, préoccupé du soin unique de soumettre à la droite Raison et à Dieu mon esprit dompté, et à mon esprit toutes les choses humaines : afin que, lorsque pour moi viendra le jour fatal, je ne l'accueille pas avec un visage triste et composé, et que je sorte de cette vie comme un envoyé, non comme un banni. Voilà, Lipse, comment je me délasse dans mon jardin; voilà les fruits que j'y cueille, et, tant que j'aurai l'intelligence saine, je ne les échangerai pas contre tous les trésors de la Perse ou de l'Inde.

CAP. IV.

Ad sapientiam igitur abhortatio. per eam ad Constantiam veniri. et serio monita juventus, ut serias Philosophiæ litteras cum amænioribus illis et liberalibus conjungat.

Dixerat Langius. et postremo illo tam alto et constanti sermone, vere fateor, dederat me in stuporem. quem tamen abrupi, O te felicem, inquiens, otii pariter et curarum! et ô vix humanam in homine vitam! quam utinam parte aliqua imitari mihi fas : et per vestigia ista serpere, etsi longo intervallo.

Langius velut castigans, Imitari? inquit, imo superare. nec sequi tibi solum hic jus, sed præire. Parum énim, Lipsi, parum in hac Constantiæ et Virtutis via ipsi nos promovimus : nec fortibus bonisque pares adhuc sumus, sed projecte mollibus aut malis paullo fortasse firmiores. At tu cujus vegeta et alta indoles, accingere. et me duce, viam hanc ini quæ recta ad firmitudinem et Constantiam ducit : Via quam dico, Sapientia est; cujus æquabilem et tranquillam orbitam, quæso moneoque, ne ultra fugias calcare. Litteræ tibi hactenus cordi et novem istæ deæ? placet. scio enim amœniore hac et externa doctrina excoli et præparari prius animum debere, *non ante idoneum cui divina semina committantur*. sed illud non placet, si in his adhæ-

CHAPITRE IV.

Exhortation à la Sagesse : que par elle on arrive à la Constance. Avertissement à la jeunesse qu'elle doit unir l'étude sérieuse de la Philosophie à celle plus agréable des lettres et des arts libéraux.

Langius avait fini de parler, et, par ce discours si ferme et si élevé, il m'avait, je le confesse, plongé dans une véritable stupeur. Je la secouai cependant et je lui dis : O mille fois heureux et par vos loisirs et par vos travaux! O vie à peine humaine dans un homme! Combien je voudrais vous imiter en quelque point, et m'avancer sur vos traces, même de loin!

— M'imiter, reprit Langius? Bien plus, me surpasser! Il ne s'agit pas seulement ici pour toi de me suivre, mais de me précéder. Pour moi, Lipse, je me suis peu, trop peu avancé sur la route de la Constance et de la Vertu. Je suis bien loin d'égaler les forts et les sages, mais je suis peut-être un peu plus ferme que ceux qui sont lâchement faibles ou méchants. Mais toi, dont le caractère est énergique et élevé, ceins tes reins et, sous ma conduite, marche tout droit dans cette voie qui conduit à la fermeté et à la Constance. Cette voie dont je te parle est la Sagesse. N'hésite pas plus longtemps à t'engager franchement dans cette route unie et tranquille, je te le conseille et je t'en prie. Que tu continues de cultiver les lettres et les neuf sœurs, je le veux bien. Je sais en effet que l'esprit doit être d'abord cultivé et préparé par cette science extérieure et plus aimable,

rescis, eaque una tibi studiorum, quod dicitur, prora et puppis. Rudimenta enim hæc nostra esse debent, non opera : via, non meta. In convivio aliquo si assedisses, non bellaria solum et placentas gustares, credo : sed stomacho fulcimentum aliquod dares cibi firmioris : in hoc publico doctrinarum epulo, cur non idem fit? cur inquam ad illa oratorum et poëtarum mella, non adjungis hanc firmiorem Philosophiæ dapem?

Non enim deseri illas volo (ne tacitus me calumniere) sed hanc adseri : et solutas per se fluentesque Nymphas temperari hoc severiore, ut ita loquar, Baccho. Proci illi apud Homerum non injuria ridentur, qui relicta Penelope convertere se ad ancillas : cave idem tibi sit, ne spreta illa rerum domina, ardeas tantum in ejus administris. Pulchra hæc laudatio, O virum doctum! sed illa melior, O virum sapientem! et ista optima, O virum bonum! Has sectemur : et per tot labores non scire tantum velimus, sed Sapere et Facere.

Ὡς οὐδὲν ἡ μάθησις, ἂν μὴ νοῦς παρῇ !

ait vetus et verus versus.

car auparavant, selon le mot de saint Augustin, *il n'est pas apte à recevoir la semence divine.* Mais ce que je ne puis souffrir, c'est que tu t'y attaches de manière à en faire ton unique étude, ta proue et ta poupe, comme l'on dit. Ces études doivent être notre apprentissage, non notre œuvre ; le chemin, non le but. Si tu étais assis à quelque festin, tu ne te contenterais pas, j'imagine, de goûter aux sucreries et aux gâteaux, mais tu donnerais à ton estomac le soutien de quelque aliment plus solide : pourquoi n'en fais-tu pas autant à ce banquet public de la science? Pourquoi, au miel des orateurs et des poëtes, ne joins-tu pas la nourriture plus fortifiante de la Philosophie?

Cependant, ne me calomnie pas dans ta pensée. Je ne veux pas que tu désertes tes études ordinaires. Je veux seulement que tu y ajoutes celle de la Sagesse, et que ces Nymphes un peu libres et relâchées par elles-mêmes, tu les tempères en leur associant ce Bacchus plus sévère. On rit avec raison en voyant dans Homère les chefs délaisser Pénélope pour les servantes : prends garde d'agir comme eux, de mépriser cette maîtresse des choses et de t'enflammer d'amour pour celles seulement qui sont destinées à la servir. Dire d'un homme, quel savant! c'est une belle louange ; mais plus belle est cette autre : quel sage! et la meilleure de toutes est celle-ci : quel homme de bien! Efforçons-nous de les mériter toutes les trois : que notre but dans tant de travaux ne soit pas uniquement le savoir, mais la Sagesse et l'Action. *Savoir n'est rien, si l'on n'y joint la Sagesse,* dit avec vérité un vieux poëte grec.

Quam multi hodie in hoc nostro Musico cœtu, qui et se dedecorant, et omne nomen litterarum? quidam, quia flagitiis et sceleribus cooperti : plerique, quia vani, leves μετέωροι, et nullius seriæ curæ. Linguas discunt? sed linguas tantum. Græcos Latinosque scriptores intellegunt? sed intellegunt tantum. et quod Anacharsis scite olim de Atheniensibus dixit, *Nummis eos uti duntaxat ad numerandum:* sic isti scientia, ad sciendum. Vitæ factorumque adeo nulla cura est : ut, me quoque judice, non frustra litteræ in vulgus malo audiant, tanquam ad nequitiam magistræ.

Atqui ad virtutem eæ sunt, si legitime utare, Sapientiam modo adjunge, cui præparare ingenia nostra litteræ debent, non detinere ea, aut sibi vindicare. Ut enim arbores quædam fructum non ferunt, nisi aliis velut maribus adsitæ : non item tuæ istæ virgines, nisi cum virili Sapientiæ robore conjunctæ. Quid Tacitum mihi corrigis : si vita tua inemendata est? Quid Tranquillum illustras : cum tu in errorum tenebris. Plauto notas aut maculas studiose eluis : cum animum sordescere pateris et squalere? Transi aliquando ad meliores curas : et doctrinam para, quæ non in pompam tibi speciemque sit, sed in

Combien n'y en a-t-il pas aujourd'hui, dans notre orchestre des Muses, qui se déshonorent et qui déshonorent avec eux le nom même des lettres? Quelques-uns parce qu'ils sont plongés dans la débauche et couverts de souillures; le plus grand nombre parce qu'ils sont vains, légers comme des météores, incapables de tout soin sérieux. Apprennent-ils les langues? Ils n'apprennent que les langues. Comprennent-ils les écrivains grecs et latins? Ils ne font que les comprendre; et, comme Anacharsis disait autrefois des Athéniens *qu'ils ne se servaient de la monnaie que pour la compter*, eux ne se servent de la science que pour savoir. Quant à leur vie et à leurs actions, ils en prennent si peu de souci, qu'à mon jugement le vulgaire paraît autorisé à voir les lettres de mauvais œil, comme si elles étaient des maîtresses de perversité.

Et cependant, au contraire, elles mènent à la vertu lorsqu'on en fait un légitime emploi. Joins-y seulement la Sagesse. C'est pour elle que les lettres doivent préparer nos esprits, mais non les retenir et se les attacher d'une manière absolue. Certains arbres ne portent de fruits que lorsqu'ils sont plantés dans le voisinage d'autres arbres mâles qui les fécondent : ces vierges que tu chéris sont de même, tant qu'elles ne sont pas unies à la force virile de la Sagesse. Pourquoi corriger Tacite, quand tu ne peux corriger tes propres défauts? Quelle idée d'éclaircir Suétone par tes commentaires, quand tu ne sais dissiper les ténèbres de tes erreurs? Que vas-tu purger minutieusement Plaute de ses taches, quand tu laisses ton âme toute rugueuse de souillures

usum. Ad Sapientiam convertere; quæ mores tibi corrigat, quæ animum turbidum sordidumque tranquillet et illustret. Illa est, quæ virtutem imprimere, quæ Constantiam suggerere potest: illa sola, quæ templum tibi aperire Bonæ Mentis.

CAP. V.

Sapientiam non vovendo, sed conando acquiri. Reditum in sermonem de Constantia. Cupidinem discendi, bonum esse in adolescentia signum.

Ardorem mihi injecit ea admonitio: quem non celavi. et, Animo sequor te, mi senex, inquam: quando factis? quis erit ille dies, qui me solutum his curis in sapientiæ veræ orbita sistat? qui per eam ad Constantiam ducat?

Langius velut increpans, Itane voves potius, quam facis? inquit. vane prorsus et ex more vulgi. Non enim, ut Cæneus ille in fabulis è fæmina in virum transiit, optando: sic tu votis, è fatuo in sapientem, è levi in constantem. Addas istuc operam oportet, et Manum moveas, quod aiunt, una cum Minerva. Quære, lege, disce.

et de malpropreté ! Passe quelquefois à des soins meilleurs : prépare-toi une doctrine, non d'apparence et d'ostentation, mais qui serve à ton usage. Tourne-toi vers la Sagesse. Qu'elle corrige tes mœurs; qu'elle apaise le trouble, qu'elle éclaire les obscurités de ton esprit. Elle seule est capable d'imprimer en toi la Vertu, de te suggérer la Constance; elle seule peut t'ouvrir le temple de la droite Raison.

livre second

CHAPITRE V.

Qu'on acquiert la Sagesse par des efforts, non par des vœux. Retour au discours sur la Constance Que le désir d'apprendre est un bon signe dans un jeune homme.

Cette admonestation m'inspira une ardeur que je ne songeai pas à dissimuler, et je dis : mon vénérable ami, me voici. Je suis prêt à vous suivre avec courage. A quand les faits? Quand viendra le jour où, dégagé de tous ces soins, je serai solidement établi sur le terrain de la vraie Sagesse ? Quand arriverai je ainsi à la Constance ?

Langius reprit comme en me gourmandant : Comment ! Des souhaits et non des actions ! c'est la manière du vulgaire et elle ne mène à rien. Penses-tu donc que, comme cette Cœnis de la fable qui n'eut qu'à le souhaiter pour être métamorphosée de fille en garçon, tu n'auras aussi qu'à le désirer pour devenir sage au lieu d'insensé, constant au lieu de léger ? Il faut que tu y ajoutes l'œuvre, et, comme l'on dit, que tu y mettes la main avec Minerve. Cherche, lis, apprends.

Ego excipiens, Scio, Langi, inquam : sed tu quoque, sodes, adde operam, et filum illud hesterni sermonis pertexe, quod invitatio male abrupit. Ad Constantiam, inquam, redi : cujus intermissum sacrum sine piaculo non differs.

Langius capite leviter abnuens, Ut ne includar iterum in hunc ludum? inquit. non faciam Lipsi : non certe in hoc loco, quem otio meo scire debes, non negotio consecratum. Denique alias decurremus illum cursum.

Imo nunc, inquam ego, et quis locus sapienti huic sermoni aptior, quam illa Sapientiæ tuæ domus? Pergulam hanc dico. quæ mihi quidem velut templum est; et mensula in ea, tanquam ara : ad quam sedentes, rite faciamus huic Divæ. Denique capto etiam ex ea omen.

Quodnam illud? ait Langius.

Istud, inquam. Ut ii qui in taberna aromatum aut unguentorum sederunt, in vestibus ipsis referunt secum odorem loci : sic mihi spes, ut halitus aliquis Sapientiæ animo adhærescat, ab infessa hac ejus officina.

Langius ridens; Vereor ut in tam levi omine pondus sit, inquit : tamen, Lipsi, eamus. Non enim dissimulo. me quoque excitat et cale jam facit tam ingenuus hic ardor. Atque ut aquileges, cum mane halitum quemdam

J'insistai : Je le sais, Langius; mais vous aussi, de grâce, mettez-y la main avec moi et renouez le fil de votre discours d'hier, brisé par cette malencontreuse invitation. Revenez à la Constance. Vous ne pourriez, sans sacrilége, différer d'accomplir le sacrifice interrompu.

Langius fit de la tête un signe léger de négation, et répondit : Que j'aille m'emprisonner encore dans cet exercice? Je n'en ferai rien, Lipse, à tout le moins dans le lieu consacré, tu dois le savoir, à mon loisir et non au travail. Plus tard et ailleurs nous reprendrons cette causerie.

— Non, dis-je, non, point de retard. Et quel lieu fut jamais plus propice pour ce sage entretien que le séjour de ta Sagesse? j'entends par là ce berceau qui me semble comme un temple, et la petite table du milieu comme un autel. Asseyons-nous auprès, et faisons, suivant le rite, nos dévotions à la Déesse. Et déjà elle m'envoie un heureux augure.

— Et lequel? dit Langius.

— Le voici : de même que ceux qui se sont assis un peu de temps au milieu des aromates, dans la boutique d'un parfumeur, emportent l'odeur dans leurs vêtements, ainsi j'ai l'espoir qu'il restera sur moi quelque chose de ta Sagesse pour m'être assis dans cette officine de la Sagesse.

Langius dit en riant : je doute fort que cet augure soit d'un grand poids. Cependant, Lipse, allons. Je ne dissimule pas que l'ardeur de ton naturel m'excite et me réchauffe moi-même. Comme les sourciers, quand ils voient le matin un léger brouillard sortir de la terre, y

erumpentem è terra vident, indicium id habent latentium aquarum : sic mihi de fœcunda scaturigine virtutum spes, ubi in adolescente præit et elucet cupiditas hæc discendi. Et cum iis verbis duxit ad pergulam me, et induxit. Ille ad mensulam adsedit.

Ego prius ad pueros conversus, Heus vos, inquam, state, observate : ostium illud imprimis obserate. Atque auditis? Vita à vobis exit, si vivus quisquam huc init! Non virum, non canem, non fœminam admitti volo : non, si venerit, Bonam Fortunam ipsam. Et cum dicto adsedi.

Sed Langius largiore risu, Sceptrumne tu usquam gessisti? inquit. ita basilicæ prorsus et severæ tuæ edictiones.

Nimirum, inquam ego, ab hesterno infortunio jure mihi cavi. Tu perge, cum deo.

CAP. VI.

Pro Constantia tertium argumentum ab Utili. Clades bonas esse, Originem intueare sive Finem. Originem enim à deo sumere, qui æternum et immutabiliter bonus; ideoque caussa nullius mali.

Langius non diu meditatus, sic insit. In sermone quem de Constantia heri cœpi, Lipsi, à constantia non

reconnaissent un indice d'eaux latentes, de même je conçois l'espoir d'une abondante source de vertus, quand, dans un jeune homme, éclate et domine une telle passion d'apprendre. En disant ces mots, il me conduisit au berceau, m'y fit entrer, et s'assit lui-même près de la table.

Mais moi, me tournant d'abord vers les domestiques, je m'écriai : holà! vous autres; restez-là, veillez, tenez surtout la porte fermée. M'entendez-vous? Il y va de votre vie, s'il pénètre ici un seul être vivant. Je vous défends de laisser entrer ni homme, ni chien, ni femme, fût-ce la bonne Fortune en personne. Et, après avoir donné cet ordre, je m'assis à mon tour.

Langius riant aux éclats me dit : As-tu donc porté le sceptre quelque part, que tes commandements sont si absolus et si sévères?

Non, répondis-je; mais j'ai bien le droit de prendre mes précautions contre mon infortune d'hier. Vous, Langius, poursuivez, et Dieu vous soit en aide!

CHAPITRE VI.

Troisième argument pour la Constance: l'Utilité. Que les fléaux sont bons, à les considérer dans leur origine ou dans leur but. Qu'ils ont leur origine en Dieu, éternellement et immuablement bon, et qui ne peut conséquemment être la cause d'aucun mal.

Langius, après s'être un moment recueilli, débuta ainsi : En continuant le discours qu'hier j'ai commencé sur la Constance, je ne faillirai pas à la Constance. Je

abibo : ordinem eumdem exsequar, et limites tenebo quos semel finivi. Quatuor, ut scis, velut agmina mihi facta, quæ pro ea in Dolorem Abjectionemque pugnarent : è quibus priora duo, quæ de Providentia et Necessitate, jam produxi : docuique satis, superne et a deo mala Publica immitti : itemque necessaria ea esse, nec vitari ulla fuga.

Instruam nunc igitur agmen tertium, quod Utilitas ducit : et in quo legio, quam recte dixerim Adjutricem. Agmen, si inspicis, validum et callidum : quod nescio quo modo illabitur et insinuat se in animos, et blanda quadam vi vincit non invitos. Irrepit enim potius, quam irrumpit : suadet, non cogit : et tam facile duci nos ab Utilitate patimur, quam à Necessitate trahi.

Hanc, tibi, Lipsi, et mollibus tuis copiis nunc oppono. Utilia enim sunt, hæc quæ patimur Publica mala : et cum interno nostro fructu commodisque conjuncta. Mala autem? imo Bona verius, si remoto hoc Opinionum velo, oculos ad Qrtum eorum referes et ad Finem. Quorum ille, à bono : hic, in bonum. Origo enim certe harum cladium (herè satis mihi dictum et doctum) à deo : id est, non ab ipso Summo Bono solum,

suivrai le même ordre, je me renfermerai dans les mêmes limites que j'avais d'abord établies. Tu le sais, je t'ai annoncé quatre arguments qui, comme quatre corps d'armée, devaient combattre pour elle contre la douleur et l'abattement. Les deux premiers, ceux de la Providence et de la Nécessité, je les ai déjà produits. Je t'ai suffisamment appris que les maux publics nous sont envoyés d'en haut par Dieu même, conséquemment qu'ils sont nécessaires et ne peuvent être évités par aucune fuite.

Je disposerai maintenant mon troisième corps d'armée, que l'Utilité commande, et dans lequel est une légion que je puis appeler Supplémentaire. Si tu passes en revue le front de bataille, tu le trouveras plein de vigueur et d'habileté à la fois, car il se glisse je ne sais comment, il pénètre dans les âmes avec une sorte de force caressante qui rend les vaincus dociles à leur défaite ; il s'insinue plutôt qu'il n'entre de force ; il persuade et ne contraint pas : car nous nous laissons aussi facilement conduire par l'Utilité que traîner par la Nécessité.

C'est elle, Lipse, que maintenant j'oppose à tes troupes amollies. Ces maux publics que nous subissons, ils tournent à notre profit intérieur et à notre avantage. Pourquoi les appeler des maux? Il serait plus exact de les appeler des biens, et tu le reconnaîtras si, écartant le voile des opinions, tu examines leur origine et leur but. Ils viennent du bien, ils tendent au bien. Il est certain, je te l'ai assez dit et démontré hier, que l'origine de tous ces fléaux est dans Dieu, c'est à dire dans

sed bonorum omnium auctore, capite, fonte. A quo non magis est ut malum aliquod emanet, quam ut malus sit ipse. Benefica tantum et salutaris illa vis : quæ lædere æque spernit, ac lædi : et cui una summaque potentia est, prodesse. Itaque etiam prisci illi tenebriones, cum superum illud numen mente conciperent, recte à juvando dixere Jovem. An tu exasperari eum censes et irasci, et hæc velut noxia quædam tela spargere in humanum genus? Erras. Ira, vindicta, ultio humani adfectus nomina sunt : et nata ex imbecillitate, cadunt tantum in imbecillos. Perseverat autem æternum in benignitate sua illa mens : et ista ipsa aspera quæ suggerit aut ingerit, velut medicamenta sunt : sensu tristia, re salubria et eventu. Homerus ille Philosophorum recte : ὁ δὲ θεὸς μηδὲν κακὸν ποιεῖ, οὐδ' ἄν τινω εἴη κακοῦ ἄιτιον : *Deus nihil malum facit, adeo non ipse mali alicujus causa*. Et melius impressiusque noster Sapiens : *Quæ causa est diis benefaciendi? natura : Errat, si quis putat illos nocere velle, vel posse, nec accipere injuriam queunt, nec facere. Primus est deorum cultus, deos credere : deinde, reddere illis majestatem suam, reddere bonitatem, sine qua nulla majestas est. Scire illos esse qui præsident mundo, qui universa ut sua temperant, qui humani generis tutelam gerunt, curiosi etiam singulorum. Hi nec dant malum, nec habent.*

Celui qui, non seulement est lui-même le souverain Bien, mais qui est aussi l'auteur, le chef et la source de tous les biens. Il n'est pas plus possible que quelque chose de mal émane de lui, qu'il n'est possible qu'il soit mauvais lui-même. Cette force n'est que bienfaisante et salutaire : elle ne veut ni blesser ni être blessée ; sa puissance suprême et unique, c'est d'être utile. C'est pourquoi ces anciens eux-mêmes, malgré les ténèbres épaisses qui les enveloppaient encore, dès qu'ils ont conçu dans leur esprit l'idée de cet Etre suprême, lui ont donné à bon droit le nom de Jupiter, *Jovis*, qui vient de *juvare*, aider. Penses-tu que Dieu puisse s'exaspérer, se mettre en colère, et, par colère, lancer sur le genre humain tous ces maux, uniquement pour faire du mal ? Tu te trompes alors. La colère, l'envie de châtier, la vengeance, tous ces termes désignent des passions humaines, qui, nées de la faiblesse, n'appartiennent qu'aux faibles. Mais la divine Intelligence persévère éternellement dans sa bonté. Tous ces fléaux auxquels elle nous expose, ou qu'elle nous impose, sont comme des remèdes, amers au goût, salutaires en fait et par l'événement. Platon, l'Homère des Philosophes, a dit justement : *Dieu ne fait rien de mal; donc il ne peut être la cause d'aucun mal.* Et notre sage Sénèque a dit mieux encore et avec plus d'énergie : *Par quelle cause les Dieux font ils le bien? par leur nature. C'est une erreur de supposer qu'ils veulent ou qu'ils peuvent nuire, recevoir des injures ou en faire. Le premier hommage à rendre aux Dieux, c'est de croire aux Dieux; le second c'est de reconnaître leur Majesté, de*

CAP. VII.

Finem item cladium semper dirigi in bonum, etsi sæpe eæ per noxios homines, et noxæ causa administratæ. Sed frangi et temperari eorum vim à deo. flecti omnia in nostrum usum. obiterque dictum cur Malorum opera in iis Deus utatur.

Origine igitur Clades bonæ : aio etiam Fine, quia ad bonum directæ semper et Salutem. Occurris mihi tacitus, scio : et quomodo? inquies. nonne bella hæc et cædes, clare scopum nocendi habent lædendique? Habent, fateor, si homines spectas : non habent, si deum.

Quod ut plane et plene capias, opus mihi illato quodam lumine distinctionum. Duplices divinæ Clades : aliæ Meræ, aliæ Mixtæ. Meras appello, QUÆ PURE A DEO SUNT, SINE INTERVENTU ULLO HUMANÆ MENTIS AUT MANUS. Mixtas, QUÆ A DEO QUIDEM SED PER HOMINES ADMINISTROS. illius generis sunt, Fames, Sterilitas, Terræ motus, Terræ labes, Inundatio, Morbi, Mortes.

reconnaître leur Bonté sans laquelle il n'est point de Majesté; c'est de savoir qu'eux seuls président au monde, gouvernent l'universalité des choses comme leur domaine, gèrent la tutelle du genre humain et prennent soin de chacun des hommes en particulier. Rien de mal ne peut venir des Dieux, le mal n'est pas en eux.

CHAPITRE VII.

Que le but des calamités publiques tend toujours vers le bien, quoique souvent elles soient l'œuvre d'hommes malfaisants et animés du désir de mal faire. Que Dieu brise et tempère leur violence. Que tous les fléaux tournent à notre utilité. En passant, pourquoi Dieu se sert des méchants dans les calamités.

Donc les calamités publiques sont bonnes dans leur origine. Je dis qu'elles sont également bonnes dans leur fin, toujours dirigée vers le bien et vers le salut. Tu te révoltes intérieurement, je le sais. Eh quoi! diras-tu, toutes ces guerres, tous ces massacres n'ont-ils pas évidemment pour but de nuire et de faire du mal? oui, j'en conviens, cela est vrai quant aux hommes; mais cela est faux quant à Dieu.

Pour que tu me comprennes nettement et complètement, j'ai besoin d'éclairer ma pensée par quelques distinctions. Il y a deux ordres de fléaux divins, les uns simples, les autres mixtes. J'appelle simples CEUX QUI VIENNENT PUREMENT DE DIEU, SANS AUCUNE INTERVENTION DE L'INTELLIGENCE OU DE LA MAIN DE L'HOMME, et mixtes CEUX QUI A LA VÉRITÉ VIENNENT DE DIEU, MAIS PAR LE MINISTÈRE DES HOMMES. Au premier ordre appar-

Istius, Tyrannides, Bella, Oppressiones, Cædes. In illis pura omnia et liquida, quia haustæ è purissimo fonte. in istis, sordium admixtum aliquid non negaverim, quia lapsæ et derivatæ per impurum hunc Adfectuum canalem. Homo iis intervenit : quid miraris, si noxa et peccatum? Illud mirare potius, quod tam provida dei benignitas est, ut illam ipsam noxam in salutem nostram vertat, et peccatum in bonum.

Vides tyrannum illum, qui minas spirat et cædem? cui voluptas nocere est? qui perire ipse optet, dum perdat? Sine. aberrabit à sua mente : et deus occulto quodam fune inscium invitumque trahet ad suum finem. Ut sagitta ad emittentis scopum pervenit, sine ullo suo sensu : sic impii isti. Frænat videlicet coërcetque humanam omnem vim suprema illa vis : et exerrantes eorum gressus dirigit ad salutarem hanc metam. Ut in exercitu varii adfectus militum sunt, et hunc præda incitat, hunc gloria, illum odium; omnes tamen pro victoria et Principe pugnant : sic omnes istæ voluntates bonæ malæque deo militant, et inter varios fines venient tamen ad hunc, ut sic dicam finium finem.

tiennent la famine, la stérilité, les tremblements et les éboulements de terre, les inondations, les maladies, la mort : et au second les tyrannies, les guerres, les oppressions, les massacres. Dans les premiers, tout est pur et limpide, parce qu'ils découlent de la source la plus pure ; pour les autres, je ne refuse pas de reconnaître qu'ils sont mêlés de lie, parce qu'ils coulent et nous arrivent par le canal impur des passions. L'homme y intervient : dès lors pourquoi serais-tu surpris d'y voir la malfaisance et le péché? Étonne-toi plutôt de la Bonté de Dieu, si prévoyante qu'elle fait contribuer cette malfaisance même à notre salut, ce péché à notre bien.

Vois-tu ce tyran qui ne respire que la menace et le carnage? dont la seule volupté est de nuire? qui consent à se perdre lui-même pourvu qu'il perde aussi les autres? Attends : il s'égarera de sa propre intelligence : Dieu par des liens cachés le traînera inconscient, et malgré lui, jusqu'à ses fins. Ces impies sont comme la flèche que l'archer a lancée, et qui frappe le but sans en avoir le sentiment. La force suprême bride et contient toute force humaine : elle dirige tous les pas de ces dévoyés vers un résultat salutaire. Comme dans une armée, chaque soldat est animé de passions différentes, que l'un cède au désir du butin, l'autre à l'amour de la gloire, un troisième à la haine, et ainsi des autres, et que cependant tous ils combattent pour la victoire et pour leur Prince : de même aussi toutes les volontés bonnes ou mauvaises militent pour Dieu; et, à travers tous les buts divers qu'elles se proposent, elles arrivent cependant à la fin que Dieu a fixée, à celle que j'appellerai la fin des fins.

Sed cur, inquies, malorum opera deus utitur? cur ipse clades eas bonas non immittit, aut saltem per bonos administros? Curiose nimis, mi homo, quæris : nec scio an arcana illa expediam, hoc scio, constare illi rationem sui facti, etiam cum de ea nihil nobis constat. Et tamen quid hic miri, aut novi? Ecce præses provinciæ in noxium aliquem cum lege agit : agi jubet per Brutianum, aut lictorem. Pater in magna familia interdum filium ipse castigat, est cum servo id munus mandat aut pædagogo. cur deo non idem jus sit? cur non ipse, cum visum, sua manu nos verberet; cum aliter visum, aliena? Nihil enim hic injuriæ, aut noxæ. Servus ille iratus tibi est? animum adfert nocendi? Nihil refert. tu illo omisso ad animum respice jubentis. Pater enim certe exactor adstat : nec plagulam unam tibi superaddi sinet, ultra præscriptum.

Sed cur tamen peccatum hic admixtum, et adfixum divinis his sagittis Adfectuum venenum? Ad asperum et arduum me collem vocas : in quem tamen enitar. Ut sapientiam potentiamque suam Deus ostenderet, *melius judicavit* (Augustini verba sunt) *de malis bona facere,*

Mais, demanderas-tu, pourquoi Dieu emploie-t-il l'œuvre des méchants? Pourquoi toutes ces calamités que tu dis bonnes en elles-mêmes, ne nous les inflige-t-il pas au moins par l'intermédiaire des bons? Ah! mon ami, tu en demandes trop : je ne sais pas si je pourrai démêler ces mystères; mais ce que je sais, c'est que la raison de ce que Dieu fait existe réellement, alors même que nous ne la voyons pas. Et cependant, au fond, qu'y a-t-il là de si étonnant et de si nouveau? Le gouverneur d'une province veut faire appliquer la loi à un coupable : il confie cette mission à un garde ou à un licteur. Dans une grande famille, quelquefois le père châtie lui-même son fils, mais d'autres fois il charge de cet office un serviteur ou le pédagogue. Pourquoi Dieu n'aurait-il pas le même droit? pourquoi ne nous frapperait-il pas de sa main quand il le trouve bon, et par la main d'autrui, quand il en juge autrement? Il n'y a là rien d'injuste ou de méchant. Mais ce serviteur est irrité contre toi! il apporte dans son office le désir de nuire? Tout cela n'importe en rien. Laisse cet homme de côté; ne considère que la volonté de celui qui le commande. Le père sera certainement présent à l'exécution; il ne laissera pas ajouter une chiquenaude au châtiment qu'il a prescrit.

Mais pourquoi ici l'intervention du péché? pourquoi ce venin des passions attaché à ces flèches divines? Tu m'appelles par cette question aux cimes d'une montagne raide et escarpée. J'essaierai cependant de la gravir. Pour montrer sa sagesse et sa puissance, *Dieu a jugé préférable*, ce sont les termes de saint Augustin,

quam mala nulla permittere. Quid enim eo sapientius aut melius, qui è malo bonum potest elicere, et reperta ad perniciem vertere ad salutem? Medicum quoque laudas, qui Theriacæ suæ viperam admiscet, saluberrimo effectu : in deo cur improbes, si pharmaco huic cladium humanas quasdam noxas intemperat, sine tua noxa? Decoquit enim certe et consumit adjunctum illud omne virus, arcano quodam Providentiæ suæ igne. Denique ad potentiam ejus hoc facit et gloriam, quo necessario omnia ipse refert. Quid enim magis vim ejus exprimat, quam quod non vincat solum obluctantes sibi hostes, sed ita vincat ut ad se traducat, et sua castra? ut pro ipso militent? ut arma pro victoria ejus ferant? Quod evenit cottidie, cum in malis dei voluntas fit, etsi non à malis : cum ea quæ contra voluntatem ejus improbi faciunt, ita flectit, ut non fiant tamen præter ejus voluntatem.

Et quod potest insignius miraculum *quam ut malos mali bonos faciant* (1)? Ecce, ades paullum tu C. Cæsar abi, et duo sancta nomina simul conculca, Patriam Generumque. Ambitio hæc tua, te ignaro, deo serviet : imo patriæ serviet, contra quam sumpta. Reparatio enim

(1) Boëce.

de faire sortir le bien du mal, plutôt que de ne permettre aucun mal. Qui est en effet plus sage ou meilleur que celui qui du mal peut faire sortir le bien, et qui tourne au salut ce qui a été combiné pour la ruine? Tu loues et tu approuves le médecin qui mêle la vipère aux ingrédients de la thériaque et qui obtient ainsi des effets très salutaires : pourquoi blâmerais-tu Dieu de ce qu'il mélange de même à cette panacée des calamités publiques quelques méfaits humains qui ne te font aucun mal? Il est certain que tout ce virus additionnel est dissous et neutralisé par quelque feu secret de la Providence. Enfin, Dieu agit ainsi pour sa puissance et pour sa gloire, auxquelles nécessairement il rapporte lui-même toutes choses. Comment sa force pourrait-elle s'affirmer avec plus d'éclat qu'en remportant la victoire sur ses ennemis, et en la remportant si bien qu'il les attire eux-mêmes à lui et dans son camp; qu'il les amène à porter les armes pour lui, à combattre pour son triomphe? Et c'est ce qui arrive tous les jours, lorsque la volonté de Dieu s'accomplit dans les méchants, quoique non par les méchants; lorsque les choses que les impies font contre sa volonté, il les plie de telle sorte que, cependant, elles ne transgressent pas sa volonté.

Et quel miracle plus insigne que de *faire servir les méchants à rendre bons les méchants* (1)? Allons, parais ici un instant, toi, Caïus César : va, et foule à la fois aux pieds les deux noms sacrés de patrie et de gendre. Cette ambition criminelle, sans que tu le saches, elle servira Dieu : bien plus, elle servira même ta patrie contre laquelle tu l'as conçue. Toi, Attila, volé des

erit salusque Romani status. Tu Attila ab extremo orbe advola, sitiens sanguinis et prædæ. rape, cæde, ure, vasta. Sævitia hæc deo militabit : nec aliud quam excitatio Christianorum erit, qui vitiis et delitiis immersi nimis aut sepulti. Quid vos duo Vespasiani? Judæam Judæosque perdite : capite et excidite urbem sacram. qua fini? vos quidem gloriæ et propagandi imperii : sed erratis. revera lictores et satellites ultionis divinæ estis in impiam gentem. Ite : et qui Romæ Christianos morte fortasse adficitis, Christi mortem in judæa vindicate ([1]).

Et exempla hæc ab omni ævo obvia, ubi deus per improbas aliorum cupidines, bonam suam voluntatem exercuit; per aliorum injustitiam, exseruit judicia sua justa. Quare miremur, Lipsi, reconditam hanc Sapientiæ vim, non rimemur; et sciamus clades omnes exitu bonas esse, etiam si cœca hæc mens non videat, aut tarda eo non pertingat. Latent enim nos sæpe veri earum fines : ad quos tamen ignaris nobis pervenient. non aliter quam fluvii quidam, qui erepti oculis et sub terram reconditi, feruntur nihilominus ad suum mare.

([1]) Ici venait, dans les premières éditions, le passage suivant, supprimé par Juste Lipse après sa réconciliation avec l'Espagne :

« Vous enfin, duc d'Albe, que prétendez-vous avec votre politique « cruelle? Affermir l'autorité du Roi et celle de votre nation sur la Bel- « gique? Vous aussi, vous êtes dans l'erreur : vous n'êtes que le fléau « et le correctif de la dissolution des Belges : nous n'avons apprécié le

extrémités du monde; accours altéré de sang et de rapines; pille, massacre, incendie, ravage tout. Ta cruauté militera pour Dieu. Elle rappellera au devoir les Chrétiens trop plongés et comme ensevelis dans les vices et dans les voluptés. Que dirai-je de vous deux, Vespasien et Titus? Détruisez la Judée et les Juifs; prenez et renversez la ville sainte. A quelle fin? pour vous couvrir de gloire et pour étendre les limites de l'Empire? mais vous vous trompez; en réalité, vous n'êtes que les licteurs et les satellites de la vengeance divine contre une nation impie. Allez, et vous qui, dans Rome, peut-être avez frappé de mort des Chrétiens, vengez en Judée la mort du Christ ([1]).

Et c'est dans tous les temps que l'on rencontre de ces exemples, où Dieu s'est servi des passions mauvaises de quelques-uns pour accomplir sa volonté bienfaisante, et de l'injustice de quelques autres pour faire éclater la justice de ses jugements. C'est pourquoi, Lipse, admirons cette force cachée de la Sagesse et ne la fouillons pas : sachons que toutes les calamités sont bonnes par leur fin dernière, quoique notre intelligence aveugle ne le voie pas ou qu'elle soit trop appesantie pour s'élever jusque là. Car souvent le véritable but des catastrophes nous est caché. Elles l'atteignent cependant, sans que nous le sachions, comme certains fleuves, qui se dérobent aux yeux, s'engloutissent dans les entrailles de la terre, mais n'en arrivent pas moins à l'Océan où ils versent leurs eaux.

« bonheur dont nous jouissions, qu'après avoir senti les rigueurs de « votre tyrannie. »

CAP. VIII.

Magis distincte de finibus ipsis, eos triplices esse: et qui, quibus conveniant. Mox paullo fusius de Exercitio quod Bonis non uno modo prodest, firmando, probando, præeundo.

Quod si fas mihi vela pandere, et navim immittere altius in hoc rerum divinarum fretum : possim de finibus ipsis promere fortassis aliquid magis diserte et exserte. Homericum tamen illud jure præfatus,

Εἰ δύναμαι τελέσαι γε, καὶ εἰ τετελεσμένον ἔςαι.

Sunt enim ex iis, quos satis certo comprehendere et signare posse videor : sunt, quos ambigue et adspectu confuso.

E certis hi tres : Exercendi, castigandi, puniendi. Pleraque enim ista immissio cladium, si attendis, aut Bonos exercet, aut Lapsos castigat, aut improbos punit. eaque omnia nostro bono. Non ut illustrem, et pedem paullisper in primo fine defigam : videmus cottidie optimos quosque, aut seorsim premi cladibus, aut hisdem involvi pariter cum malis. Videmus, et miramur, quia nec caussam satis capimus, nec attendimus ad finem. Caussa autem amor in nos dei, non odium : finis, non læsio nostra, sed fructus. Juvat enim exercitium illud non uno modo : sed Firmat, Probat, Præit. Firmat, quia hoc velut gymnasium est, in quo deus suos ad

CHAPITRE VIII.

Plus distinctement des fins elles-mêmes. Qu'il y en a trois. Et ces trois, à qui elles s'adressent. Que l'exercice sert aux gens de bien en les fortifiant, en les éprouvant, en les portant en avant.

Que s'il m'est permis de déployer les voiles et de lancer mon navire plus au large sur cet Océan des choses divines, je pourrai peut-être, de ces fins elles-mêmes, tirer quelque chose de plus complet et de plus précis. Cependant je citerai d'abord, et avec raison, ce vers d'Homère : *si je puis le faire ou si la chose elle-même est susceptible d'être faite*; car, parmi ces fins, il en est quelques-unes que je puis saisir et signaler avec assez de certitude; mais il en est d'autres qui ne m'apparaissent que d'une manière vague et confuse.

Parmi celles qui sont certaines, j'en note trois : l'exercice, la correction, la punition. Si tu y fais attention, tu trouveras que la plupart de ces calamités, qui nous sont envoyées, exercent les bons, ou corrigent ceux qui tombent, ou punissent les méchants : toutes choses qui sont pour notre bien. Il faut porter quelque lumière et insister un peu sur cette première fin. Ne voyons-nous pas tous les jours les plus gens de bien être particulièrement frappés par des catastrophes ou enveloppés par elles avec les méchants? Nous le voyons, et nous nous en étonnons parce que nous n'en comprenons pas suffisamment la cause, et que nous ne faisons pas assez attention à la fin. La cause, c'est

robur instituit et virtutem. Athletas per multa aspera exerceri videmus, ut vincant. idem de nobis cense in hac cladium palæstra. Acer enim ille noster gymnastes et exercitor est : laboris patientiæque exactor, non ad sudorem tantum, sed ad cruorem. Molliter eum habere suos censes ? deliciis fovere aut luxu ? non facit. Matres sunt, quæ plerumque specie dulcium corrumpunt et enervant liberos : patres, qui tristium specie servant. Pater autem ille nobis est : ideoque vere nos diligit et severe. Si nautam te esse velis ; per tempestates doceare. si militem; per pericula. si vere virum ; cur recusas adflictiones ? non enim alia ad robur via. Videsne languida illa et umbratica corpora, quæ rarus sol vidit, ventus non strinxit, aura tristior non libavit ? tales mollium istorum et perpetim felicium animi sunt, quos dejiciet et resolvet minima adversantis Fortunæ aura.

Firmant clades igitur, et ut arbores ventis agitatæ, altius radices agunt : sic boni in virtute magis comprehendunt, impulsi aliquoties adversitatum flabris.

l'amour de Dieu pour nous, non sa haine. La fin, c'est notre profit, non notre préjudice. Cet exercice aide en plus d'une manière : il fortifie, il éprouve, il porte en avant. Il fortifie, car c'est comme un gymnase dans lequel Dieu forme et dresse les siens à la force d'âme et à la vertu. Nous voyons les Athlètes s'exercer par des pratiques multipliées et laborieuses pour se rendre capables de vaincre : pense qu'il en est ainsi de nous dans cette palestre des malheurs publics. Notre gymnaste et maître d'exercices est sévère; il exige travail et patience jusqu'à la sueur, jusqu'au sang. Supposes-tu qu'il traite les siens avec mollesse? qu'il les berce dans les délices et dans le luxe? Il ne le fait pas. Ce sont les mères qui, pour la plupart, gâtent et énervent leurs enfants en leur présentant des douceurs, tandis que les pères les préservent par la sévérité. Dieu est un père pour nous; par conséquent, il nous aime véritablement et sévèrement. Si tu veux être marin, tu te formeras dans les tempêtes; soldat, dans les dangers. Si tu veux devenir véritablement un homme, pourquoi refuserais-tu les afflictions? c'est la seule voie pour arriver à la force d'âme. Vois-tu ces corps languissants venus à l'ombre, que le soleil a rarement vus, que le vent n'a pas secoués, que l'orage n'a jamais effleurés? Telles sont les âmes de ces efféminés qui ont toujours été heureux : le moindre souffle de la fortune contraire suffit à les abattre et à les briser.

Donc les calamités fortifient : Comme les arbres que le vent agite poussent plus profondément leurs racines, ainsi les gens de bien avancent davantage dans la vertu.

Sed probant etiam. quia aliter, quomodo constare cuiquam potest de firmitudine sua, aut progressu? Vela gubernatori ventus semper à puppi impleat : artem nusquam explicabit. felicia omnia homini et obsequentia : nusquam virtutem. Obrussa enim ejus unica et non fallax, adflictio est. Magnifice Demetrius : *Nihil mihi videtur infelicius eo, cui nihil evenit adversi*. et vere. Non enim parcit Imperator noster talibus, sed diffidit; nec indulget, sed abjicit et contemnit. expungit inquam eos è legionum suarum numeris, ut ignavos quosdam et imbelles.

Postremo præeunt. quia bonorum in cladibus robur et patientia, velut lumen quoddam est tenebrosa huic mundo. Vocant exemplo suo ad eadem alios, et velut limitem signat per quem eant. Bias bona et patriam amisit : sed inclamat etiam hodie mortalibus, ut *omnia sua secum portent*. Regulus inter tormenta fœde periit, sed vivit præclarum illud fidei exemplum. Papinianus à Tyranno cœditur : sed securis illa securitatem nobis imprimit pro Justitia moriendi. Denique tot selecti viri per vim et injuriam pulsi aut interfecti : sed è rivis illis sanguinis Constantiam cottidie bibimus et virtutem.

quand ils reçoivent quelquefois l'impulsion du vent des adversités.

De plus, ces mêmes adversités éprouvent : car, sans elles, comment chacun pourrait-il constater sa fermeté ou ses progrès? Que le vent souffle toujours en poupe dans les voiles d'un navire, le capitaine n'aura pas occasion de montrer son habileté. Que tout réussisse à un homme, qu'il soit heureux en tout, jamais il ne fera preuve de vertu. L'affliction est la pierre de touche de l'homme, la seule qui ne trompe jamais. Démétrius a dit avec autant de grandeur que de vérité : *je trouve qu'il n'est rien de plus malheureux pour un homme que de n'éprouver rien de contraire*. Notre maître ne ménage pas les gens de cette sorte, il s'en défie; il n'a pas pour eux de l'indulgence, il les rejette et les méprise; il les chasse des rangs de ses légions, comme lâches et incapables de combattre.

Je dis enfin que les malheurs publics poussent en avant, parce que dans ces calamités, la force et la patience des gens de bien sont comme une lumière pour ce monde ténébreux. Par leur exemple ils appellent les autres à les imiter, ils marquent la route dans laquelle il faut les suivre. Bias a perdu ses biens et sa patrie: mais encore aujourd'hui il crie aux mortels de *porter tout avec eux*. Régulus, pour garder sa foi, est mort dans les tourments : mais cet éclatant exemple de fidélité à sa parole vit toujours. Papinien est massacré par le tyran : mais la hache qui le frappe nous apprend à tous et nous encourage à mourir pour la justice avec tranquillité d'âme. Enfin, tant de personnages d'élite

quæ tamen omnia laterent in tenebris, sine cladium ista face. Ut enim aromata longe lateque odorem emittunt, si tera : sic virtutis fama diffunditur, si premas.

CAP. IX.

De castigatione, qui secundus finis, eam quoque ostensum ex usu nostro esse, dupliciter.

Jam Castigandi alter finis est. quo nego aliud mitius aut melius repertum ad salutem.

Juvat enim servatque dupliciter : sive Flagelli loco, cum peccavimus ; sive Fræni, ne peccemus. Flagelli quidem, quia paterna manus est, quæ lapsos crebro verberat : carnificis, quæ tarde sed semel punit. Ut ignis aut aquæ lustratio quædam adhibetur ad sordes, sic ista cladium ad peccata. Et flagellum, Lipsi, merito nunc nobis. Lapsi enim pridem Belgæ sumus, et deliciis divitiisque corrupti, præcipitem viam institimus vitiorum. Sed admonet ille deus, et revocat clementer; plagas aliquot infligens, ut iis admoniti ad nos redeamus, imo ad ipsum. Bona nobis eripit : quia ad luxum iis usi. Libertatem : quia ad licentiam ea abusi. et miti hac calamitatum ferula crimina nostra velut

injustement et avec violence opprimés ou mis à mort : mais aux ruisseaux de ce sang nous puisons chaque jour la Constance et la Vertu. Les aromates, lorsqu'on les broie, exhalent de tous côtés leurs parfums : de même, quand la vertu est sous la presse des tribulations, sa renommée se répand partout.

CHAPITRE IX.

De la correction, qui est la seconde fin. Il est montré qu'elle nous est utile en deux manières.

La seconde fin des calamités publiques est de corriger, et je nie que l'on puisse imaginer rien de meilleur et de plus efficace pour le salut.

La correction aide et préserve de deux manières, soit comme fouet quand nous avons péché, soit comme frein pour nous retenir de pécher. Je dis fouet, ou dans la main du père qui frappe souvent et à chaque faux pas, ou dans celle de l'exécuteur qui punit tard et en une fois. Comme le feu et l'eau purifient certaines souillures, ainsi les malheurs publics purifient nos péchés. Et, dis-le moi, Lipse, n'est-ce pas justement que nous sommes aujourd'hui frappés? Depuis longtemps déjà, nous, Belges, nous sommes tombés, nous sommes corrompus par les jouissances et par les richesses, nous glissons sur la pente des vices. Mais ce Dieu nous prévient et nous rappelle avec clémence ; il nous inflige quelques plaies, afin qu'avertis par là nous revenions à nous, bien plus, à lui-même. Il nous arrache nos biens, parce que nous

expiat et depurgat. Vere miti. quantula enim ista satisfactio? Persas aiunt cum supplicium de illustri viro sumpturi sunt, vestem et tiaram ei detrahere, eaque suspensa verberare ut hominem ipsum : facit hoc noster ille pater, qui in omni castigatione non nos tangit, sed corpus, agros, opes et omnia externa.

At Frænum etiam castigatio est. quod opportune injicit, cum videt peccaturos. Ut medici sanguinem interdum provide demittunt, non quia æger sis, sed ne ægrescas : sic deus per has clades quædam nobis adimit, materiam alias et fomitem vitiorum. Novit enim ille naturas omnium, qui condidit : nec ex venis aut colore de ægritudine judicat, sed è pectore et è fibris. Videt Etrusca ingenia vegeta nimis et excitata? Principe coercet. Helvetiorum sedata et mitia? libertatem indulget. Venetorum media? medium dat regimen. eaque ipsa in tempore fortasse mutaturus est, cum ipsi se mutabunt.

en avons abusé pour le luxe; notre liberté, parce que nous l'avons fait dégénérer en licence; et, par cette verge indulgente des calamités, il expie en quelque sorte et efface nos fautes. Je dis indulgente; car, au fond, combien cette correction n'est-elle pas légère? On raconte que les Perses, lorsqu'ils voulaient punir de quelque supplice un personnage illustre, le dépouillaient de sa robe et de sa tiare, qu'ils suspendaient et sur lesquelles ils frappaient comme sur le personnage lui-même. C'est précisément ce que fait ici notre père : dans aucune correction, il ne nous touche réellement; ce qu'il frappe en nous, c'est le corps, ce sont les champs, les richesses et les autres choses extérieures.

De plus, la correction est aussi un frein que Dieu nous jette au moment opportun, lorsqu'il nous voit près de pécher. Comme le médecin fait de temps à autre des saignées de précaution, non parce qu'on est malade, mais pour empêcher de le devenir, ainsi Dieu, par les calamités, nous retire certaines choses qui sont comme la matière et le foyer de nos vices. Il connaît notre nature particulière à tous, lui qui nous a créés tous. Il ne diagnostique pas sur notre maladie d'après l'aspect de notre sang ou la couleur de notre teint, mais il en juge par la vue de notre cœur et de nos fibres. Voit-il en Etrurie les esprits trop vifs et emportés outre mesure? il les contient par un Prince. En Helvétie, les esprits sont-ils calmes et paisibles? il leur accorde la liberté. A Venise, les esprits sont-ils dans un juste milieu? il leur donne un régime intermédiaire : et tous ces états de choses, il les changera sans doute dans le cours du

Tamen querimur. et cur, inquiunt, nos diutius bello adfligimur, quam alii? aut cur in acriori servitute? Stulte, et vere jam æger, tu prudentia ante deum es? Dic mihi, cur medicus aliquis huic plus absynthii aut ellebori miscet, quam illi? nempe quia morbus ejus id postulat, aut natura. Idem in te cense. Videt hunc populum fortasse ferociorem esse, ideoque flagris coercendum : illum alterum mitiorem, et in gyrum reduci posse sola virgæ umbra.

At tibi ita non videtur. Valde scilicet id refert! Ne parentes quidem puero cultrum aut ferrum in manu relinquunt, etsi valde se adflictanti. prævident enim læsionem. cur deus nobis perniciem indulgeat, qui vere pueri, nec salutaria gnari sumus petere, nec abjicere nocitura? Tamen, si voles, et quantum voles, plora. bibes nihilominus illud poculum mœrorum, quod non temere tam plenum tibi cœlestis ille medicus propinat.

tèmps, lorsque les esprits viendront eux-mêmes à changer.

Cependant nous nous plaignons. Pourquoi, dit-on, la guerre nous afflige-t-elle plus longtemps que les autres? ou pourquoi sommes-nous plongés dans une servitude plus dure? Homme insensé et vraiment malade! Es-tu donc plus prudent que Dieu? Et dis-moi, pourquoi le médecin donne-t-il à celui-ci plus d'absinthe ou d'ellébore qu'à celui-là? N'est-ce pas assurément qu'il se conforme aux exigences de la maladie ou du tempérament? Sois certain qu'il en est de même ici pour toi. Dieu voit que ce peuple est peut-être trop turbulent, et qu'il faut le réprimer par des coups; que cet autre est d'un naturel plus doux et qu'il suffit de lui montrer la verge pour le ramener au bien.

Mais toi, tu n'en juges pas ainsi? Cela importe beaucoup en vérité! Les parents ne laissent pas un couteau ou une arme dans la main d'un enfant, quelque chagrin qu'il en soit, parce qu'ils prévoient qu'il peut se blesser. Pourquoi Dieu nous serait-il indulgent à notre préjudice, à nous qui sommes de vrais enfants ne sachant ni demander ce qui nous serait salutaire, ni rejeter ce qui doit nous nuire? Et cependant pleure, si tu le veux; pleure autant que tu le voudras : tu n'en boiras pas moins, et jusqu'au fond, ce calice d'amertume que, dans sa prudence, le médecin céleste te présente rempli jusqu'aux bords.

CAP. X.

Denique Punitionem ipsam bonam et salubrem esse dei respectu, hominum, et ejus qui punitur.

At punitio ad malos spectat, fateor : non tamen mala.

Bona enim primo, si deum respicis : cujus justitiæ æterna et immota lex postulat peccata hominum aut emendari, aut tolli. Castigatio autem, quæ ablui possunt, emendat : quæ nequeunt, Punitio tollit.

Bona iterum, si homines spectes. quorum stare aut perennare hæc societas non potest, si violentis scelestisque ingeniis omnia sint impune. Ut ad privatam cujusque securitatem, privati furis aut sicarii supplicio opus est : sic ad publicam, illustri aliquo et communi. Animadversiones istæ in tyrannos, et orbis terræ latrones, aliquando interveniant necessum est, ut exempla sint quæ admoneant,

Εἶναι δίκης ὀφθαλμὸν, ὃς τὰ πάνθ' ὁρᾷ.

quæ aliis regibus populisque inclament,

Discite justitiâ moniti, et non temnere divos.

Bona tertio, si eos ipsos spectes qui puniuntur. Pro ipsis enim. quia non tam ultio hæc aut vindicta proprie est, nec unquam benignum illud numen

..... *ex ira pœnas petere imbibit acres.*

CHAPITRE X.

Enfin que la Punition elle-même est bonne et salutaire, à considérer Dieu, et l'homme, et celui qui est puni.

Mais la Punition s'adresse aux méchants, j'en conviens : cependant elle n'est pas mauvaise en elle-même.

Au contraire elle est bonne, d'abord en ce qui concerne Dieu, dont la loi éternelle et immuable de justice commande que les péchés des hommes soient corrigés ou supprimés. La correction amende ceux qui sont susceptibles de réforme : ceux qui n'en sont pas susceptibles, la Punition les supprime.

Elle est bonne, à un autre point de vue, si tu considères les hommes, dont la société ne pourrait se maintenir ni se perpétuer, si les violents et les scélérats pouvaient tout se permettre impunément. De même que le supplice du voleur et de l'assassin est nécessaire à la sécurité privée, de même la sécurité publique a besoin quelquefois de supplices éclatants et portant sur un grand nombre. Il est nécessaire que ces châtiments tombent en de certains cas sur les tyrans et les brigands qui ravagent l'univers, afin que ces exemples avertissent qu'*il est un œil de la Justice à qui rien n'échappe*, et afin qu'ils crient aux autres Rois et aux Peuples : *apprenez à respecter la Justice et à ne pas mépriser les Dieux.*

La Punition est bonne encore, même à l'égard de ceux qu'elle frappe, parce que cette punition n'est pas proprement une vengeance ou un châtiment. Jamais ce

ut pie poëta impius ait ; sed non aliud quam cohibitio quædam à scelere et repressio : et ut cum Græcis signanter dica, κόλασις, ἀλλ' οὐ τιμωρία. Ut mors bonis clementer sæpe immissa, ante scelus : sic desperate malis, in scelere. quod ita amant, ut nisi sectione ab eo non avellantur. Sistit igitur deus effrænem illum cursum, et peccantes paratosque peccare benigne tollit.

Denique pœna omnis bona, Justitiæ adspectu : sicut impunitas mala ; quœ efficit ut diutius scelesti, id est, miseri vivant. Acute Boëtius : *Feliciores esse improbos supplicia luentes, quam si nulla eos justitiæ pœna coërceat.* et caussam dat, quia bonum aliquod iis accessit (pœna videlicet) quod in reliquo cumulo criminum non habebant.

CAP. XI.

De fine quarto, qui homini ambiguus est. cum pertinere vel ad Conservationem tutelamque Universi, vel ad Cultum. Singula uberius explicata.

Hi tres illi fines, Lipsi, certi, clari : et quos pede peragravi satis firmo. quartus superest, quem vacillante. Ignotior enim ille et remotior, quam ut humanæ

Dieu bon *n'est conduit par la colère à infliger des châtiments cruels,* comme l'a dit pieusement un poëte impie; il n'a jamais en vue que d'empêcher et de réprimer le crime, et, suivant le mot remarquable des Grecs, *l'empêchement du crime, non la vengeance.* De même que la mort est souvent envoyée aux gens de bien par clémence, avant qu'ils se laissent aller au mal, ainsi elle est envoyée à ces méchants, dont il n'y a plus rien à espérer, endurcis dans le crime, et qui l'aiment si fort qu'on ne peut les en arracher que par l'amputation. Dieu arrête donc leur course effrénée, et il enlève avec une égale bénignité ceux qui péchent et ceux qui vont pécher.

Enfin, toute punition est bonne au regard de la Justice, comme l'impunité est mauvaise en ce qu'elle permet aux hommes de prolonger trop longtemps une vie scélérate et conséquemment malheureuse. Boëce a dit avec sagacité : *Il est plus heureux pour les méchants d'expier leurs forfaits dans les supplices, que de n'être contenus par aucun juste châtiment;* et il en donne cette raison que le châtiment leur imprime quelque chose de bon, qu'ils n'avaient pas dans le comble de leurs crimes.

CHAPITRE XI.

D'une quatrième fin qui est douteuse pour l'homme, et qui appartient à la conservation et à la protection ou à l'ornement de l'Univers. Ces divers points expliqués en détail.

Ces trois fins, Lipse, sont certaines, évidentes et je les ai développées avec assez de fermeté. Il en reste une quatrième que je n'aborde qu'en hésitant, car al-

mentis vestigium firmiter eum premat. Per nubem duntaxat video : et suspicari mihi de eo jus, non scire; ambire, sed non adire. Finis quem intelligo communis est, et tangit Conservationem sive Cultum Universi.

Ac de Conservatione quidem eo suspicor, quod deus ille qui sapienter hæc omnia condidit et disposuit; ita condidit, ut singula certo numero, augmento, pondere definiret. nec modum eum generi cuique excedere fas, sine inclinatione omnium aut ruina. Ita magnis illis corporibus sui termini. cœlo, mari. terræ : ita animantium cuique sæclo descriptus numerus : itemque hominibus, oppidis, regnis. Excedere ea volunt? turbo igitur cladium aliquis atterat necessum est et tempestas. Nam aliter, noceant, lædantque pulcherrimum hoc opus Universi. Atqui excedere volunt sæpe, præsertim ea quibus data lex gignendi crescendique. Homines ecce vide. quis neget densius per naturam nos nasci, quam per eamdem mori? adeo ut duo aliqui homines ex suo cœtu centena capita paucis annis producant, non occidant ex iis dena aut vicena. Gregem pecudum. crescat immensum, nisi pecuarii quotannis secernant aliquas et eligant ad macellum. Aves et pisces aëra sive aquas brevi impleant, nisi dissidia quædam et velut bella inter ipsa sint, itemque insidiæ ab humana gente. Oppida aut

est trop inconnue et trop éloignée pour que l'intelligence humaine puisse y marcher d'un pas ferme et sûr. Je la vois seulement à travers un nuage ; je la soupçonne, mais je ne la connais pas ; je tourne alentour, je n'y entre pas. Cette fin que je veux dire est générale ; elle tend à la conservation ou à l'ornement de l'Univers.

En ce qui touche la conservation, je présume que ce Dieu qui a créé et disposé toutes choses avec une souveraine sagesse, les a créées de telle sorte qu'elles soient déterminées en nombre, en proportion, en poids ; et qu'il n'est pas possible qu'une espèce quelconque excède sa mesure, sans le déplacement ou la ruine de toutes les autres. Ainsi tous ces grands corps, le Ciel, la Mer et la Terre, ont leurs limites ; ainsi à chaque siècle est fixé son nombre de créatures animées ; ainsi il en est encore des hommes, des villes, des royaumes. Veut-on dépasser les proportions établies ? Il est nécessaire que s'abattent le tourbillon et la tempête des calamités, car autrement il y aurait lésion et désordre dans cette œuvre magnifique de l'Univers. Or ceux, principalement, qui ont reçu la loi de croître et de multiplier, tendent souvent à excéder la mesure. Vois les hommes : qui pourrait nier que le nombre des naissances ne dépasse naturellement de beaucoup celui des décès ? si bien que les descendants naissent par centaines, en peu d'années, d'un seul couple et qu'ils ne périssent que par dizaines et par vingtaines. Un troupeau de moutons s'accroîtrait dans une proportion prodigieuse si, chaque année, les pasteurs n'en choisissaient et n'en séparaient un certain nombre de têtes pour les livrer au boucher. Les

urbes struit et ædificat sua quæque ætas : et nisi incendia interveniant aut ruinæ, vix ceperit ea noster et alter Orbis.

Et licet, in cogitatione simili, perambules naturam hanc rerum. Quid ergo mirum, si Saturnius ille pater falcem interdum immittit in luxuriantem hunc agrum, et superflua aliquot millia peste demetit, aut bello? Nisi faceret : quæ jam regio capiendis nobis sit? quæ tellus alendis? Pereat ergo jure in partibus aliquid, ut summa ista summarum æterna sit. Ut enim moderatoribus reipublicæ *salus populi suprema lex est* : sic deo mundi.

At de Cultu conjicio dupliciter.

Primum, quia ornatum nullum in hac vasta machina concipio, sine varietate et distincta vicissitudine rerum. Solem illum pulcherrimum fateor. sed gratiorem tamen eum roriflua nox facit, et pallium obductum nigræ matris. Æstatem amœnissimam. Sed quam Hiems commendat, et glacialia illa marmora, et canæ nives. Quæ si tollis, revera sensum gaudiumque intimum tollis, sive lucis sive æstus. In hac ipsa nostra terra,

oiseaux et les poissons rempliraient en peu de temps les airs et les eaux, s'il n'y avait entre eux des discordes et comme des guerres, et s'ils ne tombaient dans les piéges que leur tend la race humaine. Chaque âge fonde et construit des villes et des cités; et s'il ne survenait pas des incendies et des ruines, l'un et l'autre hémisphère, bientôt, seraient à peine capables de les contenir.

Dans une semblable pensée, tu peux parcourir la nature entière des choses. Faut-il donc s'étonner si le vieux Saturne promène de temps à autre sa faux sur ce champ luxuriant, et s'il moissonne par la peste ou par la guerre les quelques milliers qui sont de trop? S'il ne le faisait pas, quelle contrée serait capable de nous contenir? quelle terre suffirait à nous nourrir? Périsse donc justement quelque chose dans les parties pour que la somme de cet ensemble soit éternelle. Pour les chefs d'une République, *le salut du peuple est la loi suprême* : il en est ainsi de Dieu envers le Monde.

En ce qui touche l'Ornement de l'Univers, je fais une double conjecture.

D'abord je ne conçois aucun ornement dans cette immense machine, sans la variété et les vicissitudes distinctes des choses. J'avoue que ce soleil est magnifique : mais il m'est rendu plus agréable encore par la nuit humide de rosée et par le sombre manteau de la noire Déesse. L'Été sans doute est charmant : mais combien ce charme ne s'accroît-il pas au contraste de l'hiver avec ses blocs de glace et ses neiges éblouissantes de blancheur? Si tu les suppri-

non una facies me delectat. sed plana videre capior et colles, valles et rupes, culta et arenas, prata et silvas : semperque fastidium et satias, comites paritatis. Et in hac vitæ, ut sic dicam, scena, cur idem habitus mihi semper placeat et vultus? Imo non placeat. sed, meo animo, Alcedonia interdum et malaciæ quædam sint, quas mox bellorum aliqui turbines abrumpant, et sævientium tyrannidum procellæ : Quis voveat hoc Universum sicut mare mortuum esse, sine vento, sine motu?

Sed et Cultum etiam alium odoror, magis serium, et cum interiore fructu. Historiæ mihi præeunt, meliora omnia et molliora fere subsequi post cladium istos nimbos. Bella populum aliquem exagitant. sed eadem exacuunt, et ingenii variam culturam plerumque inferunt et artes. Romani olim orbi terræ acerbum jugum imposuerunt : sed jugum salubre exitu, quod, ut sol caliginem ab oculis, sic barbariem ab animis fugabit. Quid Galli nos aut Germani nunc essemus, nisi magni imperii illa lux nobis adfulsisset? Feri, horridi, cædibus alienis et nostris gaudentes, dei hominumque contemptores. Idemque, ut auguror, novo huic Orbi eve-

toute la joie et jusqu'au sentiment intime de la lumière et de la chaleur. Sur cette terre même que nous habitons, la variété des aspects contribue à mes jouissances. J'aime à considérer tour à tour les plaines et les montagnes, les vallons et les rochers, les terres cultivées et les sables, les prés et les forêts. Toujours la satiété et l'ennui accompagnent l'uniformité. Sur cette scène de la vie, si je puis ainsi parler, pourquoi me plairais-je à voir toujours le même spectacle et le même visage? Aussi cela ne plaît pas. Il faut, à mon gré, qu'il y ait de temps à autre des calmes et des bonaces, que viennent tout à coup interrompre les tempêtes de la guerre ou l'ouragan des tyrannies en fureur. Qui voudrait que cet Univers fût comme une mer morte, sans orage et sans mouvement?

Je soupçonne en second lieu un autre genre d'ornement, plus sérieux celui-là et exerçant plus d'influence à notre profit. Ici l'histoire m'éclaire et me montre que ces époques de calamités sont presque toujours suivies de temps meilleurs et plus doux. La guerre tourmente ce peuple : mais en même temps elle le stimule et, le plus souvent, elle réveille en lui la culture de l'esprit et le génie des arts. Autrefois les Romains ont imposé à l'Univers un joug pesant : mais ce joug lui-même a été salutaire dans ses résultats; il a chassé la barbarie loin des âmes, comme le soleil dissipe les brouillards devant nos yeux. Et nous, Gaulois ou Germains, si cette lumière du grand Empire n'avait brillé pour nous, que serions-nous aujourd'hui? des sauvages, des brutes, heureux des calamités des autres et des nôtres

niet : quem Iberi salutari quadam sævitia exhauserunt, et iidem mox replebunt et colent.

Atque ut ii qui magna plantaria habent, arbores alias transferunt, alias inserunt, alias excidunt : eaque omnia perite administrant, et in bonum ac fructum : sic in vasto hoc mundi agro deus. Scientissimus enim ille cultor est : et alibi onerosos aliquot familiarum ramulos defringit; alibi hominum aliquot folia decerpit ac destringit. Juvat hoc stirpem : at illi cadunt, et hæc volant ludibrium ventis. Videt idem gentem illam retorridam, et virtutem jam effætam : ejicit. Aliam asperam et infrugiferam : transfert. et quasdam inter se etiam confundit, et velut insitione quadam miscet. Vos, labente imperio, enerves et fracti Itali, quid optimam terrarum occupatis? cedite. et duri illi robustique Longobardi felicius exerceant hanc glebam. Vos mali et molles Græci perite : et crudi illi Scythæ pangantur et mollescant in hoc solo. itemque confusione quadam gentium, vos Franci Galliam, Saxones Britanniam, Normanni Belgicam et finitima occupate.

Quæ omnia et plura, Lipsi, prompta non ignavo lectori ex historia, et eventis rerum. Attollamur igitur,

mêmes, contempteurs de Dieu et des hommes. Je prévois qu'il en arrivera de même pour le nouveau Monde. Les Espagnols l'ont épuisé par une rigueur en quelque sorte salutaire : mais eux-mêmes, bientôt, ils vont le repeupler et le cultiver.

De même que les possesseurs de grandes plantations transplantent certains arbres, en greffent certains autres ou les abattent, et administrent avec habileté tout cet ensemble pour en augmenter la valeur et les produits : ainsi Dieu agit dans ce vaste champ du Monde. Il est le plus savant des cultivateurs. Il sait, dans la famille humaine, ici, émonder les rameaux superflus, là, détacher et enlever quelques feuilles. La souche s'en porte mieux ; les rameaux coupés tombent, et les feuilles détachées sont le jouet des vents. Dieu voit cette nation dégénérée et dont la vertu est épuisée : il la rejette. Cette autre est sauvage et improductive : il la transplante ; il rapproche certaines autres et les mélange comme par une sorte de greffe. Vous, dont l'Empire est tombé, Italiens énervés et brisés, pourquoi occupez-vous encore la meilleure des terres? Cédez la place à ces rudes et robustes Lombards qui sauront cultiver ce sol avec plus de succès. Vous, Grecs pervers et ramollis, périssez ! et que les Scythes barbares s'implantent sur votre territoire et s'y amollissent à leur tour. Et vous, en vous confondant avec d'autres nations, Francs, occupez les Gaules ; Saxons, la Bretagne ; Normands, la Belgique et les pays limitrophes.

Toutes ces choses, Lipse, et beaucoup d'autres encore, apparaissent d'elles-mêmes, au lecteur stu-

et quidquid noxæ privatim nobis infertur, prodesse sciamus in parte aliqua Universi. Hujus gentis aut regni interitus, alterius ortus erit : illius opidi occasio, exstructio novi : nec quidquam proprie hic interit, sed mutat. An soli Belgæ nos eximii apud deum simus? soli felices perpetuo, et Fortunæ tantum albæ pulli? Inepti! plures imo liberi magno illi patri sunt : quos permitte, quoniam simul omnes non vult aut potest, foveat et in sinum recipiat per intervalla. Fulsere nobis nostri soles : nox paulisper hic nunc sit, et radiatum illud lumen abeat ad Hesperios et occasum. Seneca, ut solet, ad hanc rem apte et alte : Vir sapiens *nihil indignetur sibi accidere, sciatque illa ipsa quibus lædi videtur, ad conservationem Universi pertinere, et ex his esse quæ cursum mundi officiumque consummant.*

CAP. XII.

Contra justitiam divinam vetus et vulgata objectio : cur impares pœnæ? ea inquisitio ab homine remota, et ostensa impia.

Cum interjungeret hic paullum Langius, excepi. Quod fons aquæ viatoribus in æstu : id mihi tuus

dans l'histoire et dans la suite des événements. Relevons-nous donc, et si nous éprouvons quelque dommage particulier, sachons que ce dommage est utile en quelque chose à l'ordre général de l'Univers. La mort de cette nation ou de ce royaume sera la naissance d'un autre. La chute de cette ville entraînera la construction d'une autre ville. A proprement parler, rien ne meurt ici-bas, tout change. Nous, Belges, serons-nous seuls privilégiés devant Dieu? seuls heureux à perpétuité, et comme les poussins de la Fortune blanche? Insensés! ce père d'une grandeur infinie a beaucoup d'enfants : puisqu'il ne veut ou ne peut les réchauffer tous à la fois dans son sein, laissez-le donc les prendre à tour de rôle et par intervalles. Le soleil a longtemps brillé pour nous : que maintenant, ici, se fasse la nuit et que cette lumière radieuse aille éclairer l'Occident. Sénèque, suivant son habitude, a traité cette matière avec élévation et profondeur. *Que l'homme sage*, dit-il, *ne s'indigne pas du mal qui lui arrive; qu'il sache que les choses mêmes qui semblent le blesser concourent à la conservation de l'Univers, et qu'elles sont de celles qui accomplissent le cours et l'office du Monde.*

CHAPITRE XII.

Vieille et vulgaire objection contre la justice divine : pourquoi les peines sont-elles inégales? on montre que cette recherche n'appartient pas à l'homme et qu'elle est impie.

Ici Langius s'étant un moment interrompu, je repris : Votre discours est pour moi comme la fontaine

sermo. Fovet, recreat, et frigerante quodam succo febrim meam temperat et calorem. Sed temperat etiam, non tollit. Spina mihi illa in animo, quæ priscos quoque pupugit, de imparitate puniendi. Quid enim ita, Langi, si æquabilis Justitiæ illa lanx, telum hoc cladium,

..... plerumque nocentes
Præterit, exanimatque indignos inque merentes (1)?

Cur inquam immeriti aliquot populi evertuntur : et culpæ majorum in posteros sæpe expetunt et nepotes? Fumus iste acer mihi in oculis : quem, si potes, rationis radio tolle.

Langius contracta fronte, Itane, adolescens, inquit, iterum mihi exorbitas? nolim. Ut enim periti venatores canem non sinunt aberrare, sed insistere uni feræ : sic ego te vestigia illa tantum velim premere, quæ signavi. Fines cladium tibi ingero. ut si bonus es, exerceri te sentias ; si lapsus, allevari ; si improbus, puniri : tu me rapis ad caussas. Vaga mens, quid per hanc curiosam curam tibi vis? Tangere cœlestes illos ignes? liquesces. Scandere in providentiæ arcem? cades. Ut papiliones, et minuta quædam animalcula, vespere lucernæ lumen idemtidem circumvolitant, donec amburantur : sic humana mens lascivit circa arcanam

(1) Lucrece.

d'eau pour les hommes échauffés par le voyage. Il m'encourage, il me ranime; il est pour ma fièvre et pour ma passion comme une potion rafraîchissante. Cependant, s'il calme ma fièvre, il ne la guérit pas. J'ai encore dans l'esprit cette épine qui a tourmenté aussi les anciens, l'inégalité des peines. En effet, Langius, si cette balance de la Justice n'est pas faussée, comment se fait-il que cette flèche des calamités *épargne la plupart des coupables, et frappe ceux qui ne le méritent pas et ceux qui le méritent* (1)? pourquoi, voit-on quelquefois plongés dans la ruine des peuples innocents? pourquoi les châtiments mérités par les pères retombent-ils souvent sur les enfants ou les petits-enfants? C'est là une fumée âcre pour mes yeux. Si vous le pouvez, dissipez-la par la lumière de la raison.

Langius me répondit en fronçant le sourcil : Ainsi, jeune homme, tu me fais encore une fois sortir de ma voie! Je ne l'aurais pas voulu. De même que les habiles chasseurs ne permettent pas au chien de changer de piste, et l'obligent à s'attacher à un seul gibier, j'aurais désiré te voir poursuivre uniquement le sentier que je t'indiquais. Je t'énumère les différents buts des calamités pour t'apprendre que tu seras exercé, si tu es bon; relevé, si tu tombes; puni, si tu pèches : et voilà que tu m'entraînes vers les causes! Esprit vagabond, que prétends-tu par cette inquiète curiosité? Veux-tu toucher à ce feu céleste? tu te brûleras. Escalader la citadelle de la Providence? tu tomberas. Comme ces papillons et ces menus animalcules, qu'attire le soir la lumière d'une lanterne, voltigent quelque temps au-

illam flammam. Cedo caussas, inquis, cur divina ultio hos prætereat, illos tangat.

Caussas? tutissime dicam, me nescire. Non enim cæpit me unquam cœlestis illa curia, nec ego ejus decreta. Hoc tantum scio, caussam ante omnes caussas esse, voluntatem dei. A qua qui quærit aliam, vim et potentiam ignorat naturæ divinæ. Nam caussam omnem necessum est, genere quodam, priorem et majorem esse suo effectu : at deo et ejus voluntate nihil prius aut majus. non ergo ulla ejus caussa. Deus præteriit, Deus tetigit. quid ultra hic vis? *Summa justitia est*, ut recte et pie Salvianus ait, *voluntas Dei*.

Tamen rationem aliquam hujus imparitatis exigimus, inquiunt. A quo? à Deone? cui uni licet quod libet : et nihil libet, nisi quod licet. Si servus à patrefamilias, subditus à Principe rationes exigat; ille contumeliam putet, hic rebellionem : tibi plus animi adversus deum est? Apage te perversa curiositas. *non aliter hæc ratio constat, quam si nulli reddatur*. Et tamen cum omnia feceris; non evolves te tuis tenebris, nec ad consilia illa et consulta vere Tacita pertinges. Egregie Sophocles :

Ἀλλ' οὐ γὰρ ἂν τὰ θεῖα, κρυπτόντων θεῶν,
Μάθοις ἄν, οὐδ εἰ πάντ' ἐπεξέλθοις σκοπῶν.

tour de la flamme jusqu'à ce qu'ils s'y brûlent, de même il arrive à l'intelligence humaine, quand elle s'égare autour de cette flamme mystérieuse. Voyons, me dis-tu, par quelles causes la vengeance divine épargne les uns et frappe les autres.

Les causes? Je dirai franchement que je les ignore. La céleste curie ne m'a jamais appelé dans son sein, et je n'ai point assisté à ses délibérations. Je ne sais qu'une chose, c'est que la volonté de Dieu est la cause de laquelle dépendent toutes les causes. Qui en cherche une autre, méconnaît la force et la puissance de la nature divine. Car il est nécessaire que toute cause, en son genre, soit antérieure à son effet, et plus forte : or rien n'est antérieur à Dieu, rien n'est plus fort que sa volonté; donc il ne dépend lui-même d'aucune cause. Dieu a épargné, Dieu a frappé : que te faut-il de plus? Salvien l'a dit avec autant de rectitude que de piété : *la souveraine justice, c'est la volonté de Dieu.*

Cependant, disent quelques-uns, nous exigeons quelque raison de cette inégalité des châtiments. Vous l'exigez? et de qui? de Dieu? de celui-là seul à qui est licite tout ce qu'il veut, et qui ne veut rien que ce qui est licite. Si un esclave exigeait des comptes de son maître, un sujet de son prince, le maître et le prince ne considéreraient-ils pas cette exigence l'un comme un affront, l'autre comme une révolte? Auras-tu plus de courage contre Dieu? Eloigne de toi cette curiosité malsaine. Comme le dit Tacite : *ce compte n'existe qu'à la condition de ne se rendre à personne.* Et, sur ce point, tu auras beau faire, tu ne le dégageras pas de tes ténè-

CAP. XIII.

Tamen ut curiosis satisfiat, separatim ad tres veteres objectiones responsum, et primo ad eam de Malis non punitis : quos differri docemus, non dimitti, idque vel hominum ipsorum caussa : vel natura quadam dei, quæ ad supplicium lenta.

Rudis hæc et simplex via, sola hic tuta, Lipsi : reliquæ fallaces et lubricæ ad lapsum. In divinis superisque unum acumen est, nihil cernere ; una scientia, nihil scire. Tamen quoniam olim et nunc involvit ingenia hæc nubecula : evolvam eâ te breviter, si possum, et hærentem transferam quoque per hoc flumen. Tu cœlestis et æterna Mens (in altum suspiciebat), pacem veniamque mihi da, si quid in his arcanis minus pium purumve dicam, adfectu tamen pio.

Ac primum, Lipsi, communiter Justitiam suam adserere deo posse videor, uno isto ictu. Si adspicit res humanas deus, etiam curat. si curat, regit. si regit, judicio regit. at si judicio, quomodo injuste? Non enim regimen ullum sine eo sit, sed congeries, confusio,

bres, tu ne parviendras pas à surprendre ces conseils et ces desseins véritablement secrets. Écoute Sophocle : *Les choses divines que les Dieux eux-mêmes cachent, tu ne les sauras jamais, quoi que tu parviennes à savoir.*

CHAPITRE XIII.

Cependant, pour satisfaire les curieux, on répond séparément à trois vieilles objections, et d'abord à celle des méchants impunis : nous enseignons que la punition est différée, non abandonnée, et cela, soit à cause des hommes eux-mêmes, soit par la nature de Dieu, qui est lente au supplice.

Cette voie simple et élémentaire est la seule qui soit sûre, Lipse. Toutes les autres sont trompeuses et glissantes. Dans les choses divines et supérieures, la vraie pénétration consiste à ne rien scruter, la vraie science à ne rien savoir. Cependant parce qu'autrefois, comme aujourd'hui, ce nuage a enveloppé les esprits, je le dissiperai un peu, si je le puis, et je te ferai passer au delà de ce fleuve qui t'arrête. Pour vous, Intelligence céleste et éternelle (et en parlant il regardait le ciel), accordez-moi la paix et le pardon s'il m'échappe sur ces mystères quelque chose de pas assez pieux, de pas assez pur, quoique mon intention soit pieuse.

Et d'abord, Lipse, il me semble que je puis, par un seul raisonnement, prouver la justice de Dieu en général. Si Dieu regarde les choses humaines, il s'en occupe; s'il s'en occupe, il les régit; s'il les régit, c'est avec jugement; et si c'est avec jugement, comment serait-ce injustement? Car, sans jugement, il n'y a point gouver-

turba. Quid habes quod opponas huic telo? quod scutum aut quæ arma? si verum fateri vis, imperitiæ humanæ.

Non capio, ais, cur hi puniantur, hi non puniantur. Bene habet. ergone ad imprudentiam impudentiam adjunges? et vim divini illius purique juris quia non capis, carpes? Quæ potest contra justitiam injustior esse ratio? Si hospes aliquis arbitrari leges aut instituta patriæ tuæ velit, silere eum jubeas et facessere, quia non capit : tu terræ hujus incola, temere damnabis ignotas cœli leges? tu opus conditorem? Et tamen age, liceat. premam te enim jam propius, et calumniæ tuæ nebulas distincte examinabo ad rationis, ut postulas, solem.

Tria objicis. quod malos non puniat : quod immeritos puniat; quod substituat et commutet.

De primo, priùs. Malos, ais, divina ultio male præterit. Itane præterit? imo, ut ego sentio, differt. Si magnum æs alienum habeam, et ab illo debitore statim exigam, huic in diem reponam : quid culpes? arbitrii enim hoc certe mei et spontis. Atqui idem facit magnus ille deus, cui cum pœnam improbi omnes debeant, ab

nement, mais anarchie, confusion, chaos. Eh bien! qu'as-tu à opposer à ce trait? quel bouclier ou quelles armes? Si tu veux confesser la vérité, tu n'en a pas d'autre que l'ignorance humaine.

Je ne comprends pas, dis-tu, pourquoi ceux-ci sont punis, tandis que ceux-là ne le sont pas. C'est bien. Donc à l'imprudence tu joins l'impudence. Parce que tu ne comprends pas la force de ce droit divin et pur, tu en fais litière! Quelle raison plus injuste peut-elle être opposée à la justice? Si quelque étranger reçu comme hôte dans ta patrie prétendait lui donner des lois et des institutions, tu lui imposerais silence et tu le chasserais, comme voulant se mêler de choses qui dépassent son savoir et sa compétence : et toi, citoyen de la terre, tu condamneras témérairement les lois du Ciel que tu ne connaîs pas? créature, tu condamneras ton créateur? Eh bien! soit, j'y consens. Je vais te presser de plus près ; et, puisque tu le demandes, ce brouillard de ta recherche inquiète des difficultés je l'examinerai distinctement au soleil de la raison.

Tu objectes trois choses : que Dieu ne punit pas des méchants; qu'il punit des innocents; qu'il substitue et punit les uns au lieu des autres.

La première objection d'abord. La vengeance divine, à ce que tu dis, oublie mal à propos des méchants. Elle les oublie : en es-tu bien sûr? Pour moi je pense qu'elle diffère seulement. Si j'avais beaucoup d'argent placé, et si j'exigeais de l'un de mes débiteurs le paiement immédiat, tout en accordant un délai à un autre, m'en ferais-tu un crime? Certes, en cela, je ferais acte de mon libre

istis eam statim exigit. in aliis differt, sed cum fœnore solvendam. Quæ hic iniquitas? Nisi tu Dei vicem fortasse solicitus es, et metuis ne quid ei pereat per hanc benignam moram. Atqui securus es, mi homo : nemo unquam decoquet supero huic creditori. In oculis ejus omnes sumus quocumque fugimus, imo in nervo et in vinclis.

Sed vellem, inquies, tyrannum illum nunc puniri, et præsenti cæde ejus satisfieri tot oppressis. clarior enim ita nobis dei Justitia. Clarior justitia? imo tuus mihi stupor. Quis enim tu ille es qui Deo non ad pœnam solum præeas, sed ejus etiam tempora præscribas? Utrum judicem eum tuum esse censes, an lictorem tantùm et administrum? Abi, duc, verbera, caput obnubito, arbori infelici suspendito. ita enim mihi visum. Heu impudentiam! sed Deo aliter visum : quem scire debes paullo clarius hic cernere, et alio quodam fine punire. Te calor exagitat, et aufert vindictæ quædam cupido. à quibus ille remotissimus, exemplum spectat, et correctionem aliorum. Scit autem optime, quibus ea utilis esse possit, et quando.

arbitre et de ma volonté. Or, ce grand Dieu fait de même : tous les méchants sont à son égard débiteurs de leur châtiment; des uns il exige le paiement comptant; il diffère pour les autres qui paieront plus tard les intérêts avec le principal. Quelle injustice y vois-tu? A moins que peut-être tu ne t'inquiètes pour Dieu, et que tu ne craignes que ce retard bienveillant ne lui fasse perdre une part de sa créance. Si c'est là ton souci, tu peux être tranquille, mon brave homme : nul jamais ne fera banqueroute à ce créancier suprême. Où que nous puissions fuir, nous sommes toujours sous ses yeux, sous sa verge, dans ses liens.

Mais je voudrais, dis-tu, que ce tyran fût puni dès maintenant, et que son sang versé donnât satisfaction à tant de victimes opprimées. La justice de Dieu nous apparaîtrait alors plus évidente. Est-ce bien la justice de Dieu qui serait plus évidente? Pour moi, c'est plutôt ta stupidité qui me paraît évidente. Qui es-tu donc pour prétendre non seulement à précéder Dieu dans le châtiment, mais à lui fixer le temps auquel il doit l'infliger? Penses-tu qu'il soit ton juge, ou simplement ton licteur et ton ministre? Va donc, commande, frappe, couvre d'un voile la tête du tyran et pends-le à l'arbre du supplice, car tel est mon bon plaisir. O imprudence! mais le bon plaisir de Dieu est autre : tu dois savoir qu'il y voit plus clair que toi, et qu'il a un autre but quand il punit. Toi, l'emportement te surexcite, la soif de la vengeance te transporte. Mais Dieu est bien éloigné de ces passions : il considère l'exemple et la correction des autres. Il sait pertinemment à qui et en quel temps la punition sera utile.

Magna momenta temporum sunt, et saluberrima sæpe medicina abiit in perniciem data non opportune. Caligulam in primo tyrannidis suæ cursu sustulit : Neronem grassari paullo diutius sivit : diutissime Tiberium. nec ambige, quin eorum ipsorum, qui tum quoque querebantur, bono. Egent diuturno sæpe flagello mali nostri et inemendati mores : at nos tolli illud statim volumus, et conjici in ignem. Hæc una tarditatis ratio, quæ nos tangit : alia quæ ipsum Deum : cui videtur insitum, *ut lento gradu ad vindictam sui procedat, tarditatemque supplicii gravitate compenset.* Bene Synesius : τὸ θεῖον χολῇ καὶ τάξει βαδίζει. nec male prisci, qui ab hac mente Deos fingebant laneos habere pedes.

Ut quantumvis fervidus et vindictæ properus sis, non videaris ægre ferre debere hanc moram : quæ ita pœnæ intervallum est, ut sit et augmentum. Dic mihi, tragœdiam si spectes, an indignere si Atreus ille aut Thyestes, in primo alteroque actu, sublimes per scænam et elati paulisper incedant? regnent, minentur, imperent? non opinor. brevem enim felicitatem eam esse scias, et exspectes ut fœde mox ruant in extremo actu. In mundi hac autem fabula, cur iniquior in Deum, quam in poëtam aliquem es? Ille impius floret, ille tyrannus vivit. Ita. sed cogita primum hunc actum

Le choix des temps est d'une haute importance : le remède le plus salutaire peut devenir funeste s'il est donné en un moment inopportun. Dieu a enlevé Caligula dès le premier essor de sa tyrannie; il a permis à Néron de se déchaîner plus longtemps; il a laissé de longues années à Tibère : ne doute pas que ce n'ait été pour le bien de ceux-là mêmes qui, alors, se plaignaient comme toi. Nos fautes et notre mauvaise conduite ont souvent besoin d'un fouet quotidien qui les corrige : nous voudrions que ce fouet fût tout de suite enlevé et jeté au feu. Voilà dans ce retard la raison qui nous touche. Dieu en a une autre : il semble que ce soit son caractère propre *de procéder avec lenteur dans sa vengeance, de compenser le retard par la gravité du supplice :* Synésius a bien dit : *la volonté de Dieu marche lentement et avec ordre;* et les anciens n'ont pas trop mal rencontré quand, dans la même pensée, ils ont feint que les Dieux avaient des pieds de laine.

Pour que tu ne te laisses pas aller, quelles que soient ton impétuosité et ta hâte à la vengeance, à supporter impatiemment ce retard, songe que le délai apporté au châtiment contribue à le rendre plus sévère. Dis-moi, lorsque tu assistes à une tragédie, te sens-tu indigné de voir, dans le premier et dans le second acte, Atrée ou Thyeste marcher un peu de temps sur la scène dans l'élévation et dans l'éclat de leur splendeur? de voir qu'ils règnent, qu'ils menacent, qu'ils commandent? Non, n'est-ce pas? car tu sais bien que leur félicité sera courte, et tu attends que bientôt, au dernier acte, elle s'écroule d'une manière affreuse. En quoi ce drame est-

esse : et jam antè animo tecum præcipe, gaudium istud manere lacrymas et angores. Scœna hæc mox sanguine diffluet, et volventur in eo purpureæ istæ auratæque vestes. Bonus enim ille noster poëta est, nec temere migrabit tragœdiæ suæ leges. Nonne etiam in Musica dissonas aliquamdiu voces fers, quia extrema desitura scis in concentum? idem hic fac.

At enim Punitionem eam non vident semper læsi. Quid mirum? longiuscula enim sæpe fabula est, nec illi persedere tamdiu potuerent in hoc theatro. Vident tamen alii : et concipiunt jure metum, quoniam ampliari quosdam in rigido hoc judicio vident, non absolvi; dissindi pœnæ diem, non tolli. Quamobrem, Lipsi, hoc tene : differri aliquando impios, non dimitti : nec crimen quemquam in pectore gestare, qui non idem Nemesim in tergo. Sequitur enim illa Dea. et ut cum Euripide dicam,

..... σιγᾷ καὶ βραδεῖ ποδὶ
ϛείχουσα μάρφει τοὺς κακοὺσ ὅταν τύχῃ.

il, pour Dieu, plus injuste sur la scène du monde, qu'il ne l'est pour quelque poëte? Cet impie est florissant, ce tyran vit. Oui : mais c'est le premier acte ; déjà, sache prévoir en toi-même que cette prospérité se changera en larmes et en angoisses. Bientôt la scène sera inondée de sang, et dans ce sang on traînera tous ces habits de pourpre et d'or. Notre poëte est maître de son art ; il ne transgressera pas témérairement les lois de sa tragédie. Et même, dans la musique, n'introduis-tu pas quelquefois des voix dissonantes parce que tu sais qu'elles se fondront harmonieusement dans l'ensemble? Juge de même ici.

Mais ceux qui ont été lésés ne voient pas toujours cette punition? qu'y a-t-il d'étonnant? Quelquefois le drame est un peu plus long, et certains spectateurs n'ont pu rester au théâtre jusqu'à la fin. D'autres voient, et ils conçoivent une juste crainte, parce qu'ils reconnaissent que si, pour quelques-uns, ce jugement rigide est prorogé, ils ne sont pas absous pour cela ; que le jour du châtiment est différé, mais qu'il viendra. Par conséquent, Lipse, tiens ceci pour certain : les impies quelquefois sont remis à plus tard, ils ne sont pas acquittés. Quiconque porte le crime dans son cœur a Némésis derrière lui. Cette Déesse le suit, et, pour emprunter le vers d'Euripide, *en silence et avec lenteur, elle ravira les méchants en leur temps*.

CAP. XIV.

Deinde ostensum plures esse Pœnas : et quasdam Occultas internasque, quæ scelus ipsum comitentur, et quas improbi effugiunt nunquam. quæ graviores quam ullæ externæ.

Quæ tamen ut clarius capias, et semel te ducam in arcem ipsam hujus caussæ, hoc sciendum, triplices divinas esse pœnas : Internas, Postumas, Externas. Illas appelo, QUÆ ANIMUM TANGUNT, SED ADHUC IN CORPORE. uti sunt angores, pœnitentia, metus, et conscientiarum mille morsus. Alteras, QUÆ EUMDEM ANIMUM, SED LIBERUM JAM ET A CORPORE ABJUNCTUM. uti pœnæ eæ sunt quas, morte obita, scelestos manere etiam è priscis illis plerique non vane sunt suspicati At tertias, QUÆ CORPUS TANGUNT, AUT QUÆ CIRCA ILLUD. ut paupertas, exsilium, dolor, morbi, mortes. Et est quidem plerumque, ut eæ omnes justo quodam Dei judicio in impios conveniant : certe quidem priores duæ semper.

Ut de Internis dicam : quis ille unquam tam projectus ad omne nefas, qui non acria quædam flagella in animo et velut ictus senserit, sive in faciendo scelere,

CHAPITRE XIV.

On montre enfin qu'il y a plusieurs sortes de peines, dont quelques-unes occultes et internes qui accompagnent le crime lui-même, que les méchants ne peuvent fuir, et qui sont plus graves qu'aucune peine externe.

Pour que tu comprennes ces choses avec plus de clarté, je te conduirai dans la citadelle même de cette cause, à savoir que l'on distingue trois sortes de peines divines, les Internes, les Posthumes, les Externes. J'appelle internes LES PEINES QUI FRAPPENT SUR L'AME, MAIS QUI RÉAGISSENT AUSSI SUR LE CORPS, comme sont les soucis cuisants, le repentir, la crainte et les mille morsures de la conscience. Les peines posthumes frappent L'AME AUSSI, MAIS QUAND ELLE EST LIBRE ET DÉGAGÉE DU CORPS, comme sont ces peines qui attendent les scélérats après la mort, ainsi que l'ont soupçonné, non sans raison, la plupart des anciens eux-mêmes. Enfin, les troisièmes sont CELLES QUI PORTENT SUR LE CORPS OU QUI LE TOUCHENT, comme la pauvreté, l'exil, la douleur, les maladies, les divers genres de mort. Il arrive le plus souvent que toutes ces peines, par un juste jugement de Dieu, s'accumulent sur les impies : cela est du moins absolument et toujours certain pour les deux premières sortes.

Parlons des peines internes : qui jamais fut assez endurci dans l'impiété pour ne pas ressentir d'âpres flagellations dans l'âme, et comme des coups douloureux, soit en commettant le crime, soit, et plus encore,

sive magis post factum? Vere enim ἀπόλουθω τῆς ἀδικίας ἡ τιμωρία, ut Plato olim dicebat : vel, ut verius et fortius Hesiodus, ἡλικιῶτις. Cognatum, imo innatum, omni sceleri sceleris supplicium : et nihil in vita securum solutumque, præter Innocentiam est. Ut cruciarii, Romano ritu, crucem suam ferebant, ipsi ab ea mox ferendi : sic impiis omnibus conscientiæ hanc crucem Deus imposuit, in qua pœnas luant priusquam luant.

An tu solam eam punitionem censes, quæ incurrit in oculos? quam corpusculum hoc subit?

Non est. externa ista omnia leviter nec in longum nos tangunt : interna sunt, quæ angunt. Ut magis in morbo judicantur qui tabe aut marcore laborant, quam qui inflammatione aliqua aut febri ; et tamen hæ magis apparent : sic in graviore pœna improbi, qui lento illo passu ducuntur ad æternam suam mortem. Caligula olim per sævitiam imperare solitus : *Ita feri, ut sentiat se mori :* id istis evenit, quod carnifex ille animus cottidie minutis ictibus cædit et pungit.

Nec splendor ille tibi imponat, et circumfusa poten-

après l'avoir commis? Car, bien véritablement, *le châtiment est subséquent à l'injustice,* comme le disait autrefois Platon, ou comme Hésiode l'a dit avec encore plus de vérité et de force, il lui est *concomitant et proportionné*. Le supplice du crime est attaché au crime, et il naît avec lui. Il n'est rien ici-bas de sûr ni de libre que l'innocence. De même que, d'après la coutume Romaine, ceux qui devaient être crucifiés portaient la croix qui bientôt allait les porter eux-mêmes, ainsi Dieu a imposé à tous les impies cette croix de la conscience qui leur fait subir un premier châtiment avant le châtiment définitif.

Penserais-tu donc qu'il n'y a d'autre punition que celle qui éclate aux yeux? que celle que subit ce misérable Corps?

Il n'en est pas ainsi. Toutes ces peines extérieures sont légères et ne durent pas longtemps : ce sont les peines internes qui sont poignantes. Comme les malades minés par la consomption et par le marasme sont jugés plus gravement atteints que ceux qu'agitent l'inflammation et la fièvre, bien que celles-ci éclatent davantage au dehors : de même sont frappés d'un châtiment plus grave les scélérats qui sont ainsi conduits à pas lents jusqu'à leur mort éternelle. Calîgula, jadis, poussait la cruauté jusqu'à commander au bourreau : *frappe de manière qu'il se sente mourir :* c'est ce que fait, pour ces méchants, l'âme, ce bourreau impitoyable qui, chaque jour et à petits coups, les frappe et les tourmente.

Ne t'en laisse pas imposer par la splendeur, par

tia, aut opes. quia non magis illi ideo felices aut beati, quam sani, quorum febris aut podagra recumbit in purpureo strato. Mendicum aliquem in fabula vides, qui regis personam sustinet, auratum et pulchrum. vides, sed non invides : quia latere sub auro illo scis scabiem, pædorem, sordes. idem existima in magnis omnibus istis et superbis tyrannis : *Quorum mentes si recludantur*, ait Tacitus, *possint adspici laniatus et ictus : quando ut corpora verberibus, ita sævitia, libidine, malis consultis animus dilaceretur*. Rident illi sæpe, fateor : sed non verum risum. Gaudent : sed non germanum gaudium. non hercle magis, quam ii qui capitis damnati in carcere attinentur, et talis interdum aut tesseris fallere se conantur, nec fallunt. Manet enim impressus ille imminentis supplicii terror, nec tollit se umquam ab oculis imago luridæ mortis. Vide mihi, sodes, dimoto externorum isto velo, Siculum illum tyrannum :

Districtus ensis cui super impia
Cervice pendet.

Audi Romanum illum lamentantem : *Dii me Deæque pejus perdant, quam perire cottidie sentio*. Audi alterum ingemiscentem : *Ergo ego solus nec amicum habeo, nec inimicum?*

Hæc vera illa animorum tormenta, Lipsi, hi crucia-

l'étendue de la puissance, ou par l'abondance des richesses : ils n'en sont pas plus satisfaits ni plus heureux que ne sont bien portants ceux que la fièvre ou la goutte cloue sur un lit de pourpre. Tu vois dans une mascarade quelque mendiant déguisé en Roi, tout doré, magnifique : tu le vois, mais tu ne l'envies pas, car tu sais que cette pourpre d'emprunt recouvre la lèpre, la crasse, l'ordure. Pense la même chose de tous ces grands et superbes tyrans *dont les âmes*, dit Tacite, *si on les ouvrait, étaleraient aux yeux les plaies et les cicatrices, tant elles sont déchirées par la cruauté, les passions et les mauvaises pensées, comme le corps peut l'être par les coups de fouet*. Souvent ils rient, je l'avoue, mais leur rire n'est pas franc; ils se réjouissent, mais leur joie n'est pas véritable : pas plus, par Hercule, que celle des condamnés à mort, qui, dans leur prison, essaient de se distraire en jouant aux dés ou aux tessères, et qui n'y parviennent pas, car la terreur du supplice imminent reste profondément gravée en eux, et rien ne peut arracher de leurs yeux la livide image de la mort. Écarte, mon ami, le voile des objets extérieurs et vois ce tyran de la Sicile *qui sent sur sa tête impie l'épée suspendue* de Damoclès. Écoute les lamentations de Tibère au Sénat : *que les Dieux et les Déesses me maudissent plutôt que de me sentir périr ainsi chaque jour*. Recueille les paroles de Néron gémissant et près de mourir : *me voilà donc seul, sans ami et sans ennemi !*

Voilà, Lipse, les véritables flagellations des âmes, le supplice de toujours être rongé par le souci, de tou-

tus, angi semper, pœnitere. metuere : quibus cave compares eculeos ullos, fidiculas, uncos.

CAP. XV.

Pœnas etiam Postumas manere improbos. et plerumque imo ipsas Externas : quæ exemplis aliquot illustribus adfirmatæ.

Adde jam huc Postumas illas et æternas pœnas, quas è media Theologia posuisse mihi satis sit, non evolvisse. Adde etiam Externas. quæ tamen si desint, cum priores illæ irrogenter, quis cœlestem Justitiam juste culpet? At non desunt. nec factum unquam (certe raro) quin aperte scelesti et aliorum oppressores, pœnas item luerint spectabiles et apertas. alii citius, alii serius : alii in se, alii in suis.

Vides et quæreris Dionysium illum in Sicilia, stupra, rapinas, cædes, multos annos impune exercentem? paullum sustine, videbis eumdem mox infamem, extorrem, inopem, à sceptro (quis credat?) ad ferulam devolutum. Ille magnæ insulæ rex, ludum Corinthi aperiet, ipse Fortunæ verus ludus.

Parte aliâ, Pompeium in Pharsalia vinci indignaris, et exercitum pænè è Senatu? ludere et lascivire ali-

jours se repentir, de toujours craindre. Garde-toi de comparer ces tortures avec les chevalets, les cordes, les crocs d'aucun tourmenteur.

CHAPITRE XV.

Que les peines posthumes attendent les méchants : bien plus, que les peines externes les atteignent aussi le plus souvent ; ce qui est confirmé par quelques exemples illustres.

Ajoute encore à ces peines posthumes et éternelles, qu'il me suffira d'établir d'après toute la Théologie, sans avoir à les développer ici, ajoute enfin les peines externes. Celles-ci, lors même qu'elles feraient défaut, qui donc serait en droit d'en inculper la justice divine, puisque les autres sont indubitables ? Mais elles ne font pas défaut. Il n'est jamais arrivé, ou, du moins, il est bien rare que ces francs scélérats et ces oppresseurs d'autrui n'aient souffert des châtiments visibles et manifestes, les uns plus tôt, les autres plus tard ; celui-ci dans lui-même, celui-là dans les siens.

Te plaindras-tu de voir ce Denys, en Sicile, exercer impunément pendant de longues années le viol, la rapine et le carnage? Attends un peu ; bientôt tu vas le voir humilié, chassé, pauvre, et qui le croirait ? échanger le sceptre contre la férule. Ce Roi d'une grande île, il ouvrira à Corinthe une école, lui-même véritable école de la Fortune.

D'autre part, te courrouceras-tu de ce que Pompée soit vaincu à Pharsale, sans que le Sénat à peine s'en

quamdiu in civili sanguine tyrannum : ignosco. video enim Catoni ipsi clavum hîc tantum non recti judicii extortum, et elicitam ab alto pectore ambiguam vocem, *Res divinas multum habere caliginis.*

Sed tamen tu Lipsi, tu Cato, flectite paullum huc oculos : unus adspectus in gratiam reducet vos cum Deo. Cæsarem illum videte, superbum, victorem, opinione sua et aliorum jam deum, in Senatu, et à Senatu interfectum. nec simplici morte, sed viginti tribus plagis confectum, instar feræ in sanguine suo volutantem. et (quid amplius vultis?) in Pompeii curia, superstante Pompeii statua, magnam victimam Magni manibus parentantem.

Ita Brutus in campis Philippicis, pro patria et cum patria moriens, mihi quoque miserationi est. sed consolor idem, cum haud longe video victores illos exercitus, velut ad ejus tumulum, gladiatorio more inter se commissos : et è ducibus alterum, M. Antonium, terrâ marique victum, inter tres mulierculas, mulierosa illa manu, ægre mortem invenientem. Ubi tu es Orientis ille paullo antè dominus? lanista Romanorum exercituum? Pompeii et reipublicæ sector? En, in fune cruentis manibus pendes? en, vivus in monumentum tuum repis? en. ne moriens quidem avelleris ab ea quæ

occupe? t'indigneras-tu de voir le tyran se jouer quelque temps et se vautrer à plaisir dans le sang des citoyens? Je te le pardonne, car je vois Caton lui-même arrêté par cette considération d'une raison faussée, et laissant échapper, du fond de son cœur troublé, cette parole équivoque : *les choses divines sont bien obscures.*

Mais cependant, Lipse, et toi aussi Caton, tournez un peu les yeux de ce côté; un seul coup-d'œil vous réconciliera avec la Providence. Ce César, ce superbe, ce vainqueur, déjà dieu dans sa propre opinion et dans l'opinion des autres, vous le voyez assassiné dans le Sénat et par le Sénat, et non seulement assassiné, mais percé de vingt-trois coups de poignard, et, comme une bête féroce, noyé dans son sang; et tout cela, que voulez-vous de plus? dans la curie de Pompée, aux pieds de la statue de Pompée, comme une grande victime expiatoire offerte aux mânes du grand Pompée.

Moi aussi je plains Brutus mourant pour sa patrie et avec sa patrie, dans les plaines de Philippes. Mais je me console lorsque, tout près, je considère les armées victorieuses combattant entre elles comme des gladiateurs sur son tombeau, et l'un de leurs chefs, Marc Antoine, vaincu sur terre et sur mer, trouvant avec peine, en présence de trois femmes, la mort qu'il cherche, de la main d'une femme. Où es-tu, toi qui naguère étais le maître de l'Orient? Laniste des armées Romaines? Assassin de Pompée et de la République? Voilà que de tes mains sanglantes tu te suspends à une corde! voilà que, vivant, tu te glisses dans ton sépulcre! Voilà que, même en mourant, tu ne peux t'

tibi morti! Vide an vane vocem supremam et votum illud efflaverit Brutus jam moriens :

Ζεῦ, μὴ λάθοι σε τῶν δ' ὅς αἴτιω κακῶν.

Non enim latuit profecto, non effugit. non item ille alter dux, qui pœnam juvenilium scelerum non obscure in se luit, et clarius in omni sua stirpe. Sit felix et magnus Cæsar, et vere Augustus : sed filiam tamen Juliam habeat, sed neptem. nepotes alios per fraudem per vim amittat, alios abdicet. et horum tædio, quatriduana inedia mori velit, nec possit. denique cum Livia sua vivat, fœde ducta, fœde retenta : et quam turpi amore ipse periit, turpi morte per eam pereat. *In summa*, inquit Plinius, *deus ille, cœlumque nescio adeptus magis an meritus, herede hostis sui filio excedat.*

Hæc taliaque cogitanda, Lipsi, cùm querela illa iniquitatis erumpit : et ad duo semper vertenda mens : Tarditatem supplicii et Varietatem. Non punitur nunc ille? mane. punietur. Non in corpore? sed fortasse in animo. Non vivus? sed certe mortuus.

Nunquam antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

Vigilat enim semper divinus ille oculus : et cum dormire eum censes, connivet. Tu tantum æquus in eum

celle qui cause ta mort! Vois s'il a été inutile et vain ce mot, ce vœu suprême, que Brutus a exhalé avec son dernier soupir : *ô Jupiter! que l'auteur de ces maux ne t'échappe pas!*

Il n'a pas échappé certes, il n'a pu se soustraire au châtiment. Et ne l'a pas fait non plus l'autre chef qui, s'il n'a pas porté obscurément sur lui-même la peine des forfaits de sa jeunesse, a été puni avec plus d'évidence dans toute sa race. Qu'il soit César, heureux, et grand, et vraiment auguste : mais qu'il ait les deux Julie pour fille et pour petite-fille; qu'il perde, par la fraude ou par la violence, une partie de ses petits-fils; qu'il renie les autres, et que, de chagrin, il veuille pendant quatre jours se laisser mourir de faim et qu'il ne le puisse; qu'il vive avec sa Livie honteusement épousée, honteusement conservée, et qu'enfin, éperdu de cet amour infâme, il périsse par elle-même d'une mort infâme. *En somme,* dit Pline, *ce dieu, de qui je ne puis dire s'il est parvenu au ciel par la conquête ou par ses mérites, laisse pour héritier le fils de son ennemi.*

C'est à cela qu'il faut penser, Lipse, quand tu es emporté à te plaindre de l'iniquité : tourne ton esprit vers ces deux choses la Lenteur et la Variété du supplice. Celui-ci n'est pas puni maintenant? attends, il le sera. Il n'est pas puni dans son corps? il l'est peut-être dans son âme. Il ne l'est pas vivant? il le sera certainement après sa mort. *Jamais la peine au pied boiteux ne quitte la trace du scélérat qui la précède.* Cet œil divin veille toujours; quand tu crois qu'il dort, il regarde avec attention. Toi, sois seulement équitable

sis : nec judicem tuum inaniter accusa, ipse ab eo judicandus.

CAP. XVI.

Responsio ad alteram objectionem, de Immeritis, ostensum omnes meruisse pœnam, quia omnes in culpa. et qui magis aut minus, ægre imo nullo modo ab homine posse discerni. Deum solum esse, qui noxas clare videat, ideoque justissime puniat.

Sed enim immeriti et innoxii aliquot populi puniuntur, inquis. Nam hæc secunda tua querela, sive calumniam potius dicam.

Incaute adolescens, sic loqueris? Puniunturne immeriti? Ubi ergo gentium, gentes tibi repertæ sine noxa? Fiducia, imo temeritas sit, in singulo aliquo homine id ponere : tu nihil ambigis populos et gentes statuere impeccantes? Vanissime. Peccamus enim et peccavimus omnes, scio : nati in labe, vivimus in labe : et cœli jam armamentaria, ut cum Satyrico illo jocer, sine telo sint, si fulmina semper missa in merentes. Non enim ut pisces in salo nati et alti, salem tamen non referunt : sic censendum homines in hac mundi fæce, esse ipsos sine fæce? Atqui si omnes in noxa, ubi populi isti immeriti? Culpæ enim comes justissime pœna semper est.

envers lui, et n'accuse pas follement le juge qui doit te juger toi-même.

CHAPITRE XVI.

Réponse à l'autre objection, celle tirée des innocents. Il est montré que tous ont mérité leur châtiment, parce que tous sont en faute, qui plus, qui moins, et que l'homme n'a aucun moyen de le discerner clairement : que Dieu est le seul qui voie nettement les fautes et, par suite, qui punisse très justement.

Mais, me dis-tu, quelques peuples sont punis qui ne sont pas coupables et ne l'ont pas mérité : n'est-ce pas là ta seconde plainte que j'appellerai plutôt une calomnie?

Imprudent jeune homme, comment oses-tu parler ainsi? Des innocents sont-ils punis? Où donc, parmi toutes les nations, as-tu découvert une nation qui fût sans torts? C'est de la témérité et presque de l'outrecuidance de penser ainsi d'un homme en particulier : et tu n'hésites pas à décider que des peuples et des nations entières sont sans péché! Vanité! Tous, nous péchons, tous, nous avons péché, je le sais; nés dans la souillure, nous vivons dans la souillure : et, pour employer la plaisanterie du Satirique, il y a longtemps que les arsenaux du ciel seraient épuisés, si la foudre avait toujours été lancée sur tous ceux qui l'ont mérité. Crois-tu qu'il en soit de nous comme des poissons qui, bien que nés et vivant dans le sel, ne sont pas salés, et qu'il y ait des hommes qui, plongés dans cette lie du monde, soient cependant sans tache? Or, si, tous, nous sommes en faute, où sont ces peuples innocents? Car le châtiment est toujours très justement le compagnon de la faute.

Sed inæqualitas, inquies, illa mihi displicet : quod quidam premuntur qui minora peccarunt, florent et regnant qui magna. Nempe hoc erat! eripies tu, credo, trutinam cœlestis Justitiæ manibus, et tuo quodam sensu ponderibusque eam librabis. Quo enim aliter spectat hæc delictorum parium impariumve æstimatio, quam ante deum tibi sumis?

Sed duo hic, Lipsi, cogita.

Primum, æstimari ab homine noxas alienas non posse, non debere. Quomodo enim? Tu homulle peccata æquiter appendas, qui nec attendis quidem? tu ea legitime discernas, qui nec cernis? Quod enim facile mihi das, animus est qui peccat : per corpus quidem et sensuum hæc instrumenta, sed ita ut momentum et pondus omne criminis sit ab ipso. Quod adeo verum est, ut si invitum aliquem statuis peccasse, non peccarit. Id autem si est : quomodo, obsecro, peccatum ipsum pervidebis, qui nec cubile ejus aut sedem? Nam mentem certe adeo alienam videre non potes, ut nec tuam. Magna igitur hæc vel vanitas vel temeritas tua est, censuram æstimationemque vindicantis in re nec visa plene nec videnda, nec nota nec noscenda.

Secundo illud cogita, ut maxime ita sit, nec malum

Mais, dis-tu, il y a là une inégalité qui me choque : je vois opprimés ceux qui ont commis les délits les moins graves, tandis que ceux qui ont commis les plus graves règnent et florissent. Comment! cela est arrivé ! Tu vas, je pense, arracher la balance des mains de la Justice céleste, et tu la tiendras toi-même avec ton sentiment et avec tes poids : car quelle autre tendance peut avoir cette estimation des crimes proportionnés ou disproportionnés au châtiment, que tu assumes avant Dieu?

Ici, Lipse, tu dois songer à deux choses.

En premier lieu, l'homme ne peut, ne doit pas juger la criminalité des autres. Comment le ferait-il? Toi, mortel chétif, comment apprécierais-tu équitablement les manquements qui échappent à ta connaissance? comment discernerais-tu légitimement ce que tu ne vois pas? tu m'accorderas facilement sans doute que c'est l'âme qui pèche : le corps et les sens ne sont que ses instruments; en elle est toute l'importance ou la gravité du crime. Cela est si vrai que tu décides que celui qui pèche malgré lui ne pèche pas. S'il en est ainsi, dis-moi, je te prie, comment tu verras le péché, quand tu n'en peux voir ni le berceau, ni le siége. Il est bien clair que tu ne peux voir l'âme des autres, puisque tu ne peux voir même la tienne. C'est donc une grande vanité, une impardonnable témérité à toi de revendiquer la censure et l'appréciation de choses que tu ne vois, ni ne peux voir, que tu ne connais ni ne peux connaître.

En second lieu, la chose est absolument combinée

tamen aliquid hic esse, nec iniquum. Non malum : quia illorum ipsorum bono sit, qui castigantur statim vel in minimis noxis. Dilectio illa divina est : et jure semper suspecta tarditas, cui gravior Punitio adhæret. Non item iniquum : quia pœnam, ut dixi, omnes meruimus : nec umquam vel in optimis illa puritas, ut non maculæ aliquæ supersint salsa hac aqua cladium velut eluendæ. Quamobrem, adolescens, mitte hanc de æstimatione noxarum intricatissimam litem, tu terrestris pedaneusque judex : deo permitte, qui haut paullo æquius de ea certiusque è superiore tribunali cognoscet. Ille est solus, qui merita potest expendere : ille, qui sine ullo simulationum fuco aut cerussa, virtutem vitiumque videt in vero suo vultu. Quis ei imponat, qui externa et interna pariter rimatur? qui corpus videt et mentem? qui linguas et fibras? aperta denique et operta? Quique non facta solum ipsa, sed caussas eorum et progressus videt in clara luce. Thales olim interrogatus, Εἰ λήθοι θεοὺς ἄνθρωπω ἀδικῶν ; ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενω, vere respondit.

At nos contrà hic in nube qui non solum occulta scelera non videmus, sub tunica (quod aiunt) et sinu admissa ; sed vix aperta et protracta jam in lucem. Non

en sorte qu'il ne s'y trouve ni rien de mal, ni rien d'injuste. Il n'y a rien de mal, car c'est pour leur bien que quelques-uns sont châtiés tout de suite et dès leurs premières fautes. C'est un effet de l'amour de Dieu : le retard ici est toujours et justement suspect, parce qu'il est compensé par une aggravation de peine. Il n'y a rien d'injuste, parce que tous, comme je l'ai dit, nous avons mérité le châtiment ; et jamais il ne s'est trouvé personne, même parmi les meilleurs, qui fût assez pur pour n'avoir pas quelque tache à purger dans cette eau forte des calamités. C'est pourquoi, jeune homme, je t'engage à abandonner ce procès de l'estimation des fautes, procès inextricable pour toi, juge terrestre et subalterne : laisse faire à Dieu : du haut de son tribunal suprême, il en connaîtra avec plus d'équité et de compétence. Il est le seul qui puisse peser les mérites et les démérites ; le seul qui, malgré le fard ou la céruse qui les déguise, voie le vice et la vertu sous leurs traits véritables. Qui lui en imposera, à lui qui scrute aussi bien le dedans que le dehors ? qui voit l'âme comme le corps ? qui connaît les langues et les cœurs ? pour qui, en un mot, tout est ouvert et manifeste ? Il voit, dans une pleine lumière, et les faits, et leurs causes, et leurs progrès. Thalès, à qui l'on demandait autrefois, *si l'on pourrait tromper les Dieux en agissant injustement*, répondit avec vérité, *pas même par la pensée*.

Nous, au contraire, nous sommes là dans un brouillard, nous qui, non seulement, ne distinguons pas les crimes cachés sous l'habit ou dans le cœur, mais qui les connaissons à peine quand ils sont découverts et

enim culpam ipsam et vim ejus cernimus, sed externa quædam vestigia admissæ et jam fugientis. Optimi sæpe nobis, qui Deo pessimi : et rejecti contrà, qui illi electi.

Claude igitur, si sapis, de meritis aut immeritis os et oculos : caussæ tam obscuræ non bene cognoscuntur de plano.

CAP. XVII.

Responsio ad objectionem tertiam, de pœnis translatis. exemplis monstratum id etiam apud homines fieri. Quæ deo translationis hujus caussa sit. et pluscula alia satis curiosæ subtilitatis.

At tertia etiam offusa à te Justitiæ nebula abstergenda est, de Substitutis. Pœnas enim, inquiunt, parum juste Deus transfert : et majorum culpas male luunt nepotes. Hem! itane hoc novum aut mirum?

Imo miror ego mirari istos miriones : cum cottidie ipsi id faciant in sua terra. Dic, sodes, beneficia quæ ob virtutem à Principe majoribus data, nonne transeunt ad nepotes? sane transeunt. nec aliter in mulctis aut pœnis, opinor, quæ iisdem impositæ ob scelus. Ecce in perduellionis aut majestatis crimine, manifestò alii in

mis au jour : car nous ne voyons pas la faute elle-même, et sa violence, mais seulement quelques vestiges extérieurs de la faute commise et accomplie. Souvent, ceux qui nous paraissent les meilleurs sont les pires pour Dieu, et ceux que nous réprouvons sont ses élus.

Donc, si tu es sage, tu fermeras la bouche et les yeux sur la question du mérite et du démérite : des causes si obscures ne se jugent pas bien en dehors de l'audience.

CHAPITRE XVII.

Troisième objection, des peines reportées sur d'autres. Il est montré par des exemples que cela se fait même parmi les hommes. Quelle est pour Dieu la cause de ce transfert, et plusieurs petites choses d'une subtilité assez curieuse.

Maintenant, passons à ce troisième brouillard qui te cache encore la Justice, la question des substitués. On dit : il est peu juste que Dieu reporte le châtiment des uns sur les autres, et c'est mal à propos que les descendants sont punis pour les fautes de leurs ancêtres. Voyons donc. Cela est-il en effet ou nouveau ou surprenant?

Moi, ce qui m'étonne c'est l'étonnement de ces badauds qui, tous les jours, font précisément la même chose sur cette terre. Dis-moi, mon ami, les bénéfices que le Prince a accordés aux ancêtres, en récompense de leur valeur, ne se transmettent-ils pas à leur postérité? Sans doute, ils se transmettent; et il en est de même des confiscations et des peines pécuniaires qui

culpa sunt, alii in pœna. idque adeo intendit humana sævitia, ut latæ leges sint, quæ innoxios liberos æterna egestate puniant, *ut mors sit eis solatium, et vita supplicium*. Maligni vestri animi! regi alicui aut dynastæ licere id vultis, non vultis deo. Cui tamen, si examinas, haud paullo justior severitatis hujus caussa.

Peccavimus enim, et rebelles magno huic regi fuimus in uno omnes : et per tot stirpium traduces, primogenia illa macula propagata ad infelices natos. Ita nexus et catena quædam hæc criminum coram deo est : nec peccare, exempli caussa, pater meus aut tuus jam cœpit, sed patrum omnes patres. Quid ergo mirum, si punit in posteris non proprie diversa delicta, sed communione quadam seminis juncta, nec umquam intermissa ?

Sed ut omittam hæc sublimia, et agam tecum magis populari quadam rationum via : hoc scito. deum conjungere, quæ nos per imbecillitatem aut imperitiam disparamus : et familias, oppida, regna, non ut varium quiddam intueri aut confusum, sed ut corpus naturamque unam. Scipionum illa aut Cæsarum familia, unum illi est : Romana aut Attica urbs, ab omni suo ævo,

leur ont été imposées pour crime. Voilà, par exemple, l'accusation de haute trahison ou de lèse-Majesté où, manifestement, sont punis d'autres que ceux qui ont péché; et la cruauté humaine a été si loin que l'on a édicté des lois condamnant les enfants innocents à une pauvreté éternelle, *afin que la mort leur paraisse un bienfait et la vie un supplice!* Quelle malignité ont donc vos esprits, que vous voulez bien permettre à un roi ou à un souverain ce que vous ne voulez pas permettre à Dieu, lequel cependant, si vous y faites attention, a une cause un peu plus juste pour cette sévérité?

Car tous, en un seul, nous avons péché, tous, nous avons été rebelles à ce grand Roi; et, par les drageons des générations successives, la tache originelle s'étend aux infortunés qui naissent. Ainsi, en face de Dieu, il y a une certaine solidarité, une chaîne de crimes; par exemple, ce n'est ni ton père, ni le mien qui ont commencé à pécher, ce sont les pères des pères. Qu'y a-t-il donc d'étonnant s'il punit, dans la postérité, non proprement les fautes diverses qu'elle commet, mais celles dont elle est solidaire par une sorte de communion d'origine, jamais interrompue?

Mais, pour omettre ces choses sublimes et passer avec toi à un ordre plus vulgaire de raisons, sache que Dieu réunit ce que notre faiblesse et notre ignorance séparent; que les familles, les villes et les royaumes sont pour lui, non quelque chose de varié et de confus, mais un seul corps, une seule nature. Cette famille des Scipions ou celle des Césars, pour lui ce n'est qu'un; la ville de Rome ou celle d'Athènes dans toute leur

unum : unum item Romanum imperium. Jure. vinclum enim quoddam est et legum jurisque societas, quæ magna corpora hæc ligat : efficitque, ut etiam inter ævo dissitos, communio quædam sit præmiorum et pœnarum. Itaque Scipiones olim boni? apud cœlestem illum judicem posteris id quoque prosit. Mali? noceat. Belgæ ante annos aliquot lascivi, avari, impii? nos luamus. quia in externa omni punitione Deus non præsentia solum adspicit, sed præterita etiam respicit : et duûm horum temporum momentis temperat æquabiliter justitiæ suæ lancem.

Dixi, externa punitione. et velim notes. Non enim culpæ ipsæ transferuntur, aut criminum quædam confusio fit : abest : sed pœnæ [1] dumtaxat sive castigationes quædam circa nos istæ sunt, non in nobis : et ad cor pora aut opes spectant proprie, non ad animum hunc internum.

Quid autem hic injuriæ? Heredes enim certe commodorum præmiorumque, si qua majoribus debita sunt, esse volumus : cur onera recusemus et pœnas?

Delicta majorum immeritus lues Romane,

canit romanus ille Vates. vere, nisi quod addit *Immeritus*. Meritissimo enim, quia meruere majores. Sed

[1] Ces corrections sont des actes et comme des remèdes de prévoyance. Mais pour les peines spirituelles, comme nous disons

tence, ce n'est qu'un ; un aussi, tout l'Empire Romain. Et avec raison. Il y a en effet un lien, une société de lois et de droit qui relie tous ces grands corps, et qui constitue, même entre ceux qui sont séparés par les âges, une certaine communauté de récompenses et de punitions. Ainsi les Scipions ont-ils été bons autrefois ? auprès du juge céleste que cela profite aussi à leurs descendants. Ont-ils été méchants ? que cela nuise. Les Belges, il y a des années, ont-ils été dissolus, avares, impies ? nous serons punis, nous, parce que, dans toute punition externe, Dieu ne considère pas seulement le présent, il tient compte du passé, et il pèse équitablement dans la balance de sa justice le poids de ces deux temps.

J'ai dit dans toute punition externe, et je voudrais que tu en prisses note : car ce ne sont pas les fautes elles-mêmes qui sont transmises, et il ne se fait pas de confusion dans la culpabilité : loin de là : il ne s'agit que des peines (1) qui, comme des corrections, sont autour de nous, non en nous ; qui concernent proprement le corps et les richesses, non l'âme intérieure.

Or qu'y a-t-il là d'injuste ? Nous voulons hériter des avantages et des récompenses que nos anciens ont pu mériter : à quel titre refuserions-nous les charges et les peines ? *Romain, tu paies, sans l'avoir mérité, les crimes de tes aïeux*, dit le Poëte romain, et cela serait vrai s'il n'ajoutait *sans l'avoir mérité*, car ils l'avaient mérité dans la personne de leurs ancêtres. Le poëte a pu voir

vulgairement, il n'en est pas de même. Elles ne frappent que les coupables.

effectum videre poëta potuit, non adsurrexit ad causam. Ut autem in uno eodemque homine, jure in senecta ætate delictum aliquod punimus admissum in juventa : sic deus in imperiis aut regnis peccata vetera. quia externæ communionis ratione unum quiddam Deo sunt, et conjunctum. Intervalla hæc temporum apud illum nos non dividunt, qui omnem æternitatem clausam habet in capaci sua mente.

An vero Martiales illi lupi olim tot urbes everterint, tot sceptra fregerint impune? tantum cædium sanguinisque hauserint, ipsi semper incruenti? Tum denique fatear vindicem nullum deum esse, *qui quæ nos gerimus audit et videt*(1). Sed non est ita. pœnas vel in posteris suis pendant aliquando necessum est, tardas etsi non seras.

Nec Temporum solum hæc conjunctio apud deum est; sed et Partium. Hoc volo dicere. sicut in homine cum manus, penis, venter peccavit, totum corpus id luit : sic in communi aliquo cœtu, paucorum delictum expetere sæpe in omnes. præsertim si ii qui peccant, velut dignoria quædam membra sint, ut reges, principes, magistratus. Vere Hesiodus et ex ipso Sapientiæ penetrali :

(1) Plaute, dans le Captif.

l'effet ; il ne s'est pas élevé jusqu'à la cause. De même qu'à l'égard d'un seul et même homme, nous trouvons juste de punir dans sa vieillesse le crime qu'il a commis dans sa jeunesse, ainsi Dieu punit les vieux péchés dans les royaumes et les empires, parce qu'en raison de la communauté externe, ceux-ci ne font pour Dieu qu'un seul et même ensemble. Tous ces intervalles de temps ne nous séparent pas devant Celui dont l'intelligence infinie embrasse l'éternité tout entière.

Ces loups de Mars auront-ils impunément détruit autrefois tant de villes, brisé tant de sceptres ? Auront-ils commis tant de carnages, versé tant de flots de sang, sans perdre une goutte du leur ? C'est alors que j'avouerais enfin qu'il n'existe pas de Dieu vengeur *qui entend et qui voit tout ce que nous faisons* (1). Mais il n'en est pas ainsi. Il est nécessaire que, quelquefois, des peines retardées, quoique non tardives, tombent sur la postérité.

Et, non seulement, aux yeux de Dieu, les temps, mais les parties mêmes sont réunies. Voici ce que je veux dire : l'homme, dans le vol, la lubricité ou la gourmandise, pèche par de certaines parties de son corps, et c'est le corps entier qui est puni : de même, dans cette association d'une communauté particulière, le crime de quelques-uns retombe souvent sur tous, principalement si ceux qui pèchent sont considérés comme des membres plus importants, tels que les Rois, les Princes, les Magistrats. C'est avec beaucoup de vérité et la plus grande profondeur de sagesse qu'Hésiode a dit : ***Pour le crime d'un seul, la ville entière paie*** [illegible]

Πολλάκι καὶ ξύμπασα πόλις κακοῦ ἀνδρὸς ἐπαυρεῖ,
Ο"στις ἀλιτραίνει καὶ ἀτάθαλα μηχανάαται.
Τοῖσιν δ' οὐρανόθεν μεγ' ἐπήγαγε πῆμα Κρονίων.
Λιμὸν ὁμοῦ καὶ λοιμόν.

Unius ob crimen pœnas urbs tota rependit,
Si quis sacrilege sese gerat aut injuste.
Jupiter hinc cœlo clades immisit ab alto
Pestem sive Famem.

Ita classis Argivorum tota periit,

Unius ob noxam et furias Ajacis Oïlei :

ita in Judæa septuaginta millia hominum pestis una justissime abstulit, ob injustam libidinem regis (1).

Et interdum contra ; ubi omnes peccarunt, Deus unum paucosve seligit velut piaculares publicæ noxæ. In quo si à rigido illo paritatis jure (2) paullisper discedit, tamen ex iniquitate ipsa æquitas nova oritur : et clemens quædam justitia in multos est, quod sævitia videtur in paucos. Nonne etiam pædagogi ferula, è numero lascivientis gregis, unum aliquem cædit? imperator è fuso exercitu, paucos decimatione castigat? salubri tamen uterque consilio, quia paucorum ea punitio terret nihilominus et emendat omnes. Vidi medicos sæpe venam in pede aut brachio incidere, cum totum corpus doleret : quid scio an idem hic sit?

Arcana enim hæc arcana, Lipsi : et, si sapimus, propius non tangemus sacrum illum ignem. cujus scintillas et stricturas quasdam videre homines fortasse possu-

peines; si quelqu'un commet un sacrilége ou une injustice, Jupiter à cause de cela envoie du haut du ciel les calamités, la Peste ou la Famine. Toute la flotte des Grecs périt *pour le crime d'un seul, pour les fureurs d'Ajax Oïlée*; ainsi, dans la Judée, soixante-dix mille hommes sont enlevés par la peste, pour punir la fantaisie illégitime du Roi (1).

De temps à autre, c'est le contraire qui arrive : où tous ont péché, Dieu en choisit un ou quelques-uns comme victimes expiatoires pour tout le peuple. Si dans cela il semble s'éloigner un peu du droit rigide de la proportionnalité (2), de cette apparente iniquité elle-même naît une équité nouvelle. La justice est d'autant plus clémente pour le grand nombre qu'elle est plus sévère pour quelques-uns. Ne vois-tu pas souvent le maître d'école frapper de sa férule un seul membre de son troupeau turbulent? le général ne punit-il pas son armée débandée en décimant quelques soldats? L'un et l'autre agissent en cela par une prudence salutaire, pour que la punition de quelques-uns effraie et corrige tous les autres. J'ai vu souvent des médecins ouvrir la veine du pied ou du bras quand le corps entier était souffrant : que sais-je, s'il n'en est pas de même ici?

Ces mystères sont des mystères, Lipse : si nous sommes sages, nous ne toucherons pas de plus près à ce feu sacré dont, nous autres hommes, nous pouvons bien apercevoir quelques étincelles et quelques éclats, mais

(1) David, quand, par ostentation, il recensa le peuple.

(2) *Tout grand exemple fait contre des particuliers, pour l'utilité publique, a quelque chose d'inique* (Tacite).

mus : non possumus ipsum. Ut ii qui in Solem acrius defigunt oculos, eos amittunt : sic mentis omne lumen, qui eam intendunt in hoc lumen. Abstineamus igitur censeo curiosæ et cum periculo quæstionis : et hoc saltem nobis stet, æstimari noxas humanitus non posse, non debere. aliam apud Deum trutinam esse, aliud tribunal. et quomodocumque se recondita illa judicia habeant; non culpanda ea nobis, sed ferenda et verenda.

Unam hanc tibi sententiam ingero, qua manum huic rei et simul Curionum omnium ori imponam, *Judicia Dei multa occulta sunt : nulla injusta.*

CAP. XVIII.

Transitus ad Locum ultimum factus, qui ab Exemplis. et ostensum, utile interdum esse, seriæ medicinæ admisceri quædam jucunda.

Hæc sunt Lipsi, quæ pro divina Justitia dicenda censui contra hos injustos. quæ non plane ex re mea esse fateor, nec tamen præter illam : quoniam non dubie æquius libentiusque Clades has feremus, persuasi eas non iniquas.

Et intervallo hîc aliquo sermonis, subito iterum eru-

que nous ne pouvons voir lui-même. Comme ceux qui fixent avec trop de persistance les yeux sur le soleil, les perdent, ainsi finissent par perdre toute lumière de l'intelligence ceux qui arrêtent trop longtemps leur intelligence sur cette lumière. Crois-moi donc; abstenons-nous de cette recherche indiscrète et pleine de périls. Tenons seulement pour constant que les fautes ne peuvent pas, ne doivent pas être pesées humainement; que Dieu a une autre balance, un autre tribunal, et que, quels que soient ses jugements, nous devons non les incriminer, mais les subir et les redouter.

Je termine en t'opposant une sentence de saint Augustin qui résume toute cette matière, et avec laquelle je ferme la bouche à tous les opposants : *beaucoup de jugements de Dieu sont cachés, aucun n'est injuste.*

CHAPITRE XVIII.

On passe à la dernière partie du sujet, celle des exemples ; l'on montre qu'il est utile de mêler de temps à autre quelque chose d'agréable à une médecine sérieuse.

Telles sont, Lipse, les choses que j'avais à te dire pour la Justice divine contre les injustes qui l'attaquent. Je confesse qu'elles n'appartenaient pas intimement à mon sujet. Toutefois elles ne sont pas en dehors, car il n'est pas douteux que nous ne supportions ces calamités de meilleur gré et avec plus d'égalité d'âme, si nous sommes persuadés qu'elles ne sont pas injustes.

A ce moment, Langius s'arrêta un peu, puis, tout à

pit Langius. Bene habet, inquiens. respiravi. Superavi omnes quæstionum illos scopulos, et plenis jam velis invehi mihi posse videor in portum. Quartum ultimumque meum agmen conspicio : quod producam sane libens. Et ut nautæ, cum in tempestate Geminos vident, spem magnam et alacritatem concipiunt : sic ego, cui post hos fluctus apparuit Legio hæc Gemella. Fas mihi enim prisco ritu eam ita dicere : quia biceps, et duo per eam mihi vincenda : Nec gravia hæc mala esse quæ nunc patimur, Nec nova. Id dum facio, in pauca hæc quæ superant, Lipsi, volentem attentumque te mihi da.

Nunquam magis, Langi, inquam ego. Nam me quoque juvat evasisse illa aspera : et à seria et severa illa medicina avide aspiro ad hanc lenem et popularem. Ita enim futuram eam titulus mihi indicat.

Nec erras, inquit Langius. Nam ut medici postquam usserunt et secuerunt satis, non omittunt statim ægrum aut deponunt, sed benigna fomenta quædam et acopa adhibent, doloribus mitigandis : sic in te ego. quem quoniam ferro et igne Sapientiæ purgasse satis videor, lenibus nunc quibusdam alloquiis fovebo, et tractabo manu, quod dicitur, molliore. Descendam ex illo Philo-

coup, il reprit : c'est bien; je respire. J'ai surmonté tous ces écueils de controverses, et je crois pouvoir désormais me diriger à pleines voiles vers le port. Je vois mon quatrième et dernier bataillon, et je le produirai de bon cœur. Comme le nautonier qui, dans la tempête, conçoit un grand espoir et reprend un nouveau courage quand il voit les Gémeaux, ainsi je me suis trouvé moi-même à la vue de cette Légion Jumelle quand je suis sorti de ces flots agités. Tu me permettras de donner ce nom de Jumelle à ma Légion, suivant la vieille mode, car elle est divisée en deux parties, et elle doit me servir à combattre deux ennemis. Je dis donc que ces maux que nous souffrons ne sont ni trop graves, ni nouveaux. Pendant ces dernières considérations qu'il me reste à t'exposer, prête-moi ta bonne volonté et ton attention.

— Jamais plus volontiers, Langius, lui répondis-je. Moi aussi je suis charmé d'avoir franchi toutes ces aspérités, et j'aspire avidement à passer de cette médecine sérieuse et austère à une autre plus douce et mieux appropriée à ma faiblesse. C'est ce que vous allez faire si j'en juge par l'étiquette.

— Tu ne te trompes pas, dit Langius. Je vais faire comme les médecins : quand ils ont bien brûlé et bien taillé, ils ont soin de coucher aussitôt le malade et de lui appliquer des émollients et des lénitifs pour diminuer ses douleurs. Moi aussi, après t'avoir suffisamment traité par le fer et par le feu de la Sagesse, je t'encouragerai par quelques causeries moins sérieuses, je te conduirai d'une main plus légère. Je descendrai

sophiæ arduo colle, et deducam te paullisper in amœnos Philologiæ tuæ campos. Idipsum tamen non recreando magis tibi, quam sanando. Ut Democharem medicum aiunt Considiæ cuidam mulieri nobili, quæ omnem asperiorem medicinam abhorrebat, lac caprarum callide propinasse, sed quas lentisco pascebat : sic ego historica quædam et oblectantia tibi infundam, sed occulto quodam Sapientiæ succo tincta. Quid refert qua via sanemus ægrum, dum persanemus?

CAP. XIX.

Non tam gravia esse Mala publica, quàm videntur. idque primo, sed breviter, Ratione ostensum. Circumjecta enim rebus plerumquevane timeri, non ipsas.

Sed ades jam mea Legio. et tu ante omnes cohors prima, qua pugnamus. Non esse gravia hæc mala. Id duplici telo effectum volumus, Rationis et Comparationis.

Rationis : quia illam si respicis, revera nec gravia aut magna hæc omnia quæ adsunt quæque imminent, sed videntur tantum. Opinio est quæ attollit ea et exaggerat, et velut cothurnis quibusdam auget. Sed deme, si sapis, circumfusam eam nubem, et vide res in clara luce.

des sommets ardus de la Philosophie, et je te promènerai un peu dans les champs gracieux de ta Philologie. Cependant, ce ne sera pas tant pour te récréer que pour te guérir. Comme ce médecin Democharès, voyant une certaine Considie, femme noble, repousser opiniâtrement et avec horreur toute médecine amère, s'avisa finement de lui conseiller le lait de chèvres, mais de chèvres qu'il nourrissait lui-même avec des lentisques, ainsi je te proposerai quelques exemples historiques et intéressants, mais imprégnés du suc caché de la Sagesse. Qu'importe comment on guérit un malade, pourvu qu'on le guérisse?

CHAPITRE XIX.

Que les maux publics ne sont pas aussi graves qu'ils le paraissent. Cela montré d'abord brièvement par la Raison. Que la plupart du temps ce qui cause ces vaines craintes, c'est moins la chose même que son entourage.

Viens maintenant ma Légion, et toi d'abord première cohorte dont le combat établira que ces maux ne sont point graves. Nous emploierons ici deux sortes d'armes, celles de la Raison et celles de la Comparaison.

De la Raison, car si tu la consultes, tu trouveras que tous ces événements qui surviennent, ou qui menacent, ne sont en réalité ni graves, ni grands. Ils le paraissent seulement. C'est l'Opinion qui les élève, les exagère et les exhausse comme sur des cothurnes. Mais, si tu es sage, souffle sur toute cette brume, et regarde les choses dans leur véritable lumière.

Paupertatem exempli caussa in his Cladibus publicis times, Exsilium, Mortem. Ea igitur si rectis firmisque oculis inspicis; quantula sunt? si suis ponderibus examinas, quam levia? Ecce bellum hoc aut tyrannis per tributa multa te exhauriet. Quid tum? eris igitur pauper. Natura nonne talem te dedit, talem rapiet? Quod si triste et infame nomen tibi displicet, commuta. eris expeditus. Sublevavit enim te Fortuna, si nescis, et tutiore jam loco reposuit. nemo ultra exhauriet. quod damnum tu putabas, remedium est. At exsul etiam ero. Imo, si voles, peregrinus. Adfectum tuum si mutas, mutas patriam. Sapiens ubicumque est, peregrinatur : fatuus semper exsulat. Sed mors mihi à tyranno imminet. Quasi non cottidie à natura. Sed infamis illa, quæ per gladium aut laqueum. O stulte, non illa aut ulla mors infamis, nisi vita tua sit. Cita ab orbe condito optimos et illustrissimos quosque, violenta eos vis rapuit.

Hoc, examen, Lipsi, rebus omnibus (gustum enim tantum tibi do) adhibendum, quæ terribiles videntur : et inspiciendæ eæ nudæ, sine Opinionum ulla veste aut persona. At nos miseri ad vana et externa convertimur : nec res ipsas timemus, sed circumposita rebus. Ecce si mare naviges, et magnum illud fiat : mens tibi abit, et contremiscis. non aliter quam, si naufragium fece-

Par exemple, dans ces calamités publiques, tu redoutes la pauvreté, l'exil, la mort. Si tu les considères d'un œil ferme et calme, combien tout cela est petit! combien c'est léger, si tu le pèses au juste poids! Cette guerre ou cette tyrannie t'épuisera par la multiplicité des impôts. Eh bien! après? tu seras pauvre. En ce cas, la nature te reprendra tel qu'elle t'a donné. Si ce nom triste et infâme te déplaît, change-le : tu seras dégagé. Apprends, si tu l'ignores, que la Fortune t'a soulagé, et qu'elle t'a mis à l'abri le plus sûr. Personne à l'avenir ne te ruinera plus : ce que tu croyais un dommage est un remède. Mais je serai exilé. Bien plus, si tu le veux, tu seras un étranger. Change ton affection, tu changes de patrie. Le sage, où qu'il soit, est un voyageur en pays étranger; l'insensé toujours est un banni. Mais ce tyran me menace de mort : comme si la nature ne t'en menaçait pas chaque jour! Mais cette mort est infâme, qui se donne par le glaive ou par la corde. Insensé! ni cette mort, ni aucune autre ne sont infâmes, si ta vie ne l'a pas été. Compte, depuis l'origine du monde, combien d'hommes excellents et des plus illustres sont morts de mort violente.

Cet examen, Lipse, dont je te donne seulement ici la saveur et comme l'échantillon, tu dois l'appliquer à toutes les choses qui te paraissent terribles; considère-les en elles-mêmes, nues, dépouillées des oripeaux et des déguisements que leur donne l'Opinion. Nous chétifs, nous sommes toujours tournés vers les apparences vaines et extérieures; ce ne sont pas les choses elles-mêmes, mais les accessoires qui nous effraient. Te

ris, totum illud ebibendum tibi sit. at sextarius unus aut alter suffecerint. Si terræmotus subito exortus, qui clamor et metus? censes totum oppidum, si ruat, in te casurum, aut certe domum. et nescis quam ad cerebrum tuum elidendum satis sit unus aliquis lapis.

Non aliter in Cladibus istis fit : in quibus strepitus præcipue nos terret, et vanissima imago rerum. En satellitium illud! en gladios! Quid isti satellites, quid gladii? quid facient? occident. Quid occisio? simplex mors. et ne nomen ipsum te terreat, animæ à corpore abscessus. Omnia illa agmina militum, omnes illi minaces gladii, facient idem quod una febris, quod unus acinus, quod unus vermis. Sed enim durius. Imo non paullo lenius : siquidem febris illa quam præoptas, toto anno hominem sæpe torqueat, ictu hic et momento transigitur.

Bene igitur Socrates, qui hæc omnia non aliter appellare solitus quam μορμολύκεια sive larvas. Quas si sumis, videsne quomodo pueri te fugiant? sed pone easdem, et vera facie te ostende, accedent iterum et amplectentur. Idem in istis : quæ si detractis personis et sine pompa videas, timuisse te fatearis timorem pue-

voilà en mer et tu navigues : que la mer devienne grosse, ta présence d'esprit t'abandonne et tu trembles comme si, dans le cas de naufrage, tu devais avoir toute cette mer à boire : une pinte ou deux te suffiraient! Qu'il se déclare subitement un tremblement de terre, quelle clameur, quel effroi! Tu crois que toute la ville ou ta maison du moins, si elle s'écroule, va tomber sur toi, et tu ne penses pas qu'une seule pierre est assez pour te fracasser la tête.

Il en est de même de toutes ces calamités. Ce qui nous épouvante surtout, c'est le bruit, c'est la très fausse image que nous nous faisons des choses. Voilà la garde! Voilà les glaives! Eh bien! cette garde, eh bien! ces glaives, que te feront-ils? ils te tueront? qu'est-ce que d'être tué? une mort prompte, et, si le nom t'effraie, une prompte séparation de l'âme et du corps. Tous ces régiments de soldats, tous ces glaives menaçants ne peuvent rien de plus contre toi que ce que peuvent une fièvre, un pépin de raisin, un ver. Mais la mort sera plus dure. Au contraire, elle sera beaucoup plus douce. Cette fièvre que tu sembles préférer, souvent elle tourmente son homme une année entière : ici on est achevé d'un coup, en un moment.

Socrate avait donc raison quand il comparait toutes ces choses à ces masques qui servent d'épouvantail. Prends un masque : vois-tu fuir les enfants? Dépose-le maintenant, montre-toi avec ta figure véritable : vois-tu comme ils reviennent en courant et comme ils t'embrassent; c'est la même chose ici : dès que tu auras dépouillé ces calamités de leur apparence et de leurs

rilem. Ut grando tectis magno strepitu illisa, ipsa tamen dissilit : sic ista in firmum animum si accidant, franguntur non frangunt.

CAP. XX.

Ad Comparationem ventum. sed prius exaggerata Belgarum et hujus ævi mala. eaque opinio communiter refutata : et ostensum, ingenium humanum pronum ad augendos suos luctus.

Non ex spe aut opinione mea tam serius Langii sermo. Itaque abrumpens, Quo abis? inquam. hocne pollicitus? Mella et mulsa historiarum expectabam : tu acre mihi promis, et quo nihil meracius in Sapientiæ penu. Quid censes? cum Thalete aliquo rem tibi esse? cum Lipsio est : qui homo et inter medios homines, remedia etiam desiderat paullo magis humana.

Langius clementi voce et vultu, Agnosco, jure culpas, inquit. Nam dum purum illum Rationis radium sequor, excessisse Publicâ viâ me video, et furtim relapsum in Sapientiæ callem. Sed jam emendo : et

accessoires, tu reconnaîtras que ta crainte était puérile. Comme la grêle s'émiette en tombant avec grand fracas sur les toits, ainsi ces événements, quand ils frappent une âme ferme, se brisent eux-mêmes et ne la brisent pas.

CHAPITRE XX.

On vient à la Comparaison. Et d abord, qu'on a fort exagéré les maux des Belges et de ce siècle. L'opinion à cet égard réfutée d'une manière générale. Que l'esprit humain est enclin à exagérer son deuil.

Ce discours si sérieux de Langius ne répondait ni à mon attente, ni à mon opinion. Je l'interrompis donc : où allez-vous, lui dis-je? Est-ce là ce que vous m'aviez promis? J'espérais le miel et les douceurs de l'histoire : et voilà que vous continuez à tirer incessamment sur moi, sans plus de ménagement que si nous étions encore en plein sanctuaire de la Sagesse. A quoi songez-vous? Pensez-vous avoir affaire à quelque Thalès? Vous êtes avec Lipse, qui est homme, qui vit au milieu des hommes, et qui voudrait avoir des remèdes un peu plus humains.

Langius me répondit avec une voix et un visage pleins d'indulgence : je le reconnais, tu as le droit de m'accuser. Je vois qu'en suivant ce pur rayon de la Raison, je me suis écarté du grand chemin et que je suis retombé, sans y prendre garde, dans le sentier étroit de la Sagesse. Mais je me corrige et je remets le pied

gradum figo in limite magis noto. Displicet Falerni illius austeritas? melle tibi tempero exemplorum.

Ad Comparationem ecce venio : et ostendam clare, nihil grave aut magnum esse in his, quæ undique circumfusa, malis, si ea confers cum antiquis. Majora enim multis partibus, et magis dolenda olim.

Ego iterum, et quidem impatienti gestu. Hoc ais? inquam.

..... Καὶ τοῦτο προσδοκᾶς πείσειν ἐμέ (1) ;

Numquam Langi, quamdiu caput hoc sentit. Quod enim retro ævum, si recte examinas, tam calamitosum fuit, quam hoc nostrum est? aut quod erit? Quæ gens, quæ regio tulit

Tam multa dictu gravia, perpessu aspera,

quam hodie nos Belgæ? Bello ecce jactamur, nec externo solum, sed civili; nec hoc, sed intestino. Non enim partes solum inter nos sunt : sed partium (ô patria quæ Salus te servet?) novæ partes. Adde pestem, adde Famen, adde Tributa, rapinas, cædes : et ἐχάτων ἔχατον tyrannidem, oppressionesque non corporum solum, sed animorum. Jam in Europa alia quid? aut bellum, aut belli metus. vel si pax ; cum fœda servitute sub

(1) Aristophane.

sur une route plus battue. L'âpreté de ce Falerne te déplaît donc? Nous allons la tempérer avec le miel des exemples.

J'arrive à la Comparaison. Je te démontrerai clairement que, si tu compares les maux actuellement répandus autour de nous avec les calamités anciennes, tu n'y trouveras rien de bien grand, ni de bien grave. Il y en a eu autrefois de beaucoup plus grands, de beaucoup plus douloureux sous beaucoup de rapports.

Je l'interrompis encore et même avec un geste impatient : comment dites-vous cela? *Et vous pensez que je le prendrai pour moi* (1)? Jamais, Langius, tant que cette tête aura le sentiment. Aussi loin que vous regardiez en arrière dans les âges, où en trouverez-vous un seul qui ait été aussi calamiteux que celui-ci l'est et le sera? Quelle nation, quel pays ont jamais supporté *des maux aussi nombreux, aussi graves à raconter, aussi amers à souffrir*, qu'aujourd'hui nos Belges? Nous sommes ballottés non seulement par la guerre étrangère, mais par la guerre civile, et même par la guerre intestine. Car il n'y a pas seulement chez nous des partis, mais (ô ma patrie! d'où te viendra le salut?) de nouvelles fractions des anciens partis. Ajoutez la peste, ajoutez la famine, ajoutez les impôts, les rapines, les meurtres, et *la dernière des dernières* tyrannies, l'oppression non seulement des corps mais des âmes. Et dans toute l'Europe que verrez-vous? la guerre ou la crainte de la guerre; ou si la paix est quelque part, elle est jointe à une honteuse servitude sous des princes dégénérés, et elle n'est pas plus heureuse que n'importe

minutis dominis conjuncta, et non lætior quovis bello. Quocumque oculos mentemque convertas, suspensa omnia et suspecta, et ut in domo male fulta, signa pluria ruinæ. Ad summam Langi, ut amnium omnium confluxus in Oceanum : sic cladium videtur in hoc ævum. Et recenseo tantum quæ in manibus jam, et adsunt, quid ea quæ imminent? de quibus vere illud Euripidæum canam,

Κακῶν ὁ τάλας πέλαγω εἰσορῶ
Τοσοῦτον, ὥςε μὴ ποτ' ἐκνεῦσαι πάλιν.

Langius ad me severe et in modum coërcentis, iterumne te per querelas istas dejicis? inquit. Stare firmum te jam putabam : et cadis. vulnera tua coiisse : retractas. Atque animi quadam quiete tibi opus est, si sanesces. Infelicissimum, ais, hoc ævum. Vetus mihi ista cantio. scio avum tuum idem dixisse, scio patrem, scio posteros dicturos et nepotes. Insitum hoc à natura humano ingenio, ad tristia acriter flectere oculos, præterire quæ læta. Ut muscæ et ejusmodi insecta lævibus politisque locis non diu insident, scabris adhærescunt : sic querula ista mens meliorem sortem leviter transvolat, asperam non dimittit. Tractat, inspicit, et ingeniose plerumque auget. Atque ut amantes in domina sua numquam non inveniunt, cur eximia ea ante omnes : sic dolentes, in suo luctu. Fingimus imo vana, nec præsentia solum dolemus, sed futura. Quo tam

quelle guerre. De quelque côté que vous portiez vos regards ou votre pensée, vous trouverez tout suspendu, tout suspect, et, comme dans une maison mal étayée, partout des signes de ruine. En somme, Langius, comme tous les fleuves se jettent dans l'Océan, il semble que toutes les calamités fondent ensemble sur notre époque. Et je ne parle ici que de celles que nous touchons de nos mains, qui sont présentes. Si je parlais de celles qui nous menacent, je pourrais vous chanter ces vers d'Euripide : *ô malheureux! je ne vois partout qu'un Océan de calamités, si vaste que je ne sais de quel côté nager.*

— Langius me dit alors avec sévérité et d'un air de reproche : voilà donc que tu te rejettes encore dans tes plaintes! Déjà je te croyais raffermi, et tu retombes ; je croyais avoir fermé tes blessures, et tu les rouvres. Cependant ton âme a besoin d'une certaine quiétude, si tu veux guérir. Tu dis que cet âge est le plus malheureux des âges. Je connais cette vieille chanson. Je sais que ton grand-père l'a dite ; je sais que ton père l'a répétée ; je sais que tes enfants et tes petits-enfants la diront à leur tour. C'est le caractère propre de la nature humaine de tourner avec avidité les yeux vers les choses tristes, et de passer légèrement sur celles qui sont avantageuses. Comme les mouches et les autres insectes de ce genre ne s'arrêtent pas longtemps sur les surfaces lisses et propres, mais se fixent sur celles qui sont raboteuses, ainsi cette intelligence encline à se plaindre passe aisément par dessus les circonstances favorables, pour s'attacher à ce qu'il y a

sagacis ingenii pretio? Non alio, quam ut quosdam exercitus motus procul pulvis castris interdum exuit ; sic nos dejiciat futuri discriminis falsa sæpe umbra.

CAP. XXI.

Magis deinde proprie et presse id refutatum, ex Comparatione cum veteribus malis. Primo de bellis, et de clade mirabili Judæorum.

At tu, Lipsi, plebeia hæc mitte : et ad Comparationem me sequere, quam deposcis. Per eam tibi clarum, non paria solum in omni genere cladium olim evenisse, sed majora : et gratandi materiam huic ævo esse, quam quærendi. Bello, inquis, jactamur. Quid? ergo bella nulla apud priscos? Imo nata ea, Lipsi, cum orbe nato : nec desitura, nisi cum illo. At non tam grandia fortasse aut tam gravia, quam ista. Adeo contra est, ut ludus hæc omnia sint et jocus (serio loquor) si conferantur cum priscis. Non aditum, non exitum facile reperio, si semel me penetro in profundum hoc exemplorum : sed

de fâcheux dans le sort. Elle le manie, elle le regarde sous toutes ses faces, elle s'ingénie à l'exagérer. Comme les amants ne voient que leur maîtresse, parce qu'à leurs yeux elle excelle sur toutes les autres femmes, ainsi se complaisent, dans leur deuil, ceux qui se désolent. Nous nous faisons à nous-mêmes des fantômes, nous nous lamentons à la fois sur le présent et sur le futur. Et quel est le prix de tant de prévoyance? Ainsi qu'un mouvement de poussière dans le lointain a quelquefois fait sortir des armées hors de leur camp, de même nous abat l'ombre souvent menteuse d'un péril futur.

CHAPITRE XXI.

La même réfutation continue de plus près et avec plus de force par la comparaison avec les anciens maux. D'abord, des guerres et de la prodigieuse catastrophe des Juifs.

Mais toi, Lipse, quitte ces façons populaires : suis-moi dans la comparaison que tu me demandes. Par elle tu verras qu'il y a eu autrefois, dans tous les genres de calamités, des maux pareils et plus graves, et qu'à cet égard il y a lieu de féliciter et non de plaindre le siècle présent. Nous sommes, dis-tu, ballottés par la guerre. Eh quoi! les anciens n'ont-ils donc jamais eu de guerres? Mais, Lipse, la guerre est née avec le monde, et elle ne finira qu'avec lui. Peut-être penses-tu que ces guerres n'ont pas été aussi grandes, aussi graves que les nôtres. C'est tout le contraire. Celles d'aujourd'hui sont comme des jeux et des tournois, je parle très sérieusement, quand on les compare

tamen visne paullum peregrinemur per orbis partes? eamus. A Judæa ordiamur, id est à regione et gente sacra. Omitto quæ in Ægypto passi, quæ post excessum ab Ægypto : tradita enim hæc et prompta in divinis libris : ad extrema venio, et quæ cum funere eorum conjuncta. Quæ operæ mihi est, ut exponam velut per indicem, singillatim. Passi igitur civili externoque bello, non totis septem annis, ista :

Hierolymis primum interfecti, jussu Flori, *sexcenti triginta.*

Cæsareæ ab incolis, odio gentis et religionis, uno tempore, *viginti millia.*

Scythopoli (Cœlæ Syriæ urbs est), *tredecim millia.*

Ascalone in Palæstina, item ab incolis, *duo millia quingenti.*

Ptolemaïde pariter, *duo millia.*

Alexandriæ in Ægypto, sub Tiberio Alexandro Præside, *quinquaginta millia.*

Damasci, *decem millia.*

Atque hæc velut per seditionem aut tumultum gesta.

Legitimo deinde et aperto à Romanis bello :

Joppe capta à Cesio Floro cæsi, *octo millia et* CCCC.

In monte quodam Cabulone, *duo millia.*

In pugna ad Ascalonem, *decem millia.*

avec celles des anciens. Je ne vois pas trop par où entrer, ni par où sortir, si je me lance dans cette profondeur des exemples. Cependant, veux-tu que nous voyagions un peu dans les diverses parties du monde? Eh bien, allons ! Nous commencerons par la Judée, c'est à dire par la terre et par la nation saintes. Je passe sur ce que les Juifs ont souffert, soit en Égypte, soit après en être sortis, parce que tout cela se trouve détaillé dans les livres divins, et j'arrive tout de suite à leurs derniers moments, ceux de leurs funérailles. Je me bornerai à les indiquer l'un après l'autre, comme dans un index. Voici donc, d'après Josèphe, les pertes qu'ils ont souffertes dans moins de six années de guerre civile et de guerre étrangère :

A Jérusalem, mis à mort par ordre de Florus, *six cent trente.*

A Césarée, massacrés par les habitants, en haine de la race et de la religion, en un seul temps, *vingt mille.*

A Scythopolis, ville de la Célésyrie, *treize mille.*

A Ascalon, en Palestine, encore massacrés par les habitants, *deux mille cinq cents.*

A Ptolémaïs, pareillement, *deux mille.*

A Alexandrie d'Egypte, sous le gouvernement de Tibérius Alexandre, *cinquante mille.*

A Damas, *dix mille.*

Tous ces meurtres commis par sédition ou dans des tumultes populaires.

Enfin, en guerre ouverte et régulière avec les Romains:

A Joppé, pris et massacrés par Césius Florus, *huit mille quatre cents.*

Sur le mont Cabulon, *deux mille.*

Dans le combat d'Ascalon, *dix mille.*

Per insidias iterum, *octo millia.*

Aphacæ, cum capta esset, *quindecim millia.*

In monte Garizim cæsi, *undecim millia et* DC.

Jotapæ, in qua ipse Josephus, circiter, *triginta millia.*

Joppe iterum capta submersi, *quattuor millia* CC.

In Tarichæis cæsi, *sex millia et* D.

Gamalæ, tam interfecti, quam sponte præcipitati, *novem millia*: nec quisquam homo natus ex ea urbe salvus, præter duas mulieres, sorores.

Giscala deserta. in fuga trucidati *bis mille* et fæminarum ac puerorum capti *tria millia.*

Gadarensium cæsa *tredecim millia ;* capti *duo milia* et *ducenti.* Præter eos qui in flumen desiliere infiniti.

In Idumææ vicis cæsi, *decem millia.*

Gerasii, *mille.*

Machærunte, *mille* DCC.

In silva Jardes, *tria millia.*

In Massada Castello, sua manu perempti *noningenti et* LX.

In Cyrene à Catulo præside cæsi, *tria millia.*

At in ipsa Hierosolymorum urbe, per omne tempus obsidionis mortui aut cæsi, *decies centena millia.* capti, *nonaginta septem millia.*

Summa hæc colligit (præter innumeros qui omissi) *duodecies centena et quadraginta millia*. Quid ais Lipsi? dejicis ad hæc oculos? attolle potius : et aude mihi comparare cum unius gentis clade, aliquot annorum in orbe Christiano bella. At quantula tamen illa hominum terrarumque pars, si conferatur cum Europa?

Dans des embuscades, *huit mille.*
A Aphaca, quand elle fut prise, *quinze mille.*
Au mont Garizim, massacrés, *onze mille six cents.*
A Jotapa, ou Josèphe lui-même était présent, *trente mille.*
A Joppé, pris et noyés, *quatorze mille deux cents.*
A Tarichée, massacrés, *six mille cinq cents.*
A Gamala, tant tués que suicidés, *neuf mille.* Personne, dans cette ville, ne fut sauvé que deux femmes qui étaient sœurs.
A Giscala, dans le désert, massacrés au milieu de leur fuite, *deux mille*, et *trois mille* femmes et enfants.
A Gadara, *treize mille* tués, *deux mille deux cents* captifs, sans compter une quantité innombrable de malheureux, qui se jetèrent et se noyèrent dans le Jourdain.
Dans les bourgs d'Idumée, massacrés, *dix mille.*
A Gerasa, *mille.*
A Machéronte, *mille sept cents.*
Dans la forêt de Jardes, *trois mille.*
Au château de Massada, morts de leur propre main, *neuf cent soixante.*
A Cyrène, massacrés par le gouverneur Catulus, *trois mille.*
Enfin, dans la ville même de Jérusalem, morts ou tués pendant la durée du siége, *un million deux cent mille*, et *quatre-vingt dix-sept mille* captifs.

Tout ceci fait en somme, sans parler ici d'un nombre infini de Juifs qui sont morts de faim, d'exil et de misère, *un million cinq cent quarante neuf mille six cent quatre-vingt-dix.* Qu'en dis-tu, Lipse? Pourquoi baisses-tu les yeux? Relève-les plutôt; et ose m'opposer, en présence de cette catastrophe d'un seul peuple, les guerres qui ont agité le monde Chrétien pendant quelques années. Et cependant qu'est-ce que ce petit coin de terre, cet infime groupe d'habitants de la Judée, si tu les compares à l'Europe?

CAP. XXII.

De Græcorum item Romanorumque Cladibus ex bello. Magnus interfectorum numerus ab aliquot ducibus. Item vastatio novi orbis, et miseriæ captivitatis.

Nec hîc insisto : ad Græciam me confero. In qua digerere ordine omnia bella, sive inter ipsos sive cum externis gesta, longum, nec cum fructu. hoc dico. ita exhaustam et attonsam eam continuo cladium isto ferro, ut Plutarchûs tradat (numquam mihi sine ira et admiratione lectum) eam universam non fuisse, suo ævo, conficiendis *tribus millibus militum :* quot tamen, inquit, olim bello Persico, unum Megarensium oppidulum confecerat. Heu, quo cecidisti flos ille terrarum, sol et sal gentium! Vix oppidum hodie alicujus quidem nominis in hac ipsa attrita Belgica est, quod numerum eum non adæquet idonei ad bellum sexus.

Jam Romanos et Italiam perlustramus? levarunt me pridem hoc fasce recensionum Augustinus et Orosius. eos vide, et in iis maria malorum. Unum bellum Punicum secundum, in solis Italia, Hispania, Sicilia, supra

CHAPITRE XXII.

Des calamités que les Grecs et les Romains ont éprouvées par la guerre. Grand nombre d'hommes tués par certains généraux. Dévastation du nouveau Monde et misères de la captivité.

Je n'insiste pas davantage. Passons à la Grèce. Quant à t'exposer avec méthode toutes les guerres qu'elle a successivement soutenues, soit entre ses citoyens, soit contre les étrangers, ce serait un travail long et peu fructueux. Je ne te dis qu'une chose : elle a été à un tel point épuisée, rasée de près par ce fer continu des calamités, qu'au rapport de Plutarque (et je n'ai jamais pu lire ce détail sans colère et sans stupéfaction), il fut de son temps impossible de lever dans toute son étendue un corps de trois mille soldats, ce qui était cependant, à l'époque de la guerre des Perses, comme il l'assure, le contingent de la seule petite ville de Mégare. Hélas ! combien tu es déchue, toi qui étais la fleur de la terre, le soleil et le sel des Nations ! Dans cette Belgique même, actuellement ruinée, tu rencontrerais à peine aujourd'hui une seule ville de quelque renom qui ne pût fournir un pareil nombre d'hommes propres à porter les armes.

Passerons-nous en revue les Romains et l'Italie ? Ici saint Augustin et Orose m'épargnent l'embarras et la fatigue de ces recensements : prends leurs livres, et tu verras quelles mers de malheurs ? La seule seconde guerre Punique, seulement en Italie, en Espagne et en

quindecies centena millia hominum (quæsivi enim curiose) non totis annis septemdecim consumpsit. Bellum civile Cæsaris et Pompeii, ad *millia trecenta* : et largius, Bruti, Cassii, Sex. Pompeii arma. Et quid bella recenseo plurium auspicio gesta aut ductu? Unus ecce J. Cæsar (ô pestem perniciemque generis humani!) fatetur et quidem glorians, *undecies centena et nonaginta duo millia hominum prœliis à se occisa*. atque ita, ut non veniat in hanc rationem strages civilium bellorum. Pauculis annis quibus ille Hispaniæ aut Galliæ præfuit, in externos editæ istæ cædes. Quo tamen major etiam hac parte ille Magnus, qui in delubro Minervæ inscripsit *fusa à se, fugata, occisa, in deditionem accepta, hominum vicies semel centeno* LXXXIII *millia*. Quibus velut in numerum, si vis, adde, Q. Fabium, qui *centum decem Gallorum millia* : C. Marium, qui *ducenta Cimbrorum* : posteriori ævo Aëtium, qui memorabili Catalaunico prœlio *centum sexaginta duo millia* Hunnorum occidit.

Et ne bellis illis hominum cadavera tantum fuisse censeas : fuere etiam oppidorum. Cato ille Censorius gloriatur plura oppida se in Hispania cepisse, quam dies in ea egerit. Sempronius Gracchus, si Polybio fides, *trecenta* in eadem delevit.

Sicile, dans une période de moins de dix-sept ans, a causé la mort de plus de *quinze cent mille hommes* : j'en ai fait soigneusement le compte. La guerre civile de César et de Pompée a coûté *trois cent mille hommes*; plus encore, celle de Brutus, Cassius et Sextus-Pompée. Mais pourquoi rechercher les guerres faites sous la conduite et la responsabilité de plusieurs? En voici un, Jules César (ô peste et fléau du genre humain!) qui avoue, et qui s'en glorifie, qu'à lui seul il a fait périr dans les combats *onze cent quatre-vingt-douze mille* hommes, sans faire entrer dans ce compte les massacres de ses guerres civiles, mais seulement les étrangers exterminés par lui dans le petit nombre d'années qu'il a gouverné l'Espagne et la Gaule. Et, cependant, il a encore été surpassé en ce point par cet Alexandre le Grand qui a inscrit dans le temple de Minerve que *les hommes, jusqu'alors par lui défaits, mis en déroute, tués ou réduits en esclavage, montent au total de deux millions cent quatre-vingt mille*. Ajoute à tout cela Quintus Fabius et *cent dix mille* Gaulois tués par lui; C. Marius et *deux cent mille* Cimbres; et, dans l'âge suivant, Aëtius qui, dans la mémorable bataille des champs Catalauniques, a couché à terre *cent soixante-deux mille* Huns.

Ne t'imagines pas que les désastres de ces guerres se soient bornés à cet énorme amas de cadavres humains. Les villes elles-mêmes ont eu leur part. Caton le Censeur se vante d'avoir pris en Espagne plus de villes qu'il n'y a passé de jours. Sempronius Gracchus, si tu en crois Polybe, en a détruit *trois cents* dans ce même pays.

Nec habet omne ævum, opinor, quod adstruat his exemplis, præter nostrum ; sed in orbe alio.

Pauculi Iberi ante annos octoginta in vastas illas et novas terras delati, quæ funera, deus bone, ediderunt! quas strages! Nec de causis aut jure belli dissero, tantum de eventis. Cerno ingens illud terrarum spatium, quod vidisse magnum sit, non dicam vicisse ; à vicenis tricenisque militibus pervadi : et passim inermes illos greges sterni, ut segetem à falce. Ubi tu es insularum maxima Cuba? tu Haïti? vos Lucayæ? quæ olim quingentis aut sexcentis hominum millibus succinctæ, alibi vix quindecim ex iis retinuistis in semen. Ostende etiam te paullum tu Peruana, tu Mexicana ora. Heu miram miseramque faciem! immensus ille tractus et vere alter Orbis, vastus attritusque apparet, non aliter quam si cœlesti quodam igne deflagrasset. Mens et lingua mihi cadit, Lipsi, dum hæc memoro : et video nostra omnia præ istis non aliud quam palearum cassa esse, ut Comicus ait, aut gurguliunculos minutos.

Nec tamen legem illam mancipiorum adhuc refero : qua nihil acerbius in veterum bellis. Homines ingenuos, nobiles, pueros, fæminas, omnes victor abripie-

A mon avis aucune époque ne fut plus désastreuse en calamités de ce genre, si ce n'est peut-être la nôtre, mais dans un autre hémisphère.

Regarde ces quelques Espagnols qui sont passés, il y a un peu plus de quatre-vingts ans, dans les vastes contrées du nouveau monde. Que de funérailles, mon Dieu! que de carnage! Je ne disserte pas ici des causes, ni du droit de la guerre. Je ne m'occupe que de ses résultats. Cette immense étendue de terre qu'il est grand d'avoir, je ne dis pas conquise, mais découverte, je la vois battue par deux mille trois cents soldats, et, à chaque pas que fait cette poignée d'hommes, les populations inoffensives tombent comme le blé sous la faux du moissonneur. Où es-tu, Cuba, la plus grande des îles? et toi, Haïti? et vous, archipel des Lucayes? Vous conteniez autrefois cinq ou six cent mille habitants : à peine en avez-vous conservé quinze mille pour la semence. Montre-nous à ton tour tes rivages, toi, Pérou, et toi aussi, Mexique. Hélas! quel aspect désolant et lamentable! Ces vastes régions, qui méritent véritablement d'être appelées un monde nouveau, sont désertes et ruinées comme si elles avaient été consumées par quelque feu céleste. Mon esprit et ma voix succombent, Lipse, à te rappeler ces horreurs : et nos calamités, auprès de celles-là, ne me semblent être, comme dit le Comique, que des pailles creuses et d'imperceptibles animalcules.

Cependant, je ne t'ai rien dit de cette abominable loi de l'esclavage : les guerres des anciens n'avaient rien de plus cruel. Hommes libres, nobles, enfants, femmes,

bat, quis scit an in æternam servitutem? Certe servitutem. cujus vestigium jure gratulor non fuisse, non esse adhuc, in Christiano orbe. Turcæ sane usurpant. nec aliud est quod magis invisum et terribilem nobis reddat Scythicum illum dominatum.

CAP. XXIII.

Pestis Famisque priscæ insignia maxime exempla. item Tributorum magnitudo quæ olim et rapinarum.

At tu pergis in querela. et Pestem etiam adtexis Famemque : Tributa et Rapinas. Vis igitur singula comparemus? sed breviter.

Dic mihi quot millia Pestis in tota Belgica abstulit, his quinque aut sex annis? Opinor quinquaginta, aut ut largiter, millia centum. At una in Judæa pestis sub Davide rege, *septuaginta millia* absorpsit, die non toto. Sub Gallo et Volusiano Imperatoribus, pestis ab Æthiopia exoriens, omnes Romanas provincias pervasit, et per quindecim continuos annos incredibiliter exhausit. Nec alia umquam major lues mihi lecta, spatio temporum, sive terrarum. Sævitia tamen et impetu insignior illa quæ Byzantii finitimisque locis grassata, Justiniano Principe. cujus vis tanta, ut in singulos dies

le vainqueur arrachait tout, entraînait tout dans une servitude qui pouvait être éternelle. O l'esclavage! Combien je me félicite que depuis longtemps il n'en reste plus trace dans le monde Chrétien! Les Turcs seuls s'arrogent encore ce droit exécrable, et c'est par là principalement que leur domination est à nos yeux si odieuse et si barbare.

CHAPITRE XXIII.

Exemples insignes de Peste et de Famine chez les anciens. Item des impôts et des rapines.

Tu persistes dans ta plainte, et tu m'allègues la Peste, la Famine, les Tributs, les Rapines. Veux-tu que, brièvement, nous comparions chacun de ces maux à ce qu'ils ont été autrefois?

Dis-moi, combien la peste a-t-elle enlevé de personnes en Belgique dans les cinq ou six dernières années? Cinquante mille à peu près, je pense; mais pour être larges, mettons cent mille. Or dans la seule Judée, sous le Roi David, en moins d'un jour, elle en a emporté *soixante-dix mille*. Sous les empereurs Gallus et Volusien, une peste venue d'Éthiopie a envahi toutes les provinces Romaines et, pendant quinze années continues, les a épuisées d'une manière incroyable, et je n'ai lu nulle part qu'il y en ait jamais eu de pareille, soit pour la durée, soit pour l'étendue de ses ravages. Cependant celle qui, sous Justinien, se déchaîna sur Byzance et ses environs, fut plus remarquable encore

quinque millia funerum daret, interdum etiam *decem*. Timide hoc dicerem et ambiguus fidei : nisi fidissimi huic rei ab illo ipso ævo testes. Nec minus miranda Africana pestis, quæ eversa Carthagine orta, in sola Numidia *Octingenta hominum millia* delevit : in maritima Africa, *ducenta*, et apud Uticam, *triginta millia* militum, qui ad oræ ejus præsidium relicti. Iterumque in Græcia. Michaëlis Ducæ imperio, tam sæva ὥςε ἀδυνατεῖν (Zonaræ verba sunt) τοὺς ζῶντας ταφῇ παραδιδόναι τοὺς θνήσκοντας. *ut vivi prorsus pares non essent mortuis sepeliendis*. Denique Petrarchæ ævo, ut ipse refert, tam valida in Italiam incubuit, ut ex millenis quibusque hominibus vix decem superessent.

Jam de Fame, nihil profecto nos aut ætas nostra vidimus, si videmus antiqua. Sub Honorio Imperatore Romæ tanta caritas et raritas omnis annonæ, ut homines hominibus jam imminerent, et in Circo palam audita sit illa vox, PONE PRETIUM HUMANÆ CARNI. In tota Italia, vastantibus eam Gothis, sub Justiniano, iterum tanta, ut in solo Piceno *quinquaginta hominum millia* fame interierint : et passim in usum ciborum versæ sint non carnes solum humanæ, sed humana excrementa. Duæ mulieres (narrare exhorresco) septem-

par son impétuosité et par sa violence. Elle frappait à coups si précipités que, chaque jour, elle causait *cinq mille* et quelquefois jusqu'à *dix mille* funérailles. Je ne dirais cela qu'avec timidité et doute, si nous n'en avions pour témoins des historiens très dignes de foi et contemporains. Non moins surprenante fut la peste d'Afrique, qui, après la ruine de Carthage où elle avait pris naissance, fit mourir en Numidie *quatre-vingt mille* hommes, dans l'Afrique maritime *deux cent mille*, et à Utique la garnison de *trente mille* soldats. Une seconde fois en Grèce, sous l'empire de Michel Duca, la peste sévit avec tant de rigueur *qu'il ne restait plus assez de vivants pour enterrer les morts*, suivant le mot de Zonare. Enfin, du temps de Pétrarque, et selon ce que lui-même en rapporte, il se déchaîna sur l'Italie une peste si cruelle que, sur mille hommes, il n'en survivait pas plus de dix.

Maintenant parlons de la Famine. A cet égard ni nous, ni notre temps nous n'avons rien vu de comparable à ce qui a eu lieu autrefois. Sous l'empereur Honorius, il y eut à Rome une telle cherté, une telle disette de denrées alimentaires, que les hommes déjà menaçaient les autres hommes, et qu'en plein cirque on entendit une voix demander QUE L'ON MÎT EN VENTE DE LA CHAIR HUMAINE. Pendant les dévastations des Goths, sous Justinien, il y eut dans toute l'Italie une si grande disette que, dans le seul Picenum, *cinquante mille* personnes moururent de faim, et que l'on en vint à manger non seulement de la chair humaine mais jusqu'à des excréments humains. Deux femmes, j'ai horreur de le

decim viros per insidias noctu interfecerant, et comederant : ipsæ à decimo octavo, quid id agi senserat, cæsæ. Nec refero in Sacra urbe famem, et exempla jam protrita.

Quod si de Tributis etiam aliquid dicendum est : non nego gravia esse quibus premimur, sed ita si sola et per se ea videas, non si componas cum priscis. Pleræque omnes provinciæ sub Romano imperio, fructuum ex agro pascuo *Quintam* quotannis persolvere, *Decimam* ex agro arvo. Nec defuere Antonius et Cæsar novem decemque annorum tributa exigere in unum annum. Julio Cæsare interfecto, cum arma sumpta pro libertate, singuli cives *vigesimamquintam* omnium bonorum dependere jussi : et hoc amplius, Senatorii ordinis omnes, in singulas ædium suarum tegulas, *sex asses*. Quæ immensa contributio, nostrisque sensibus nec credenda nec reddenda. At Octavianus Cæsar, (credo ratione nominis sui habita) *octavam* omnium bonorum partem à libertis exegit, et accepit. Et omitto quæ Triumviri, quæ alii tyranni patraverunt : ne nostros doceam, recitando. Unum tibi instar omnium exactionum rapinarumque sit, de Coloniis. Quo invento ut nihil ad vim imperii firmius, ita nihil in subditos cogitari potuit tristius. Deducebantur passim legiones cohortesque veteranæ in agros et oppida; miserique provinciales momento

dire, avaient de nuit tué dix-sept hommes attirés dans des embûches, et les avaient mangés : elles furent elles-mêmes tuées par le dix-huitième qui se méfiait. Je ne te parle pas de la famine qui sévit dans la ville sainte, et dont les détails sont partout rebattus.

Si nous en venons aux Impôts, j'avouerai que ceux qui nous oppriment sont énormes, mais seulement si on les considère seuls et en eux-mêmes, non si on les compare avec ceux d'autrefois. Sous l'empire Romain, presque toutes les provinces étaient obligées de payer chaque année le cinquième du revenu des terres destinées au pâturage, et le dixième pour les terres cultivées. Et ni Antoine, ni César n'ont hésité à exiger en une seule année les impôts de neuf ans. Après le meurtre de César, quand on prit les armes pour la liberté, chaque citoyen reçut l'ordre de verser au trésor public la vingt-cinquième partie de tous ses biens; de plus, tous les membres de l'Ordre des Sénateurs durent payer six as pour chacune des tuiles qui couvraient leurs maisons. Cette contribution est prodigieuse et l'on dut avoir autant de peine à la payer que j'en ai à y croire. César Octave, et je pense que c'est de là qu'il a tiré son nom, exigea et reçut le huitième de tous les biens des affranchis. Je ne veux rien dire des impôts imaginés par les Triumvirs et les autres tyrans, car je craindrais en les racontant de les apprendre aux nôtres. Il me suffira, pour te donner une idée de ces extorsions et de ces rapines, de te dire un mot des Colonies. Si rien n'a été plus efficace pour maintenir la puissance de l'Empire, rien non plus ne peut être imaginé de plus funeste pour

temporis bonis et fortunis omnibus provolvebantur. idque nihil ausi, nihil meriti : sed pro crimine omni, opes aut opimi agri. In quo profecto gurges quidam calamitatum omnium apparet. Miserum est nummis spoliari : quid etiam agris tectisque? Grave istis pelli : quid tota patria? quid templis, arisque? Distrahebantur ecce aliquot millia hominum, liberi à parentibus; domini à familiaribus; uxores à viris; et in varias terras, ut cuique fors sua fuit, spargebantur : alii in *sitientes Afros*, ut poëta in hac ipsa re ait, *pars Scythiam, aut totos divisos orbe Britannos*. Solus Octavianus Cæsar in sola Italia *duo-de-triginta* colonias collocavit; in provinciis quot libuit. Nec alia res magis, ut ego scio, exitio fuit Gallis nobis Hispanisque.

les sujets. On conduisait de distance en distance les légions et les cohortes de vétérans, on les établissait dans les campagnes et dans les villes; et, au même moment, les malheureux provinciaux étaient dépouillés de tous leurs biens, de toutes leurs possessions : ils n'avaient pourtant rien fait pour cela, rien mérité : tout leur crime était de posséder des biens ou des champs fertiles. En cela se montre assurément l'abîme le plus profond de toutes les calamités. Il est triste sans doute d'être dépouillé de son argent : mais de ses champs? mais de sa maison? et si c'est une chose très grave d'être chassé de ses biens et de sa maison, qu'est-ce donc de l'être de sa patrie, de ses temples, de ses autels? On enlevait ainsi quelques milliers d'hommes; les enfants étaient séparés de leurs parents ; les maîtres de leurs domestiques, les femmes de leurs maris, et tous ces malheureux étaient dispersés dans diverses régions, comme le sort en décidait : les uns *dans la brûlante Afrique*, comme le Poëte l'a dit à ce même propos, *d'autres en Scythie ou chez les Bretons séparés du reste du monde*. César Octave, à lui seul, a établi dans la seule Italie *vingt-huit* colonies, et dans les provinces autant qu'il en a voulu. Je ne sache pas que rien ait plus contribué à la ruine des Gaulois et des Espagnols.

CAP. XXIV.

Crudelitatis et Cædium narrationes aliquot, miræ, et supra omnia scelera hujus ævi.

Sed sævitia tamen hodie, inquis, et cædes inauditæ. Scio quid innuas, et quod nuperum factum [1]. Sed tuam fidem, Lipsi, tale nihil apud antiquos? O imperitum te, si nescis : malum, si dissimulas! Exempla enim adeo prompta et multa, ut laboremus in eligendo.

Syllæ nomen nosti, illius Felicis? ergo et proscriptionem ejus infamem et immanem, qua *millia quattuor et septingentos* cives abstulit uni Urbi. Et ne vilia quædam capita aut è plebe censeas, *centum quadraginta* in iis Senatores. Nec tango cædes innumeras, quæ vulgo factæ permissu ejus sive jussu. ut non immerito vox illa Q. Catulo expressa sit, *Cum quibus tandem victuri sumus, si in bello armatos, in pace inermes occidimus ?*

At Syllam eumdem haut multo post imitati tres discipuli (Triumviros intellego) pariter proscripsere *trecentos Senatores* : Equites Romanos supra *bis mille*. Heu scelera, quibus nihil acerbius Sol ille vidit visu-

[1] Allusion aux cruautés du duc d'Albe en Belgique.

CHAPITRE XXIV.

Quelques récits d'actes de cruauté et de carnage étranges, et qui surpassent tous les crimes de ce temps.

Mais cependant, dis-tu, il y a aujourd'hui une cruauté et des meurtres inouïs. Je sais à quoi tu fais allusion et ce qui a été commis dernièrement ([1]). Mais sur ta foi, Lipse, n'y a-t-il rien eu de tel chez les anciens? ô ignorant, si tu ne le sais pas! ô méchant, si tu le dissimules! Les exemples sont si catégoriques et si nombreux qu'on a de la peine à les choisir.

Tu connais le nom de Sylla, de cet heureux? Donc aussi tu connais sa proscription infâme, abominable, qui fit périr *quatre mille sept cents* citoyens dans la seule ville de Rome. Et ne pense pas qu'il s'agissait seulement de têtes viles et de la plèbe : dans le nombre on comptait *cent quarante* Sénateurs. Je ne touche pas à ces assassinats sans nombre qui furent commis de tous les côtés, soit avec sa permission, soit par son ordre, en sorte que Q. Catulus put dire avec raison : *Avec qui donc vivrons-nous désormais, si nous tuons pendant la guerre tous ceux qui sont en armes, et pendant la paix tous ceux qui sont désarmés?*

Ce même Sylla fut bientôt imité par trois disciples, j'entends les Triumvirs, qui pareillement proscrivirent *trois cents* Sénateurs et plus de *deux mille* Chevaliers romains. O crimes plus remplis de scélératesse qu'aucun de ceux que jamais le soleil ait vus ou verra entre son lever et son

rusque est, ab ortu omni ad occasum! Appianum, si voles, lege, et in eo variam fœdamque imaginem latitantium, fugientium; sistentium, extrahentium; librorum circa ejulantium, et conjugum : peream ego, nisi humanitatem ipsam periisse dices fero et ferino illo ævo. Atque hæc in Senatoribus equitibusque gesta : id est, totidem pæne regibus aut dynastis.

Sed in multitudinem fortasse non sævitum. Imo vide mihi eumdem Syllam, qui *quatuor legiones contrariæ partis, fidem ejus secutas, in publica Villa, nequicquam fallacis dextræ misericordiam implorantes, obtruncari jussit*. Quorum cum morientium gemitus Curiam quoque attigisset, attonito et converso Senatu : *Hoc agamus*, inquit, *Patres conscripti, pauculi seditiosi jussu meo puniuntur*. Nec scio quid magis hic mirer : hominem id facere potuisse, an dicere.

Et plurane poscis sævitiæ exempla? cape. Servius Galba in Hispania trium civitatum convocato populo, de commodis earum acturus, *septem millia*, in quibus flos juventutis consistebat, repente trucidavit. In eadem regione L. Licinius Lucullus consul, Caucæorum *viginti millia* contra deditionis stipulatæ fidem immissis in orbem militibus occidit. Octavianus Augustus Perusia capta, *trecentos è dediticiis, electos utriusque ordinis ad aram D. Julio exstructam hostiarum more mactavit*. Antoni-

coucher! Lis Appien, si tu veux. C'est là que tu verras le spectacle varié et honteux de ces latitants et de ces fugitifs; de ceux qu'on arrêtait ou qu'on arrachait de leur retraite; de ces enfants et de ces épouses égorgés : que je meure, si tu ne dis pas que toute humanité avait disparu dans ce sauvage siècle de fer. Voilà ce qui a été accompli contre des Sénateurs et des Chevaliers, c'est à dire contre tout autant de rois et de souverains.

Peut-être n'a-t-on pas sévi contre la multitude? Vois ce même Sylla *ordonnant de massacrer, dans une villa publique, quatre légions du parti opposé qui s'étaient rendues à sa foi et qui imploraient la miséricorde de sa droite trompeuse*. Pendant qu'on les égorgeait, les gémissements des mourants parvinrent jusqu'à la Curie, et le Sénat étonné suspendait la séance, quand Sylla dit : *Continuons*, Pères conscrits, *ce sont quelques séditieux que l'on punit par mon ordre*. Je ne sais ici ce qui m'étonne le plus : de l'audace de l'action ou de celle de la parole.

Veux-tu encore d'autres exemples de cruauté? En voici : Servius Galba, en Espagne, ayant convoqué les habitants de trois cités, comme pour conférer avec eux de leurs affaires, les fit subitement massacrer au nombre de *sept mille* hommes, parmi lesquels était toute la fleur de la jeunesse. Dans le même pays, le consul L. Licinius Lucullus, ayant fait, contrairement aux clauses de la capitulation, entrer des soldats dans la ville des Caucéens, fit égorger par eux *vingt mille* habitants. Auguste, après la prise de Pérouse, *choisit*

nus Caracalla, nescio ob quos jocos infensus Alexandrinis, pacis specie in urbem eam veniens, universam juventutem in campum convocatam, milite circumdedit, et signo dato ad unum omnes occidit. parique sævitia in reliquam multitudinem usus, frequentissimam urbem prorsus exhausit. Mitradates rex una epistola *octoginta millia* civium Romanorum negotiandi caussa per Asiam dispersa interemit. Volesius Messalla proconsul Asiæ, *trecentos* una die securi percussit, et inter cadavera rejectis manibus superbe inambulans, quasi rem magnificam fecisset, proclamavit, ὦ πρᾶγμα βασιλικόν.

Et profanos adhuc loquor impiosque, sed ecce tibi etiam inter deo vero devota nomina Theodosium principem, qui Thessalonicæ, per summum scelus et fraudem, *septem millia* innoxiorum capitum in theatrum quasi ad ludos convocatos, immisso milite necavit. Quo facto nihil magis impium vetus omnis impietas habet.

Ite post hæc mei Belgæ, et sævitiam sive perfidiam Principum accusate in hoc ævo.

parmi ceux qui s'étaient rendus à discrétion trois cents citoyens des deux ordres et les immola comme des victimes ordinaires sur l'autel de Jules César. Antonin Caracalla, irrité contre les habitants d'Alexandrie, pour je ne sais quelle mauvaise plaisanterie qu'ils avaient faite contre lui, se rend dans la ville avec une apparence pacifique, convoque toute la jeunesse au champ de Mars, la fait environner par ses soldats et, à un signal qu'il donne, tous sont tués jusqu'au dernier. Il traita ensuite de la même manière le reste de la multitude, et cette ville très peuplée resta déserte. Le roi Mithridate, par une seule lettre, fit assassiner *quatre-vingt mille* citoyens Romains dispersés dans l'Asie pour leurs affaires de commerce. Volésius Messala, proconsul en Asie, frappa de la hache en un seul jour *trois cents* personnes, puis, se promenant fièrement au milieu de ces cadavres, il s'écria en étendant les mains, comme s'il avait fait un exploit magnifique : *ô la royale chose!*

Jusqu'ici je ne t'ai parlé que de païens profanes et impies. Mais voici, parmi ceux qui adoraient le vrai Dieu, l'empereur Théodose qui, à Thessalonique, par un forfait et une fraude exécrables, convoque au théâtre, comme pour assister à des jeux, *sept mille* citoyens innocents et qui les fait égorger par ses soldats. Toute l'impiété antique n'a jamais rien fait de plus impie.

Allez, après cela, Belges, accuser la cruauté ou les perfidies de vos Princes pendant ce siècle!

CAP. XXV.

Tyrannis etiam nostra elevata. ostensa ea à natura sive malitia humana esse. et externas, internasque oppressiones fuisse olim.

Denique Tyrannidem etiam hodie culpas, et oppressiones corporum atque animorum. Nec ambitiose mihi nunc decretum attollere ævum nostrum, vel adfligere. cui enim bono? Hoc quod ad Comparationem nostram facit, dicam.

Quando mala ista non? et ubi non? Cedo mihi sæclum aliquod sine insigni tyrannide, cedo gentem. Si potes : (subibo enim discrimen hujus aleæ :) ego quoque confitebor miserrimos nos miserorum. Quid taces? Verum est, ut video, illud diasyrticum vetus, *Omnes bonos Principes in uno annulo posse perscribi*. Insitum nimirum humanis ingeniis, imperio insolenter uti : nec facile modum servare in ea re quæ supra modum.

Nos illi ipsi qui de tyrannide querimur, semina tyrannidis inclusa in pectore gestamus : nec voluntas plerisque ea efferendi deest, sed facultas. Serpens cum frigore torpet, venenum nihilominus habet, sed non exerit : simile in nobis, quos sola imbecillitas arcet à nocendo et Fortunæ quoddam frigus. Da vires, da instru-

CHAPITRE XXV.

Notre tyrannie elle-même considérée : Il est montré qu'elle tient à la nature ou à la malice des hommes, et qu'il y a eu autrefois, comme aujourd'hui, des oppressions externes et internes.

Enfin, tu inculpes la Tyrannie de nos jours et l'oppression des corps et des âmes. Je n'ai pas conçu le projet ambitieux de relever ou d'abaisser outre mesure l'époque où nous vivons : car à quoi bon ? J'en dirai seulement ce qui vient à notre comparaison.

Quand et où ces maux n'ont-ils pas existé? Cite-moi un siècle, cite-moi une nation où il n'y ait eu aucune tyrannie insigne. Si tu peux le faire, je paie l'enjeu de ce débat, et je confesse que nous sommes les plus misérables des misérables. Pourquoi ce silence? Il est vrai, je le vois, ce vieux proverbe que *tous les bons princes peuvent être inscrits sur un seul et même anneau.* C'est, en effet, le propre de l'esprit humain d'user du pouvoir avec insolence, et de ne pas facilement garder de mesure dans les choses qui n'ont pas de mesure.

Nous-mêmes qui nous plaignons de la tyrannie, nous portons enfermés dans notre cœur les germes de la tyrannie, et, pour la plupart, ce n'est pas la volonté de l'exercer qui nous manque, c'est le pouvoir. Lorsque le serpent est engourdi par le froid, il n'en a pas moins tout son venin, mais il ne le manifeste pas : il en est ainsi de nous autres que notre faiblesse ou un certain froid de la Fortune empêche de nuire. Donne des forces,

menta : vereor ut vel impotentissimi plerique istorum sint, qui nunc tam iniqui in potentes. Exemplum in cottidiana ista vita. Vide mihi patrem illum sævientem in filios, dominum in servos, præceptorem in discipulos. Phalarides in suo genere omnes isti sunt : et fluctus eosdem in flumine excitant, quos reges in magno mari.

Nec animantibus aliis non hæc natura, è quibus pleraque sæviunt in congeneras sibi species, in aëre, terra, aqua.

..... pisces sic sæpe minutos
Magnus comest, sic aves enecat accipiter,

ait recte Varro.

Sed corporum istæ oppressiones sunt, inquies : hodie hoc eximium, quod etiam animorum. Itane, animorum? vide ne invidiose hoc potius, quam vere. Ignorare mihi sese et naturam illam cœlestem videtur, quisquis premi eam putat posse aut cogi. Nulla enim externa vis unquam faciet, ut velis quod nolis, sentias quod non sentis. Jus aliquis in vinclum hoc animi habet sive nexum : nemo in ipsum. Solvere eum à corpore tyrannus potest, non naturam ejus dissolvere : quæ pura, æterna, ignea, spernit externum et violentum omnem tactum. At sensum tamen animi non licet expromere. Esto. sed linguæ tuæ igitur fræna ponuntur, non animo : nec judiciis, sed factis. Sed novum hoc ipsum inauditum. O bone, quam erras! Quot tibi possim

donne des instruments : je crains fort de voir très impuissants à mieux faire la plupart de ceux qui sont aujourd'hui si injustes contre les puissants. Nous en avons tous les jours des exemples dans la vie. Vois ce père qui sévit contre ses fils, ce maître contre ses serviteurs, ce précepteur contre ses disciples. Dans leur genre, ce sont tous des Phalaris : ils soulèvent les mêmes flots sur leur petite rivière que les rois sur la grande mer.

Et les autres êtres animés n'ont-ils pas aussi une semblable tendance? La plupart sévissent contre les espèces congénères, dans l'air, sur la terre, dans l'eau. *Ainsi le grand poisson mange les petits, ainsi l'épervier tue les oiseaux*, dit fort bien Varron.

Mais, dis-tu, ces oppressions ne portent que sur les corps; mais ce qui surpasse tout, les âmes aujourd'hui sont également opprimées. Est-il bien vrai que les âmes soient opprimées? Prends garde de ne pas dire cela par haine plus que par vérité. A mon avis, c'est se méconnaître soi-même, méconnaître sa nature céleste, que de penser que l'âme puisse être opprimée ou contrainte. Aucune violence extérieure ne parviendra jamais à te faire vouloir ce que tu ne veux pas, sentir ce que tu ne sens pas. Quelqu'un peut avoir un droit sur ce corps qui est comme le lien et la prison de l'âme : nul sur l'âme elle-même. Sans doute le tyran peut la séparer du corps, mais il ne peut dissoudre sa nature qui est pure, éternelle, ignée, et qui défie tout contact extérieur ou violent. Mais cependant il ne m'est pas permis d'exprimer le sentiment de mon âme?

dicere qui sub tyrannis sensuum suorum pœnas luerunt, propter incautam linguam? Quam multi ex iisdem vim adferre judiciis conati? et judiciis dico in re pietatis. Persarum et Orientis reges adorari, tralaticium fuit. et Alexandrum, eumdem divinitatis cultum sibi adseruisse scimus, rustica Macedonia sua non probante. Inter Romanos bonus ille et moderatus Princeps Augustus, flamines et sacerdotes in provinciis, imo in domibus singulis, habuit, ut deus. Caligula deorum statuis amputato capite, suum imponi jussit, ridicula impietate. idem templum suo numini, sacerdotes, et quæsitissimas hostias instituit. Nero Apollo haberi voluit : et illustrissimi civium interfecti hac præscriptione, *quod nunquam pro cœlesti voce immolassent*. Jam Domitianus, *Deus dominusque noster*, palam audiebat. Quæ vanitas vel impietas si hodie in ullo regum, Lipsi, quid diceres? Nec adnavigo propius hanc Scyllam, in quam non trahent aut pellent me ulli ambitionum venti. Ἀ'κίνδυνον γάρ ἐςῖ τῆς σιγῆς γέρας.

Unum tantum in totam hanc rem priscæ servitutis

Soit. C'est donc à ta langue que l'on met un frein, et non à ton âme; à tes actes, non à tes jugements. Eh bien! cela même est nouveau et inouï. O mon bon ami, combien tu te trompes! Que d'exemples ne te pourrais-je pas citer de victimes châtiées de leurs sentiments par les tyrans, à cause de l'intempérance de leur langue? Que de tyrans n'ont-ils pas essayé de contraindre les jugements par la violence? et cela même en matière de religion? Ce fut une tradition chez les Perses et dans l'Orient d'adorer les rois. Nous savons qu'Alexandre revendiqua pour lui le culte que l'on rend à la Divinité, et qu'il brava sur ce point la désapprobation de ses rudes Macédoniens. Parmi les Romains, Auguste, ce prince si bon, si modéré, eut, comme un dieu, des flamines et des prêtres dans les provinces, et même dans les maisons particulières. Caligula, par une impiété ridicule, fit couper la tête des statues des dieux pour la remplacer par l'image de la sienne; et à sa divinité il consacra des temples, des prêtres et des victimes précieuses. Néron voulut être adoré pour Apollon, et plusieurs des plus illustres citoyens furent mis à mort par le motif exprimé dans l'arrêt *qu'ils n'avaient jamais immolé de victimes pour cette voix céleste.* Domitien se laissait appeler publiquement *notre Dieu et Seigneur.* Que dirais-tu, Lipse, si tu voyais cette vanité et cette impiété dans quelque roi de nos jours? Je ne navigue pas plus près de cette Scylla, de peur d'y être entraîné ou poussé par quelque vent d'ambition, *car le prix du silence est de ne pas courir de danger.*

Je te produirai un seul témoignage sur cette affaire

testimonium adferam, et quidem è familiari tuo scriptore : quod velim attendas. Tacitus de Domitiani ævo : *Legimus cum Aruleno Rustico Pætus Trasea, Herennio Senecioni Priscus Helvidius laudati essent, capitale fuisse. nec in ipsos modo auctores, sed in libros quoque eorum sævitum, delegato Triumviris ministerio, ut monumenta clarissimorum ingeniorum in comitio ac foro urerentur. Scilicet illo igne vocem populi Romani, et libertatem Senatus, et conscientiam generis humani aboleri arbitrabantur : expulsis insuper Sapientiæ professoribus, et omni bona arte in exsilium acta, nequid usquam honestum occurreret. Dedimus profecto grande patientiæ documentum, et sicut vetus ætas vidit quid ultimum in libertate esset, ita nos quid in servitute : adempto per inquisitiones etiam loquendi audiendique commercio. Memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in potestate nostra esset oblivisci, quam tacere.*

CAP. XXVI.

Postremo doctum non mira aut nova esse hæc Mala : hominibus gentibusque omnibus semper communia. et solatium in ea re quæsitum.

Nec adtexo plura de Comparatione. ad alterum Legionis meæ agmen venio, quod oppugnat Novitatem :

de la servitude antique, et je le prendrai dans un écrivain qui t'est familier. Je désire que tu y fasses attention. Tacite dit du règne de Domitien : *Nous lisons que ce fut un crime capital pour Arulenus Rusticus et pour Herennius Senecion d'avoir loué Petus Traséa et Priscus Helvidius ; et l'on ne sévit pas seulement contre les auteurs, mais aussi contre leurs livres : les Triumvirs ayant reçu l'ordre de brûler dans le comitium et dans le forum les monuments de ces illustres génies. Sans doute on croyait étouffer dans ces flammes la voix du peuple Romain, et la volonté du Sénat, et la conscience du genre humain.* Note ici les procédés de la tyrannie véritable : *De plus les maîtres de la Sagesse avaient été chassés, et tout ce qui tendait au bien envoyé en exil, pour que nulle part il ne se rencontrât rien d'honnête. Nous avons donné certes un grand exemple de patience ; et comme le siècle passé a vu les excès de la liberté, ainsi nous, nous avons vu les excès de la servitude. Or on nous avait enlevé par d'odieuses inquisitions la faculté même de parler et d'entendre. Nous aurions perdu, avec la voix, la mémoire elle-même, s'il avait été autant en notre pouvoir d'oublier que de nous taire.*

CHAPITRE XXVI.

Enfin, l'on enseigne que ces Maux ne sont ni nouveaux, ni étonnants; qu'ils ont toujours été communs parmi les hommes et dans toutes les nations. Consolation tirée de là.

Je n'ajoute plus rien sur la Comparaison. J'arrive à une autre division de ma Légion, celle qui combat la

sed breviter et contemptim. Spolia enim potius leget ex devicto jam hoste, quam ut conserta manu acriter cum eo pugnet. Revera autem quid hic homini novum esse potest, nisi qui ipse novus novitius in humanis rebus? Crantor egregie et prudenter, qui versum hunc semper habebat in ore :

Οἴμοι, τί δ'εἴμοι, θνητά τοι πεπένθαμεν.

Circulantur enim cottidie hæ clades, et orbe quodam eunt per hunc Orbem. Quid admirare? Quid tristia hæc evenire ingemiscis?

Οὐκ ἐπὶ πᾶσί σ' ἐφύτευσ' ἀγαθοῖς
Α'γάμεμνον Α'τρεύς.
Δεῖ δέ σέ χαίρειν καὶ λυπεῖθαι.
Θνητὸς γὰρ ἔφυς· κἂν μὴ σὺθέλῃς,
Τῶν θεῶν οὕτω βουλομένων ἔςαι.

Illud potius mirum, si exlex quisquam ab hac communi lege, nec onus ferat quod ferunt omnes.

Solon amicum quemdam Athenis graviter lugentem in arcem deduxit, et subjectas omnes in magna urbe ædes ostendit : Cogita, inquiens, quam multi luctus sub his tectis olim fuerint, nunc versentur, postea futuri sint : ac mitte mortalium incommoda tamquam propria deflere.

Velim idem tibi fieri possit, Lipsi, in magno isto mundo. Sed quoniam re non potest; age, fiat paulisper cogitatione. Sisto te in alto illo, si vis, Olympo. despice mihi omnes urbes, provincias, regna; et cense

nouveauté, mais brièvement et avec dédain ; car elle ramasse les dépouilles de l'ennemi déjà vaincu, plutôt qu'elle ne lutte vigoureusement et corps à corps avec lui. Par le fait, que peut-il y avoir de nouveau pour un homme, à moins qu'il ne soit lui-même un novice dans les choses humaines ? Crantor, philosophe distingué et prudent, avait toujours ce vers à la bouche : *hélas, moi! pourquoi hélas moi? nous supportons les choses humaines*. En effet, ces calamités circulent chaque jour, et elles vont comme en cercle sur ce monde. Pourquoi gémir de ce que ces tristes choses arrivent ? pourquoi s'étonner ? *Ce n'est pas pour que tout te réussisse, Agamemnon, qu'Atrée t'a engendré. Il faut que tu jouisses et que tu souffres, car tu es né mortel : en vain tu t'y refuserais, les Dieux le veulent*. Il faudrait plutôt s'étonner si quelqu'un était exempt de cette loi générale, s'il n'avait à porter ce fardeau que tous portent.

Solon, rencontrant un ami qui se désolait très fort, le conduisit dans la citadelle et, lui montrant de cette hauteur toutes les maisons de la grande ville, lui dit : Pense combien de deuils ont été autrefois sous ces toits, s'y versent maintenant, ou y entreront plus tard, et cesse de pleurer les malheurs des mortels comme s'ils t'étaient propres.

Je voudrais, Lipse, qu'il me fût possible de te faire ainsi porter les yeux sur tout ce vaste monde. Mais puisque cela ne se peut en réalité, allons, fais-le un peu par la pensée. Je te place, si tu le veux, sur le sommet le plus haut de l'Olympe : regarde toutes les villes, les provinces, les royaumes ; et pense que tu vois autant

totidem consepta te videre cladium humanarum. Amphitheatra hæc quædam sunt et velut Arenæ, in quibus cruenti illi Fortunæ ludi.

Nec longe oculos mitte. Italiam vides? nondum triginta anni sunt, cum à sævis asperisque ab utroque latere bellis conquievit. Latam illam Germaniam? Validæ in ea scintillæ nuper discidii civilis : quæ iterum exardescunt, et, nisi fallor, in exitialem magis flammam. Britanniam? perpetua in ea bella cædesque et quod nunc paullisper in pace est, imperio debet pacati sexus. Galliam? vide et miserere. etiam nunc per omnes ejus articulos gangræna serpit sanguinolenti belli. Nec aliter in toto orbe.

Quæ cogita, Lipsi ; et communione hac miseriarum, tuas leva. Atque ut triumphantibus à tergo destitui servus solet, qui in medio triumphi gaudio idemtidem interclamaret, Homo es : sic tibi monitor iste semper adsistat, Esse hæc humana. Ut enim labor cum pluribus communicatus levior sit : sic item dolor.

de réceptacles de calamités humaines. Ce sont comme les Amphithéâtres, les Arènes des jeux sanglants de la Fortune.

Et tu n'as pas à regarder bien loin. Vois l'Italie : il n'y a pas encore trente ans qu'elle se repose de guerres cruelles et acharnées qui la pressaient de deux côtés. Vois-tu cette vaste Germanie ! On y apercevait naguère de fortes étincelles de discordes civiles ; elles se raniment aujourd'hui, et, si je ne me trompe, elles éclateront bientôt en une flamme plus dangereuse. Vois-tu la Grande-Bretagne ? Les guerres et les calamités y sont perpétuelles, et si maintenant elle est en paix pour un peu de temps, elle le doit à ce que l'empire y est exercé par le sexe pacifique. Et la France ? Vois et prends-la en pitié : dans toutes ses articulations rampe la gangrène de la guerre sanglante. Il n'en est pas autrement dans le reste de l'Univers.

Pense à ces choses, Lipse, et que cette communauté de misères soulage les tiennes. Comme le triomphateur était habituellement suivi d'un esclave chargé de crier de temps en temps au milieu de la joie du triomphe : tu es homme ; ainsi, toi, aie toujours présent ce moniteur : Ce sont des choses humaines. Le travail est plus facile, quand il est partagé entre plusieurs : il en est de même de la douleur.

CAP. XXVII.

Sermonis totius Conclusio et ad repetendum eum ruminandumque brevis admonitio.

Explicui copias meas omnes et sermonem, Lipsi : et habes quæ pro Constantia dicenda mihi censui in Dolorem. Quæ utinam non grata tibi solum, sed salubria : nec delectent, sed magis juvent! Juvabunt autem, si non in aures solum, sed in animum demittes : nec audita jacere et inarescere ea patiere, ut semina sparsa summo solo. Denique si repetes serio et ruminabere, quia ut ignis è silice non uno concussu elicitur, sic in frigido isto pectore, non primo admonitionum ictu accenditur latens et languens in nobis vis illa honesti. Quæ ut vere aliquando in te ardeat, nec verbis aut specie, sed re et factis, supplex quæso venerorque æternum et divinum illum ignem.

Cum dixisset, surrexit propere, et, Eo, Lipsi, inquit: Sol hic meridies prandii mihi index. tu sequere.

Ego alacer ac libens, inquam : quodque in mysteriis solet; jure nunc acclamem,

ἔφυγον κακὸν, εὗρον ἄμεινον.

CHAPITRE XXVII.

Conclusion de tout le discours. Bref avertissement d'avoir à y revenir et à le méditer.

Je t'ai maintenant, Lipse, déployé toutes mes troupes, et j'ai fini mon discours : tu as tout ce que j'ai cru devoir te dire pour la Constance contre la Douleur. Puisse tout cela être pour toi non seulement agréable, mais salutaire : non seulement te plaire, mais surtout te venir en aide ! Ces choses te serviront assurément si tu les a reçues dans ton âme comme dans tes oreilles; si tu ne souffres pas qu'elles gisent et se dessèchent comme la semence répandue à la surface du sol; si tu y reviens sérieusement ; si tu les médites. Comme un seul choc ne suffit pas à faire sortir le feu d'un caillou, ainsi, dans ce cœur refroidi, le premier choc des avertissements ne suffit pas pour allumer cette force de l'honnête qui est latente et engourdie en nous. Qu'elle brûle en toi véritablement un jour, non en paroles et en apparence, mais en réalité et dans le fait, c'est ce que je demande en suppliant, et avec respect, à ce feu éternel et divin.

A ces mots, Langius se leva vivement et dit : je m'en vais, Lipse. Ce soleil m'annonce midi et le dîner. Suis-moi.

A l'instant et volontiers, répondis-je. Comme il est d'usage dans les Mystères, je m'écrie maintenant avec raison : *J'ai fui le mal, j'ai trouvé le bien.*

ERRATA.

Page 50 1re ligne (note), *au lieu de :* le traité de la Constance *est* un prompt succès, *lisez :* le traité de la Constance eut un prompt succès.

» 133 15e » *au lieu de :* nous sommes *ballotés*, *lisez :* nous sommes ballottés.

» 155 21e » *au lieu de :* qui éclairent dans *les* ténèbres, *lisez :* qui éclairent dans ces ténèbres.

» 161 4e » *au lieu de : Nepenther*, *lisez :* Népenthès.

» 163 10e » *au lieu de :* il faut brûler le *charme*, *lisez :* il faut brûler le chaume.

» 181 15e » *au lieu de :* le même navire *balloté*, *lisez :* le même navire ballotté.

» 203 27e » *au lieu de : secourera*, *lisez :* secourra.

» 252 3e » (note), *au lieu de :* de *ato*, *lisez :* de Fato.

» 277 6e » *au lieu de :* nous a *mené*, *lisez :* nous a menés.

» 371 4e » *au lieu de :* Ajoute encore *à* ces peines posthumes, *lisez :* ajoute encore ces peines posthumes.

» 395 2e » *au lieu de :* tous ces écueils *de* controverses, *lisez :* tous ces écueils des controverses.

LISTE

DES

SOUSCRIPTEURS AUX EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

DE LA

TRADUCTION DU TRAITÉ DE LA CONSTANCE

1 Sa Majesté **LE ROI.**

2 Sa Majesté **LA REINE.**

3 S. A. R. Monseigneur **LE COMTE DE FLANDRE.**

4 M. le baron **D'ANETHAN**, ministre d'État, ancien ministre de la justice, ancien ministre des affaires étrangères, membre du Sénat, etc.

5 S. A. le prince **DE LIGNE, D'AMBLISE ET D'ÉPINOY**, ministre d'État, ancien ambassadeur, président du Sénat, etc.

6 M. **A. LE HARDY DE BEAULIEU**, membre de la Chambre des représentants.

7 M. **LAURENT VEYDT**, ancien ministre des finances, directeur de la Société générale, etc.

8 M. J.-S. STAS, ancien commissaire des monnaies, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

9 M. A.-L.-P. DE ROBAULX DE SOUMOY, auditeur général, membre du Conseil héraldique, etc.

10 M. CH. ROGIER, ministre d'État, ancien membre du Gouvernement provisoire et du Congrès national, ancien ministre des travaux publics, ancien ministre de l'intérieur, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la Chambre des représentants, etc.

11 M. le chevalier DE SCHOUTHEETE DE TERWAREN, conseiller provincial, à Saint-Nicolas.

12 M. FORTAMPS, gouverneur de la Banque de Belgique, membre du Sénat, etc.

13 M. AD. DECHAMPS, ministre d'État, ancien ministre des travaux publics, ancien ministre des affaires étrangères, etc.

14 M. A.-B. BRUNEAU, ancien membre de la Chambre des représentants, président de la Compagnie des chemins de fer de Tournai à Jurbise et de Landen à Hasselt, etc.

15 M. le baron AMÉDÉE PYCKE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges près le Saint-Siége.

16 M. ÉGIDE DANSAERT, industriel à Bruxelles.

17 M. l'abbé CH.-R. POOT, vicaire à Vieux-Genappe.

18 M. J. DE LAET, membre de la Chambre des représentants.

19 M. J. URBAN, directeur général du Grand-Central belge, administrateur de la Banque de Bruxelles, etc.

20 La VILLE d'ATH.

21 M. DANSAERT-TESTELIN, négociant à Bruxelles.

22 M. ADELSON DUJARDIN, négociant à Bruxelles.

23 M. le baron GOFFINET, général-major, aide de camp de S. M. le Roi, secrétaire des commandements du Roi et de la Reine, etc.

24 M. PIERCOT, bourgmestre de Liége, ancien ministre de l'intérieur.

25 M. le baron **GUILLAUME**, lieutenant-général, aide de camp de S. M. le Roi, ancien ministre de la guerre, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

26 La **CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

27 M. le baron **CH. LIEDTS**, ministre d'État, ancien ministre de l'Intérieur, ancien ministre des finances, ancien président de la Chambre des représentants, gouverneur de la Société générale, etc.

28 M. **J. LIAGRE**, colonel du génie, commandant de l'École militaire, membre de l'Académie royale de Belgique.

29 M. **T. DE LANTSHEERE**, ministre de la justice, membre de la Chambre des représentants.

30 M. **J.-G. DE NAEYER**, membre de la Chambre des représentants, ancien vice-président de la Chambre, etc.

31 M. **VICTOR JACOBS**, ancien ministre des finances, membre de la Chambre des représentants, etc.

32 M. **ALF. BOUYET**, major d'état-major.

33 M. **G. SABATIER**, ancien membre de la Chambre des représentants, administrateur de la Banque de Belgique, président de la Chambre de commerce de Charleroi, etc.

34 M. le baron **J.-B. NOTHOMB**, ministre d'État, ancien ministre des travaux publics, ancien ministre de l'intérieur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges près la cour de Berlin, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

35 M. **J. CLOSON**, avocat à Liége, administrateur-directeur de la Compagnie du chemin de fer des Plateaux de Herve.

36 M. **FRÈRE-ORBAN**, ministre d'État, ancien ministre des travaux publics, ancien ministre des finances, membre de la Chambre des représentants, etc.

37 M. **A. MARCQ**, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, directeur des travaux du Palais de Justice.

38 M. **J. THIRIAR**, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, à Ixelles.

39 M. **ED. DE LINGE**, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles.

40 M. **ED. MARTHA**, notaire à Bruxelles.

41 S. A. le prince **EMMANUEL DE CROY**.

42 M. **J. DE BLOCHOUSE**, propriétaire et bourgmestre à Otrange.

43 M. **F. SACQUELEU**, membre du Sénat.

44 M. **CH. MOELLER**, professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain.

45 M. **DINCQ-JORDAN**, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des ateliers de construction de Jemmapes.

46 M. le chevalier **E. DE COCQUIEL DE TERHERLEIR**, à Bruxelles.

47 Mgr **NAMÊCHE**, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

48 M. **CAREZ**, ingénieur en chef de la province du Brabant, directeur des ponts et chaussées.

49 Mgr le chanoine **DE HAERNE**, membre de la Chambre des représentants, etc.

50 M. **A. DE JAER**, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées.

51 M. le comte **DE KERCHOVE DE DENTERGHEM**, bourgmestre de Gand, ancien membre de la Chambre des représentants, etc.

52 M. **D. THIRIAR**, ingénieur en chef, directeur des voies et travaux aux chemins de fer de l'État.

53 M. **OSCAR STEVENS**, propriétaire à Bruxelles.

54 M. **I. STERN**, administrateur-directeur de la Banque de Bruxelles.

55 M. **PAPIN-DUPONT**, propriétaire à Bruxelles.

56 M. **J. VAN DER STICHELEN**, ancien ministre des travaux publics, ancien ministre des affaires étrangères, ancien membre de la Chambre des représentants, etc.

57 M. **J. DELLOYE-TIBERGHIEN**, banquier à Bruxelles.

58 M. **E. BALISAUX**, membre de la Chambre des représentants.

59 La **VILLE** de **LOUVAIN**.

60 M. E. VALENTIN, propriétaire à Bruxelles.

61 M. LEFEBVRE, membre de la Chambre des représentants.

62 M. A. CONVERT, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles.

63 M. le comte GOBLET D'ALVIELLA, lieutenant-général, ministre d'État, ancien ministre des affaires étrangères, ancien membre de la Chambre des représentants, etc.

64 M. LÉON DE BRUYN, bourgmestre de Termonde.

65 M. O. SCAILQUIN, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles.

66 M. le prince DE CHIMAY, ancien ambassadeur, ancien membre de la Chambre des représentants, etc.

67 M. E. SADOINE, directeur-général des établissements de Seraing.

68 M. BEERNAERT, avocat près la Cour de cassation, commissaire de la Banque de Belgique, etc.

69 M. A. MULLE DE TERSCHUEREN, membre de la Chambre des représentants.

70 M. A. GRATRY, major du génie.

71 M. le comte COGHEN, propriétaire à Bruxelles.

72 M. le baron V. LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, secrétaire du cabinet du Roi.

73 M. J. MALOU, ministre d'État, ministre des finances, membre du Sénat, etc.

74 M. J. MATTHIEU, banquier et consul du Portugal a Bruxelles.

75 M. H. MAUS, inspecteur-général des ponts et chaussées, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

76 M. E. BOUCQUÉAU, membre de la Chambre des représentants.

77 M. A. LAVALLÉE, inspecteur-général des ponts et chaussées.

78 La VILLE d'ANVERS.

79 M. le vicomte ALB. DU BUS DE GISIGNIES, membre du Sénat.

80 M. F. SPLINGARD, ingénieur des ponts et chaussées, ancien conseiller communal de la ville de Bruxelles, etc.

81 M. le baron D'HUART, ministre d'État, ancien ministre des finances, ancien gouverneur de la province de Namur, etc.

82 M. HECTOR RICHE, administrateur de chemins de fer.

83 M. le chanoine DE BISEAU DE BOUGNIES, à Mons.

84 La COMMUNE d'OVERYSSCHE.

85 M. le prince de CARAMAN-CHIMAY, gouverneur du Hainaut.

86 M. E. DE BORCHGRAVE, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, etc.

87 M. DELCOUR, ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, etc.

88 M. MONCHEUR, ministre des travaux publics, membre de la Chambre des représentants, etc.

89 M. L. DELBRUYÈRE, notaire à Charleroi.

90 M. ED. STEVENS, secrétaire-général au Ministère de l'intérieur.

91 M. A. CROOY, banquier à Bruxelles.

92 M. EUD. PIRMEZ, ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, etc.

93 M. L. ORBAN, ancien membre de la Chambre des représentants.

94 M. le chevalier E. WOUTERS, membre de la Chambre des représentants.

95 M. FASSIAUX, directeur-général de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

96 M. le comte G. DE MUELENAERE, membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Pitthem.

97 M. VAN DER SWEEP, inspecteur-général de l'administration des chemins de fer de l'État.

98 La DÉPUTATION PERMANENTE du BRABANT.

99 M. V. TERCELIN, membre du Sénat.

100 M. LEGRAND-TERCELIN, banquier à Mons.

101 M. J. TERCELIN-GOFFINT, banquier à Mons.

102 M. A. DRION, membre de la Chambre des représentants.

103 M. le vicomte C. VILAIN XIIII, ancien membre du Congrès national, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président de la Chambre, membre de la Chambre des représentants, etc.

104 M. H. VAN MONS, notaire à Ixelles.

105 M. A. GOBERT, directeur de la 3e division des chemins de fer de l'État.

106 M. VAN CROMPHAUT, membre de la Chambre des représentants, directeur de la poudrière royale de Wetteren, etc.

107 M. le baron GOETHAELS, lieutenant-général, aide de camp de S. M. le Roi, ancien ministre de la guerre, etc.

108 M. BONNET, membre du Sénat.

109 M. ANSIAU, membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Casteau.

110 M. S. PHILIPPART, président de la Compagnie des bassins houillers du Hainaut.

111 M. C.-L. LEBEAU, membre du Sénat, ancien bourgmestre de Charleroi, etc.

112 M. COMBAZ, caissier en chef de la Banque de Bruxelles.

113 M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, etc.

114 M. J. COGNIOUL, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées.

115 M. P. TACK, ancien ministre des finances, premier vice-président de la Chambre des représentants, etc.

116 M. H. DOLEZ, membre du Sénat, ancien président de la Chambre des représentants, etc.

117 M. F. DE LA HAULT, administrateur de chemins de fer, ancien attaché de légation, etc.

118 M. le baron **KERVYN DE VOLKAERSBEKE**, membre de la Chambre des représentants.

119 M. **A. WAROCQUÉ**, membre de la Chambre des représentants.

120 La **VILLE** de **BRUXELLES**.

121 M. **F. DELMER**, administrateur-directeur de la Caisse générale des cautionnements.

122 M. **J. VAN-SCHOOR**, membre du Sénat, administrateur inspecteur de l'Université de Bruxelles, etc.

123 M. **F. DOLEZ**, bourgmestre de Mons, membre du Sénat, etc.

124 M. le comte **ERNEST D'HANE-STEENHUYSE**, propriétaire à Bruxelles.

125 M. le baron **MOLROGUIER DE BRUSLE**, propriétaire à Brusle.

Nota. Chaque souscripteur a reçu l'exemplaire portant le numéro qui correspond au rang de son inscription sur la liste ci-dessus.

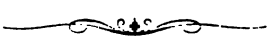

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

A

Abattement (l'), diffère de la patience, 151.
ADRIEN VI, pape, ancien professeur de Louvain, 89.
AËTIUS, a détruit cent soixante-deux mille Huns, 417.
Agréable (l'), doit être mêlé à l'utile, 395.
ALBE (le duc d'), 34, 322.
ALBERT (l'archiduc), visite Juste Lipse, 32; visite l'Université de Louvain, 70; laisse un bon souvenir aux Belges, 70.
Album amicorum, 50.
ALDOBRANDINI (le cardinal), 101.
ALEXANDRE LE GRAND, a causé la perte de plus de deux millions d'hommes, 417; se fait adorer comme Dieu, 439.
Alexandrie d'Égypte, 67, 433.
Alma Mater, 64.
ALPHONSE D'ARAGON, 38.
Ame (l'), doit commander aux appétits du corps, 153.
Amour (l') de la patrie, 169, 187; n'est pas le même chez les riches et chez les pauvres, 195.
ANACHARSIS, aux Athéniens, 303.
ANAXARQUE, 229.
Anciens (les), ont traité de la sagesse, mais non des consolations contre les maux publics, 117.
ANCUS MARTIUS, 67.
ANETHAN (le baron d') : ce livre lui est dédié, 3.
Annales (les) *de Tacite*, sauvées par un couvent de la Saxe, 89.
Antiquæ lectiones, 32.
Antiquité (l'), a plus souffert des maux publics que les temps modernes, 403.
ANTOINE (Marc), 373, 425.
ANVERS : agrée la dédicace du traité de la Constance, 10; le fait enchâsser dans un reliquaire d'or, 10; est le refuge de Juste Lipse, 41; consacre à Juste Lipse une inscription tumulaire, 82.
Apostasie de Juste Lipse à Iéna, 29; à Leyde, 42.
Apparences (les), effraient plus que la réalité, 401.
APPIEN, 431.
APULÉE, 39.
Archives du royaume de Belgique, 63.
Argonautes (les) : ont ouvert à la Grèce le commerce du Pont-Euxin, 66.
Arguments contre la douleur causée par les maux publics, 205. Sont au nombre de quatre, *ibid.* Premier argument : elle ne sert à rien, 207; second argument : les maux publics sont produits par la Nécessité, 219; troisième argument : les maux publics sont utiles, 309; quatrième argument : les maux publics ne sont ni aussi graves, ni aussi nouveaux qu'on le dit, 403, 441.
ARIAS MONTANUS, 58.

[illegible] 45.
[illegible] 54, 55.
[illegible] cité [illegible].
[illegible] à l'existence du [illegible] 57.
[illegible] de l'âme et du [illegible] sur l'âme, 57.
[illegible] 62.
[illegible] empereur [illegible] nommés [illegible] par lui en Italie, 65, 67; nommé [illegible] [illegible] citoyens, 81; autre nommé [illegible] Dieu, [illegible] 83.
[illegible] cité, 6, 12, 25, 35, 55, 56, 57, 101, 114, 188, 415.
[illegible] 8.
[illegible] de la suprême, 153.
[illegible] nommé à [illegible] dans H[illegible], 172.
[illegible] nommé de Juste Lipse sur les [illegible], 8.

B

Bal[illegible] (Guillaume), 31.
Balzac de Clairac, a [illegible] sa vie à voir [illegible] deux mille écus, 47.
Balzac de [illegible], 61.
Ba[illegible] sur [illegible] [illegible], 31, 32.
Beaujeu, [illegible] nommé par les [illegible] [illegible], 176, 182.
Bellarmin, le cardinal, [illegible] [illegible] de Louvain, 17.
Bernard de Ferrare, 32.
Bias, cité, 277, 325.
Bible, la, traduite de Vulgate, 217.
B[illegible], 177.
B[illegible], cité, 221, 226.
Brancaccio, [illegible] de Sainte-Claire, 25.
Brancaccio, nommé français à Louvain, en 1764, 52.
Brutus à Philippes, 373, son vœu au moment de l'exécuter, 375.
Bruxelles, [illegible] ambassadeur, 35.
Buste de Juste Lipse placé sur son tombeau à Louvain, 52, transporté à Paris, puis remis à la Beaujeu, 53; autre buste de Juste Lipse à Iscoe, 54.
But des calamités, 335; elles tendent à exercer, 337, à corriger, 331; à punir, 337.

C

Caius César, voir Caligula.
Calamités les publiques sont envoyées par Dieu pour le plus grand bien, 335, 335; tendent à la conservation, à la protection ou à l'ornement de l'Univers, 339; sont un stimulant au progrès, 345, sont effacées par l'opinion, 347, 49.
Calamités des Juifs, 411.
Calamités des Grecs, 415.
Calamités des Romains, 417.
Caligula, 321, 361, 367; fait couper la tête des statues des Dieux pour y mettre l'image de la sienne, 430.
Calligraphie cultivée dans les couvents, 30.
Calvin à Ferrare, 42.
Camerarius (Joachim), 48.
Caracalla fait massacrer tous les habitants d'Alexandrie, 433.
Caractère de Juste Lipse, 43, 53, 57.
Casaubon (Isaac), 8, 20.
Caton, 373.
Caton l'ancien, a écrit sur les jardins, 265; se vante du grand nombre de villes prises par lui en Espagne, 417.
Catulus (Q.), cité : 429.
Cérémonies (le livre des), 74.
César (Jules), 255; immolé au pied de la statue de Pompée, 373; combien d'hommes tués par lui, 417; a exigé d'énormes impôts, 425.
César Octave, voir Auguste.
Charles-Quint, protecteur des arts, 72.
Châtiment le suit toujours le coupable, 375.
Chronogrammes sur Juste Lipse, 100, 101.
Chrysippe, cité : 243.
Chute de Constantinople, amène la Renaissance, 90.
Cicéron : son style imité par les latinistes du moyen-âge, 23 et passim; emprunt fâcheux que lui fait Juste Lipse, 52; a préféré le libre arbitre humain à la Providence divine, 265.
Ciel (le), est la véritable patrie de l'homme, 199.
Ciel (le) et les éléments, se transforment et doivent périr un jour, 223.
Claude (l'empereur), calomnié par Sénèque, 67; visite les écoles de Rome, 72.
Clémence (le traité *de la*) de Sénèque, 71.
Cœnis, 305.
Colonies romaines, combien douloureuses pour les populations, 425, 427.

Combattre contre Dieu, 273.
Comédie (la) souvent jouée dans la vie réelle, 175.
Commentaires (les) *de César*, attribués à Julius Celsius, 45.
Commune (la) de Paris en 1871, 10.
Comparaison des temps anciens et des temps modernes, sous le rapport des maux publics, 403.
Compassion (la), 199; sa définition; est un vice, 201; n'est pas la miséricorde, 203.
Concorde (la) doit être prêchée par les véritables économistes, et non la concurrence illimitée, 69.
Congrès (le) des États de Hollande et de Zélande à Gand, 39.
CONSIDIE, femme noble, 397.
Consolatione (le traité *de*) faussement attribué à Cicéron, 43.
Constance (la) : est le premier besoin de l'homme, 147; sa définition, 149; son éloge, 161; par quoi elle est troublée, 163.
Constance (le traité *de la*) écrit au milieu des calamités de la Belgique, 9, 49; est une œuvre morale utile, 10. Juste Lipse espérait que ce traité vivrait aussi longtemps que la langue latine, 97.
COORNHERT (Théodore), sa querelle avec Juste Lipse, 52.
Corporations (les), mal à propos détruites par la Révolution française, 67.
Correction (la), fouet quand nous avons failli et frein pour nous retenir, 331; elle est toujours indulgente, 333.
Coup-d'œil d'ensemble sur l'œuvre de Juste Lipse, 85.
COUTEAU (Michel), régent du collége d'Ath, 14.
Crainte (la), 165.
CRANTOR (le mot de), philosophe, 443.
CRATÈS, sa réponse à Alexandre le Grand, 275.
Crimes (les) de lèse-majesté, 385.
CROY ET AERSCHOT (le duc de), 92.
Cuba (l'île de), 419.
Culture (la) littéraire, prépare à toutes les autres, 105.
Cupidité (la), 165.
CYRUS, a écrit sur les jardins, 283.

D

Danube (le), 145.
DAVID (le roi), 391, 421.
Dédicace à M. le baron d'Anethan, 5.
Dédicace à la ville d'Anvers, 109.
Délai du châtiment, contribue à le rendre plus sévère, 361.
DELISLE (M. Léopold), 60.
DEL RIO (le Père), jésuite : sauve à Louvain le mobilier de Juste Lipse, 41; lettre que Juste Lipse lui écrit sur sa conversion, 55.
DÉMÉTRIUS, 329.
DÉMOCHARÈS, médecin, 397.
DENYS DE SYRACUSE, maître d'école à Corinthe, 371.
Dépopulation de la Grèce, 415.
Desseins (les) de la Providence, nous sont cachés, 323.
Destin (le), 235; naît de la Providence, 237; quatre systèmes sur le Destin, 239; est la série des causes, 247; n'exclut pas le libre arbitre de l'homme, 255, 261; n'est pas un prétexte légitime à la paresse, 269.
Destin mathématique, 239.
Destin naturel, 241.
Destin véritable; sa définition, 249; en quoi il diffère de celui des stoïciens, 257; est une cause première qui ne supprime pas les causes secondes, 261; se concilie avec le libre arbitre humain, 263; est un sujet sur lequel la discussion est périlleuse, 265.
Destin violent, 243.
De una religione adversus Dialogistam, 53.
Dieu gouverne tout, 209; ne change pas, 223, 235; construit et renverse, 229; ne fait ni n'inspire jamais le mal, 257, 313; est le modérateur de toutes choses, 259; fait tourner tout au bien, 317; pourquoi il se sert des méchants, 319; n'a pas de complaisances malsaines, 335; n'est pas sujet aux passions, 339, 359; comparé à un cultivateur qui plante, transplante, sarcle et émonde, 345; seul peut lire dans les consciences, 379.
Dieu vengeur, voit et entend tout, 389.
Dieux (les), détestent les indiscrets, 267; ne peuvent être trompés, même par la pensée, 381.
Différence entre le Destin et la Providence, 251.
DIOCLÉTIEN préfère ses laitues à la couronne, 285.
DIOGÈNE, 137.
Disette en Italie, 423.

Disputes (les) de mots, méprisables, 127.
Dole (université de), 26.
DOMITIEN, 255; appelé en face Dieu et Seigneur, 439; sa tyrannie, 441.
Douleur (la), 165; attribuée aux maux publics a surtout pour cause les maux particuliers, 173, 177.
Droit (le) romain, son utilité pour l'intelligence des auteurs latins, 37.
DUPERRON (le cardinal), 59.

E

Ecole de la paroisse de la Chapelle, à Bruxelles, 13.
Économie (l') politique est une science ancienne, 66; erreur et danger des doctrines des économistes modernes, 67 et 68.
Écriture illisible de Juste Lipse, 14.
Écriture (l') sainte, est le foyer efficace de la force, de la vertu et de la constance, 123.
Electa (le livre des), 45.
Éloge de la constance, 161.
Éloge du jardin de Langius, 281.
Éloge des jardins en général, 283, 285, 287.
Emigrations causées par toutes sortes de motifs légers, 195.
Empire des États-Unis d'Amérique (l'), prédit par Juste Lipse, 231.
Émulation (l') des catholiques et des protestants, tourne au profit des lettres, 18.
Épée (l') de Damoclès, 369.
EPICTÈTE, cité : 269.
Épigramme de Scaliger contre Juste Lipse, 80.
Epistolicæ questiones, 37.
Epitaphes de Juste Lipse, 81, 82, 84.
Errata, 448.
Esclavage (l'), combien il rendait les guerres plus cruelles autrefois, 419
Esprit : on n'en change pas en voyageant, 145.
ESTIENNE (Henri), critique le style de Juste Lipse, 95.
Étain (l') : les anciens le tiraient des îles Cassérides, 66.
EUCLIDE, cité, 267.
EURIPIDE, cité : 183, 187, 215, 223, 271, 363, 407.
Excès de la servitude après l'excès de la liberté, 441.
Exemples de simulation dans les affections de l'âme, 177.
Exemples de mutation et de mort dans le monde entier, 223.
Exhortation à obéir à Dieu, 215.
Exhortation à la sagesse, 299.
Exhortation à relire et à méditer le traité de la Constance, 447.
Exilé, le sage ne peut l'être, 309.
Expéditions scientifiques de l'antiquité, 66 et 67.

F

FABIUS (Quintus) a tué cent dix mille Gaulois, 417.
Famines en Italie, 423.
Fatum vient de *fari*, 249.
Faux biens et faux maux, 165.
Fax historica, 64.
Femme (la) de Juste Lipse, 31, 32.
Fermeté (la) de l'esprit, donne le calme au milieu des troubles, 135.
Fille (la) de Créon, 275.
Flagellations (les) de l'âme, 309.
Flamand (le), était la langue maternelle de Juste Lipse, 62.
Flamands (les), ont excellé dans la musique, 98.
Flamines (les) d'Auguste, 433
Fléaux mixtes, 315, 317.
Fléaux simples, 315, 317.
Fleurs (les), sont éphémères, 293.
Folies de la manie des fleurs, 94, 291.
FOLLARD (le chevalier), 65.
FOXIUS (Nicolas), 62.

G

GACHARD (M.), archiviste général du royaume de Belgique, 46, 63.
GALBA (Servius) massacre sept mille Espagnols en trahison, 431.
GALLUS (l'empereur), 421.
GENTILI (Scipion), disciple de J. Lipse, 42.
Germe de la doctrine économique de Malthus, 341.

GISELIN (Victor), reçu médecin à Dole, 26.
Gouvernements (les), sont appropriés au tempérament de chaque peuple, 333.
GRACCHUS (Sempronius) a détruit trois cents villes en Espagne, 417.
Grammaires : abus qu'on en faisait au XVIe siècle, 15.
Grandeur des Romains (livre sur la), 65.
Grands (les), mangent les petits, 437.
GRANVELLE (le cardinal de), accepte la dédicace des *Variarum lectionum* de Juste Lipse, 23; prend Lipse pour secrétaire, 24; devient vice-roi de Naples, 25.
Grecque (la langue), suspecte au clergé du moyen-âge, 17; Juste Lipse, accusé de ne pas la savoir, était cependant assez fort helléniste, 20, 21.
GRUTER, disciple de Juste Lipse, 42.
Guerre (la), on n'en souffre pas quand elle est dans des pays lointains, 177; sévit dans toute l'Europe, 405, 445; est née avec le monde, 409; n'est plus rien en comparaison de ce qu'elle était autrefois, 411.
Guerres (les) puniques : à combien d'hommes la seconde guerre punique a coûté la vie, 415.
Guerres civiles de Rome, 417.
Gueux (les), 39.
GUICHARDIN (Louis), 98.

H

Haïti (l'île d'), 419.
HENRI IV, roi de France, offre à Juste Lipse une chaire au Collège de France, 58.
HERENNIUS SENECION, 441.
Héritage, comprend les maux comme les biens, 387.
HÉSIODE, cité : 367, 380.
Histoire du Triomphe, 65.
HOMÈRE, cité : 213, 259, 275, 325.
Homme (l'), est composé d'un corps et d'une âme, 153; vraiment soumis à Dieu est roi, 161; ne pleure pas sur les maux publics de la même façon que sur ses propres maux, 164; trouve un secret plaisir dans le malheur des autres, 177, 179, 181; est porté à considérer les maux plutôt que les biens, 407.
Homme (l') de lettres, n'est pas forcé d'être homme de guerre, 65.
Hommes (les), les plus méchants approuvent le bien qu'ils ne font pas, 155
HORTENSIUS, 291.
HURT, évêque d'Avranches, 65.

I

Iéna (l'université d'), fondée par les princes de Saxe pour soutenir le protestantisme, 29; Juste Lipse y est professeur, 27; la quitte, 31.
Ignorance qui a suivi les invasions des barbares, 88.
IMPÉRIALIS, 98.
Impôts, combien ils étaient lourds dans l'antiquité, 425.
Inconstance de l'opinion, 159.
Inconstance (l') des choses n'est qu'apparente, car tout est soumis à un ordre immuable, 233.
Indécision et faiblesse des conservateurs, 104.
Inégalité (l') des peines, justifiée, 349.
Influence de Juste Lipse sur son temps, 8, 87.
Infortunes (les) privées, ressenties de la même manière par tous les hommes, 181.
Innocents (les), sont-ils quelquefois punis? 377.
Institutions (les) publiques, constituent la patrie, 193.
Insurrection de Gand, 40.
Intention (l'), fait seule la culpabilité, 379.
Invasions armées; pourquoi si onéreuses aux paysans, 35.
Isaaci Casauboni Corona Regia, 46.
ISABELLE (l'infante), au cours de Juste Lipse à Louvain, 70.
Isque, patrie de Juste Lipse, 12, 13.
Italie (l'), mal jugée par Voltaire, 42; initiatrice du mouvement artistique et littéraire de la Renaissance, 68; a été cruellement éprouvée, 445.

J

Jacques Ier, roi d'Angleterre, 46.
Jardin (Pierre du), régent du collége d'Ath, 14.
Jardins (les), ont été cultivés de tout temps, 283; ceux de Massinissa étaient la merveille de l'Afrique, 285; de quelle manière il faut en jouir, 289, 291, 293, 295, 297.
Jean Damascène (saint), cité : 261.
Jésuites (les), ont opéré une révolution dans l'enseignement, 19; modèrent l'entraînement de Juste Lipse, vers la Philosophie, 21, 115; veulent l'attacher à leur ordre, 22; le convertissent 55; le protègent, 59.
Joie (la), 165.
Jeux funèbres sur la tombe de Brutus à Philippes, 373.
Josèphe (l'historien), 411, 413.
Juan (don) d'Autriche, 40.
Juifs : pertes qu'ils ont subies dans moins de six ans de guerre, 411.
Julie (les deux), 375.
Jupiter altitonnant, 135.
Jupiter ne peut arracher son fils Sarpédon au Destin, 259, 313.
Juste Lipse, voir Lipse.
Justice (la) suprême, c'est la volonté de Dieu, 353.
Justice (la) de Dieu est clémente, 391.
Justinien, disette sous son règne, 423.
Juvénal, 39.

L

Langius, chanoine de Liége, 26; reçoit Juste Lipse, 131; ses jardins, 279; aimait à méditer dans ses jardins, 295.
Langues modernes, dérivent du latin parlé et non du latin écrit, 47.
Leicester (le duc de), 54.
Léon X, pape, 38.
Léopold II, roi des Belges, 73.
Lettre de Lipse sur le collége d'Ath, 14.
Lettre de Lipse au P. Del Rio, 54.
Lettre de change et billet à ordre, 67.
Lettres (les) civilisent, 103.
Leyde (l'université de) : Juste Lipse y est professeur, 41; la quitte; y est remplacé par Joseph Scaliger, 57.
Liberté (la) véritable, 161.
Liége, séjours qu'y fait Juste Lipse, 61, 131.
Linkebeke (Anne), bisaïeule de Juste Lipse, 13.
Lipse (Egide), père de Juste Lipse, 13; était fort dépensier, 22, 44; est interdit comme prodigue, 44, note.
Lipse (Juste) : est une des gloires de la Belgique, 7; triumvir des lettres au XVIe siècle, 8; né à Isque, 12; mis au collége d'Ath, 14; au collége des Jésuites de Cologne, 16; apprend le grec, 17; préférait les lettres latines et les études philosophiques, 20 et 21; se rend à Louvain, 22; s'attache au cardinal de Granvelle, 24; le quitte, 25; est malade à Dole, 26; visite à Vienne la cour de Maximilien, 26; est nommé professeur à l'université d'Iéna, 27; est doyen de la faculté des arts sans être maître ès-arts, 30; quitte Iéna et se marie à Cologne, 31; fait plusieurs ouvrages pendant son séjour à Cologne, 32; se remet sur les bancs de l'école à Louvain pour faire son droit, 35; trouve un manuscrit de Tite-Live, 37; se réfugie à Anvers, et de là en Hollande, 41; professeur à Leyde, *ibid.* et suiv.; quitte Leyde et se réfugie chez les Jésuites de Mayence, 54; ses sentiments catholiques, 60; est nommé professeur à Louvain, 61; demande à être exempté de la garde civique, 62; ses derniers moments, 78; sa mort, 80; ses obsèques, 81; son tombeau, 82; avait ordonné de n'imprimer aucun de ses manuscrits inédits, 83; n'avait pas les qualités d'un historien, 92; méprisait le moyen-âge et n'admirait que l'antique, 93; était un homme de lettres exquis, *ibid.*; son goût pour les fleurs, 94; préférait l'utile au brillant, 97; n'aimait pas la musique, 98; nommé conseiller d'État, n'en remplit pas les fonctions, 99, 101; peint par lui-même, 100; ses ménagements envers les grands, 101; a voulu dans la Constance concilier les maximes stoïciennes avec le christianisme, 115; a écrit la Constance, surtout pour son profit particulier, 119; rétracte d'avance tout ce qu'il a pu écrire d'offensant pour la foi, 119, 127; n'a point attaqué la religion, 123; fait volontiers profession de piété, 124; a écrit en philosophe, non en théologien, 125; veut quitter sa patrie à cause des troubles

qui la désolent, 133; est irrité des reproches de Langius, 183; recommande aux valets de Langius de ne pas permettre que leur dialogue soit troublé, 309.
LIPSE (Martin), ami d'Erasme, 13.
Lipsiens (secte des), 8, 96.
Liste des souscripteurs aux exemplaires numérotés de la CONSTANCE, 449.
LIVIE, femme d'Auguste, 375.
Lois royales et des XII Tables, 37.
Lois sur les céréales, 67.
Loups de Mars, 389.
Louvain, occupé par les Espagnols, 40, son université fondée par Jean IV, 61; restaurée par Juste Lipse, 63.
LUCAYES (l'archipel des), 419.
LUCRÈCE, cité : 131, 251, 351.
LUCULLUS se repose de ses victoires dans ses jardins, 285.
LUCULLUS (L. Licinius) fait égorger vingt mille prisonniers de guerre, 431.

M

Malades (les), cherchent le changement comme un remède, 137.
Maladies (les) de l'âme, doivent être guéries par la constance, 143.
MANUCE (Paul), 25.
Manuductio ad Philosophiam Stoïcam, 77.
MARC-ANTOINE, le triumvir, voir Antoine.
MARIUS (Caïus) a tué deux cent mille Cimbres, 417.
MARTIAL, 39.
Masques (les), font peur aux enfants, 401.
Massacres exercés sur les Juifs, 411; commis par les Espagnols dans le nouveau monde, 419.
Masses (les) populaires, vivent de la vie spirituelle, 103.
MAURICE DE SAXE usurpe les droits de la branche aînée de sa famille, 29.
Maux publics, 167; doivent être combattus, 171; on peut les craindre, mais non s'en garantir, 267; sont utiles, 311, tendent toujours au bien général, 315.
Maux publics et privés, 167.
Méchants (les), sont contenus par Dieu, 317; ne restent jamais impunis, 355, 371.
Médicaments (les), trop faibles, troublent, mais ne purgent pas les humeurs, 143.
Mégare (la ville de), 415
Mémoires historiques sur Louvain et ses comtes, 92.
MERCURIALI (Jérémie), médecin, 25.
MERCURIUS, le philosophe, 239.
MESSALA (Volesius) se promène au milieu des cadavres, 433.
Messe (la) des lances, 90.
Méthode vicieuse d'enseignement au XVI' siècle, 15, 16.
METKERCKE (de), antiquaire et philologue, 16.
Mexique (le), ruiné par les Espagnols, 419.
Militia Romana (livre de), 64.
Miracles (les), ne sont pas une objection au destin, 259.
MIRŒUS, chanoine d'Anvers, biographe de Juste Lipse, 12.
Miséricorde (la), sa définition, 203.
MITHRIDATE, fait égorger en une nuit quatre-vingt mille Romains, 433.
Moines (les), grattent les anciens manuscrits pour se faire du papier à écrire, 89
Monarques (les) persans, adorés par leurs sujets, 439.
Monde (le) entier joue la comédie, 175.
Monita et exempla politica, 74.
MONTAIGNE (Michel), 16.
Monument élevé à Isque à la mémoire de Juste Lipse, 84.
Mort de Juste Lipse, 78.
Mort (la) est une transformation, 319; n'est pas un mal, 399.
Mourir pour la patrie, 199.
Municipalité (la) de Louvain, invite Juste Lipse à venir habiter cette ville, 62.
MURET, 25; sa querelle avec J. Lipse, 33.
MUSONIUS RUFUS, cité, 183.
Mystères (les), ne doivent pas être scrutés avec indiscrétion, 391.

N

NASSAU (Maurice de), disciple de Juste Lipse, 42.
Nature (la) tout entière proclame l'existence de Dieu, 209
Nécessité (la) : sa définition, 219; on ne peut lutter contre elle, 269; considérée dans les choses, 225.
Ne combats point contre Dieu, 273.

Némésis, suit les méchants en silence et avec lenteur, 363.
Népenthès, véritable de l'âme, 161.
Néron (l'empereur) envoie une expédition au centre de l'Afrique, 66; veut percer l'isthme de Corinthe, 67; ses remords, 369; veut être Apollon, 439.
Ni espoir, ni crainte, 161.
Noblesse (la) belge : se rallie à la cause royale contre le protestantisme, 39.

O

Obéir à Dieu, c'est être libre, 217.
Océan de calamités, 407.
Œil (l') de la Providence, veille toujours, 375.
Opiniâtreté (l'), n'est pas la constance, 149.
Opinion (l'), diffère de la droite raison, 151; vient de la matière, 157; est la mère de tous les maux, 159.
Oppression des consciences, 437.
Ordre (l'), naît de l'opposition des contraires, 317.
Orose, 415.
Ouverlaux (M.), préfet des études à Ath, 15.
Overyssche, élève un monument à Juste Lipse, 84.

P

Pacification (la) de Gand, 39.
Panégyrique de la sainte Vierge par Juste Lipse, 60; panégyrique de Trajan, 73.
Panœtius, stoïcien, 245.
Papinien, 329.
Passions (les), entraînent l'homme, 141; doivent être arrachées de l'âme, 163; ont un but dont la possession les satisfait, 207.
Pataviniité du style de Tite-Live, 38.
Patience (la); sa définition, 151.
Patrie (la) : ce que c'est, 179, 185, 189, 191, 197; on doit combattre pour elle, 271.
Paul V (le pape), 77.
Paul Émile, 275.
Pauvreté (la), n'est pas à craindre, 399.
Pays : il n'en est aucun qui détruise les passions, 139.
Péché originel, 377, 385.
Peines : il en est de diverses sortes, 365; peines internes, 367; peines posthumes et éternelles, 371.
Pensée (une) bonne par elle-même, ne doit pas être condamnée pour un mot mal employé, 127.
Pensée (la) des Dieux ne change pas, 235.
Percement de l'isthme de Corinthe, entrepris par Néron, 67.
Percer un grain de millet, 251.
Pérou (le), ruiné par les Espagnols, 419.
Perrenot, cardinal de Granvelle, 23.
Perroniana, 59.
Perses (les), leurs supplices, 333; adorent leurs rois, 439.
Perrigilium Veneris (le) corrigé par Juste Lipse, 45.
Peste de Judée, sous le roi David, 421; pestes dont l'empire romain a souffert, 421, 423; peste de Byzance, 421; d'Afrique, 423; de Florence, 423.
Pétrarque, 423.
Pétrone, cité, 175.
Peuples (les) naissent, grandissent et meurent comme les individus, 231.
Philippe II refuse de laisser partir Juste Lipse, 68; veut pacifier la Belgique, 69.
Philologues, utilité de leurs travaux, 88, 91.
Philosophe (le) donne des leçons austères et ne flatte point, 183.
Pic de la Mirandole, cité, 249.
Piercot (M.), bourgmestre de Liége, 85.
Piété véritable, 189.
Pigaletta (Philippe), traducteur de Juste Lipse, 67.
Pindare, cité, 181, 213.
Plaintes sur les troubles de la Belgique 131.
Plantin, imprimeur à Anvers, 16, 41.
Platon, 219, 313, 367.
Plaute, admiration qu'il inspire à Juste Lipse, 32; cité, 235, 389.
Pline l'ancien, 39, 375.
Plutarque, 415.
Poissons (les) eux-mêmes ont une patrie 187.
Polain (M.), de Liége, 62.
Poliorcétiques (les), 65.
Politiques (les livres des), 51; sont mis à l'index, 54.
Polus, le comédien, 175.
Polybe, 21, 64; cité, 417.
Pompée (Cneus) visite les écoles de Rhodes, 72, 371.
Pompée vengé par la mort de César, 373.
Poot (M. l'abbé), 100.

Portrait des *quatre Philosophes*, de Rubens, 94.
Portraits de Juste Lipse, 94, 99, 100.
Préface de la première édition, 113; de la seconde édition, 121.
PRISCIEN, cité, 248.
Professeurs des universités : leur importance du xe au xvie siècle, 27.
Professeurs de l'université de Louvain, députés et ministres, 64.
Propositions brillantes faites à Juste Lipse après sa fuite de Leyde, 58.
Proscriptions à Rome, 429.
Prospérité (la) trop grande est un malheur, 329.
Prospérité (la, des méchants, n'est que le premier acte d'un drame dont il faut attendre le dénouement, 363, 369.
Protestantisme (le) en Italie, 42.
Providence de Dieu, 205, 211, 251; c'est elle qui envoie les maux publics, 213; il est donc impie de s'en plaindre, 215.
Punition (la), est bonne et nécessaire, même pour le coupable, 334, 339.
Punition des méchants, pourquoi retardée quelquefois, 357.
Punitions infligées pour l'exemple, 391.
PUTEANUS (Erycius), professeur à l'université de Louvain, 46.
PYTHÉAS, navigateur célèbre, 66.

R

Railleries des protestants contre Juste Lipse, 86.
Raison (la), ne suffit pas, sans la révélation, à conduire les hommes à la vérité, 127; doit toujours dominer, 139; sa définition, 151; vient de Dieu, 153; se tourne vers Dieu, comme l'héliotrope vers le soleil, 155.
RAM (Mgr DE), recteur magnifique de l'université de Louvain, 30, 72.
RAPHELENGIUS, petit-fils de l'imprimeur Plantin, 50.
Rareté extrême des bons princes, 435.
Règle du collége d'Ath, 14.
RÉGULUS, 329.
REIFFENBERG (le baron de), 13, 75, 93.
Religion (la), n'est pas offensée par les études philosophiques, 123, 129.
Remords des coupables, 369.
REQUESENS, gouverneur des Pays-Bas espagnols, 34.
Résignation (la) à la volonté de Dieu, est la première règle de la sagesse, 151, 217.
Restitution du texte des écrivains antiques, 88, 91.
Réveil des intelligences, après le moyen-âge, favorisé par le clergé, 18.
Romain, tu paies les crimes de tes aïeux, 385.
Romains (les), en même temps qu'ils propageaient leur puissance par les armes, se civilisaient par les belles-lettres, 104.
RUBENS, 94, 100.

S

Sacrifices humains offerts aux Dieux par Octave Auguste, 432.
Sages (les), ont aimé les jardins, 293.
Sagesse (la), est le vrai remède aux maladies de l'âme, 145; est aimable, 205; conduit à la constance, 299; doit s'allier à la culture des belles-lettres, 301, 303; s'acquiert par des efforts, non par des vœux, 305.
SAINT-EVREMOND, 50.
Salut (le) du peuple, est la loi suprême, 343.
SALVIEN, cité, 353.
Saturnalium libri, 48.
Satyre Ménippée (la), 45; danger qu'elle fait courir à Juste Lipse, 46.
Savoir, n'est rien, si l'on n'y joint la sagesse, 301.
SAXE-COBOURG (la maison de) a protégé il y a trois siècles un jeune savant belge, 30.
SCALIGER (Joseph), 45, 57, 58.
SCIPIONS (les), 387.
SÉNÈQUE, le philosophe, 71, 75; cité, 137, 153, 217, 243, 245, 313, 349.
Serment militaire des Romains, 217.
Servitude (la), chez les Anciens, 445.
SIBILLE, femme de l'Électeur de Saxe, 29.
SIGONIUS (Charles), savant italien, 25, 48.
Simulation (la), vice fréquent, 173, 177.
SIRLET (le cardinal), bibliothécaire du Vatican, 24.
Situation de l'Europe au temps de Juste Lipse, 11.
SOCINI, 42.
SOCRATE, cité, 141, 179, 401.

Sodalitia de l'ancienne Rome, 67.
Solitude (la), est favorable à l'étude, 293.
SOLON, cité, 273, 443.
Songe de la mère de Juste Lipse, 12.
SOPHOCLE, cité, 355.
Souper (l'heure du) interrompt le dialogue de Langius et de Juste Lipse, 277.
Sourciers cherchant les eaux cachées, 307.
Spa (les eaux de), fréquentées par Juste Lipse, 51, 61.
Stoïciens (les) : Juste Lipse, dans le traité de la *Constance*, cherche à concilier leurs maximes avec le christianisme, 49, 117, 241 ; comment ils distinguaient les maladies de l'âme, 140 ; les véritables stoïciens n'ont pas enseigné que Dieu fût soumis au Destin, 245 ; ont mieux que tous autres affirmé la providence de Dieu, 247 ; comment ils ont envisagé le Destin, 259.
Studium generale, 61.
Style de Juste Lipse, 95 ; variait avec les sujets, 96.
SYLLA, vieillit dans ses jardins, 285 ; ses cruautés, 429, 431.
SYNÉSIUS, cité, 361.

T

TACITE, commenté par Juste Lipse, 33, 75 ; cité, 353, 369, 391, 441.
TARQUIN le superbe, 255 ; abattant les pavots dans son jardin, 285.
Témérité de qui blâme la Justice divine, 357.
Temples (les) sereins de la Sagesse, 131.
Tendance mauvaise à sacrifier l'éducation littéraire à l'éducation scientifique, 103.
Terre (la) est un cachot, 199.
TERTULLIEN, cité, 129.
THALÈS, cité, 219, 381.
THÉODOSE (l'empereur), fait massacrer au Cirque sept mille habitants de Thessalonique, 433.
THÉOPHRASTE, son opinion sur le Destin, 241.
THOMAS D'AQUIN (saint), 252.
TIBÈRE (l'empereur) visite les écoles de Rome, 72 ; sa vieillesse, 361 ; ses lamentations, 369.
TITE-LIVE : Juste Lipse en trouve un manuscrit à Louvain, 37 ; l'édite et le commente, 38.
TITUS, détruit la Judée, 323.
Tolérance religieuse, 53.
Tous ont péché, 385.
Tous quelquefois sont punis pour le crime d'un seul, 389.
Tout meurt ici-bas, 221 et suiv.
Tout n'est qu'un pour Dieu, 385.
Traductions françaises du traité de la *Constance*, 50.
Traité de la prononciation de la langue latine, 47.
TRAJAN (l'empereur), 67.
Triumvirat (le) littéraire au XVIe siècle, 8
Triumvirs (les), 425, 429.
Tulipes (passion pour les), 94.
Turcs (les), seuls ont conservé l'esclavage, 421.
Tyr, 66.
Tyrannie (la), beaucoup moins cruelle de nos jours qu'autrefois, 435.

U

Union (l') de Bruxelles, 40.
Unité (l') des poids, mesures et monnaies cherchée par les ligues des Achéens et des Étoliens, 67.
Universités (les) italiennes, déchues au XVIe siècle, 59.
Université (l') de Louvain, 61 ; sa décadence vers la fin du XVIe siècle, 62, supprimée à la Révolution, mais rétablie de nos jours, 63.
Ure et seca, 52.
Utilité des maux, 311, 313.

V

VALÈRE MAXIME, 47.
VAN EVEN (M. Ed.), archiviste de la ville de Louvain, 32, 83, 100.
VAN VEEN, peintre, 65.
Variarum lectionum libri, 23.
VARRON, 25, cité, 249, 437.
VARRON (le consul), préféré à Paul Émile, 275.
VESPASIEN, 323.
VESTA, étymologie de ce mot, 224.

VILLEIUS PATERCULUS, 47, 273.
Vicissitudes des choses humaines, 223.
Victimes expiatoires pour les péchés du peuple, 391.
Vierges (les) miraculeuses de la Belgique, 75, 86.
Vérité (la), ne se connaît pas sans Dieu, 129.
VILLERS (Denis), bibliophile, 13.
Villes (les), provinces et royaumes périront un jour, 227, 229, 231.
VIRGILE, cité, 137, 293.
Visite aux jardins de Langius, 279.
Volonté (la) de Dieu, marche lentement et avec ordre, 361.
VOLTAIRE a mal jugé les Italiens, 42.
VORSTIUS, professeur à Leyde, 47.
VOLUSIEN (l'empereur), 421.
Voyage de Juste Lipse à Liége, 131.
Voyages (les), ne sont pas un remède contre les violents chagrins, 135, 143; sont une distraction contre les ennuis légers, 141.

W

WAUTERS (M. Alph.), archiviste de la ville de Bruxelles, 44.

Z

ZÉNON, comment il définit le Destin, 245
ZONARE, cité, 423

3 6105 010 265 341

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

F/T JUL 26 1996
JUL 0 8 1996
JUN 0 5 2002
JUL - 1 2002
DEC 1 8 2003
MAR 2004